

**LES EXPERTS FRANÇAIS
ET LES FRONTIÈRES
D'APRÈS-GUERRE**

**Les procès-verbaux du comité d'études
1917-1919**

Introduction et notes par Isabelle Davion

Préface de Georges-Henri Soutou, de l'Institut

Sous la direction de Georges-Henri SOUTOU

**LES EXPERTS FRANÇAIS
ET LES FRONTIÈRES
D'APRÈS-GUERRE**

**Les procès-verbaux du comité d'études
1917-1919**

Introduction et notes par Isabelle Davion

Préface de Georges-Henri Soutou, de l'Institut

AVANT-PROPOS

La bibliothèque de l'Institut de France conserve les comptes rendus des réunions du Comité d'études qui s'est réuni dans la salle des cartes de l'Institut de Géographie de la Sorbonne de 1917 à 1919. Il était censé préciser les buts de guerre et préparer la paix. Il faut rendre hommage à Georges-Henri Soutou¹ et à Isabelle Davion d'avoir pris l'initiative de publier ces documents si importants pour comprendre les choix qui ont été faits au cours de la conférence de la Paix, le contenu des traités qui ont été signés au terme de celle-ci et l'évolution de l'Europe dans l'entre-deux-guerres.

La Société de Géographie a été associée à deux événements directement liés à la Grande Guerre, le Congrès arabe de 1913 qui s'est tenu dans ses murs et dont aucune recommandation n'a hélas été appliquée, tant avant qu'après-guerre² et la participation au Comité d'études de plusieurs de ses membres qui ont contribué activement à la rédaction de ses propositions. Paul Vidal de La Blache en a été le vice-président pendant la première année, mission que sa mort a interrompue. Emmanuel de Martonne qui deviendra notre président entre 1947 et 1953, en a été le secrétaire et Albert Demangeon son adjoint. Citons aussi Lucien Gallois, le général Robert Bourgeois, directeur du Service géographique de l'armée qui sera président du Comité national français de géographie de 1920 à 1945, puis président de l'Union géographique internationale de 1928 à 1931, Maurice Fallex, Augustin Bernard, Jean Brunhes et Georges Chabot. C'est pourquoi nous devons nous associer à cette publication et contribuer à la diffuser le plus largement possible.

On ne réécrit pas l'histoire et c'est à chacun de juger en lisant les pages qui suivent s'il a été préférable ou désastreux que les négociateurs de la paix aient si peu tenu compte des recommandations plutôt maximalistes d'un comité travaillant dans l'optique de la victoire de la France. Quelques-uns de ses membres ont ensuite été nommés experts de la Conférence de la paix. Parmi eux, Emmanuel de Martonne qui parviendra, en particulier, à obtenir la formation d'une grande Roumanie, pays cher à son cœur depuis la rédaction de sa thèse sur la Valachie. Ces comptes rendus constituent en tout cas une pièce majeure destinée à éclairer l'histoire de la Grande Guerre.

Jean-Robert PITTE
Président de la Société de Géographie

¹ Dont on lira avec intérêt le dernier livre qui éclaire ce document : *La Grande illusion. Quand la France perdait la paix. 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015.

² Celui-ci a fait l'objet du n° 1552 (janvier-février 2014) de notre revue *La Géographie*.

PRÉFACE

C'est la France savante en guerre que l'on voit au travail dans cet ouvrage. Il reprend en effet les procès-verbaux du « Comité d'études » qui, de 1917 à 1919, se pencha pour le gouvernement, et en liaison avec les diplomates et les militaires, sur la question des frontières européennes d'après-guerre. Les plus grands géographes, historiens, politologues, professeurs dans de prestigieux établissements universitaires, souvent membres de l'Institut, étudièrent les données de toute nature qui pouvaient contribuer à éclairer la question : ethnographiques, linguistiques, économiques, géographiques, historiques...

Constitué en janvier 1917 à la demande du Président de la République, Raymond Poincaré, et d'Aristide Briand, alors président du Conseil, par Charles Benoist, sénateur et membre de l'Institut, présidé par Ernest Lavisse, le chef de file de l'École historique française à l'époque, épaulé en particulier par les géographes Vidal de La Blache et Emmanuel de Martonne, le Comité tint 47 réunions hebdomadaires, de janvier 1917 à juin 1919. Chaque réunion faisait l'objet d'un procès-verbal détaillé, et l'ensemble constitue un captivant tableau des conceptions françaises en vue de l'après-guerre à propos des frontières européennes.

Leurs travaux n'étaient connus jusqu'à maintenant que de rares spécialistes, et on n'avait pas conscience de l'importance qu'ils avaient eue à l'époque. Pourtant les différentes commissions de la Conférence de la paix en 1919, qui tracèrent les frontières de l'Europe nouvelle, ont très souvent fait appel aux membres du Comité à titre d'experts.

Retenons quelques points significatifs. D'une façon générale, tous les arguments en faveur de tel ou tel tracé d'une frontière sont présentés, qu'ils soient historiques, géographiques, économiques, ethnographiques, de façon contradictoire et à partir d'un point de vue scientifique. C'est ce qui rend ces séances fort intéressantes, même si, souvent, l'argument d'opportunité politique oriente finalement les conclusions. Mais les souhaits et orientations des différentes populations concernées sont notés, aussi objectivement que possible. Si parfois on recommande de ne pas en tenir compte, c'est très consciemment, pour des raisons d'intérêt politique et stratégique français. La tonalité générale est prudente et libérale. A la solution d'une annexion de la Rhénanie à la France, pourtant souhaitée dans de nombreux milieux, le

Comité préfère celle d'une frontière militaire sur le Rhin, sans modification du statut politique de la Rhénanie mais avec son occupation militaire.

Parfois certes le Comité se trompe : un rapport d'Emmanuel de Martonne, le 22 mai 1918, relativise le poids de l'élément magyar en Transylvanie, ce qui aura des conséquences graves à l'avenir. Parfois le Comité voit bien les choses, comme dans le cas de la Pologne, pour laquelle il souligne les ambitions territoriales démesurées et injustifiées de certains responsables polonais. Il arrive souvent, il est vrai, que l'opportunité géopolitique, du point de vue français, l'emporte : il est « *de l'intérêt de la France* » que la Pologne parvienne à la Baltique, et que la Prusse orientale soit séparée de l'Allemagne. Pour la Bohême, il faut que la Tchécoslovaquie soit un État viable, donc il n'est pas question d'en retirer les Allemands des Sudètes. Ils devront se contenter des garanties que Prague est prête à leur accorder. « *L'Europe doit exiger que ces populations s'entendent entre elles* ». L'argument d'autorité et celui de l'intérêt national français s'imposent aussi à l'égard des Pays baltes : après une longue discussion sur la complexité de la situation locale, on admet qu'il « *ne faut pas être trop scientifique* », et que l'intérêt français est que ces pays soient tout simplement indépendants de l'Allemagne.

Le Comité n'était pas situé en dehors de son temps, et il correspondait, tout en maintenant une remarquable indépendance d'esprit et une grande liberté d'appréciation, avec les politiques, les diplomates, les militaires, qui n'avaient pas besoin d'un programme de recherches scientifiques mais de conseils pour faire triompher autant que possible les objectifs français et assurer le moins mal possible la sécurité du pays après une guerre terrible. Mais retenons que, grâce au sérieux et à l'objectivité des travaux du Comité, la plupart des mines que renfermaient les traités de paix de 1919-1920, qui sauteront dans l'Europe des années 1920 et 1930, et qui parfois continuent de le faire (on lira à ce sujet les réflexions que les membres du Comité ont consacrées à l'Ukraine...) auront été bien repérées...

C'est dire tout l'intérêt de ces procès-verbaux, introduits et annotés par Isabelle Davion, avec toute sa science et sa connaissance intime et de la période, et des confins si complexes de l'Europe médiane, où se joua après 1919 et se joue peut-être encore aujourd'hui le destin de notre continent.

Georges-Henri SOUTOU
Membre de l'institut

INTRODUCTION

Les archives n'obéissent jamais... Le fond « Charles Benoist » (coté M.S. 4543), du nom de l'Académicien qui le constitua au bénéfice de l'Institut de France en 1934, n'échappe pas à cette règle que connaissent bien les chercheurs. Qui vient y découvrir les coulisses de la Conférence de la Paix de 1919, qui pense y retracer les différentes pistes qu'emprunte la prise de décision diplomatique, se retrouve avec un objet plus insolite et encore plus vaste : une sorte de laboratoire catalysant les transitions du système international, un champ de forces où se précipitent deux époques, deux Europe.

Dès le printemps 1915, le président Poincaré suggère au député de la Seine (Fédération Républicaine) Charles Benoist d'« *entreprendre une série d'études en vue de déterminer, d'après les données de la géographie et les leçons de l'histoire, les bases du futur traité de paix* »¹. Né en 1861, Charles Benoist écrit dans la presse parisienne depuis les années 1880 (*La Revue des deux mondes, Le Temps, La Revue bleue*) et a obtenu en 1895, la chaire d'histoire constitutionnelle de l'Europe à l'École libre des sciences politiques. Député centre-droit de Paris depuis 1902, il est entré à l'Académie des sciences morales et politiques en 1908². Face à la proposition de Poincaré, l'ampleur de la tâche et les absolues incertitudes du front à cette date ont raison de la motivation du député, malgré les inquiétudes provoquées en France par la publication dans l'ouvrage *Mittleuropa* par Friedrich Naumann, d'un projet d'Europe centrale sous domination allemande et autrichienne. De nouveau, Charles Benoist est relancé sur ce projet par le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères Aristide Briand en janvier 1917, alors que l'hypothèse de la victoire paraît moins hasardeuse. Loin de l'image de conciliateur crédule que lui prêtent ceux qui oublient qu'il fut à la tête d'un gouvernement de guerre, Briand exhorte Benoist de mettre rapidement sur pied une commission chargée de réfléchir aux buts de guerre : « *L'heure de la paix arriverait et on n'aurait rien préparé* »³. Le

¹ Charles Benoist, *Souvenirs de Charles Benoist*, Tome III : « 1902-1933. Vie parlementaire, vie diplomatique », Paris, Librairie Plon, 1934, p. 324.

² Après la guerre, Charles Benoist participera à la Commission de l'Assemblée Nationale chargée d'examiner le traité de Versailles, où il recommandera de signer mais de prévoir de revenir sur certaines clauses dans le cadre de négociations internationales, comme d'ailleurs la souplesse du traité l'autorisait. Il sera ensuite nommé ministre de la France à La Haye. Il publiera en 1920 son propre compte-rendu des négociations de paix : *Les Frontières de l'Allemagne et les Clauses politiques européennes*.

³ Charles Benoist, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 325.

ministère Briand est alors lancé dans une « *clarification* » des objectifs français – comme l’illustrent les missions de Gaston Doumergue à Petrograd et Paul Cambon à Londres – selon deux directions principales : une liberté d’action totale quant à la frontière nord-est, et une occupation de la Rhénanie susceptible de fournir des « *garanties sérieuses* » de sécurité⁴. Ces discussions engagées depuis l’été 1916 aux plus hauts échelons du gouvernement français et de l’état-major, s’accompagnent de réflexions sur la possibilité d’un rapprochement avec l’Autriche-Hongrie pour faire levier sur l’Allemagne voire signer une paix séparée. Dès lors, la création du Comité d’études, né d’une initiative de l’exécutif, est appelée à refléter toutes les incertitudes à court terme de la période, au-delà de l’hypothèse de départ qui est bien celle d’une « *victoire complète* »⁵ : que faire de la Double-Monarchie ? Quelle place accorder au principe des nationalités ? Missionnées pour échanger sur les futures négociations de paix, les personnalités choisies par Charles Benoist vont se réunir en fonction du calendrier universitaire une fois par semaine en Sorbonne ou à l’École Normale Supérieure, entre le 28 février 1917 et le 2 juin 1919, pour 47 séances : les procès-verbaux internes rédigés à partir de notes prises durant les réunions du Comité qui n’a pas d’archives propres, constituent les archives ici reproduites⁶. Les raisons pour lesquelles les réunions n’ont pas lieu dans un service dédié, tiennent d’abord à la pauvreté des moyens engagés. Le Quai d’Orsay n’investit pas encore dans ce que l’on appellera plus tard le « *soft power* » : pour s’en convaincre, il n’est que de comparer avec l’immense machine mise en branle au même moment par les Américains, ou même les Britanniques dont l’organisme équivalent est coordonné directement par l’Amirauté⁷. Pourtant, au départ, ces trois structures alliées ont un même objectif : réfléchir aux conditions de paix pour conseiller le gouvernement. Mais à l’arrivée, la comparaison des organisations fait passer le Comité aux yeux des Améri-

⁴ Georges-Henri Soutou, « La France et les marches de l’Est, 1914-1919 », *Revue Historique*, 528/octobre-décembre 1978, p. 341-388.

⁵ 5^e séance, 30/4, d1/2, p. 030.

⁶ Olivier Lowczyk, en coupant ce fonds avec des sources diplomatiques, a montré dans sa thèse que ces archives étaient incomplètes : il y eut en tout 15 réunions en 1917, 17 réunions en 1918 et 13 réunions en 1919, ainsi que deux réunions d’une commission polonaise ad hoc, les dimanches 22 octobre 1918 et 9 mars 1919. O. Lowczyk, *La Fabrique de la paix. Du comité d’études à la Conférence de la Paix, l’élaboration par la France des traités de la première guerre mondiale*, Paris, Economica, 2010, 533 p.

⁷ On note une même différence de moyens entre le Ministère français du Blocus et des Régions libérées (53 personnes, dont 43 auxiliaires), et le britannique *Ministry of Blockade* (1 900 agents en étroite coordination avec le *Foreign Office*) : Stanislas Jeannesson, *Jacques Seydoux (1870–1929). Un diplomate européen*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2013, p. 112.

cains pour un séminaire confidentiel⁸. Il est également permis de penser que dans un premier temps, les réunions dans la salle des Cartes de la Sorbonne offre aux membres du Comité une Thébaïde qui les maintient à distance du pouvoir, un de leurs soucis premiers d'après les mémoires de Charles Benoist.

Dès la séance inaugurale, la méthode à appliquer est arrêtée, et l'objectif général inscrit au procès-verbal : il s'agira moins de trouver des solutions que de pointer les problèmes. En effet, les puissances de la Triple Entente se sont engagées depuis le 5 septembre 1914, à ne pas « *poser de conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés* »⁹, d'où le souci récurrent dans les débats de déminer les éventuelles zones de conflits au sein de l'alliance. Ici, les connaissances géographiques, historiques, philologiques, en un mot scientifiques, permettent à fois de repérer les difficultés et de les éclairer, sans jamais se substituer aux décisionnaires politiques. La liste et l'ordre des dossiers à étudier ont été arrêtés au préalable – ils commencent d'ailleurs à être distribués à la première réunion – même si d'autres études dont la nécessité apparaît au fil des débats, viendront s'ajouter par la suite : tel aspect va commander de se pencher sur la géologie, la vie politique ou l'industrie textile. Ces travaux doivent ensuite être distribués aux membres du Comité, puis discutés en séance. Une fois amendés par les délibérations, les rapports sont envoyés à l'exécutif pour relecture ; mais d'après Benoist, seul Poincaré s'intéressait véritablement aux travaux que ni Briand ni ses successeurs n'auraient jamais ouverts. Enfin, les études peuvent être imprimées¹⁰. Le résultat prendra donc la forme de mémoires et d'atlas censés être distribués à 500 exemplaires par le Quai d'Orsay. Cependant, les membres du Comité n'ont de cesse de déplorer l'exécrable diffusion de leurs travaux qu'il semble difficile de se procurer : Jules Cambon doit les emprunter à son ambassadeur de frère¹¹, le général Mangin doit s'en faire expédier un exemplaire en Rhénanie par le député Benoist lui-même. Au-delà de la destination de travaux qui peinent à être transmis, c'est plus largement la raison d'être du Comité et donc sa fonction qui pose ici question, nous y reviendrons. Mais cette obstruction interroge également le but de ces volumes. Les comités équivalents dont se sont dotés les gouver-

⁸ Lawrence Gelfand, *The Inquiry : American Preparations for Peace, 1917-1919*, New Haven, Yale University Press, 1963, 387 p.

⁹ Georges-Henri Soutou, « La France et les marches de l'Est », art. cit.

¹⁰ Le premier volume, sur l'Alsace-Lorraine, sort des presses en juillet 1918. Le second tome sort en 1919, sur les questions européennes. Comité d'études, *Travaux*, Tome Premier, *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*, Paris, Imprimerie nationale, 1918, 453 p. ; Tome II, *Questions Européennes*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, 859 p.

¹¹ D3, 057.

nements britannique et américain n'ont pas donné lieu à des ouvrages¹² : pourquoi dans le cas français prévoir la diffusion imprimée de synthèses qui se veulent confidentielles ? Ainsi, lorsque la commission des buts de guerre de l'Amirauté anglaise demande à échanger leurs analyses avec le Comité, la réponse plus que récalcitrante se réfugie derrière « *les hautes autorités qui (...) paraissent avoir seules qualité pour communiquer nos rapports* »¹³. Il faut dire que le Comité se montre volontiers méfiant à l'égard de ses homologues alliés, y compris et même surtout après le voyage de Martonne aux États-Unis en octobre 1918 (il s'y était déjà rendu de septembre 1916 à janvier 1917). Parmi les 150 journalistes et universitaires se réunissant à New-York à partir de l'automne 1917, pour assembler des informations destinées à préparer les conditions de paix, le géographe français croit déceler l'influence du lobby germano-américain par l'intermédiaire de son secrétaire Walter Lippmann (il sera par la suite remplacé par Isaiāh Bowman). Et l'*Inquiry* est en communication permanente avec le Président Wilson à travers son conseiller personnel, le colonel Edward M. House. Rien de tel dans le cas français. Notons cependant que Martonne fera taire ses méfiances, jugeant par la suite que les positions américaine et française se sont rejointes, lui-même étant en très bons termes avec les géographes américains.

Dans ces archives sont donc retranscrits les débats entre les membres présents, débats extrêmement resserrés puisque les séances durent en moyenne

¹² Côté britannique, les archives sont réunies en volumes de sources secondaires, les *Peace Handbooks*, diffusés par la section historique du Foreign Office, London, H.M. Stationery Office, 1920 : v. 1. *Austria-Hungary* (I), n° 1-7.--v. 2. *Austria-Hungary* (II), n° 8-14.--v. 3. *The Balkan states* (I), n° 15-18.--v. 4. *The Balkan states* (II), n° 19-23.--v. 5. *The Netherlands*, n° 25-29.--v. 6. *France, Italy, Spain, etc.*, n° 30-31 ; 33-36.--v. 7. *Germany*, n° 37-42.--v. 8. *Poland and Finland*, n° 43-48.--v. 9. *The Russian Empire*, n° 50-56.--v. 10. *Mohammedanism : Turkey in Asia* (I), n° 57-60 ; 162.--v. 11. *Turkey in Asia* (II), n° 61-66.--v. 12. *China, Japan, Siam*, n° 67-74.--v. 13. *Persian Gulf : French and Portuguese possessions*, n° 76-81.--v. 14. *Dutch and British possessions*, n° 82-88.--v. 15. *Partition of Africa : British possessions* (I), n° 89-95.--v. 16. *British possessions, II : The Congo*, n° 96-99.--v. 17. *French African possessions*, n° 100-109. Côté américain, des témoignages imprimés viennent en complément des archives conservées par la NARA (U.S. National Archives and Records Administration, Records of the American Commission to Negotiate Peace : cote 256.2 "RECORDS OF THE INQUIRY") : par exemple, Charles House (dir.), *What really happened in Versailles : The Story of the Peace Conference*, New York, Charles Scribner's Sons, 1921 ; Isaiāh Bowman, "The American Geographical Society's Contribution to the Peace Conference", *Geographical Review*, 7, 1919, p. 1-6 ; *The New World, Problems of Political Geography*, Yonkers-on-Hudson, New York, World Book Company, 1921 ; A. P. Brigham, "Principles in the Determination of Boundaries", *Geographical Review*, 4, 1919, p. 210-219.

¹³ 3^e séance, 23/4/17, d1/22.

une heure et quart : l'essentiel du travail est effectué en amont, durant la rédaction des rapports par les spécialistes sollicités ; nous avons ici accès à la synthèse de leurs réflexions – ce dont il faut se féliciter car certains rédigent ni plus ni moins qu'une petite thèse – et de leurs échanges de vues sur des dossiers techniques. C'est donc à plus d'un titre un document précieux. Charles Benoist qui a obtenu carte blanche quant à la constitution du Comité a pris grand soin de réunir d'éminents membres de la communauté scientifique et académique française, permettant une approche la plus positiviste possible. Car le député s'honore de fournir un travail scientifique, d'où sa défiance à l'égard de la sphère politicienne et son souci jalousement défendu d'une indépendance absolue à l'égard du pouvoir. Cet aspect lui est si sensible que la liste préalable des participants ne contient aucun nom de militaire : les considérations stratégiques ne semblent pas, au départ, faire partie des aspects fondamentaux à prendre en compte dans l'étude des frontières. Mais dès la première séance, le général Bourgeois rejoint le groupe, mettant ainsi à sa disposition le fonds du Service Géographique de l'Armée¹⁴ : en janvier 1915 déjà, celui-ci y avait réuni une « Commission de géographie » en liaison avec le 2^e Bureau (Section des Notices) où l'on retrouvait Vidal de La Blache, Martonne, Gallois et Demangeon, c'est-à-dire une bonne partie de l'équipe éditoriale parisienne des *Annales de Géographie*¹⁵. Dans le cadre de cette Commission, ils avaient travaillé à l'actualisation des données sur la frontière occidentale de l'Allemagne, puis à la constitution d'un corpus statistique sur les Pays-Bas, certains réseaux fluviaux ou encore les Dardanelles. Si ces notices étaient avant tout commandées par les besoins urgents de planification de l'État-Major, et donc étaient par nature bien différentes de ce qui se fera au sein du Comité, nul doute qu'il s'agit là de connaissances qui y seront réinvesties : les études ne seront pas élaborées *ex nihilo*.

Pas de diplomate non plus au Comité : de nouveau ce soin quasi paranoïaque d'empêcher tout parasitage officiel. En revanche, le recrutement effectué par Charles Benoist, en cercles à partir de son carnet d'adresses, offre un bel aperçu du paysage intellectuel, scientifique et académique français du début du XX^e siècle. Comme il a procédé par réseaux, l'Académie des sciences

¹⁴ Certaines études y voient une décision du haut commandement en vue d'influencer les échanges sur la frontière du nord-est : Olivier Lowczyk, « Le général Bourgeois, un militaire imposé ? L'influence de l'état-major français sur le Comité d'études en 1917 », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains* 229/mars 2008, Paris, PUF, p. 5-19. Rien dans les archives militaires ni même dans l'histoire du Comité ne permet d'étayer cette hypothèse.

¹⁵ Nicolas Ginsburger, « La guerre, la plus terrible des érosions ». *Cultures de guerre et géographes universitaires, Allemagne-France-États-Unis (1914-1921)*, Thèse de doctorat sous la direction d'Annette Becker, 2010, p. 212-293.

morales et politiques ainsi que l'École libre des sciences politiques sont particulièrement représentées. À l'arrivée, les historiens et géographes sont majoritaires parmi la trentaine de membres, tous enseignants du secondaire et du supérieur à l'exception du général¹⁶. Abordé sous l'angle de la prosopographie, le Comité d'études offre un instantané des réseaux intellectuels et universitaires français de l'époque. La sur-représentation du corps enseignant, du secondaire au supérieur – avec notamment 21 Normaliens sur 34 membres – est une trace de la mission sacrée d'enseignement que s'est donné la Troisième République. On note également que la sphère parisienne dont est issue l'écrasante majorité des participants, constitue un pôle d'excellence scientifique, avec en première ligne la Sorbonne. Ce profil de départ, imprimé par les choix de Charles Benoist, est ensuite creusé par un système de cooptation. Au fur et à mesure des séances, les professeurs de l'ENS ou de la Sorbonne font entrer leurs anciens élèves lesquels à leur tour... C'est ainsi que Vidal recrute Martonne qui appelle Hauteœur et Chabot. En faisant appel tant à la réflexion sédimentée des grands maîtres qu'à l'œil neuf de leurs disciples, Charles Benoist réunit un Comité extrêmement homogène. Ce sont donc parmi les plus grands savants humanistes qui sont présents à ces réunions. Le premier membre vers lequel se tourne Benoist pour présider le futur Comité n'est rien moins que « *l'instituteur national* » (Pierre Nora), celui dont le manuel d'histoire de France constitue « *l'évangile de la République* » : Ernest Lavisse, qui dirige l'École Normale Supérieure depuis 1904. Comme le note Benoist, sa présence est autant dictée par son immense surface scientifique que par sa non moins large autorité publique dont témoignent les portefeuilles ministériels qu'il a déclinés. Le choix d'un historien comme président, et d'un géographe, Vidal de La Blache, comme vice-président, illustre la forte proximité de l'école française de géographie avec la science historique. Vidal est ainsi agrégé d'histoire (caciue de la promotion 1866), et c'est lui qui a donné à la géographie son existence propre en France : alors que la pauvreté de cette discipline est identifiée comme une des causes intellectuelles de la défaite française face à la Prusse, Vidal décide d'enseigner à la faculté de Nancy la géographie de l'Europe à partir de 1872. Nommé à la chaire de géographie de la Sorbonne en 1898 après avoir enseigné 17 ans à l'École Normale, il entre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1906. Dans *La France de l'Est* publié en 1917, Vidal a déjà expérimenté la méthode qui sera celle imprimée aux travaux du Comité, croisant l'histoire, la géographie physique et humaine, fondant l'approche régionale sur une analyse des communications transfrontalières, des flux humains et économiques : il s'agit d'une démarche que Lucien Febvre nommera « possibiliste », qui

¹⁶ Olivier Lowczyk, *La Fabrique de la paix*, *op. cit.*

exploite les données du milieu naturel en incluant l'étude des modes de vie et des mentalités. À partir de 1917, le Comité profite ainsi de la récente professionnalisation de la géographie – par ailleurs un phénomène international – ainsi que de « *la formation d'écoles nationales conscientes d'elles-mêmes et bien distinctes, homogènes dans leurs pratiques, leurs institutions et leur pensée* »¹⁷. Il accompagne également l'inscription des intellectuels et universitaires dans la culture de guerre, et leur participation à celle-ci : Vidal de La Blache a déjà publié dans *L'Information* du 16 décembre 1914 – un quotidien où écrit également Charles Benoist – un article retraçant les conséquences du traité de Francfort de 1871 sur l'Alsace-Lorraine et les enjeux français sur le Rhin. Que ce soit au front où est fauchée la génération montante ou dans le cadre du Service Géographique de l'Armée, les géographes sont donc bel et bien mobilisés. À ce titre, le travail effectué dans la salle des Cartes de la Sorbonne est aussi une forme d'engagement posant la question d'une « *géographie de temps de guerre* », où l'homme de sciences est sommé par les autorités gouvernementales de se faire « *prescripteur de 'géographie applicable'* »¹⁸.

Cette unité scientifique transgénérationnelle nourrit aussi chez le député le rêve de l'objectivité, ce dont se réclament par ailleurs tous les membres du Comité. Ils revendiquent ainsi à plusieurs reprises d'avoir cherché leurs informations jusque dans le camp de la Triple Alliance, pour prouver l'impartialité de leur enquête : en Macédoine rapporte Émile Haumont par exemple, « *le ralliement à la Serbie s'était fait en 1913 sans difficulté, d'après le témoignage d'un Russe favorable aux Bulgares* »¹⁹. De la même façon, lorsqu'un Polonais propose de collaborer sur les questions touchant la Pologne en juillet 1918, le Comité refuse, arguant de son souci d'objectivité²⁰. Bien entendu, un tel idéal reste absolument inaccessible, et il faut d'ailleurs rappeler qu'à l'Institut de France, quatorze correspondants ou associés allemands et un Autrichien – sur quarante, on est donc loin d'une exclusion systématique – virent leur élection annulée au tournant de 1914-1915, parce qu'ils avaient signé le « *Manifeste des intellectuels* » allemand d'octobre 1914²¹. Les positions défendues dans les rapports écrits comme les

¹⁷ Nicolas Ginsburger, « La guerre, la plus terrible des érosions », *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁸ *Ibid.*, p. 22.

¹⁹ d3, 8/7/18, 48.

²⁰ d3, 8/7/18, 47. La venue d'une délégation officielle polonaise ne pourra cependant pas être refusée, une fois la conférence de la Paix ouverte.

²¹ Le « Manifeste » était considéré comme incompatible avec l'appartenance à l'Institut, car il niait la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement du conflit et tous les manquements aux traités et au droit des gens dont on accusait le Reich, constituant ainsi une déclaration de solidarité avec le « militarisme » allemand. Marie-Ève Chagnon, « Le

discussions révèlent fatalement, en plus de partis pris plus ou moins conscients, le reflet de valeurs, de normes culturelles et sociales, de cadres imposés par l'époque comme par ses propres catégories d'entendement, connaissances et clichés. C'est ainsi qu'au détour des délibérations, on peut lire que le slovaque est un dialecte tchèque, que « *pendant tout le moyen-âge, les Lithuaniens demeurent des barbares* », que les Albanais ont « *une vie arriérée* »²². D'une façon générale d'ailleurs, la cause albanaise, en litige avec les frontières grecques, est hachée menue au nom de la civilisation²³. Émile Haumant dont il était question un peu plus haut, a soutenu en 1893, une thèse sur la catastrophe que constitua pour les Slaves l'installation des Hongrois dans le bassin du Danube : il est loin d'être impartial. Ernest Denis a fondé l'Institut d'Études Slaves en 1916, avec l'arrière-pensée éminemment politique de favoriser l'alliance franco-slave en général, et l'indépendance tchéco-slovaque en particulier. Paul Verrier qui rédige le mémoire sur le Schleswig²⁴ qu'il exposera également devant le sous-directeur Europe du Quai d'Orsay, Jules Laroche, sera soupçonné par Tardieu d'être le porte-parole du gouvernement danois dans cette question. Et que penser du tableau cauchemardesque que certains dressent de la « *question juive* » en Pologne et Ukraine ? : « *Les Juifs établis depuis longtemps dans ces pays y forment une masse considérable (près de 1/7 de la population) accrue par l'afflux des Juifs russes, misérables, fanatiques et ignorant le polonais, qui rendent l'assimilation d'autant plus difficile* » dépeint Ernest Denis à l'aide de chiffres qu'il faudrait retoucher (sur 27 millions de Polonais, les Juifs constituent 10 % de la population, derrière les 14 % de la minorité ukrainienne)²⁵. De même, le yiddish est assimilé à la propagation de l'influence allemande par le professeur au Collège de France Antoine Meillet et le directeur de l'Institut des Langues Orientales Paul Boyer, ce dernier usant d'un champ lexical particulièrement alarmiste dans son exposition du dossier juif (« *dangereux* » deux fois, « *détestable* »)²⁶. Quant aux Bulgares alliés de la Triple Alliance, ils souffrent d'incarner aux yeux de Français les stéréotypes forgés

manifeste des 93 : la nature de la mobilisation intellectuelle allemande au déclenchement de la Grande Guerre (1914-1915) », Mémoire de l'Université du Québec à Montréal, janvier 2007.

²² Antoine Meillet, d3, p. 85.

²³ d3, 18/3/19, 121.

²⁴ D3/093.

²⁵ d3, 18/12/18, 76. Les chiffres réels sont tirés de : Henri Minczeles, *Une histoire des Juifs de Pologne. Religion, culture, politique*, Paris, La Découverte, 2006, 370 p.

²⁶ Mais les propos plus nettement antisémites sont dus aux membres de la délégation polonaise issue de la Droite Nationaliste de Dmowski, lors des séances dites « de la sous-commission polonaise » en mars 1919 : « *La densité considérable des Juifs en Pologne montre qu'ils n'y sont pas vraiment persécutés* » déclare Stefaniki. d3, 9/3/19, 155.

sur l'ennemi héréditaire : « *M. Fallex reconnaît dans les qualités des Bulgares celles des Allemands : discipline, organisation matérielle, force* »²⁷.

Charles Benoist l'établit finalement lui-même dans ses Mémoires comme une donnée de départ : à chacun sa marotte, qui la Tchécoslovaquie, qui la Roumanie, qui les Détroits²⁸. Durant la guerre, Martonne et Lavissee publient de nombreux articles en faveur de la Roumanie dans la presse française. L'historien Ernest Denis, normalien, agrégé et engagé volontaire dans la guerre franco-prussienne, incarne la figure même de l'intellectuel patriote. Ses prises de position ultra-républicaines, et ce que certains perçoivent comme une monomanie tchèque, lui ont fermé les portes de l'Institut, mais c'est alors le meilleur spécialiste en France de l'histoire des Slaves et de la Bohême. Inévitablement, les membres du Comité abordent les questions d'Europe centre-orientale en ayant intériorisé les tendances de leur milieu intellectuel. À l'École libre des sciences politiques où enseignent certains d'entre eux, la ligne établie par Albert Sorel, Anatole Leroy-Baulieu et leurs confrères à l'égard de la « *question d'Autriche* » prône certes une sympathie pour les nationalités, mais avant tout un attachement fondamental au pivot européen que constitue la Double-Monarchie²⁹. De cet austro-slavisme, mission dévolue à une Autriche démocratisée et fédérale, le Comité est donc en partie dépositaire en 1917, ce qui rend sa position bien plus complexe qu'une simple acculturation aux aspirations slaves et roumaines.

Le Comité d'études est un laboratoire, écrivions-nous. Et de fait, nombre des échanges retranscrits ici tracent des allers-retours entre l'ancien monde de 1914, et le nouveau qui s'ébauche alors. Les débats sont d'abord empreints de l'héritage du Concert Européen hérité de la période précédente. À l'origine des réflexions françaises sur les traités de paix, ici comme dans les cercles officiels, se retrouve tout le substrat juridique ayant contribué à former l'équilibre organique et mécanique de l'ancien système international³⁰. Il est à ce titre éclairant de souligner que dans son récit de la création du Comité, Charles Benoist fait référence aux traités de 1648, admirant dans

²⁷ d3, 21/02/19, 113.

²⁸ Charles Benoist, *Souvenirs*, op. cit., p. 328.

²⁹ Parlant des Slaves mais aussi des Hongrois, Leroy-Baulieu écrit en 1908 : « [il est bon] de rappeler que, si légitimes que soient leurs droits et si nobles leurs ambitions, il y a, au-dessus de leurs intérêts particuliers... l'intérêt général de l'Europe » : cité par Marie-Thérèse Borrelly, « Ernest Denis et les intellectuels français au service de l'indépendance tchécoslovaque 1914-1918 », p. 214-232.

³⁰ Georges-Henri Soutou, « Le Concert Européen, de Vienne à Locarno », G.-H. Soutou et Jean Bérenger (dir.), *L'Ordre européen du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1998, 192 p.

cette œuvre pionnière la façon dont les négociateurs avaient su *anticiper* les questions. Si l'on parle de « Paix de Westphalie » comme on dira « Europe de Versailles », c'est bien parce que ces traités du XVII^e siècle ont ébauché le *jus publicum Europae*, le « système juridique international européen reposant sur le principe du respect des traités et la notion d'équilibre »³¹. Cet ensemble de pratiques juridiques et diplomatiques se croisent ici dans les projections de l'Europe d'après-guerre, sur laquelle nos spécialistes sont appelés à anticiper à leur tour. C'est ainsi, par exemple, que la proposition faite par le Comité d'un contrôle européen des fleuves et des détroits, constitue une survivance du Concert Européen et une leçon tirée des expériences tentées au XIX^e siècle pour le Danube et le Rhin : au plan juridique, la navigation sur le Rhin a un statut théoriquement international depuis le Congrès de Vienne qui a garanti la liberté de navigation depuis Bâle jusqu'à la pleine mer à tous les pavillons³² ; concernant le Bas-Danube, en revanche, un véritable statut international a été institué par le traité de Paris de 1856. Sans reproduire les erreurs de la commission rhénane qui n'a été qu'un « Office de statistiques »³³, Martonne recommande en 1917, de créer « une Commission internationale permanente ayant les mêmes pouvoirs que la Commission danubienne sur tous les fleuves internationaux européens : Rhin, Danube, Vistule, Elbe ». En effet rappelle-t-il, « le Rhin est le fleuve international par excellence. Nous avons intérêt d'ailleurs à ce que le cercle des intéressés soit élargi pour ne pas nous trouver en face d'une coalition de riverains germaniques et pouvoir assurer à Strasbourg la situation à laquelle il a droit »³⁴. Les survivances du Concert Européen sont donc nombreuses dans les formules proposées durant les échanges.

Mais ces séances courant sur la période 1917-1919, elles cristallisent également une période de transition, et par bien des aspects illustrent l'irruption de la « *New Diplomacy* » défendue par la Maison-Blanche. À de nombreuses reprises, les travaux du Comité prennent acte de la révolution diplomatique en cours, ne serait-ce que pour exprimer sa méfiance à l'égard du projet de société internationale démocratisée : « Ce serait une illusion de croire que les démocraties ne peuvent pas être entraînées par les courants qui mènent à la guerre. Sans doute il y aura des ententes pour la paix, mais il est prudent de ne pas trop compter sur la gendarmerie internationale » avertit le

³¹ Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007, p. 4 et alii.

³² Jacques Bariéty, « Les traités de paix de 1919-1920 et le projet d'un réseau européen de voies navigables », *Relations Internationales* 95/1998, p. 297-311.

³³ Citation du général Bourgeois, s11, 18/6/17, d1/73.

³⁴ S6, 7/5/17, puis s11, 18/6/17, d1/73.

géographe Lucien Gallois³⁵. Mais cette prise en compte des nouveaux principes se fait également sur un mode plus positif : il faut « *une nouvelle méthode* » déclare l'historien Charles Seignobos, « *en fait, la vieille diplomatie est usée, mais la nouvelle n'existe pas* »³⁶. Une seule solution donc, le compromis entre l'une et l'autre, à l'image de la combinaison suggérée pour les détroits : une commission internationale en droite ligne de la période précédente comme nous l'avons vu, mais assortie d'une armée internationale, projet où se distingue une certaine conception française de ce que devrait être une autorité supranationale type SDN³⁷. Au-delà de l'architecture de la future sécurité collective, c'est la question du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui se pose avec acuité aux membres du Comité. Là aussi, l'arbitrage entre l'autodétermination nationale et d'autres principes davantage ancrés dans la tradition européenne s'avère indispensable, comme ce sera le cas durant la Conférence de la Paix et jusqu'au cœur des traités qui en seront issus.

À plus d'un titre, le Comité est donc un laboratoire de la nouvelle diplomatie et des compromis nécessaires dans les négociations à venir entre les quatre Grands de la conférence de Paris de 1919. Mais il préfigure également un bouleversement dont le Quai d'Orsay n'a pas encore pris la pleine mesure, qui est l'avènement de l'âge des experts. Ce rassemblement de spécialistes sollicités pour discuter des négociations de paix, témoigne en effet du renouvellement de la pratique diplomatique et de sa fonction, en rendant compte de la nécessité d'aptitudes techniques en renfort des compétences propres aux diplomates³⁸. La première mondialisation s'est accompagnée de l'essor des négociations économiques et du multilatéralisme, et la figure de l'expert est appelée à s'imposer dans les conférences des années vingt où ces aspects vont s'avérer fondamentaux. Comme l'a écrit l'historien Stanislas Jeannesson : « *il faut tenir compte des évolutions qui s'inscrivent dans la longue durée, qui affectent en profondeur le métier de diplomate, la manière de concevoir les relations internationales* », regardant notamment « *l'extension du champ diplomatique à des domaines de plus en plus spécialisés* »³⁹. Nos historiens, géographes et linguistes sont réunis parce que des questions

³⁵ d1/47.

³⁶ s10, 11/6/17, 63.

³⁷ d3, 3/6/18, 37.

³⁸ Isabelle Davion, « Medzi kariérou a históriou, osobná dráha a medzinárodné vzťahy – k metodológii a problematike biografii diplomatov » [Entre Carrière et Histoire, trajectoire personnelle et Relations internationales : méthodologie et problématiques des biographies de diplomates], *Biografia a historiografia. Slovenský, český a francúzsky pohľad*, Bohumila Ferenčuhová a kol., Spoločnosť Pro Historia, Bratislava, 2012, p. 57-65.

³⁹ Stanislas Jeannesson, *Jacques Seydoux, op. cit.*, p. 131.

extrêmement techniques appellent l'éclairage de spécialistes, comme ce sera ensuite le cas à la SDN ou dans les conférences multilatérales par exemple.

Dès lors, entre ancienne et nouvelle diplomaties, entre expertise reconnue mais officieuse, quelles considérations ont été prises en compte par le Comité d'après les archives qu'il nous a laissées ?

Georges-Henri Soutou parle des buts « *structurels* »⁴⁰ pour désigner les prérequis de toute paix aux yeux du gouvernement français, ces principes fixés dès août 1914 en héritage de toute une réflexion issue des bouleversements du XIX^e siècle, et sur lesquels les différents épisodes de la guerre n'ont que peu d'impact. Parmi ces fondamentaux, le souci d'une progression de l'idéologie républicaine sous ses différents avatars que sont les notions de liberté, justice et droit, tient une place prépondérante. Or le lecteur constate l'influence de ces valeurs sur de nombreuses discussions du Comité. C'est d'abord l'intérêt nouveau montré pour « l'état d'esprit » des populations dans le bassin de la Sarre selon « [les] *différentes régions et surtout [les] différentes classes* »⁴¹ ; c'est aussi l'attention portée à « *l'histoire du sentiment français en Alsace* », à « *l'Opinion publique dans les pays rhénans* » ou encore à la vie des partis politiques en Pologne⁴². Empressons-nous de préciser qu'ici l'étude de « *l'opinion publique* » se résume en fait à répertorier, avec droit d'inventaire tacite, les manifestations francophiles et libérales de diverses natures dues aux institutions – frappe de médailles, cession de terrain – et aux élites – écrits d'un régisseur des douanes, ou d'un Baron « *ancien diplomate* ». L'enjeu est ici de taille car, répète-t-on à l'envi, ce qui a démarré en 1914 n'est ni plus ni moins qu'une lutte de la Civilisation – les Droits de l'Homme incarnés par la France – contre la barbarie – la *Kultur* germanique. Cette vision très « III^e République » (G.-H. Soutou), est relayée par les membres du Comité comme elle l'est d'ailleurs par l'Institut, puisque Henri Bergson lui-même a participé à cette légitimation intellectuelle de la guerre. C'est ainsi que la lecture idéologique de la guerre franco-allemande identifie l'autoritarisme ou les reliquats d'Ancien-Régime à l'influence de Berlin, et les aspirations républicaines à la francophilie. Dans cet ordre d'idées, les débats sur le cas luxembourgeois sont particulièrement édifiants, qui assimilent la grande-duchesse Adélaïde de Nassau « *Allemande et non Luxembourgeoise* » au militarisme prussien, et les aspirations démocratiques

⁴⁰ Georges-Henri Soutou, *La Grande illusion. La France et la Paix, 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015, p. 133.

⁴¹ 6^e séance, 7/5/17, d1/40.

⁴² s10, 11/6/17, d1/62, puis s13, 2/7/17, d1/80.

de la population à des manifestations pro-françaises⁴³. Le Comité franco-luxembourgeois en faveur de la République fondé à Paris en 1917, et auquel participent des parlementaires français, reprend trait pour trait ce discours qui est cité lors de la séance du 12 novembre 1917 : « *toute neutralité luxembourgeoise sera impossible entre les barbares et les civilisés, entre l'Allemagne et la France ou les autres nations alliées* »⁴⁴. La grille de lecture idéologique est également appliquée à l'analyse des différents foyers d'opinion sarrois. « *Les grands magnats de l'industrie, les Stumm, les Röchling, les Böcking, sont pangermanistes* », rappelle Lucien Gallois, ce qui ne saurait être le cas du peuple : « *Qu'on se représente ce pays privé de son armature de fonctionnaires prussiens, coupé des régions d'où il reçoit son mot d'ordre, il ira tout naturellement du côté où seront ses intérêts* »⁴⁵... comprendre du côté de la III^e République ; d'ailleurs, le mineur sarrois « *sait qu'on est traité beaucoup plus paternellement dans les mines lorraines* ». Ce postulat d'une « *guerre pour la civilisation* » jette un pont entre la période révolutionnaire et la première guerre totale de l'ère industrielle : de là à justifier de renouer avec les annexions de 1792, il n'y a plus qu'un pas à franchir, qui ne l'est pas systématiquement. Enfin, ce postulat est fortement teinté d'un darwinisme social auquel nos intellectuels n'ont pas non plus échappé : avec l'Allemagne, la France est engagée dans une lutte à mort, « *nous aurons tout ou rien* »⁴⁶.

Dès le départ, la grande question – « *la première à étudier* » annonce Lavisso – est posée par la rive gauche du Rhin qui occupe les 15 séances de l'année 1917. La vision préalable très franco-allemande du conflit en cours, que la bataille de Verdun vient récemment de renforcer, est ici confirmée : « *toute la guerre a reposé sur [la France] pendant deux ans* » estime-t-on⁴⁷, la frontière du nord-est constitue dès lors légitimement une priorité des buts de guerre français. Dans la boîte de Pandore que constituent les questions inhérentes au sort de l'Allemagne, nombreuses sont les considérations structurelles définies un peu plus haut. Comment en serait-il autrement alors que la réflexion à ce sujet a commencé quasiment dès 1871⁴⁸ ? C'est le cas par exemple de la question de l'unité allemande, de nouveau posée en 1916-1917 par la haute-administration française à la recherche de failles juridiques permettant de remettre en cause l'existence de l'Allemagne issue de la

⁴³ 12/11, d1/89.

⁴⁴ 12/11, d1/89.

⁴⁵ 6^e séance, 7/5/17, d1/41.

⁴⁶ d1/2, p. 056.

⁴⁷ D1/2, 063.

⁴⁸ Georges-Henri Soutou, *La Grande illusion. La France et la Paix, 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015, p. 137.

guerre de 1970. Si les membres du Comité débattent également de l'éventualité d'une division territoriale – il s'agit que le Reich ne bénéficie pas de l'éventuel effondrement de l'Autriche-Hongrie –, la controverse sur la solidité de l'unité allemande a été largement entamée à la fin du XIX^e siècle : pour certains observateurs, la persistance de particularismes dissolvants, en particulier dans la « *ceinture* » des États catholiques, était indéniable, et seule la présence de Bismarck avait permis de camoufler quelque peu cet état de fait ; d'autres, plus nombreux, insistaient sur l'efficacité de l'entreprise prussienne d'unification – voire d'acculturation – des différentes parties du Reich. La division de l'empire allemand n'était pas un thème rare dans les colonnes de la presse nationaliste ou même modérée, et de ce point de vue, le Comité nous éclaire une fois de plus sur les idées de « *l'opinion informée* » à ce sujet⁴⁹. Au fil des échanges du Comité, les termes sont malgré tout renouvelés, intégrant l'enjeu idéologique : la décentralisation de l'Allemagne irait de pair avec sa démocratisation. Cependant, la fin pure et simple de l'unité allemande n'est pas sérieusement envisagée par nos experts qui s'en tiennent à des propositions intermédiaires ou partielles. Ce serait l'occupation de la Sarre suivie d'un référendum⁵⁰, ou plus largement l'occupation des régions occidentales, présentée par Martonne comme une sorte de cellule de dégrisement, le temps que s'évaporent les fumées nationalistes⁵¹. De ce point de vue, il est frappant que l'occupation prônée ici par les géographes revient déjà à une stratégie globale – que définira la conférence de Yalta – de démilitarisation et de « *déprussification* » : la présence de troupes alliées devrait permettre à la population de « *perdre son esprit militariste* », et même, à l'occasion, « *il n'est pas impossible que les populations rhénanes perdent le gout du régime prussien* »⁵².

Enfin, les considérations économiques, et notamment le manque de houille français, pèsent structurellement sur le dossier allemand depuis le début de la guerre⁵³. La puissance sidérurgique de l'Allemagne (qui a produit en 1913 le quart de l'acier mondial) a nourri non seulement la forte fascination-

⁴⁹ L'historien Peter Jackson parle en effet d'« *informed opinion* » : Peter Jackson, *Beyond the Balance of Power. France and the Politics of National Security in the Era of the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 124-125 (chapitre : « War and the politics of national security »).

⁵⁰ d1/2, p. 56.

⁵¹ s10, 11/6/17, d1/62.

⁵² s8, 21/5/17, d1/56, puis s10, 11/6/17, d1/62.

⁵³ Georges-Henri Soutou, *L'Or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989, 963 p.

répulsion des observateurs français de l'avant-guerre⁵⁴, mais aussi, plus prosaïquement, la puissance de feu de l'armée impériale à partir de 1914. Aux yeux du gouvernement français, l'objectif est fermement établi depuis 1916 : la victoire militaire doit déboucher sur une suprématie économique vis-à-vis de l'Allemagne avec comme leviers principaux, le charbon et le coke⁵⁵. Les experts sont parfaitement conscients de ce que, pour la production de fonte et d'acier, le charbon à coke de la Ruhr et la minette (minerai de fer) de Lorraine et du Luxembourg ont fourni des matières premières exceptionnelles. Le Comité témoigne donc de ce refus de toute dépendance à l'égard du potentiel industriel allemand, surtout à l'ère de la guerre industrielle. Un tableau extrêmement alarmant de la situation française à cet égard, est dressé par les géographes dès la 2^e séance puis à nouveau deux mois plus tard⁵⁶, tandis que le militaire vient évidemment en renfort sur ce point : « *Le bassin de Briey et le bassin de la Sarre sont l'équivalent de positions stratégiques* » confirme le général Bourgeois, « *nous avons le devoir de garantir notre pays contre de nouvelles épreuves* »⁵⁷. Cette dangereuse concurrence entre les métallurgies mosellane, sarroise et rhénane qui remonte à 1814, commande « *l'annexion du bassin de la Sarre, justifiée par les arguments historiques (...), et qui nous apporterait 15 à 17 millions de tonnes de houille* »⁵⁸. Pour justifier cette annexion, plusieurs arguments sont suggérés⁵⁹. Juridique : n'y aurait-il pas « *prescription* » du retour de la Sarre à l'Allemagne en 1815 ? Politique : « *la défaite allemande n'amènerait-elle pas un revirement dans les esprits ?* » Stratégique : ne s'agit-il pas d'une « *zone d'influence* », de celles « *nécessaires pour se défendre contre une attaque future* » ? Toujours est-il que dans le bilan préoccupant que dressent ces experts du rapport de forces entre la France et l'Allemagne dans le domaine métallurgique, se retrouvent nombre de menaces contre lesquelles le projet sidérurgique français sera conçu par l'exécutif, et de fait, des dispositions préconisées par le Comité se retrouveront dans l'article 270 du traité de Versailles⁶⁰. L'objectif de ce projet est d'inverser le rapport de forces, c'est-à-dire d'amputer le potentiel sidérurgique allemand tout en garantissant

⁵⁴ Jacques Bariéty, « Le rôle de la minette dans la sidérurgie allemande et la restructuration de la sidérurgie allemande après le traité de Versailles », Centre de Recherches Relations Internationales de l'université de Metz, *Travaux et Recherches* 1972, t. III, Metz, S. M. E. I., 1973, p. 233-277.

⁵⁵ Georges-Henri Soutou, *L'Or et le sang*, op. cit.

⁵⁶ d1/11, puis d1/47 et alii.

⁵⁷ s8, 21/5/17, d1/55.

⁵⁸ d1/23.

⁵⁹ 8^e séance, 21/5/17, d1/54.

⁶⁰ Jacques Bariéty, « Le 'Comité d'études' du Quai d'Orsay et la frontière rhénane (1917-1919) », in Christian Baechler, Carol Fink (dir.), *L'Établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales*, Bern-Berlin-Paris, Peter Lang, 1996, 457 p.

la sécurité industrielle de la France. Privée de la Lorraine, du bassin de la Sarre et du Luxembourg qui a mis fin à l'union économique, l'Allemagne perd 80 % de son minerai de fer, et entre 30 et 40 % de sa capacité à produire de l'acier et de la fonte, puisque près des gisements se sont implantés les outils de production (hauts-fourneaux, laminoirs)⁶¹. Ainsi privée du fer lorrain, l'Allemagne serait forcée de s'en procurer en l'échangeant contre son coke dont la sidérurgie française a justement un besoin impérieux.

À côté de ces buts structurels, se trouvent un certain nombre de buts « évolutifs », imposés par les transformations du système international et réagissant à ses différents développements. Parmi ceux-ci, le principe des nationalités occupe une place de premier plan, entendu alors comme la contestation radicale des états multinationaux, contestation reposant sur une légitimité historique et dynastique au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (légitimité nationale et démocratique). En effet, les minorités nationales qui avaient été délaissées par le Congrès de Vienne, se sont imposées comme un sujet majeur tout au long du XIX^e siècle, transformant les enjeux européens contraints de se reconfigurer pour une large part autour de la « *question des nationalités* »⁶². Après avoir débouché sur les unités italienne et allemande, après avoir accompagné la libération progressive des Balkans au fur et à mesure que reculait l'empire ottoman, la cause des nationalités ne peut plus être ignorée en ce début du XX^e siècle. Mais malgré la doxa érigée à la fin du siècle précédent de « *l'oppression millénaire* » soufferte par les peuples d'Europe centre-orientale, l'émancipation des nationalités ne s'était faite avant-guerre que dans le cadre strict du Concert Européen, c'est-à-dire dans le souci prioritaire de l'équilibre entre les grandes puissances, et dans le respect des valeurs communes, dont la souveraineté du pouvoir légitime, qu'elles défendaient. Durant la première phase de la guerre, le principe des nationalités se pose « *à peu près exclusivement du point de vue de l'équilibre européen et des intérêts français : il n'y avait pas du tout de soutien systématique et généralisé aux nationalités d'Europe centrale et orientale* »⁶³. Pour notre Comité comme pour les gouvernements alliés, l'année 1917 suivie des armistices signés par l'Allemagne au prin-

⁶¹ Jacques Bariéty, « Le rôle de la minette dans la sidérurgie allemande et la restructuration de la sidérurgie allemande après le traité de Versailles », Centre de Recherches Relations Internationales de l'université de Metz, *Travaux et Recherches 1972*, t. III, Metz, S. M. E. I., 1973, p. 233-277.

⁶² Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, op. cit., p. 137 et alii.

⁶³ Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la première guerre mondiale : actualité du passé ? », *Politique étrangère*, 3/1993, p. 697-711.

temps 1918 et de l'effondrement annoncé de Vienne, sont autant d'étapes qui clarifient la situation : le pivot austro-hongrois a disparu, il ne peut non plus être question d'un retour au Concert européen, le principe des nationalités devient donc un enjeu central de la Grande Guerre. Les différents éléments que recouvre ce principe n'en demeurent pas moins encore flous. On sait qu'il plonge ses racines dans deux mouvements qui se sont pourtant développés en réaction l'un de l'autre : la Révolution française dont il a retenu la notion de souveraineté nationale, et le romantisme qui lui a donné sa définition linguistique et culturelle des peuples. À partir de là, il est supposé faire coïncider la nation et l'État, les frontières et la nationalité. L'idée est en partie reprise par le président Wilson lequel, dans son programme en Quatorze points énoncé le 8 janvier 1918, recommande que l'on prenne en compte les « *lignes de démarcation claires* » entre les nationalités afin que « *toutes les aspirations nationales bien définies [reçoivent] la satisfaction la plus complète qui puisse être accordée* ». Et de fait, la future conférence de la Paix de janvier 1919, sera toute entière placée sous le signe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, reconnu par les négociateurs ainsi liés juridiquement. Mais pour organiser des États qui relèvent – dans la mesure du possible commence-t-on à comprendre – de la volonté nationale, un certain nombre de déterminants restent finalement à l'appréciation des grandes puissances, ce dont notre Comité prend la mesure dès 1917. Le premier critère à définir, c'est précisément de savoir quels peuples sont éligibles au droit à l'auto-détermination nationale. Or la notion de « *grande nationalité* », rappelle Georges-Henri Soutou, a permis dès le Second Empire de sélectionner explicitement « *de grands groupes historiques (...) reposant sur une 'volonté générale' très construite* »⁶⁴. Le ticket d'entrée semble donc être une histoire pluri-centenaire et un passé étatique : certes... mais en-dehors du cas polonais que personne ne songe à contester, *quid* des revendications dans les autres parties des empires multinationaux ? Cette interrogation occupe une grande partie des séances du Comité à qui il revient justement de pointer du doigt les zones où les lignes de démarcation sont floues. Qu'est-ce qui fait une nationalité ? Peut-on, par exemple, partir du principe que les individus qui parlent hongrois sont tous des Magyars ? Ce serait un abus, répond Martonne qui propose d'utiliser malgré tout les statistiques linguistiques, en prenant soin de les pondérer⁶⁵. Dès lors, quel statut donner à la langue déclarée dans les recensements austro-hongrois ? « *En Hongrie, on prend pour base la langue maternelle ; mais on la définit de telle manière que cela revient, en fait, à la langue usuelle* »⁶⁶ avertit Jules-

⁶⁴ Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours, op. cit.*, p. 137 et alii.

⁶⁵ d3, p. 031 22/5/18.

⁶⁶ d3, 10/12/18, 70.

Eugène Pichon, spécialiste de la Bohême et de la Slovaquie, qui remet également en cause la catégorie « *langue usuelle* » utilisée du côté autrichien. Autre débat, celui du « niveau de civilisation » légitimant la revendication d'indépendance, dans la droite ligne des conceptions héritées du Concert européen. Sédimentée au cours des grandes crises ayant secoué le XIX^e siècle, l'idée que la formation d'une conscience nationale requiert une communauté de civilisation pleinement identifiée, anime les échanges. Les critères d'évaluation en sont le développement d'un système scolaire, la floraison artistique et culturelle, l'émergence d'un groupe d'intellectuels : la faiblesse perçue dans ces domaines peut s'avérer selon les cas juste vénielle (les Slovaques) ou mortelle (les Albanais). Le principe des nationalités n'est donc pas absolu mais relatif, son application suppose discernement et adaptabilité, ce qui explique sans doute les réticences de certains à son égard : « *c'est un faux principe* »⁶⁷ dénonce l'historien – et représentant de la gauche radicale – Alphonse Aulard, s'il ne s'applique pas aussi à l'Allemagne, et si l'on persiste à évoquer l'annexion politique de la Sarre. Mais à la fin de la Grande Guerre comme au siècle précédent, l'application d'une politique des nationalités reste circonscrite aux intérêts des grandes puissances et à leur vision du futur équilibre européen. Ce principe est dès lors parfois un tamis, parfois un véritable entonnoir par lequel passer les aspirations nationales et irrédentes : « *les conceptions des Grandes Puissances en matière de nationalités et leurs objectifs géopolitiques ont joué un rôle déterminant : elles se sont servies des revendications nationales au moins autant qu'elles les ont servies* » résume G.-H. Soutou⁶⁸. Wilson lui-même, n'a-t-il pas panaché d'entrée les différents enjeux à prendre en compte, réclamant pour la Pologne à la fois l'application du principe des nationalités et un libre accès à la mer ? Or, ainsi que le note le Comité, « *Danzig est incontestablement une ville allemande [qui] se trouve sur le bord d'une bande de territoire polonais atteignant la mer* »⁶⁹.

Et il y eut effectivement jusqu'au printemps 1918 chez les Alliés, un faisceau de promesses territoriales tactiques faite aux allogènes des empires multinationaux, qui ne valent pas pour adoption du principe des nationalités en tant qu'axe stratégique global. Aussi Wilson ne fait-il pas du démantèlement de l'Autriche-Hongrie l'un de ses objectifs. Ce n'est qu'une fois évanoui tout espoir de faire évoluer la Double-Monarchie vers une fédération démocratique, que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes vient favoriser la (re)création d'entités destinées, comme la Pologne et la Tchécos-

⁶⁷ d1/52.

⁶⁸ Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, op. cit., p. 137 et alii.

⁶⁹ d3, 14/5/19, 132.

lovaquie, à faire contrepoids à l'Allemagne dans la nouvelle Europe. Ainsi en juillet 1917, lorsque la « Déclaration de Corfou » officialise le projet de création d'un Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, la France ne réagit pas. Mais neuf mois plus tard, les délégués du « Congrès des nationalités opprimées de l'Autriche-Hongrie » ouvert à Rome le 9 avril 1918 – en première ligne le Tchèque Beneš, le Slovaque Štefánik, le Croate Trumbić – peuvent convaincre les Alliés qu'il existe une alternative démocratique et ententophile à l'empire austro-hongrois. Le Comité qui attaque les « *questions européennes* » – c'est-à-dire autres que relevant de la frontière française du nord-est – à partir de janvier 1918 et véritablement au mois de mai, prend acte de ce tournant majeur. Mais l'espoir de voir la Révolution bolchevique faire long feu et déboucher sur une Russie démocratique et fédérative, demeure jusqu'au début de 1919, compliquant l'approche du dossier roumain par exemple. On le voit : derrière l'application rigoureuse des règles édictées par un système international en transition, les spécialistes réunis assument largement que l'intérêt des puissances, et donc de la France en particulier, vienne dicter une préférence. Ernest Denis échoue ainsi à « *trancher* » au sujet des frontières de la Pologne : « *D'une part, il semble qu'on doive (...) rechercher les conditions géographiques, les conditions ethnographiques et les conditions économiques des territoires et des populations de ce pays. D'autre part, il semble qu'on doive, dans un esprit de haute impartialité, s'efforcer avant tout, d'exposer des faits plutôt que de prendre parti, sous cette réserve cependant que, dans l'intérêt de la France, il pourra y avoir des solutions à recommander plutôt que d'autres* »⁷⁰. Les considérations d'ordre géopolitique font donc irruption dans les suggestions de frontières : le pays étudié se bat dans quel camp ? Ses litiges frontaliers concernent-ils l'Entente ou les Centraux ? Des ennemis secondaires ou principaux ? De ce point de vue, le Comité hérite d'un certain nombre de faits accomplis qui sont autant de données imposées : par exemple, la construction d'un projet politique tchéco-slovaque, que les membres ne sortent pas de leur chapeau, mais qui est bien issu du développement de la pensée autonomiste slovaque de la fin du XIX^e siècle. D'ailleurs, les débats sur les frontières à reconnaître aux Tchèques synthétisent justement la combinaison des différentes données à prendre en compte : l'histoire – les terres de la couronne de Bohême –, la stratégie – « *assurer la sécurité de leur frontière orientale* » – et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes – « *ils demandent la Slovaquie* »⁷¹. En règle générale, les enjeux de l'Europe telle qu'ils se dessinent à partir de 1918, pèsent lourdement sur les buts de guerre :

⁷⁰ d3, 22/10/18, 51.

⁷¹ d3, 7/3/19, 116.

« Notre intérêt est de faire une Pologne forte, capable de séparer l'Allemagne de la Russie » admet le Comité⁷².

Dès lors, est-il possible d'invoquer un principe directeur dans l'étude des futures conditions de paix ? Chargé de mettre en lumière les dossiers sensibles, les pierres d'achoppement des arrangements territoriaux à prévoir ainsi que les cas les plus confus, le Comité cherche à démêler les données afin de proposer des résolutions qui lui semblent les plus justes, les plus logiques ou tout simplement les plus raisonnables. Mais dès la première séance, il apparaît clairement impossible d'invoquer un principe absolu qui aurait force de loi, une considération principale qui primerait sur toutes les autres : « Chaque question doit être envisagée au triple point de vue historique, politique et stratégique »⁷³ établit Vidal de La Blache, le vice-président, qui ajoute avec tout le terre-à-terre du géographe : en Lorraine par exemple, « les considérations économiques pèsent évidemment d'un tout autre poids que les souvenirs du Moyen Âge ». Voilà donc un autre facteur à prendre en compte : la logique de développement d'un territoire, qui peut faire plier toutes les autres considérations. Par exemple, les Tchèques promettent de commercer par Trieste, s'interroge Martonne, mais la loyauté politique à l'égard de l'Entente peut-elle détourner un réseau d'échanges traditionnellement tourné vers le monde germanique⁷⁴ ? Ailleurs en Macédoine, si le sud a été identifié comme bulgare, le principe des nationalités doit céder devant la réalité du relief et les lignes de chemins de fer qui lient le territoire à la Serbie. Notons que de façon générale les facteurs économiques pèsent très lourdement dans les analyses du Comité car ils sont appréciés également comme témoin du sentiment national : la croissance ou la stagnation de certains territoires valent comme jauge de l'attachement qu'on lui a porté (Strasbourg languit dans l'ombre de Mannheim⁷⁵), tandis qu'ailleurs, on considère que la vitalité agricole ou industrielle d'une région établit une solidarité d'intérêts matériels entre ses habitants (la Galicie orientale vis-à-vis des Polonais). En revanche, les considérations stratégiques ont décidé ment la portion congrue dans l'examen des dossiers, à l'exception de l'un d'entre eux, nous y reviendrons : le Rhin. Quant à l'argument ethnographique, nous avons déjà vu comme il était d'emblée jugé difficile à établir, et délicat à manipuler. Qu'il soit permis d'ajouter que la suite des événe-

⁷² d3, 2/6/19, 136.

⁷³ d1/2 p.03.

⁷⁴ d3, p. 08.

⁷⁵ Autre exemple, Danzig qui vivote alors que le port de Hambourg est florissant : « On est en droit de dire aux Allemands : 'Nous vous enlevons un port dont vous vous être désintéressés, dont vous avez même empêché le développement normal' », juge Eisenmann (d3, 14/5/19, 133).

ments donne raison aux réticences des experts : ainsi, lors du plébiscite du 11 juillet 1920 à Allenstein en Prusse orientale, une population parlant polonais à 46 % ne donnera que de 2 % de voix à la Pologne. À l'arrivée, c'est donc tout un faisceau d'enjeux qui se croisent, entre lesquelles il faut arbitrer. C'est le cas par exemple pour l'épineuse question de la population germanophone, ici désignée comme « *allemande* », de Bohême⁷⁶ : Pichon recommande l'unité géographique de la Bohême, Eisemann pense que la solution doit « *être imposée au nom de l'intérêt supérieur de l'Europe* », Meillet rappelle que l'État doit être viable, Haumant défend « *le droit historique* », et enfin Martonne boucle la boucle en mettant en garde « *contre l'usage de l'argument d'unité géographique* ». Retenons de cette dernière remarque, que les membres du Comité n'arbitrent pas nécessairement en faveur de leur domaine d'expertise : « *Les arguments historiques sont dangereux* » avertit Ernest Denis⁷⁷, tandis que Lavissee s'interroge sur la nécessité d'une quasi-thèse sur le Luxembourg au Moyen Âge⁷⁸ !

À la lecture de ces procès-verbaux, certains arguments mènent à recommander des solutions dressant le portrait d'un Comité « *maximaliste* », surtout si on les compare aux arrangements finalement validés. L'un pose la question de l'indépendance de la Belgique qui est la première ligne de défense française, l'autre se montre favorable à l'annexion de la Prusse orientale par la Pologne, un dernier enfin déclare : « *on ne doit pas craindre l'occupation de toute l'Allemagne* »⁷⁹. Mais c'est bien là le privilège du cénacle, que de se permettre certains dérapages qui ne sortiront pas du cadre des échanges verbaux. Dès lors les esprits s'échauffent parfois à coup d'anecdotes dont l'intensité va crescendo : on évoque les protestations alsaciennes contre certaines indécidatesses administratives, pour finir en apothéose sur l'histoire de cet industriel ayant promis de se suicider s'il devenait Prussien⁸⁰. Mais s'ils ne sont pas tenus à l'obligation de compromis, consubstantielle en revanche au métier de diplomate, nos experts savent bien, *in fine*, qu'il faudra transiger avec les buts de guerre des Alliés : « *Les Américains n'admettraient pas d'annexions dépassant l'Alsace-Lorraine* »⁸¹ remarque fort justement Seignobos. Mais il n'en reste pas moins que le Comité n'est pas soumis aux évolutions diplomatiques dictées par la guerre. Pour le gouvernement français, les différentes crises de l'année 1917 – crise

⁷⁶ d3, 13/1/19, 91.

⁷⁷ d3, p. 0146.

⁷⁸ C'est pour l'archéologie du sentiment francophile, se défend Babelon : 12/11, d1/88.

⁷⁹ Respectivement : d3, p. 014, d3, 8/12/18, 65, d1/2, p. 055.

⁸⁰ D1/47.

⁸¹ d1/24.

morale, échec de l'offensive Nivelles, défection de l'allié russe – ont mis un terme à la première phase dite « *énergique* » de l'exposition des buts de guerre. Alors qu'il incluait la revendication du Luxembourg⁸², le discours officiel doit alors se replier en-deçà d'un programme minimal centré, comme nous l'avons vu, sur une partie de la rive gauche du Rhin. Tel n'est pas le cas du Comité qui se fera d'ailleurs rappeler à l'ordre sur cette question même du Luxembourg⁸³.

En vingt-huit mois d'existence, le Comité d'études a couvert une immense partie du continent européen, et même au-delà. S'il serait fastidieux de recenser chaque dossier, il est possible cependant de donner les perspectives sur certaines questions particulièrement centrales et/ou épineuses. Pour la Sarre, une partie des débats consistent à arbitrer entre les deux références fondamentales que sont la frontière de 1814 qui avait laissé Sarrebruck et Sarrelouis à la France, et celle de 1815 qui les avait rattachées à la Prusse, démantelant par là-même « *la frontière fortifiée de Vauban, (...) la ceinture de sécurité de la France* »⁸⁴. L'objectif du Comité est de défendre une position maximaliste tout en contournant l'annexion politique, même si l'on insiste volontiers sur la dette de reconnaissance des Rhénans à l'égard de la France révolutionnaire et la nostalgie qu'elle continue de susciter. Concernant la rive gauche du Rhin, les solutions proposées sont innovantes et correspondent au profil général de ce qui sera finalement établi entre les *Peacemakers*. Dès la première séance, pour concilier sécurité économique, impératifs stratégiques et position anglo-saxonne, une solution pratique est suggérée par le politiste Christian Schefer : distinguer, sur le modèle du Zollverein, la frontière économique de la frontière politique allemande⁸⁵. Dans la foulée, le général Bourgeois introduit à son tour une distinction entre frontières politique et militaire : « *La solution de la question de la Sarre ne préjuge d'ailleurs en rien celle de la frontière militaire, qui doit être reportée au Rhin* » pour tenir compte des progrès de l'armement, et notamment de la portée de l'artillerie moderne au regard de la largeur du fleuve⁸⁶. Le général Bourgeois insiste sur la nécessité de faire de la rive gauche du Rhin une place d'armes qui protégera la France lors de la prochaine attaque-éclair de l'Allemagne. Cette frontière militaire, que l'on

⁸² Georges-Henri Soutou, « Le Luxembourg et la France en 1919 », *Hémecht. Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 4/1987, p. 485-512.

⁸³ Le mémoire de Babelon imprimé dans le Tome I des travaux, préconise l'annexion par la France. On fait savoir à Charles Benoist que ce passage est « imprudent » : S III, p. 331.

⁸⁴ Jacques Bariéty, « Le 'Comité d'études' du Quai d'Orsay et la frontière rhénane », art. cit.

⁸⁵ d1 p. 3.

⁸⁶ s8, 21/5/17, d1/55.

peut donc distinguer d'une occupation politique, est indispensable pour défendre le territoire national, y compris pour envisager éventuellement une attaque préventive⁸⁷. On ne peut manquer de remarquer que la position du général Bourgeois correspond étroitement aux nombreuses notes que le Maréchal Foch fait parvenir à Clemenceau dès avant l'ouverture de la Conférence de la Paix, avec notamment l'idée que le Rhin peut être tenu à l'aide de quelques têtes de pont sur la rive droite. De son côté, la sphère politique française est moins tranchée sur cette question. Toujours est-il que le mémorandum de Foch du 28 novembre 1918 défend exactement les mêmes propositions que le général Bourgeois⁸⁸. Plus globalement sur le dossier allemand, la devise proposée préfigure des combinaisons discutées dans la première moitié des années 1920 : « *restitutions, réparations, garanties* », dont, pour ces dernières, le désarmement au premier rang⁸⁹. En revanche, la menace d'Anschluß est une hypothèse écartée⁹⁰, et de façon générale les éventuelles revendications autrichiennes ne sont pas étudiées en tant que telles : la démarche est plutôt de savoir « *dans quelle mesure satisfaire nos alliés* »⁹¹. Mais cette approche ne constitue pas, loin de là, un chèque en blanc à l'ordre des dits-alliés : les revendications italiennes maximalistes dans l'Adriatique ne sont pas considérées comme sérieuses⁹², de même que le programme du Conseil National Polonais face auquel Meillet se déclare « épouvanté »⁹³. Sur ces deux dossiers, les évolutions militaires et politiques des années 1917-1919 se font particulièrement sentir. Une « *question yougoslave* », en plus d'une question d'Adriatique et d'une question serbe, fait ainsi son apparition en juillet 1917, juste avant la clôture estivale des débats⁹⁴. En effet, parmi les territoires promis à l'Italie par le traité de Londres d'avril 1915, deux posent problème au regard des revendications croates et serbes : l'Istrie autour de Trieste et la Dalmatie, sur la côte orientale de l'Adriatique où se trouve notamment Fiume (Rijeka). Ce port est une création « *de toutes pièces* » des Hongrois⁹⁵ déclare Martonne, signifiant par là que rien ne le prédispose à un destin italien, qu'il convient de réorienter vers les Balkans yougoslaves ; le tracé même du littoral adriatique, déchiqueté à l'est et presque rectiligne à l'ouest, distingue les sorts de

⁸⁷ Séance du 30 avril 1917, p. 30 et alii.

⁸⁸ Jacques Bariéty, « Les occupations françaises en Allemagne après les deux guerres mondiales », *Relations Internationales* 79/1994, p. 319-334.

⁸⁹ s8, 21/5/17, d1/56.

⁹⁰ d1/2, p. 063.

⁹¹ d1/5.

⁹² d3, 28/1/18, 4.

⁹³ d3, 8/12, 66.

⁹⁴ s13 le 2/7.

⁹⁵ d3, 25/2/18, 8.

Fiume et de l'Italie, quand il ne s'agirait pas seulement d'éviter la toute-puissance italienne dans la zone. D'une façon générale, nous l'aurons compris, le Comité défend une position extrêmement favorable à la Serbie et à l'union des Slaves du Sud. Là aussi, les universitaires se montrent bien plus audacieux que la position officielle ne le permet au gouvernement français⁹⁶.

Les voies navigables européennes constituent un gros sujet de réflexion auquel s'ajoutent les enjeux hydroélectriques et les projets d'utilisation de la force motrice du Rhin⁹⁷. Lucien Gallois, appuyé par Martonne, souligne la nécessité d'aménager le Rhin pour le rendre navigable jusqu'à Bâle et ainsi assurer le succès de Strasbourg⁹⁸. L'objectif du Comité est également de mettre fin à la suprématie allemande au sein du comité « *international* » du Rhin où elle dirige de fait, en tête-tête avec la Hollande. Il s'agirait donc d'aménager les communications de Strasbourg avec les Pays-Bas et la Suisse, c'est-à-dire au-delà l'Italie, et d'établir un vrai statut international limitant les droits des États riverains, auquel intéresser la Grande-Bretagne, la Belgique, les pays scandinaves, voire les États-Unis et la Russie. La capitale alsacienne deviendrait ainsi la plateforme d'un réseau de canaux constitués du projet suisse Rhin-Rhône, du Mittellandkanal en voie de creusement vers l'Elbe, Berlin et l'Oder, du projet Rhin-Main-Danube⁹⁹.

Concernant la « *question polonaise* », leur premier mouvement est de reculer face à l'étendue du programme territorial du Conseil National Polonais, placé sous la présidence du national-démocrate (droite nationaliste) Roman Dmowski depuis août 1917. Mais le Comité doit bien finir par écouter ses défenseurs officiels, ce qui ne vaut pas pour validation, lors d'une séance particulière et sans nul doute politique, dite de la « *sous-commission des affaires polonaises* » le 9 mars 1919. À cette date, la conférence de la Paix a avancé ses travaux, la Pologne est d'ores et déjà un des piliers du système de sécurité français, et la guerre russo-polonaise qui a éclaté un mois plus tôt la fragilise : la question n'est plus de regretter que « *tout le monde [soit] un peu impérialiste en Pologne* »¹⁰⁰, mais de contribuer à rassurer une alliée. Les experts se font dès lors expliquer un programme dont ils ont tout de suite pointé la principale difficulté : Pologne historique et Pologne ethnogra-

⁹⁶ Jacques Bariéty, « La France et la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 1914-1919 », *Relations Internationales* 103/2000, p. 307-327.

⁹⁷ Séance du 23 avril 1917, p. 22.

⁹⁸ Séance du 7 mai 1917, p. 35.

⁹⁹ Jacques Bariéty, « Les traités de paix de 1919-1920 et le projet d'un réseau européen de voies navigables », *op. cit.*

¹⁰⁰ Ernest Denis, d3, 8/12/18, 65.

phique ne coïncident pas¹⁰¹. En effet, la référence fondamentale du programme territorial de la délégation polonaise provient de l'ancienne *Res Publica* d'avant les Partages : or « *les frontières de 1772* » recouvrent un territoire élargi aux anciens confins orientaux de la *Res Publica* polono-lituanienne, dessinant une ligne qui incorpore Vilna et sa région, où l'affrontement avec les Bolcheviques a débuté en janvier 1919, ainsi que la ville de Minsk. Ce programme ne correspond en rien aux « *terres habitées par les populations incontestablement polonaises* » mentionnées par Wilson dans ses Quatorze-Points, mais établissent à l'Est le projet d'une Pologne multiethnique peuplée également d'Ukrainiens, Biélorusses, Lituanien... Dès lors, les membres du Comité prennent d'emblée parti de distinguer les frontières occidentales de la Pologne, de ses frontières orientales. C'est également le calcul effectué de son côté par le Maréchal Józef Piłsudski, officiellement confirmé à la tête de l'État en janvier 1919, qui n'a aucune confiance en l'aide alliée pour assurer l'indépendance de la Pologne, notamment face à l'ennemi russe : accepter tout ce que l'Entente attribuera à l'Ouest, mais compter sur ses propres forces à l'Est où ne saurait être acceptée la ligne Curzon passant par Brest-Litovsk. Cela ne signifie pas pour autant que les frontières occidentales de la Pologne ne sont pas questionnées par le Comité. C'est ainsi que le Duché anciennement autrichien de Teschen en Silésie (2 300 km², 430 000 habitants), est un dossier rendu sensible par la présence d'un très riche bassin houiller. Alors que les affrontements militaires entre Tchèques et Polonais y ont éclaté depuis trois mois, Pichon expose au Comité les arguments de Prague qui revendique Teschen « *en vertu du droit historique et de sa liaison vers les hauts-fourneaux d'Ostrau auxquels il fournit le charbon* »¹⁰². Mais en face, les Polonais invoquent l'argument ethnographique – les Polonais y sont majoritaires – et l'antériorité historique – le territoire avait été polonais jusqu'au XIII^e siècle, avant d'être cédé au roi de Bohême. On le voit de nouveau ici, tout est affaire d'évaluation et d'arbitrage entre différents facteurs, surtout lorsque le litige met aux prises, comme c'est le cas ici, deux alliées de la France¹⁰³.

Comme nous l'avons vu, c'est parfois l'intérêt des Puissances de l'Entente qui prime dans l'examen des dossiers. Ainsi, les pays baltes ne sont pas envisagés *per se*, mais inmanquablement analysés au prisme de la menace allemande et des avantages russes : s'il leur était octroyée une très large

¹⁰¹ D3/66.

¹⁰² d3, 7/3/19, 116.

¹⁰³ Isabelle Davion, *Mon voisin, cet ennemi. La politique de sécurité française face aux relations polono-tchécoslovaques entre 1919 et 1939*, Bruxelles-New York-Francfort-Londres-Paris, Peter Lang, 2009.

autonomie, quels bénéfices ces pays baltes pourraient-ils offrir à une Russie fédérale, voire confédérale¹⁰⁴ ? Le traité de paix de Brest-Litovsk de mars 1918 entre l'Allemagne et la Russie clarifie la position française en autorisant le soutien direct du Quai d'Orsay aux indépendances baltes, même si l'organisation des forces blanches en Sibérie durant l'été 1918, pousse la diplomatie française à la prudence¹⁰⁵. Dès lors, les débats du Comité sont eux aussi porteurs des contradictions des multiples arrière-pensées françaises concernant les régions baltes : empêcher les Soviétiques d'y avoir accès, permettre aux Russes Blancs de s'y organiser, soutenir le droit des peuples. Le même traitement tourné d'abord vers les enjeux géopolitiques, est réservé à la cause de l'indépendance ukrainienne par Haumant : « *La grande-Russie qui renaîtra un jour, ne peut être séparée de la mer Noire et privée des mines du Donetz. On doit souhaiter la constitution d'une Russie fédéraliste, formée d'une douzaine d'États autonomes, parmi lesquels la petite-Russie [c'est-à-dire l'Ukraine] compterait pour trois ou quatre* »¹⁰⁶. Dans le dossier belge, c'est jusqu'aux enjeux tactiques de la prochaine guerre contre l'Allemagne qui sont évalués : seule une étroite alliance politique et militaire franco-belge est susceptible d'assurer la défense du Nord de la France, il faut dès lors appuyer la Belgique dans ses revendications sur le Limbourg, territoire qui lui permet de se défendre d'une attaque dans le secteur de la Meuse¹⁰⁷.

Le dossier roumain est sans doute celui où le Comité se montre le plus unilatéral. Le 10 novembre 1918, le roi de Roumanie Ferdinand Ier déclare la guerre à l'Allemagne, faisant ainsi d'une pierre deux coups : il marque son appartenance au camp de l'Entente et annule *de facto* le traité de Bucarest, *diktat* conclu le 7 mai 1918 avec les Puissances centrales. Dès lors la monarchie danubienne, assurée des très généreuses promesses alliées du traité secret d'août 1916, réclame la Bessarabie, la Bucovine (qui n'est pas discutée dans nos archives), la Transylvanie, le Banat et le nord de la Dobroudja. Elle trouve en la personne de Martonne, considéré comme un des pères de la Roumanie – le centenaire de sa naissance sera commémoré par Ceaucescu en 1973 –, un brillant défenseur. Assumant pleinement sa position maximaliste sur ce dossier, il va jusqu'à s'engager sur le respect des droits des minorités par l'État roumain, notamment à l'égard de ses allogè-

¹⁰⁴ d3, 22/1/19, 94 et alii.

¹⁰⁵ Julien Gueslin, « La France face aux indépendances baltes, de Brest-Litovsk à la conférence de la Paix », *Relations Internationales* 93/1998.

¹⁰⁶ d3, 4/2/19, 103.

¹⁰⁷ d3, 9/4/18, 15 - 15/4, 21.

nes magyars¹⁰⁸. Pour la Dobroudja, Martonne insiste sur la géographie humaine – les liens économiques – et l’histoire – la thèse de l’origine romaine de la province – pour la désigner comme « *terre roumaine* », alors qu’il admet que ses traits physiques en font une continuation des plateaux bulgares : « *rien ne justifie les revendications des Bulgares sur ces pays* », conclue-t-il¹⁰⁹, avec un ton d’autant plus tranchant qu’à la date où Martonne présente ce rapport, le 6 mai 1918, la Roumanie a cessé le combat et se trouve à la veille, au sens propre du terme, de signer un traité de paix laissant à la Bulgarie la Dobroudja du Sud¹¹⁰. Lorsqu’il rapporte sur la Transylvanie en revanche, l’isolement de la Roumanie vaincue, les ravages de l’offensive de printemps allemande semblent affecter ses certitudes, et il se contente prudemment d’établir que du fait des taux de natalité des populations hongroises et roumaines, la région est destinée à devenir roumaine¹¹¹.

Les questions relatives à l’empire ottoman qui, en Europe, est réduit à la Thrace orientale depuis les guerres balkaniques de 1912-1913, traitent principalement des Détroits. Leur sort est distingué du dossier de Constantinople : la maîtrise des uns n’impliquant pas l’annexion de l’autre, a signifié fermement la France dès le début de la guerre. En mars 1915, les discussions entre alliés ont officialisé, non sans marchandage au sujet de la Rhénanie, les revendications russes sur Constantinople, les Détroits et la Thrace méridionale¹¹². En effet, c’est une obsession de l’allié russe que de réviser la Convention de Paris de 1856 en vue de contrôler les Détroits et ainsi garantir son droit de passage vers la Méditerranée. Afin également d’en interdire le passage à un ennemi éventuel, la solution préconisée est celle d’une autorité internationale à laquelle se joindraient tous les États méditerranéens de l’Entente, veillant à la neutralité des Détroits. Le Comité affirme clairement son souci de protéger le commerce russe de toute menace allemande¹¹³. Au sujet des territoires plus lointains, en Asie Mineure et au Proche-Orient, les

¹⁰⁸ Taline Ter Minassian, « Les Géographes français et les frontières balkaniques à la Conférence de la Paix en 1919 », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 44-2/1997, p. 252-286.

¹⁰⁹ 6 mai 1918, p. 118-119.

¹¹⁰ Jacques Bariéty, « Le Comité d’études du Quai d’Orsay et les frontières de la Grande Roumanie », *Revue Roumaine d’Histoire* XXXV 1-2/1996, Bucarest – Académie roumaine, 1-2, p. 43-51. Les considérations sont d’un même ordre pour l’ouest de la Bulgarie, où Martonne recommande d’incorporer la Macédoine au future État yougoslave, afin de mettre à l’abri des « bandes bulgares » les voies ferrées menant à Salonique : Voir également Taline Ter Minassian, « Les Géographes français et la délimitation des frontières de la Bulgarie à la conférence de la Paix en 1919 », *Balkanologie*, VI (1-2)/2002, p. 199-212.

¹¹¹ 22 mai 1918, p. 122.

¹¹² Georges-Henri Soutou, « La France et les marches de l’Est », art. cit.

¹¹³ D3, 3/6/18, 35.

discussions portent sur le démembrement de l'empire ottoman qui, pour le coup, constitue un objectif des alliés. Le Comité préconise au moins les États successeurs suivants : un État international des Détroits, et une Arménie indépendante¹¹⁴, la Grèce héritant de la Thrace et la France des mandats d'ores et déjà définis. En effet, les faits accomplis sont appelés à peser sur les questions d'Orient, dont en premier lieu les « *accords* » Sykes-Picot de 1916 (reconnus tout au plus comme un mémorandum par les Britanniques) qui ont délimité des zones d'influence et donc largement défini les buts de guerre alliés dans la région¹¹⁵. Les Français souhaitent dès lors établir leur protectorat sur le littoral nord-syrien – y compris Beyrouth et Alexandrette – jusqu'aux riches plaines céréalières de Cilicie et l'Arménie, ainsi qu'une « *zone d'influence* » sur Damas, Alep et Mossoul. Concernant la Syrie à laquelle s'intéressent plus particulièrement les dernières séances du Comité, les membres estiment que « *ce que nous pouvons et devons chercher en Syrie c'est surtout le développement de notre influence intellectuelle* » qui y est déjà bien plus forte que dans les colonies françaises¹¹⁶. Le Comité se situe ici en droite ligne de la Société de Géographie qui préconise depuis 1916 l'attribution de la Syrie à la France.

Il est toujours tentant, lorsque l'on est confronté au type d'archives que constitue le fonds Charles Benoist, de répertorier dans les débats d'experts, les presciences lumineuses ou au contraire les projections calamiteuses qu'il est si facile de montrer du doigt. Alors certes, Haumant professe une naïve tranquillité quant aux frontières de la Yougoslavie : « *Pas de difficulté du côté de l'Autriche. Les villes allemandes comme Marburg et même Klagenfurt pourront redevenir slaves facilement* »¹¹⁷ ; d'autres réflexions sont forcément datées : le Comité, au sujet de la Rhénanie, estime qu'envoyer des militaires occuper des civils est une bonne solution (la déplorable affaire de la Ruhr montrera quelle agression cette manœuvre constitue bien au contraire aux yeux des populations), et l'on voit également certains membres exprimer leur méfiance à l'égard des grands industriels, parce que pangermanistes, et compter au printemps 1917 sur les masses ouvrières pour « *tenir* » le territoire allemand... douces illusions pré-bolcheviques ! Mais inversement, si les membres de notre Comité n'ont jamais prétendu à la prophétie, leur niveau d'expertise et une dose de bon sens, les rendent par-

¹¹⁴ Signalons que les débats font mention du génocide arménien (terme qu'ils ne peuvent évidemment utiliser) : « Des massacres et des déportations ont à peu près vidé l'Arménie turque », d3, 18/12/18, 78.

¹¹⁵ Vincent Cloarec, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 » ; *Relations Internationales* 93/1998, p. 5-27.

¹¹⁶ d3, 25/3/19, 125.

¹¹⁷ 26/12/18, 82.

fois à même de devancer certaines difficultés. C'est Boyer qui prévoit que l'ère d'indépendance des Pays Baltes sera extrêmement brève avant que ceux-ci n'aillent « *rallier une république fédérative russe* »¹¹⁸ (avec, certes, un tout autre sens au mot « *république* » que celui que lui fournira la réalité soviétique) ; c'est le général Bourgeois qui augure mal du désarmement allemand : « *la limitation des armements de la Prusse en 1807 ne l'a pas empêchée de reconstituer une forte armée qui nous a battue en 1814. Quelle puissance empêchera l'Allemagne moderne d'en faire autant ?* »¹¹⁹ interpelle-t-il, avant d'ajouter deux séances plus loin : « *six mois suffisent pour former un soldat moderne. Et il faut compter avec ceux ayant déjà fait la guerre actuelle* ». C'est enfin Ernest Denis, s'inquiétant dès 1917 de la perception par les peuples de la paix qui s'annonce : « *ne représenterait-elle pas pour l'Allemagne une humiliation, d'où résulteraient une rancune tenace et la possibilité de nouveaux conflits ?* »¹²⁰.

Qu'a-t-on fait de tant de connaissances, de tant d'expertise ? Dans son ouvrage de 1921 intitulé *La Paix*, André Tardieu fait du Comité « *l'honneur de la science française* »¹²¹. C'est un hommage pour le moins ambigu, car nul doute que les membres réunis eussent préféré être l'honneur de la Conférence de la Paix. Mais effectivement, si nous avons employé le terme de laboratoire pour décrire ce Comité, c'est aussi parce que sous bien des aspects, celui-ci mène ses expériences hors-sol. Ses travaux sont à ce point menés à huis-clos, que Gabriel Hanotaux croit jusqu'à la fin de l'année 1918 que personne en France ne s'intéresse aux buts de guerre¹²². Il s'agit pourtant là d'un expert des plus réputés qui a des contacts réguliers avec le haut personnel politique et militaire, et qui publie ses propres propositions de paix dans la presse. En novembre 1917 déjà, les journaux français s'inquiètent de savoir si la France compte mettre sur pied une commission d'études, à l'instar de ses alliés anglo-saxons. Encore en novembre 1918, Albert Thomas qui était pourtant ministre de l'Armement quand fut créé le Comité écrit au géographe Antoine Vacher : « *Qu'est-ce que tu fais en ce moment ? Est-ce que tu es au Service Géographique de l'Armée ? Est-ce que vous étudiez les différents problèmes de la paix ? Est-ce que les problèmes des nationalités ont été abordés ? Est-ce que les grands problèmes économiques ont été traités par vous ? (...) ? Que fait Demangeon ? J'estime vraiment*

¹¹⁸ d3, p. 086.

¹¹⁹ s8, 21/5/17, d1/56.

¹²⁰ s10, 11/6/17, d1/6.4

¹²¹ André Tardieu, *La Paix*, Paris, Payot, 1921, p. 95.

¹²² Gabriel Hanotaux, *Carnets (1907-1925)*, Paris, Pedone, rééd. 1982, 445 p. Introduction par G.-H. Soutou du chapitre III.

que tous les géographes devraient à l'heure actuelle nous aider à nous ravitailler par des articles avertissant l'opinion publique, par des suggestions au Gouvernement »¹²³. Inversement, les membres du Comité ne sont pas tenus au courant des évolutions du Quai d'Orsay lui-même lancé comme nous l'avons vu, dans la réflexion sur les buts de guerre : interrogé sur l'éventualité d'une neutralisation du Rhin, Émile Bourgeois doit se contenter de répondre qu'elle « serait à l'étude au ministère des Affaires étrangères »¹²⁴.

Dès lors, quelle fut l'influence réelle de ces séances ? Martonne prétend que « les travaux de notre Comité sont hautement appréciés et on estime que le premier volume a eu une très heureuse influence sur les résolutions récemment prises »¹²⁵, mais aucune preuve ne l'atteste. Il s'agit là, pour reprendre une expression de 1954 de l'historien André Siegfried, d'une « question mélancolique », car toutes les études portant sur le Comité Benoist s'accordent à conclure qu'il ne fut pas exploité. Il faut dire que, mis en place par Briand et soutenu par Poincaré, le Comité peut difficilement constituer une créature séduisante aux yeux de Clemenceau, leur Némésis politique. Il est plutôt objet de défiance, notamment aux yeux de Tardieu, le bras droit du Tigre qui est sur tous les dossiers. À l'ouverture de la conférence de la Paix, le Comité ne se réunit plus aussi systématiquement, comme si les choses sérieuses avaient commencé ailleurs. En lieu et place, se déroulent des sortes de « parlote »¹²⁶ au Commissariat des Affaires de guerre américaines, que Charles Benoist décrit avec amertume comme des verdurinades réunissant autour d'André Tardieu certains membres du comité, avec le général Le Rond et le diplomate Jules Laroche : « ainsi fut 'bavardé' le traité de paix » juge Benoist, légitimement frustré de ne pas voir reconnue l'expertise de son Comité. Effectivement, aucun de ses membres n'intervient ès qualités auprès de la Conférence de la Paix. Des consultations sont demandées à titre personnel à certains géographes, et Martonne ou Demangeon travaillent ponctuellement avec le comité consultatif de la délégation française, à la demande de Tardieu. Martonne obtient malgré tout de Philippe Berthelot l'ouverture d'un secrétariat du Comité, non loin du Quai d'Orsay, chargé de faire l'interface entre le comité consultatif de Tardieu et notre Comité. Mais cette permanence tenue rue Constantine durant toute la durée de la conférence ne fait, d'après Charles Benoist, qu'offrir de nouvelles occasions de rebuffades, « sur des questions aussi complexes que celles du banat de

¹²³ Nicolas Ginsburger, « La guerre, la plus terrible des érosions », *op. cit.*, p. 654.

¹²⁴ d1 p. 5.

¹²⁵ d3, 3/1/19, 85.

¹²⁶ Charles Benoist, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 331.

Temesvar, de la Silésie de Teschen, de la nationalité de la Bessarabie, des populations de la Syrie »¹²⁷. Dans son ouvrage revenant sur toute cette période, *Les Nouvelles frontières d'Allemagne et la nouvelle carte d'Europe* auquel ont participé Martonne et Gallois, Benoist se fait le porte-parole de la déception des experts : leurs travaux n'ont pas été pris en compte... et ça se voit ! Il faut dire que les activités et la légitimité du Comité d'études, déjà court-circuité par le comité consultatif, sont encore réduites par la création d'une nouvelle structure, la « *commission interalliée de géographie* » de février 1919. Parallèlement, on constate d'ailleurs que l'ouverture de la conférence de la Paix et la mise en place d'un comité consultatif ne bouleversent pas fondamentalement le travail du Comité : des rapports s'ajoutent, dictés par les débats internes tels que le programme de départ l'avait fixé. Quant à la liste des mémoires désignés comme « *urgents* »¹²⁸, elle contient un rapport sur la Finlande qui ne sera jamais réalisé¹²⁹. La lassitude s'installe, face au double effet du peu de publicité faite aux travaux et de l'ouverture des négociations alliées où tout se joue. L'indépendance du Comité à l'égard des sphères diplomatiques et gouvernementales, atout revendiqué à sa création, est devenue facteur d'impuissance : le laboratoire s'est transformé en chambre stérile.

L'influence du Comité s'est donc résumée à la fourniture de notes, de statistiques sur des sujets extrêmement pointus, à des consultations faisant valoir le statut de spécialiste¹³⁰. Est-ce justement en réaction à cet avènement de l'âge des experts, que les diplomates, craignant d'être dépossédés de leurs prérogatives, ont soigneusement tenu à l'écart le Comité ? Rien dans les archives du Quai d'Orsay ne vient corroborer cette hypothèse. Les expertises contenues dans les volumes publiés et les atlas, ont pu intervenir comme caution scientifique lorsque les conclusions convergeaient avec la position fixée par le comité consultatif : c'est ainsi que le mémoire sur le Rhin présenté par Tardieu à la conférence de la Paix le 28 février 1919, reprend les analyses du général Bourgeois. De même, les stipulations de Gallois sur les capacités hydroélectriques du Rhin se retrouvent dans les clauses du traité de Versailles et préfigurent le grand canal d'Alsace¹³¹. Si les avis ne correspondaient pas, à l'instar du mémoire de Verrier sur le Schleswig en contradiction avec les positions de Tardieu, ils disparaissaient. En aucun cas

¹²⁷ Ibid., p. 332.

¹²⁸ Séance du 22 janvier 1919, p. 176.

¹²⁹ Olivier Lowczyk, *La Fabrique de la paix*, *op. cit.*

¹³⁰ d3, 7/3/19, 116.

¹³¹ Jacques Bariéty, « La Grande Guerre (1914-1919) et les géographes français », *Relations Internationales* 109/2002, p. 7-24.

les membres n'ont pu faire l'opinion des cercles officiels et actifs, encore moins la retourner. Le Comité n'a jamais été réellement engagé dans le processus de décision.

L'Europe de Versailles reflète la tentative magistrale et inédite de retracer les frontières de tout un continent, à la suite de l'effondrement des empires multinationaux allemand, austro-hongrois, russe et ottoman. Le centenaire de 14-18 qui commémore toute la guerre, et donc également les traités de paix qui y ont mis fin, offre la bienheureuse occasion de revenir sur un certain nombre d'idées reçues au sujet de ces négociations. En effet, si les règlements territoriaux issus de la Première guerre mondiale ont permis de diminuer de moitié les minorités nationales – c'est-à-dire les individus habitant un État dont ils ne constituent pas le groupe national dominant – elles restent tout de même 30 millions après 1920, tandis que les frontières européennes se sont dans le même temps inévitablement multipliées. À ceux qui ont beau jeu de dénoncer ce résultat, les études dont nos archives témoignent ici, donnent un argument supplémentaire de rétorquer : comment faire plus ? Nos experts ont plus d'une fois signalé l'extrême complexité de situations sur lesquelles les chefs d'état devront se prononcer. L'œuvre de meilleure compréhension des traités de paix intervient par touches historiographiques depuis une vingtaine d'années. L'originalité des sources qui sont ici livrées au public, c'est qu'elles proviennent d'un homme qui a nourri ces clichés sur la conférence de la Paix, alors même que les papiers qu'il laisse permettent d'être largement plus nuancé que ne le furent ses mémoires. Avec amertume, ses souvenirs dressent un portrait à charge des négociations officielles qui seraient devenues un « *concours de divagations et d'incohérences* » entre quatre Grands qui « *se chamaillèrent sur des questions qu'ils ne connaissaient que peu* » et qui auraient, en conséquence, « *dérégulé le sort du monde* »¹³². Charles Benoist constitue donc un nouvel exemple d'un témoin de la paix déçu, qui va se transformer en détracteur injuste de l'œuvre finie, pour le plus grand danger de celle-ci. À présent, les historiens s'accordent à réévaluer à la fois le sérieux de l'entreprise, et la lisibilité du résultat en tant que meilleur compromis possible en 1919-1920, en attendant de nécessaires réarrangements dans le cadre de la SDN. De la conscience avec laquelle le gouvernement français s'est posé les grands enjeux de la paix, de la complexité des situations concernées mais aussi, bien entendu, des accommodements qui se sont imposés, ces archives attestent.

¹³² Charles Benoist, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 333. Charles Benoist adhère à l'Action Française en 1928. Il devient également précepteur du comte de Paris.

**1^{re} séance du mercredi 28 février 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)**

Présent : MM. Babelon, Charles Benoist, Émile Bourgeois, général Bourgeois, A. Chuquet, E. Denis, L. Gallois, E. Lavis, Emmanuel de Martonne, C. Pfister, C. Shefer, Seignobos, Paul Vidal de La Blache (M. Jullian excusé)¹.

Le président, en ouvrant la séance à 3 heures, définit le but des travaux demandés au Comité d'études. Il s'agit, non d'apporter des solutions, mais de constituer une série de dossiers utiles à ceux qui auront la responsabilité de représenter la France au Congrès de la Paix : Toutes les questions touchant l'Europe devront être examinées ; les questions coloniales resteront en dehors. Toutefois, on pourra s'occuper de l'empire turc en Asie. Sur chaque point, un rapporteur sera désigné. Son rapport servira de base aux discussions ; toutes facilités nous seront données pour faire polycopier ou imprimer les rapports définitifs.

Le général Bourgeois s'offre à faire tirer au Ronéo ou même imprimer les rapports au Service géographique de l'armée. Il mettra à la disposition de chacun des membres du Comité une collection complète des Notices rédigées par la Commission de géographie du Service géographique de l'armée sur les pays du Rhin, sur les Balkans et l'Asie mineure. Ces notices contiennent des documents géographiques et statistiques qui pourront être utiles.

¹ Ernest Babelon est l'auteur de deux volumes sur le Rhin ; Émile Bourgeois est professeur à la Sorbonne et à l'École libre des Sciences politiques où il enseigne l'histoire diplomatique. Arthur Chuquet est membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Lucien Gallois : Lorrain de naissance et ancien élève de Vidal de La Blache avec qui il a fondé les *Annales de géographie*, il est l'auteur d'une thèse sur les géographes allemands, et enseigne la géographie à la Sorbonne ; Christian Pfister est professeur à la Sorbonne, historien de la France de l'Est et des origines de l'Alsace. C. Schefer est professeur de sciences économiques à l'École libre des Sciences politiques. Camille Jullian : professeur au Collège de France et historien des origines de la Gaule, il est considéré comme l'héritier de Fustel de Coulanges. Charles Seignobos : après y avoir été suppléant de Lavis, Charles Seignobos est devenu professeur à la Sorbonne en 1907, d'abord de « méthode historique » puis d'histoire politique.

Le Président désigne comme la première question à étudier celle de la rive gauche du Rhin. Il conviendrait de commencer par un exposé de l'histoire de ces pays. Les périodes anciennes, bien entendu, seraient traitées brièvement.

M. Babelon accepte de traiter l'Antiquité, en collaboration avec M. Jullian².

MM. Pfister et E. Bourgeois traiteront le Moyen Âge et les temps modernes, avec la collaboration de Philippe Sagnac³.

M. Denis traitera la période contemporaine après 1815.

Le Président pense qu'on pourrait ensuite étudier la question stratégique, dont se chargerait le général Bourgeois.

M. E. Bourgeois demande qu'on examine à part la question du Luxembourg.

M. P. Vidal de La Blache estime qu'il conviendrait avant tout d'étudier les frontières. Il faudrait d'abord s'occuper de l'Alsace, puis de la Lorraine. Ces deux pays ne peuvent être envisagés de la même façon. En Lorraine, nous nous trouverons devant une question économique capitale. Les études historiques sont insuffisantes. Les considérations économiques pèsent évidemment d'un tout autre poids que les souvenirs du Moyen Âge. Chaque question doit être envisagée au triple point de vue historique, politique et stratégique.

M. Schefer remarque que les frontières politiques et économiques peuvent ne pas coïncider.

M. Vidal de La Blache suggère qu'il pourrait être utile de faire appel pour certaines questions à un géologue.

M. Gallois est disposé à traiter du bassin houiller de la Sarre.

M. Babelon demande qu'on étudie la neutralité du Rhin.

² Camille Jullian : professeur au Collège de France et historien des origines de la Gaule, il est considéré comme l'héritier de Fustel de Coulanges.

³ Historien moderniste spécialiste de la période révolutionnaire, Philippe Sagnac a déjà participé à des manuels, publié des ouvrages d'histoire économique ainsi qu'une monographie sur *Le Rhin français pendant la révolution et l'Empire* en 1917. Titulaire de la chaire d'histoire de la Révolution Française à la Sorbonne à partir de 1923, il y fondera le « Centre d'Études sur la Révolution Française » en 1932.

D'après M. E. Bourgeois, cette question serait à l'étude au ministère des Affaires étrangères.

D'après M. Gallois, il y aurait lieu de songer non seulement à la navigation, mais à l'utilisation de la force motrice.

M. Vidal de La Blache signale que l'accession de tous les pavillons au Rhin a été envisagée en 1814.

Le Président conclut qu'on pourrait, après le résumé historique, prendre la question d'Alsace et de Lorraine au triple point de vue historique, économique et stratégique.

M. Schefer accepte de faire un rapport sur le point de vue économique.

M. Vidal de La Blache exposera les frontières de 1814 et 1815⁴ en collaboration avec M. Pfister.

Le général Bourgeois traitera le point de vue stratégique.

M. E. Bourgeois s'occupera de la neutralité du Rhin. La question de l'Adriatique est soulevée. M.C. Benoist est prêt à exposer la thèse italienne.

La question d'Autriche reviendrait à M. Denis.

M. de Martonne fait remarquer que, au lieu de se demander comment découper l'Autriche, il serait peut-être préférable d'étudier successivement la situation de chacun de nos alliés, Serbes, Italiens, Roumains, Polonais, etc. en cherchant dans quelle mesure il est possible de satisfaire leurs aspirations.

Ce point de vue est adopté. M. Denis accepte de traiter la question polonaise et la question tchèque. M. C. Benoist exposera les revendications italiennes (Trentin, Trieste, Dalmatie), M. de Martonne parlera des Roumains. On fera appel à M. Haumant⁵ pour les Serbes.

⁴ Le premier traité de Paris, signé par les Alliés avec Louis XVIII le 30 mai 1814 après les défaites napoléoniennes, laisse encore Sarrebruck et Sarrelouis à la France. Mais l'échec des Cent-Jours offre l'occasion au Congrès de Vienne d'arrondir la frontière, et le 20 novembre 1815, le second traité de Paris rattache officiellement ces deux territoires à la Prusse.

⁵ Émile Haumant est professeur de serbo-croate à la Sorbonne. Héraut de la cause yougoslave, il défend alors l'idée que Serbes et Croates forment deux branches d'un même peuple.

Le Président rappelle que nous avons à nous occuper aussi de l'Asie mineure, M. Gallois accepte de rédiger un rapport à ce sujet.

La Syrie et la Palestine doivent être étudiées à part. M. de Martonne est disposé à s'en charger.

En définitive, voici quelles sont les questions mises à l'étude, les rapporteurs désignés et le délai dans lequel certains se sont engagés à présenter leur rapport :

Rive gauche du Rhin, histoire de l'Antiquité : MM. Babelon et Jullian (2 semaines) – Moyen Âge et temps modernes : MM. Pfister et E. Bourgeois (2 semaines) – Après 1815 : M. Denis. Questions stratégiques : général Bourgeois (un mois).

Limites de l'Alsace et de la Lorraine : Point de vue historique. Traités de 1814 et 1815 : MM. Vidal de La Blache et Pfister (3 semaines) – Point de vue économique : M.C. Schefer (un mois) – Question de la Sarre : M. Gallois (3 semaines) – Point de vue stratégique : général Bourgeois (un mois).

Neutralité du Rhin : M. E. Bourgeois (3 semaines).

Question polonaise : M. Denis.

Question tchèque : M. Denis.

Question roumaine : M. Emmanuel de Martonne.

Questions italiennes : M. Ch. Benoist.

Question serbe : M. E. Haumont.

Question d'Asie mineure : M. Gallois.

Question de Syrie : M. E. de Martonne.

Il est décidé que les séances se tiendront désormais le lundi à 5 heures, dans le même local. La deuxième séance aura lieu le lundi 19 mars, la 3^e le lundi 26 mars.

La séance est levée à 4 heures 20.

**2^e séance du Comité d'études
lundi 19 mars 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)**

À 5 heures, Institut de Géographie de la Faculté des Lettres

Ordre du jour :

- Rapport de MM. Babelon et Jullian sur *Le Rhin dans l'Antiquité*.
- Rapports de M. Vidal de La Blache sur *Les frontières de la Sarre (1814-1915)*.
- Rapports de M. Pfister sur *La frontière entre l'Alsace et le Palatin (1814-1915)*.

*
* *

Présents : MM. Babelon, Charles Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, A. Chuquet, Denis, Gallois, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Vidal de La Blache.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Présentation du rapport de M. Babelon et Jullian sur le Rhin dans l'Antiquité (voir ce rapport en appendice).

M. Babelon tient à dire que ce rapport est en réalité l'œuvre de M. Jullian, mais qu'il est entièrement d'accord avec lui sur tous les points.

M. Jullian insiste sur le fait qu'il s'est servi des témoignages mêmes des savants allemands, pour montrer que la rive gauche du Rhin n'était pas germanique à l'époque romaine. Il aurait pu étendre la démonstration aux territoires de la rive droite du Rhin correspondant au Grand-Duché de Bade

et au Würtemberg actuels. Les Champs Décumates ont bien été, suivant le mot de Tacite, colonisés par les Gaulois, comme l'a prouvé la publication des inscriptions et monuments figurés.

Présentation des rapports de M. Pfister sur la frontière entre l'Alsace et le Palatinat (1814-1815) et de M. Vidal de La Blache sur les frontières de la Sarre (voir ces rapports en appendice).

M. Pfister insiste sur la conclusion de son étude : le pays entre la Queich et la Lauter a été français réellement de 1793 à 1814, et le serait resté sans le retour de l'île d'Elbe¹.

À la demande de M. Vidal de La Blache, il explique l'importance du canton de Dahn qui nous était enlevé dès 1814 : riche région de forêts s'interposant entre les places de Landau et de Bitche.

M. Chuquet signale un mémoire des Archives des Affaires étrangères, regrettant la cession de Dahn, Gouvion Saint-Cyr² y tenait.

M. Vidal de La Blache a voulu dans son rapport montrer que la question des frontières de la Sarre se posait en 1814-1815 à peu près de la même façon qu'actuellement. Les revendications des Prussiens étaient sans doute stratégiques (elles allaient jusqu'à Thionville). Mais surtout d'ordre économique. Il y avait concurrence entre la métallurgie de la Sarre et la Moselle et la métallurgie rhénane. Une des principales usines du bassin de Sarrebruck actuel porte le nom de l'agent qui a provoqué et âprement soutenu les revendications prussiennes (aciérie Böcking)³.

¹ Après son abdication le 6 avril 1814, Napoléon se réfugie sur l'île d'Elbe en Méditerranée. Le 1^{er} mars 1815, il débarque à Golfe Juan pour renverser le gouvernement de Louis XVIII. Le 20 mars, il est à Paris d'où il rétablit un Empire modifié par l'acte additionnel aux constitutions, promulgué le 22 avril. La défaite de Waterloo le 18 juin rend sa seconde abdication définitive.

² Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a débuté sa carrière dans les armées du Rhin et de la Moselle. Nommé par Napoléon gouverneur de Varsovie en 1807, il soutient le siège de Dresde en 1813. Rallié aux Bourbons l'année suivante, il fut à plusieurs reprises ministre de la Guerre, jusqu'en 1821 où il définitivement écarté par les ultras.

³ Le Rhénan Heinrich Böcking est effectivement entré en politique à la chute de l'Empire français. Militant du rattachement de la Sarre à la Prusse, solution qu'il défend auprès des Alliés à Paris en 1815, il fut directeur financier des charbonnages d'État, et plusieurs fois maire de Sarrebruck de 1814 à 1838

M. Gallois demande qu'on ajoute au rapport de M. Vidal de La Blache un appendice donnant la liste des communes touchées par les traités de 1814 et 1815.

M. E. de Martonne présente trois cartes départementales du Dépôt des Archives du ministère de la Guerre qui permettent de préciser les tracés de frontière étudiés par MM. Pfister et Vidal de La Blache. Il signale les différences entre la limite du département du Haut-Rhin sous le Premier Empire et le tracé de la frontière de 1814.

Sur la demande de M. Charles Benoist, la Commission décide de reproduire le croquis au 200 000^e où ont été portés tous ces tracés. M. E. de Martonne s'en occupera, le général Bourgeois mettant à la disposition de la Commission les Ateliers du Service Géographique de l'armée.

La prochaine séance est fixée à 8 jours, même heure et même local.

La séance est levée à 18 heures 15.

**3^e séance du Comité d'études
lundi 26 mars 1917 à 17 heures
à la Sorbonne, salle des Cartes
de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)**

Ordre du jour :

Rapport de M. Émile Bourgeois, sur *La neutralité du Rhin*.

NB : Le rapport de M. Émile Bourgeois, sur « La neutralité du Rhin » parviendra par un prochain courrier.

*
* *

Présents : M. Babelon, Charles Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, E. Gallois, C. Jullian, E. de Martonne, M. Pfister, Ch. Schefer, P. Vidal de La Blache.

Présidence de M. Vidal de La Blache.

Lecture d'une lettre de M. E. Lavisse, qui s'excuse de n'avoir pu venir présider cette séance, non plus que la précédente, et espère être plus assidu après Pâques.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Babelon signale une carte allemande parue dans les *Mitteilungen der historischen Gesellschaft in Saarbrück* et donnant les frontières de la Sarre en 1790, 1814 et 1815. Il est entendu qu'on la consultera pour la carte des frontières de 1814-1815.

M. Charles de Benoist a vu M. Louis Engerand¹, qui travaille aux Archives nationales sur l'histoire de la Sarre, et mettrait volontiers son érudition au

¹ Archiviste-paléographe depuis 1904, Louis Engerand édite des catalogues, notamment celui de la Bibliothèque Forney. Il va effectivement participer à l'étude de « l'opinion publique dans les provinces rhénanes et en Belgique ».

service de la Commission. D'après lui, une note au représentant du roi près le duc de Deux-Ponts² indique que la cession du comté de Tholey en 1786 était considéré comme éventuelle.

M. Vidal de La Blache rappelle que cette cession, subordonnée à celle d'un héritage que le duc de Deux-Ponts devait faire du côté de Landau, a été déclarée nulle par la Convention.

Présentation du rapport de M. E. Bourgeois sur la neutralité et la libre navigation du Rhin (voir ce rapport en appendice).

M. E. Bourgeois ne croit pas la neutralité du Rhin possible, vu la faible largeur du fleuve et la portée des canons. Cependant le lac de Constance est réellement neutre, d'après le traité de Bregenz³, et il serait peut-être possible d'étendre cette condition au Rhin, en amont de Bâle, le fleuve traversant ou longeant la Suisse, territoire neutre. En aval de Bâle, il ne saurait être question que de liberté de navigation.

En suivant les traités, on se trouve en présence de trois systèmes différents :

- 1) le Rhin, prolongement de la mer, n'appartient à personne ; c'est la thèse anglaise du traité de Paris.
- 2) Le Rhin, traversant divers États, est « fleuve conventionnel », c'est-à-dire que son statut est réglé par des traités. L'entente entre les riverains n'est pas obligatoire. L'Alsace a été victime de ce système.
- 3) Le fleuve appartient aux États riverains, et est pour eux source légitime de profit. C'est le système prussien, établi sous le couvert du système précédent, et consacré par la Convention de 1868⁴ : pas de navigation sans patente des États riverains.

Il est évident que le progrès pousse vers le premier système.

² La principauté de Deux-Ponts-de Zweibrücken, ville de Rhénanie-Palatinat – a été annexée au département français de Mont-Tonnerre de 1797 à 1814. L'année suivante, elle est octroyée majoritairement à la Bavière.

³ Ce traité signé en 1868 au bord du lac de Constance établit le régime juridique entre ses cinq États riverains. Dans son segment neutralisé – jusque Schaffhouse – le Rhin est démilitarisé.

⁴ Signée par la Prusse, la France et la Hollande, cette convention supprime également l'octroi sur le Rhin.

M. Scheffer rappelle qu'on a essayé de l'appliquer sur le Congo et le Niger, avec comme résultat, des frottements (incident Mizon⁵).

M. Bourgeois estime que la solution la plus recommandable serait une Commission internationale dirigeant les travaux sur le fleuve.

M. E. de Martonne signale que la « Central Kommission für Rheinschiffahrt » établie conformément à la Convention de 1868⁶ est déjà un embryon d'institution de ce genre. La Hollande y est représentée, outre les États allemands riverains, la France y serait représentée sans 1870. D'après son dernier rapport, elle est consultée pour les projets de ponts et de ports, établit la jauge des bateaux et fonctionne à Cologne comme Cour d'appel pour les décisions des tribunaux de police fluviale.

M. Scheffer voudrait une commission plus semblable à celle du Danube. Son budget devrait être alimenté par des taxes de navigation et par des subventions obligatoires et fixes des États riverains, qui permettraient d'avoir une réserve absolument nécessaire.

M. Bourgeois rappelle qu'en 1804, Napoléon avait créé une Direction générale de l'octroi et navigation du Rhin qui avait pouvoir de régler tous les travaux sur le fleuve.

M. Vidal de La Blache signale que Jambon-Saint-André⁷ avait organisé un chemin de halage sur la rive gauche du Rhin. Sous le Premier Empire, Strasbourg devenait un entrepôt très important. Après la paix d'Amiens⁸, c'est là qu'aboutissaient toutes les expéditions d'outre-mer pour la France. Le coton du Levant y arrivait à travers l'Allemagne et l'Autriche. L'apogée de ce développement était en 1809-1810.

⁵ Le lieutenant de vaisseau Mizon effectua deux missions sur le Niger entre 1890 et 1892 : durant l'une d'entre elles, les agents d'une compagnie anglaise prétendirent l'empêcher de débarquer sur « leurs » territoires et allèrent jusqu'à saisir un de ses vapeurs.

⁶ Signée par la Prusse, la France et la Hollande, cette convention supprime également l'octroi sur le Rhin.

⁷ Jeanbon Saint-André fut commissaire général de la rive gauche du Rhin en 1801, puis préfet en poste à Mayence à partir de 1802.

⁸ Traité conclu le 25 mars 1802 (et rompu en mai 1803 !) entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, restituant à la France et ses alliées toutes leurs colonies, excepté Ceylan et la Trinité. La France se voyait également reconnues toutes ses conquêtes de la Révolution, sauf Rome, Naples et le Portugal.

M. Bourgeois se représente Strasbourg à ce moment comme la fissure du blocus continental⁹ par ou passaient les denrées coloniales entrant en France.

M. Vidal de La Blache répondant à une question de M. Schefer, dit que sous la Restauration, le rôle de Strasbourg cesse complètement. Ses représentants se plaignent que les denrées coloniales entrent par les ports maritimes. Actuellement, Strasbourg est susceptible d'un nouvel essor. Il peut être le terminus de la navigation rhénane. Mais son développement a été gêné par les Allemands. À plus forte raison en sera-t-il de même si Strasbourg redevient Français, à moins que nous ne réglions dans le traité de paix la question rhénane. C'est une question vitale.

M. Babelon demande comment sont perçus actuellement les droits de navigation, s'ils rapportent des bénéfices élevés, s'il serait possible de les faire servir au règlement de l'indemnité de guerre.

M. Bourgeois répond que les droits de port sont perçus en principe par le pouvoir qui a fait les frais des travaux et qui peut être un État, une ville, un chemin de fer. Il ne croit pas à l'opportunité d'hypothéquer les droits de port ou de les élever. Nous avons intérêt à la liberté de navigation la plus complète, pour permettre le développement de Strasbourg.

M. Vidal de La Blache dit que la houille anglaise doit pouvoir concurrencer à Strasbourg la houille du Ruhr.

M. Jullian demande que M. Bourgeois veuille bien, dans un nouveau rapport, présenter des propositions fermes pour le statut de la navigation rhénane.

M. Bourgeois préférerait que l'ensemble de la Commission se prononçât là-dessus. La question est très délicate.

M. E. de Martonne croit qu'il serait utile d'avoir au moins deux rapports complémentaires : un sur la navigation rhénane dans les dernières années, et un sur la Commission du Danube. Nous devons avoir toutes les précisions sur l'importance des transports sur le Rhin, la part qu'y prennent les différents États, le rôle des différents ports. Il n'est pas différent de savoir, par exemple, qu'à la frontière hollandaise, 64 % du tonnage est hollandais, 21 %

⁹ Ensemble des mesures commerciales, diplomatiques et militaires prises par Napoléon entre novembre 1806 (décret de Berlin) et décembre 1807 (décret de Milan), pour fermer à l'Angleterre tous les ports du continent. Assoupli en 1809, il est progressivement levé à partir de novembre 1811.

allemand, 13 % belge, alors que sur l'ensemble de la flotte rhénane, 53 % est allemand, 37 % hollandais, 9 % belge ; que le port de Strasbourg a un tonnage égal ou supérieur à celui de Karlsruhe, de Cologne, de Düsseldorf même. D'autre part, nous devons connaître exactement l'organisation et le fonctionnement de la seule Commission internationale contrôlant et dirigeant l'aménagement et la navigation d'un grand fleuve en Europe.

M. Gallois attire l'attention sur la question des barrages. Elle a été résolue à l'amiable entre la Suisse et le duché de Bade, mais Mulhouse n'a jamais pu exécuter le projet étudié par sa Chambre de commerce pour se procurer la force motrice.

M. Schefer signale qu'un rapport sur ce sujet a été fait au Comité Siegfried et déposé au Musée social.

Il est convenu que M. Gallois présentera à la Commission un rapport sur la question des barrages. M. E. Bourgeois étudiera l'organisation et l'œuvre de la Commission du Danube. M. E. de Martonne, les conditions économiques de la navigation rhénane dans les dernières années. Ces rapports viendront après la prochaine séance, qui est fixée au lundi 23 avril, même heure et même local. Dans cette séance, seront présentés les rapports de M. Gallois, sur le bassin de la Sarre, de M. le général Bourgeois, sur la frontière stratégique, et un rapport préliminaire de M. Schefer sur la frontière économique.

La séance est levée à 18 heures 45.

4^e séance du Comité d'études
lundi 23 avril 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Rapport de M. Gallois, sur *L'utilisation des forces motrices du Rhin*.
- Rapport de M. C. Schefer, sur *La frontière économique*.
- Rapport de M. Émile Bourgeois, sur *La neutralité et la liberté de navigation du Danube*.
- Questions diverses.

*
* *

Présents : MM. Aulard¹, Babelon, C. Benoist, É. Bourgeois, général Bourgeois, A. Chuquet, E. Denis, L. Gallois, C. Jullian, E. Lavissee, E. de Martonne, C. Pfister, C. Schefer, Seignobos, C. Schefer, P. Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. E. Lavissee.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le général Bourgeois expose qu'un officier de l'amirauté anglaise, directeur d'un Bureau qui rédige à Londres des notices à l'usage des militaires et des diplomates, demande à entrer en relations avec le Comité d'études, en échangeant ses publications avec nos rapports.

M. C. Benoist explique à ce sujet, dans quelles conditions a été formé notre Comité. Les hautes autorités qui en ont pris l'initiative lui paraissent avoir seules qualité pour communiquer nos rapports.

¹ Historien de la Révolution française, Alphonse Aulard fait partie de la commission des archives diplomatiques et rédige des rapports au secrétariat général du Quai d'Orsay. C'est un représentant de la gauche radicale que Charles Benoist a embauché aussi pour le neutraliser.

Après un échange d'observation entre MM. E. Denis et E. de Martonne, le Président formule la conclusion suivante : Sur chaque question, nous n'avons encore que des travaux en cours ; quand une enquête sera terminée, les résultats en seront communiqués avec tout le dossier, au ministre des Affaires étrangères, à qui il appartiendra alors d'en disposer.

M. Gallois présente son rapport sur « L'utilisation du Rhin comme force motrice ». Le projet de barrage à Kems établi par Mulhouse, approuvé par la Commission du Rhin, a été mis en échec par l'opposition des Badois. Pour triompher de cette obstruction, il suffirait d'insérer dans le traité de paix un article reconnaissant formellement à la France le droit d'établir des barrages.

Le général Bourgeois et M. Pfister signalent qu'il existe déjà des barrages dans les Vosges au lac Bland et au lac de Sewen. Ch. Grad en a fait l'historique.

M. Gallois présente à la Commission un livre sur *Le Rhin libre* dû à un Suisse M. Mellens-Murier. L'auteur se plaint que l'Allemagne ait rendu vaines toutes les garanties de liberté de navigation et propose la création d'une Confédération rhénane d'États neutres englobant avec la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas.

M. Schefer présente son rapport sur *La frontière économique*. Ce n'est qu'un rapport préliminaire. À la Commission de décider comment poursuivre cette étude, qui soulève des problèmes économiques très complexes.

M. Vidal de La Blache rappelle que la question des échanges de houille et minerais de fer a été déjà étudiée dans divers mémoires, notamment celui de la Fédération des industriels et commerçants². Une solution proposée est l'annexion du bassin de la Sarre, justifiée par les arguments historiques déjà exposés ici, et qui nous apporterait 15 à 17 millions de tonnes de houille. On ne peut manquer d'être frappé par la coïncidence de l'aire d'extension de la zone industrielle sur la Sarre et du territoire de Sarrebruck, reconnu encore français en 1814.

M. Schefer rappelle qu'on discute la possibilité d'employer le charbon de la Sarre pour la métallurgie.

² Des comités privés se réunissent également dans les milieux industriels et commerciaux afin de soumettre leurs propositions au gouvernement. Ils ne se montrent pas forcément favorables *a priori* à l'absorption du bassin de la Sarre : le Comité des Forges, par exemple, se montre plutôt réticent à cet égard.

M. C. Benoist sait que ce charbon est, en fait, utilisé par certains industriels.

M. Gallois s'est renseigné là-dessus. Pour faire du bon coke, il faut un charbon ne donnant pas plus de 5 % de cendres. Les houilles de la Sarre en donnent, suivant la qualité, de 2 à 8 % ; certaines fournissent par suite des cokes trop pulvérulents impossibles à transporter.

M. E. Bourgeois a entendu dire que la houille de la Sarre est excellente pour la fabrication du gaz ; on l'utilise largement à Paris.

M. Schefer, répondant à des observations de MM. E. Bourgeois, Seignobos et E. de Martonne, précise ce qu'il faut entendre par recul de la frontière économique. En la supposant reportée au Rhin, les pays rhénans se trouveraient vis-à-vis de la France dans la même situation que la zone franche de la Savoie vis-à-vis de la Suisse. Entre autres avantages, il y aurait celui de conserver à Anvers son hinterland. En donnant cette satisfaction aux Belges, nous pourrions éviter la suppression de la surtaxe d'entrepôt, qu'ils réclament et qui risquerait de ruiner Dunkerque et le Havre.

M. Seignobos demande que dans toutes les études à faire sur cette question, il soit bien spécifié qu'il s'agit de reculer seulement la frontière économique. Les Américains n'admettraient pas d'annexions dépassant l'Alsace-Lorraine.

M. Aulard assure qu'il en a parlé à des Américains comprenant parfaitement nos droits sur Sarrelouis³.

M. E. de Martonne demande que M. Schefer veuille bien indiquer quels rapports complémentaires il envisage comme nécessaires.

Après un échange d'observations entre MM. Schefer, Aulard, Gallois, E. de Martonne et P. Vidal de La Blache, il est décidé ce qui suit : Des hypothèses envisagées par M. Schefer, la seule qui mérite une étude approfondie est celle de la frontière économique reportée au Rhin, alors que la frontière politique reste en deçà. On en étudiera les conséquences sur les différentes industries en prenant comme exemples : la question houille et fer, – celle des textiles, – celle des sels de potasse, – celle du commerce des produits agricoles (vins). M. Schefer se charge du rapport sur la houille et le fer ; il

³ À l'instar de Sarrebruck, le traité de Paris de 1814 avait laissé Sarrelouis à la France. Mais à l'issue des Cent-Jours, ces deux villes que d'aucuns voulaient considérer comme le « *Franzosen nest an der Saar* » – « le nid français sur la Sarre » –, sont rattachés à la Prusse en novembre 1815.

proposera à la Commission un rapporteur sur les textiles. Les rapporteurs sur les deux autres questions seront désignés ultérieurement.

L'heure étant avancée, la discussion du rapport de M. E. Bourgeois sur *La neutralité et libre navigation du Danube* est remise à la prochaine séance qui aura lieu dans huit jours, même heure et même local.

La séance est levée à 18 heures 45.

5^e séance du Comité d'études
lundi 30 avril 1917 à 5 heures à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Rapport de M. É. Bourgeois sur *La liberté et la neutralité de navigation du Danube*.
- Rapport du général Bourgeois sur *La frontière militaire*.
- Questions diverses.

*
* *

Présents : MM. Aulard, Babelon, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, Denis, Gallois, Jullian, Lavisse, E. de Martonne, Pfister, Seignobos ; M. Vidal de La Blache excusé.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavisse.

Lecture du procès-verbal.

M. Aulard précise en ces termes le sens de ses paroles : En causant avec des Américains, il a constaté qu'il était facile de leur faire admettre que nous réclamions Sarrelouis et Landau au nom du même principe qui nous porte à réclamer l'Alsace. Il rappelle en outre qu'il a demandé que la question de savoir si, en cas de victoire, nous ferions des annexions politiques, ne fut pas discutée occasionnellement, mais abordée dans une conversation spéciale.

M. Schefer annonce qu'il apportera prochainement un rapport sur la houille et le fer et un rapport sur les textiles, rédigés par ou d'après des spécialistes de ces questions.

M. E. de Martonne demande que les membres de la Commission qui tiennent à voir leurs paroles reproduites au procès-verbal veuillent bien lui en adresser le soir même ou au plus tard le lendemain un résumé exact.

Le Président rappelle le programme fixé pour les travaux de la Commission, les résultats acquis et les études restant à faire.

Deux parties : 1) Questions relatives à la France (frontière du nord-est).
2) Questions relatives à nos alliés.

« Jusqu'à présent la première partie seule a été étudiée ; la seconde n'est touchée que par le travail de M. E. Bourgeois sur le Danube.

« La première partie de notre travail est assez avancée. Il se compose d'un préambule historique sur l'histoire des pays actuellement allemands de la rive gauche du Rhin, travail réparti entre MM. Babelon et Jullian (Antiquité), Pfister et Bourgeois (Moyen-Âge et temps moderne jusqu'à 1815), Denis (temps contemporain). Jusqu'à présent, l'Antiquité seule a été traitée.

« Quant au sujet lui-même, il a été naturellement ramené à la question : quelle doit être notre frontière du nord-est.

« Il a été admis sans discussion qu'elle doit être au minimum reportée où elle était en 1870 avant la guerre.

« Admis aussi sans discussion qu'elle doit être portée plus loin vers le nord, jusqu'où ?

« Pour éclairer cette question, nous avons eu les mémoires de MM. Pfister et Vidal de La Blache : Comparaison de la frontière de 1814 et de 1815 ; – la note préliminaire de M. Schefer sur la frontière économique ; – nous avons aujourd'hui un mémoire du général Bourgeois sur la frontière militaire.

« Se rapportent également à la question des mémoires de MM. E. Bourgeois sur *La neutralité et liberté de navigation du Rhin* et de Gallois sur *Le Rhin comme force motrice*.

« Le travail préparatoire étant à peu près achevé, on peut préparer la conclusion, qui doit être le choix entre deux solutions : annexion de la rive gauche du Rhin à la France ou à la Belgique, ou partage entre ces deux États ; – rectification de frontière à fixer suivant les nécessités économiques et militaires.

« S'il est admis que les populations séparées de l'Allemagne par la frontière rectifiée ne doivent pas être annexées à la France ou à la Belgique, quel sera le régime de ces populations ?

« Inutile de préparer un mémoire sur la première solution (annexion pure et simple de la rive gauche du Rhin) ; une discussion suffira.

« Pour la seconde, il serait utile d'extraire des mémoires de MM. le général Bourgeois et Schefer un tracé de frontière.

« Pour la question subsidiaire (régime des populations) on pourrait étudier le régime du temps français (M. Chuquet avait promis un rapport sur Hoche, M. Sagnac devait être entendu), et le régime actuel du Luxembourg¹ et de la Savoie² (mémoire non attribué).

« La première partie étant achevée, il y aurait lieu de la présenter dans un ensemble par un avant-propos, que le Président pourrait rédiger.

« Pour la deuxième partie, les mémoires suivants ont été prévus : question de Pologne (attribué à M. Denis), question tchèque (M. Denis), question serbe (M. Haumant), question roumaine (M. de Martonne), question italienne (M. C. Benoist), Asie mineure (M. Gallois), Syrie (M. de Martonne). Il y aurait lieu d'étudier aussi la question de Constantinople (on pourrait faire appel à M. Diehl)³.

« Cette deuxième partie devrait aussi avoir un avant-propos qu'on pourrait demander à M. Seignobos ».

À la suite de cet exposé, M. Pfister s'engage à rédiger dans quelque temps un aperçu sur l'histoire des pays rhénans au Moyen-Âge et Temps Modernes.

M. Denis présente des doutes sur l'utilité du travail qui lui est demandé, mais, à la suite d'observations de MM. C. Benoist et E. Bourgeois, se déclare prêt à donner un exposé très succinct de la germanisation des pays rhénans, en insistant sur les résistances qu'elle a rencontrées.

¹ Membre de la Confédération germanique, le grand-duché du Luxembourg participe au Zollverein depuis 1842. Neutre en vertu des dispositions prises à la conférence de Londres de 1867, il est durant la guerre convoité par l'Allemagne et la Belgique, sans que la France ne prenne officiellement position. Le traité de Versailles confirmera l'indépendance du Luxembourg mais non sa neutralité, tandis que l'Union économique belgo-luxembourgeoise sera finalisée en 1921.

² La restitution de la Savoie à la France par le traité de Turin du 24 mars 1860, a été confirmée par un plébiscite tenu un mois plus tard.

³ Historien d'origine alsacienne, Charles Diehl occupe la chaire d'histoire byzantine à la Sorbonne. Il a également co-fondé la Société des Études arméniennes.

M. Gallois se charge de présenter, comme conclusion à son mémoire sur le bassin de Sarrebruck, un tracé de frontière politique.

M. E. de Martonne rappelle que les mémoires suivants ont encore été prévus comme nécessaires pour l'étude de la première partie de notre programme : mémoire de M. E. Bourgeois sur le Danube (œuvre de la Commission du Danube comme exemple d'un régime applicable au Rhin). Mémoire sur les conditions physiques et économiques de la navigation rhénane (dont il s'est chargé), mémoires sur les industries de la rive gauche du Rhin dans l'hypothèse d'un recul de la frontière économique seulement (houille et fer, textiles, potasse, vins).

M. Aulard, que des circonstances particulières ont empêché d'assister aux premières séances, demande si la Commission a l'intention de préparer des notes et renseignements à l'usage des futurs négociateurs dans l'hypothèse d'une victoire incomplète, par exemple dans le cas où nous obtiendrons la restitution de Metz, l'Alsace n'étant pas rendue à la France, mais formant une république indépendante.

M. Lavisse répond qu'on ne se place que dans l'hypothèse d'une victoire complète.

Un échange d'observations entre MM. Aulard, C. Benoist et E. Bourgeois conduit à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de faire un rapport sur le régime politique des pays non annexés de la rive gauche du Rhin, mais qu'une séance de discussion générale suffira.

M. E. Bourgeois demande que l'important rapport du général Bourgeois sur la frontière stratégique soit discuté avant son propre rapport sur le Danube.

Le général Bourgeois n'a que peu de choses à ajouter à son rapport. La conclusion générale en est que le Rhin est la seule frontière stratégique acceptable. Bien des questions restent à étudier : question des têtes de pont qui doivent être occupées⁴, – régime des places fortes sur le territoire neutralisé, – quelles troupes occuperont et défendront ce territoire : milices locales, ou armées confédérées, ou forces de police ? Ces questions soulèvent des

⁴ Parallèlement à l'occupation de la rive gauche du Rhin, le général Bourgeois préconise une présence militaire française sur certains points névralgiques de la rive droite, les « têtes de pont ». Cette position est tout à fait conforme à celle que défendra le maréchal Foch : être capable en cas de guerre de tenir le Rhin et porter le combat immédiatement au cœur de l'Allemagne.

problèmes techniques renouvelés par les conditions de la guerre moderne ; la portée des canons atteint 40 kilomètres, elle pourrait aller à 50...

Sur une demande de M. de Martonne, le général Bourgeois désigne les sujets suivants comme devant faire l'objet de rapports complémentaires :

- 1) Étude détaillée de la frontière politique la meilleure au point de vue stratégique, fixée sur la carte (cette étude viendra après celle de M. Gallois sur le bassin de la Hauteceœur, où une frontière politique sera proposée d'après des considérations purement économiques) ;
- 2) Étude de la frontière stratégique du Rhin, têtes de pont, etc. ;
- 3) Étude du régime militaire de la zone comprise entre la frontière politique et la frontière stratégique.

D'un échange d'observations entre MM. E. Bourgeois, Schefer, Denis, Seignobos et E. de Martonne, résulte l'intérêt qu'il y aurait à discuter le rapport de M. E. Bourgeois sur le Danube dès la prochaine séance, bien qu'il touche des questions dépassant l'étude de la frontière N.-E. de la France.

*
* *

L'ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu dans 8 jours est ainsi fixé :

- Discussion du rapport de M. E. Bourgeois sur le Danube.
- Présentation et discussion du rapport de M. Gallois sur *Le bassin de Sarrebruck*.
- Amorce de la discussion sur *Le régime politique des pays de la rive gauche du Rhin*.

La séance est levée à 18 heures 45.

**6^e séance du Comité d'études
lundi 7 mai 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)**

Ordre du jour :

- Présentation de la *Carte des frontières de la Lorraine et de l'Alsace en 1814 et 1815* par M. E. de Martonne.
- Discussion du rapport de M. E. Bourgeois sur *La liberté de navigation du Danube*.
- Rapport de M. Gallois sur Le bassin houiller de Sarrebruck (étude économique et tracé de la frontière politique à réclamer).
- Amorce de la discussion sur le régime politique des pays de la rive gauche du Rhin (il s'agit de poser par écrit la ou les questions à discuter).

*
* *

Présents : MM. Aulard, Babelon, Charles Benoist, É. Bourgeois, général Bourgeois, E. Denis, L. Gallois, Jullian, E. Lavissee, Emmanuel de Martonne, C. Pfister, C. Schefer, Seignobos, Paul Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Emmanuel de Martonne présente la carte des frontières de l'Alsace et de la Lorraine en 1814 et 1815 qu'il a dressée à l'échelle du 1/200 000^e pour compléter les mémoires de MM. Vidal de La Blache et Pfister, M. É. Bourgeois indique l'idée principale de son rapport sur le Danube. Il s'agit de savoir si on permettra à deux puissances de l'Europe centrale d'accaparer la navigation des grands fleuves européens, contrairement aux décisions des Congrès de Vienne et de Paris. La Commission du Danube est le seul orga-

nisme qui réponde aux principes proclamés par l'Europe¹. Encore son activité est-elle limitée au delta et son existence reste-t-elle précaire. Il faudrait décider la création d'une Commission internationale permanente ayant les mêmes pouvoirs que la Commission danubienne sur tous les fleuves internationaux européens : Rhin, Danube, Vistule, Elbe.

M. Seignobos demande si les accords relatifs au Niger et au Congo² ne pourraient pas être considérés comme des précédents.

M. Schefer ne le croit pas. Il faut distinguer. Pour le Congo le roi Léopold et l'Allemagne avaient partie liée.

M. E. de Martonne préférerait à une Commission s'occupant de tous les fleuves européens des Commissions différentes pour le Rhin et le Danube. Si de la théorie on passe à l'application on s'aperçoit qu'il est impossible de faire abstraction des réalités géographiques, des conditions physiques, économiques, politiques spéciales à chaque fleuve. Le Danube diffère profondément du Rhin, dont il n'a ni le régime régulier, ni la pente continue. L'obstacle des Portes de fer est loin d'être surmonté par le canal³. Le mouvement de la navigation est complètement séparé sur le Danube hongrois et le Danube roumain. Les bateaux affluent de partout vers Budapest, dont le port a un mouvement de 6 millions de tonnes. Très peu de marchandises remontent ou descendent tout le Danube. On ne peut éviter que dans une commission fluviale les riverains ne soient prépondérants par leurs intérêts, leurs compétences des questions particulières qui se posent.

M. E. Bourgeois maintient le principe d'une commission générale avec sous-commission si l'on veut. Il craindrait que, dans une commission spéciale à un fleuve, on ne voie se reproduire l'accaparement par les riverains.

M. Vidal de La Blache ne croit pas à la possibilité de régler les questions spéciales à chaque fleuve dans une commission générale. Les problèmes se

¹ Le Bas-Danube jouit d'un véritable statut international issu du traité de Paris de 1856. Au sein de la Commission européenne du Danube, la France, l'Angleterre et l'Italie gèrent ainsi la navigation dans les bouches du Danube sur la mer Noire. Pour les cours moyen et supérieur en revanche, l'Autriche-Hongrie est souveraine, avec le soutien du Reich.

² L'Acte général de la Conférence de Berlin du 26 février 1885 avait établi entre les Puissances du Concert européen, les règles de navigation et de commerce dans les bassins du Congo et du Niger.

³ En 1914, seul le *Ludwigskanal* aménagé en Bavière assure une liaison entre le Rhin et le Danube, mais il ne connaît quasiment plus aucun trafic. En projet depuis 1892, le *Deutsches Kanal – und Schifffahrtsverein* établirait une liaison Rhin-Main-Danube à grand gabarit.

posant pour le Rhin par exemple sont très complexes ! Parmi les riverains doit-on comprendre la Belgique ? Le sort de Strasbourg ne dépend-il pas de l'aménagement des canaux vers la Saône et la Marne ? Outre la Belgique, l'Angleterre, les États-Unis même ne doivent-ils pas dire leur mot ?

M. C. Benoist suggère que la Cour de la Haye pourrait régler les questions générales, chaque fleuve ayant sa commission souveraine.

Il est décidé que la question sera reprise à propos du rapport de M. E. de Martonne sur les conditions physiques et économiques de la navigation rhénane.

M. Gallois présente son rapport sur *Le Bassin houiller de Sarrebruck*.

Ce rapport se divise en deux parties, la première est une étude technique, la seconde une étude politique.

Pour la première, il a consulté les documents publiés qu'il a pu avoir à sa disposition, mais il les a contrôlés, éclairés, en consultant des personnes particulièrement compétentes. La seconde est le résultat d'enquêtes faites auprès des mêmes personnes. Trois surtout ont fourni des renseignements précieux : un membre de la famille Villeroy, les propriétaires des grandes faïenceries de la vallée de la Hauteceœur⁴. M. Gouvy, directeur des Aciéries de Hombourg-haut en Lorraine annexée, et de Dieulouard en France, enfin le directeur des mines de houille de Petite Rosselle (mines de Wendel), situées aux portes même de Sarrebruck. M. Gallois regrette de n'avoir pu recueillir ce dernier témoignage qu'après avoir terminé et remis son rapport. La rédaction définitive en recevra de ce fait quelques modifications, surtout des précisions. M. Gallois demande au Comité la permission de les indiquer rapidement.

En ce qui concerne la question du coke, ce n'est pas le coke de la Sarre qu'on mélange avec celui de Westphalie, c'est le charbon de Westphalie qu'on mélange dans les fours à coke avec le charbon de la Sarre, ce dernier n'entrant dans le mélange que pour 18 % au maximum. Il est donc bien vrai que le charbon de la Sarre est médiocre pour la production du coke, mais il est très bon pour tous les autres emplois dans la métallurgie. Il est surtout excellent pour le gaz d'éclairage. Toutes les villes importantes d'Alsace-Lorraine, même Nancy et Paris fabriquent leur gaz d'éclairage avec du charbon de la Sarre.

⁴ Les faïenceries fondées en 1785 près de Sarreguemines, ont été transférées à Vaudrevange (Wallerfangen) par Nicolas Villeroy dès 1791.

Pourquoi les mines fiscales prussiennes n'ont-elles qu'un rendement insuffisant ? Parce qu'elles sont mal administrées. Le Bergrat, l'Oberbergrat⁵ se considèrent comme de trop grands personnages pour s'intéresser aux petits détails. Ils passent trop peu de temps dans leur bureau ou à la mine. On a dit que la production des mines de la Sarre était paralysée par le manque de débouchés, notamment par l'opposition du Gouvernement prussien à la canalisation de la basse Sarre et de la Moselle. En réalité, ce ne sont pas les charbonnières de la Sarre qui ont à souffrir de cette opposition, mais les industriels, surtout les métallurgistes qui voudraient, par la Moselle et le Rhin, atteindre le port d'exportation de Rotterdam, et, par les canaux de Hollande, celui d'Anvers. Le charbon de la Sarre ne peut pas lutter sur le Rhin avec celui de Westphalie. Ses débouchés sont vers le Sud, et, de ce côté, il a à sa disposition le canal des houillères qui s'embranché sur le canal de la Marne au Rhin. L'avenir du bassin, comme d'ailleurs son extension possible, est vers le sud. Ses relations naturelles sont avec l'Alsace-Lorraine, la France de l'Est, la Suisse et l'Italie. Un de ces grands entrepôts est Strasbourg, un autre pourrait être Bâle. Il tirerait grand profit de l'amélioration du canal du Rhône au Rhin⁶. Les mines fiscales ne font pas avec la Suisse tout le commerce qu'elles devraient faire.

La population ouvrière est bien fixée dans le pays. Il y a quelques années, on avait attiré en Westphalie, par l'appât de salaires plus élevés, des mineurs de Sarrebruck. Ils sont tous revenus. Les cités ouvrières sont un peu plus nombreuses qu'il n'a été dit dans le rapport. Elles se composent de petites maisons, pour deux ou quatre ménages ayant chacun leur jardin. Il n'en est pas moins vrai que les ouvriers propriétaires sont nombreux. Les mines fiscales avancent jusqu'à 80 % à ceux qui veulent acheter du terrain et construire. Les trains portés sur l'indicateur ne donnent qu'une idée insuffisante des facilités de transport offertes aux ouvriers. Il y faudrait ajouter les trains spéciaux organisés à la demande des houillères, particulièrement ceux qui amènent les ouvriers le lundi matin et les ramènent le samedi soir.

Les limites du territoire d'où viennent les ouvriers sont un peu plus éloignées vers le nord qu'il n'a été indiqué dans le rapport. Il y faudrait aussi faire entrer Turkismuhle, au nord de Saint-Wendel.

⁵ Conseiller des Mines et Conseiller supérieur des Mines.

⁶ Le projet d'une liaison Rhin-Rhône à grand gabarit est une véritable « serpent de mer » depuis 1834. Au premier projet suisse d'une voie entre le haut-Rhin et les lacs de Neuchâtel et du Léman, s'ajouteraient l'aménagement du Rhône entre Lyon et la Méditerranée, ainsi que le percement du tunnel du Rove entre l'étang de Berre et le port de Marseille.

L'annexion du pays d'où viennent les ouvriers est la conséquence nécessaire de l'annexion du bassin. On voit, il est vrai dans notre département du Nord, des ouvriers belges passer tous les jours la frontière pour venir travailler en France, mais c'est parce que les chemins de fer belges se prêtent à cet exode. Avec un voisin hostile, il serait impossible de s'entendre et l'on trouverait d'autre part, toutes sortes de moyens de peser sur les ouvriers.

Il ne peut être question de couper en deux le bassin. À la rigueur, les mines fiscales bavaroises et Frankenholtz trouveraient des débouchés dans le Palatinat. Mais tout le groupe de Neunkirchen a ses relations naturelles avec Sarrebruck.

En ce qui concerne l'état d'esprit des populations, il faut, comme on l'a indiqué dans le rapport, tenir grand compte des différentes régions et surtout des différentes classes. Les grands magnats de l'industrie, les Stumm, les Röchling, les Böcking, sont pangermanistes. Mais la masse ne s'occupe guère de politique. Les journaux, quelle que soit leur nuance, ne diffèrent guère les uns des autres et sont tous plus ou moins inspirés par Berlin. On croit tout ce qu'ils disent comme dans toute l'Allemagne d'ailleurs, où bien peu sont capables de réflexions personnelles. Qu'on se représente ce pays privé de son armature de fonctionnaires prussiens, coupé des régions d'où il reçoit son mot d'ordre, il ira tout naturellement du côté où seront ses intérêts. Il n'y a pas là d'élite intellectuelle. Quelques avocats, à Sarrebruck, ne sont que des hommes d'affaires. À certains indices on peut deviner le désarroi où la défaite allemande jetterait ce pays. On y considérerait déjà, en 1915, avec épouvante, ce que deviendrait la vie matérielle sous le poids des impôts dont est menacée la Prusse. L'Allemand aime à bien vivre.

Il est remarquable que toutes les personnes consultées ne mettent pas en doute le rattachement rapide de ce pays à la France. Du paysan, il n'y a pas à s'occuper, il ne se distingue pas du paysan lorrain voisin. Le mineur est mené trop militairement dans les mines fiscales. Il sait qu'on est traité beaucoup plus paternellement dans les mines lorraines. Il serait très sensible à une discipline plus douce. Quant aux syndicats, les social-démocrates trouveraient réalisées du coup, sous le régime français la plupart de leurs revendications. Les socialistes chrétiens sont dans la main du clergé et prennent leur inspiration à Cologne. Que deviendraient-ils une fois séparés politiquement des dirigeants qui les mènent ?

Plus on réfléchit à la situation du pays de Sarrebruck et de Sarrelouis, moins il apparaît comme une Alsace-Lorraine. Il n'y a pas là de vieilles traditions comme en Alsace. Qu'était-ce que Sarrebruck il n'y a pas trente ans encore ? Une très petite ville, comme Sarreguemines. Ses 100 000 habitants ne doi-

vent pas nous impressionner. C'est le résultat de l'annexion des faubourgs industriels. Walstatt-Burbach, qui n'est qu'une usine, en a fourni plus de 23 000.

M. Vidal de La Blache rappelle que Sarrebruck ne comptait que 5 000 habitants en 1814.

M. Aulard a vu les liasses d'adresses au Directoire exprimant les sentiments de la population du pays de Sarrebruck, dont M. Gallois parle dans son rapport. La sincérité de ces témoignages de sympathie ne peut être mise en doute. La suppression du régime féodal avait conquis le peuple.

L'heure étant avancée, la fin de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui aura lieu dans huit jours, à la même heure.

La séance est levée à 19 heures.

**7^e séance du Comité d'études
lundi 14 mai 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)**

Ordre du jour :

- Continuation de la discussion du rapport de M. Gallois sur *Le bassin Houiller de Sarrebruck*.
- Rapport présenté par M. Schefer sur *L'Industrie textile dans le Pays rhénan*.
- Discussion sur *Le régime politique des pays de la rive gauche du Rhin*.

Supplément au procès-verbal de la 7^e séance

Ouvrages auxquels M. Babelon a fait allusion :

Georg Baltzer, *Historische Notizen über die Stadt Saarlouis und deren unmittelbare Umgegend. Erster Teil : Historische Notizen über die Stadt Saarlouis*, Trèves, 1865, in-8°, 236 pages – *Zweiter Teil, Historische Notizen über die unmittelbaren Umgegend von Saarlouis*, Trèves, 1865, in-8°.

Heinrich Niessen, *Geschichte des Kreises Saarlouis*, 1^{er} Band : *Die einzelnen Ortschaften des Kreises und Statisches*, Saarlouis, 1893, in-8°, 457 pages ; II^{ter} Band : *Die Stadt Saarlouis*, Saarlouis, 1897, in-8°, 197 pages.

(L'ouvrage de Niessen est une nouvelle édition très amplifiée de celui de Baltzer).

Georges Balcer¹, *Appel aux Sarrelouisiens*, Trois-Rivières (Canada), 1893.

¹ Il s'agit du même historien de la Sarre : Georg Baltzer (1835-1912), qui a quitté Trèves pour le Canada où il écrit sous le nom de Georges Balcer.

Mitteilungen des historischen Vereins für Städte Saarbrücken und St-Johann und deren Umgebung, 1^{er} volume, 1846 (le dernier volume dont M. Babelon ait eu communication est de 1901). M. Babelon a signalé cette publication comme renfermant de nombreux documents intéressants, notamment la correspondance de Boecking en 1815).

Séance du Comité d'études lundi 14 mai 1917

Présents : MM. Aulard, Babelon, E. Bourgeois, général Bourgeois, Denis, Gallois, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Vidal de La Blache.

M. Lavisse, indisposé, s'excuse de ne pouvoir venir présider.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Continuation de la discussion du mémoire de M. Gallois sur *Le Bassin houiller de Sarrebruck*.

M. Aulard signale un témoignage peu connu sur *La persistance du sentiment français à Sarrelouis*. C'est un imprimé anonyme, intitulé : *Notes et réminiscences historiques* sur la ville de Sarrelouis, 1680-1880, s.l.n.d., in-8 de 150 pages. Le deux-centième anniversaire de la Fondation Sarrelouis a été l'occasion de cette publication, œuvre d'un Sarrelouisien ou d'un groupe de Sarrelouisiens au cœur français. Il y a là une foule de détails curieux, instructifs, émouvants sur l'attitude des partisans de la France à Sarrelouis, de 1815 à 1880. M. Aulard propose de faire dactylographier et distribuer aux membres de la Commission les parties les plus caractéristiques de cet imprimé. Cette proposition est acceptée.

M. Babelon a signalé dans un article qui doit paraître prochainement des documents aussi démonstratifs, une histoire de Sarrelouis par un certain Baltzer, imprimée à Trèves, et une publication du curé de Sarrelouis Hermann, où sont relevés les noms de tous les Sarrelouisiens qui ont servi la France. En 1893, le même Baltzer (qui signe aussi Balcer) a publié en français à Trois-Rivières (Canada), une brochure, où il proteste entre autre chose contre la destruction systématique des archives de Sarrelouis par les Allemands.

M. Vidal de La Blache a trouvé dans la correspondance du sous-préfet de Wissembourg la mention d'un détail prouvant la persistance du sentiment français à Landau même : « *un jour pendant la guerre d'Italie en 1859 tous les tambours de la garnison de Landau, ayant à leur tête le tambour maître et en grande tenue se sont présentés pour se ranger sous les drapeaux français ; et à ce propos, ils ont fait remarquer qu'en leur absence la retraite*

militaire n'avait pu être battue, la veille, dans la place de Landau » (Archives nationales, F 1^c 111 Bas-Rhin 15).

M. Babelon rappelle que l'histoire de Gouvy, fondateur des hauts-fourneaux de Sarrelouis, fournisseur des armées de la République, venu à Paris en 1814, il avait déclaré qu'il se tuerait plutôt que de devenir prussien. En 1815, il tint parole et signa son testament : Gouvy meurt français.

M. Gallois expose ses conclusions sur *Le bassin de Sarrebruck*.

Pour se faire, dit-il, une opinion il faut considérer, l'état de notre industrie métallurgique.

La guerre actuelle a montré avec évidence qu'un pays qui veut être fort militairement doit avoir une forte métallurgie. Ce serait une illusion de croire que les démocraties ne peuvent pas être entraînées par les courants qui mènent à la guerre. Sans doute il y aura des ententes pour la paix, mais il est prudent de ne pas trop compter sur la gendarmerie internationale. Même à l'intérieur de ces alliances celui qui militairement dépendra des autres n'y pourra tenir qu'une place amoindrie. Or la France, pour ses industries métallurgiques, est moins favorisée que l'Allemagne, que l'Angleterre, que les États-Unis. Si nous avons la bonne fortune de posséder une notable partie des minerais lorrains, nous n'avons pas de houille en quantité suffisante. Notre consommation houillère a été, en 1913, de 63 millions de tonnes, notre production de 41 millions. Le déficit est de 22 millions de tonnes ; nous avons dû, pour le combler, importer des houilles étrangères et en demander aux deux pays qui en ont en surabondance, l'Angleterre et l'Allemagne. Même en disposant de toutes nos ressources en charbons, notre puissance métallurgique en temps de guerre peut être gravement atteinte.

Il n'en est pas de même dira-t-on en temps de paix puisque nous pouvons importer librement ce qui nous manque. Mais à quelles conditions.

Nous payons très cher le charbon que nous importons d'Allemagne. Alors qu'il valait, en 1913, 13 frs 15 par tonne sur le carreau de la mine, et 15 frs 63 chez nous, il nous revenait, droits de douane payés, à la gare frontière, à 25 frs 70. De ce fait, le prix moyen de la houille s'est trouvé relevé à 19 francs. Cette majoration pèse lourdement sur l'industrie française. M. de Nanteuil, ingénieur au Corps des mines, a calculé que le prix de revient de la tonne de fonte est majoré chez nous de 7 francs par rapport à la Belgique, de 14 francs par rapport à l'Allemagne, de 21 francs par rapport à l'Angleterre, de 25 frs par rapport aux États-Unis.

Sommes-nous au moins sûrs de pouvoir nous procurer en Allemagne le charbon et le coke qui nous sont nécessaires ?

On sait que la presque totalité des producteurs allemands de charbon et de coke est groupé en une puissante association, *Kohlen Syndikat*, maîtresse de la production et des prix de vente à l'intérieur du pays comme à l'exportation. Or la majorité dans ce syndicat appartient aujourd'hui aux maîtres de forges, qui, de plus en plus, se sont assurés la possession de mines de charbon. En fait, le *Kohlen Syndikat* est devenu le concurrent de nos aciéries. On a pu dire, et c'est l'exacte vérité, que « l'une des matières premières de la sidérurgie française est en partie entre les mains de la sidérurgie allemande »¹. La preuve en est dans la brusque augmentation de 2 marks par tonne de coke qui fut décidée en mars 1913, comme une réponse à la campagne entreprise en France contre l'invasion des produits étrangers et des prix très élevés furent maintenus en 1914, alors qu'ils avaient baissé partout ailleurs.

L'Allemagne, dit-on, ne peut cependant exagérer par trop ses prix de vente parce qu'elle a besoin de nos minerais de Lorraine. Il est exact que l'Allemagne a dû importer, en 1913, 3 811 000 tonnes de nos minerais de fer. Mais des hommes très informés considèrent que si l'outillage actuel de ses usines métallurgiques force l'Allemagne à importer des minerais lorrains, une transformation déjà commencée de cet outillage lui permettrait d'ici à quelques années de s'affranchir du tribut qu'elle nous paie. Ce n'est plus de France qu'elle tirait déjà, en 1913, la plus grande partie de ses minerais. Voici pour cette année, le tableau de ses importations :

Suède	4 558 000	tonnes
France	3 811 000	tonnes
Espagne	3 632 000	tonnes
Algérie-Tunisie	617 000	tonnes
Russie	489 000	tonnes
Autres pays	1 100 000	tonnes

Le minerai de Suède est importé par mer soit à Stettin, soit à Rotterdam. Il supporte d'autant plus facilement les frais de transport que sa teneur en fer est de 80 % au moins tandis que celle de nos minerais lorrains varie entre 30 et 42 %. Une tonne de minerai suédois vaut donc, pour la métallurgie, deux tonnes de minerai lorrain, et les réserves de minerai dont dispose la Suède, particulièrement en Laponie, sont énormes.

¹ J. Tribot-Laspière, *L'Industrie de l'acier en France*, p. 219. Livre paru en 1916, mais écrit avant la guerre.

Nos maîtres de forges de l'Est dont les usines sont celles qui consomment le plus de charbon et de coke, sont, depuis une dizaine d'années, très préoccupés du danger qui les menace. Ils ont, pour y échapper, fait les plus grands efforts : sondages entrepris en territoire français pour y trouver le prolongement du bassin de Sarrebruck ; concessions obtenues et puits en fonçage au sud-ouest du bassin houiller du Pas-de-Calais, à Ablain-Saint-Nazaire, Vimy, Fresnay, etc., concessions et puits en fonçage dans la Campine belge ; participations prises dans les charbonnages allemands et anglais ; construction de fours à coke à Auby (Nord), à Sluiskill, en territoire hollandais, sur le canal de Gand à Terneuzen, et tout dernièrement en Lorraine même à Pont-à-Mousson, à Homécourt, à Micheville.

Dans quelle situation la reprise de l'Alsace-Lorraine nous placerait-elle pour notre approvisionnement en charbon ? Elle augmenterait, comme il est indiqué dans le rapport, notre déficit de plus de 5 millions de tonnes. Le seul moyen vraiment pratique de combler ce déficit, c'est l'annexion du bassin de la Sarre.

M. Gallois n'a pas dissimulé la grave objection qu'on y peut faire. Ce pays, en partie francisé en 1815, est redevenu allemand. Mais y a-t-il prescription ? La défaite allemande n'amènerait-elle pas un revirement dans les esprits ?

Plusieurs tracés provisoires ont été examinés pour la frontière possible. Celle de 1814 qui nous donnerait une partie du bassin ne pourrait être conservée telle quelle. Elle ne répond plus aux réalités. Mais on pourrait en demander la rectification. Il ne semble pas que nous ayons intérêt à conserver le territoire de Landau qui nous était resté en 1814. En l'abandonnant pour nous étendre vers Neunkirchen et Deux-Ponts nous réclamerions – en plus de ce que nous avons en 1814 – 1 100 km² environ avec 285 000 habitants.

M. E. Bourgeois appuie les conclusions de M. Gallois touchant notre déficit en charbon, en ajoutant que ce déficit sera augmenté par le développement des industries chimiques héritières des installations considérables créées pendant la guerre pour la fabrication des explosifs. Il appelle aussi l'attention sur la nécessité de reculer la frontière suffisamment pour mettre à l'abri nos usines métallurgiques en temps de guerre.

Le général Bourgeois rappelle que les progrès de l'artillerie conduisent forcément à fixer la largeur de la zone dangereuse à 50 km.

M. Aulard vivement intéressé par l'exposé si instructif, si séduisant de M. Gallois n'a pas été sans inquiétude en constatant que les annexions économiques proposées dans l'hypothèse de notre victoire, impliquaient des annexions politiques, des annexions de personnes. Sans doute, il s'agit de très petits groupes de population. Mais si quelques Allemands devenaient Français malgré eux, si dans la France future, il y avait des éléments protestataires, cette violation du principe même pour lequel nous combattons serait dangereuse. Il ne s'agit pas du principe des nationalités, qui est un faux principe, mais du principe du libre consentement des peuples, principe du nom duquel nous revendiquons l'Alsace-Lorraine. Dans le futur Congrès, ce principe devra être celui de nos plénipotentiaires et leur sera plus utile encore que le prétendu principe de la légitimité ne le fut à Talleyrand au Congrès de Vienne. Sarrelouis et Landau ayant juré le pacte de la patrie française en 1790, ont été violemment arrachés à cette patrie en 1815 et en se trouvent donc pas dans les mêmes conditions que le reste du pays rhénan. Quant aux mines du bassin de la Sarre, rien de plus légitime que d'en attribuer le profit à la France comme compensation aux destructions de mines françaises opérées par les Allemands². Mais n'y aurait-il pas moyen d'assurer ce profit à notre pays sans annexer les habitants ?

M. Denis se demande en quoi le vote de 1790 nous garantit les sentiments de la population actuelle. En se plaçant au point de vue qui est celui de M. Aulard, c'est-à-dire en se refusant à incorporer aucun élément susceptible de protester, on risque de mettre en question le retour de l'Alsace-Lorraine elle-même.

M. Babelon rappelle que d'après les dépositions recueillies par M. Gallois on peut prévoir une assimilation très rapide de la population de Sarrebruck. L'augmentation de cette population (5 000 habitants en 1814, plus de 100 000 actuellement) ne prouve-t-il pas qu'elle est formée en majorité d'immigrés ?

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance. Elle pourra être jointe à la discussion sur les conditions politiques des pays de la rive gauche du Rhin.

La séance est levée à 18 heures 30.

² En réparation de la destruction des mines du Nord et du Pas-de-Calais, le traité de Versailles va octroyer à la France des livraisons compensatoires de charbon allemand sur 10 ans.

8^e séance du Comité d'études
lundi 21 mai 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. Aulard, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, Gallois, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Vidal de La Blache.

M. Lavissee s'excuse par lettre.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Continuation de la discussion sur le bassin de la Sarre.

M. Gallois tient à répondre aux observations de M. Aulard. Nous sommes en présence d'un cas spécial. En ce qui touche Sarrelouis les documents communiqués par M. Aulard lui-même ne laissent aucun doute sur la persistance des sentiments français. En ce qui touche Sarrebruck, la légitimité d'une exploitation des mines au profit de la France est reconnue. Mais peut-on exploiter des mines sans posséder le sel, dans un pays étranger et hostile ?

Les déclarations de M. Asquith au Parlement anglais méritent d'être retenues¹⁶⁸. Il considère comme légitime les annexions « *nécessaires pour se défendre contre une attaque future* ». C'est précisément le cas.

En ce qui touche les sentiments des populations. M. Aulard fait état de l'adhésion à la République française de Sarrelouis et Landau en 1790. Mais ne doit-on pas tenir aussi des protestations de fidélité au Directoire dans le pays de Sarrebruck ? M. Aulard nous a dit et il est démontré dans une étude du commandant Espérandieu, que les signatures ont été recueillies sans aucune contrainte. Sans doute, il y a eu germanisation depuis, mais des

¹⁶⁸ Herbert Asquith est Premier ministre du Royaume-Uni jusqu'en décembre 1916, puis chef de l'opposition.

témoignages très sérieux ne laissent aucun doute sur la possibilité d'un changement nouveau en notre faveur.

M. E. Bourgeois, bien que répugnant profondément à toute idée d'annexion contre le gré des populations, se rallie résolument aux propositions de M. Gallois. Nous avons le devoir de garantir notre pays contre de nouvelles épreuves. La guerre moderne est œuvre d'industrie. Nous ne pouvons rester dans l'état d'infériorité où nous nous trouvons au point de vue métallurgique.

Le général Bourgeois appuie les conclusions de M. Gallois et les observations de M. E. Bourgeois. L'annexion du bassin de la Sarre rentre dans le cas des annexions nécessaires pour se prémunir contre une agression. Actuellement, la guerre se fait avec du fer et du charbon. Le bassin de Briey et le bassin de la Sarre sont l'équivalent de positions stratégiques. Si nous n'avons pas la Sarre, nous devons renoncer à Briey. On parle de protestations à propos de Sarrebruck. Mais a-t-on les mêmes scrupules à propos des colonies ? Les indigènes du Congo français cédés à l'Allemagne il y a quelques années n'auraient-ils pas protesté ?

La solution de la question de la Sarre ne préjuge d'ailleurs en rien celle de la frontière militaire, qui doit être reportée au Rhin.

M. Denis demande s'il ne peut y avoir une position défensive entre la Sarre et le Rhin.

Le général Bourgeois répond que non. Rien qui ressemble aux Hauts de Meuse. D'ailleurs, dans la guerre moderne, il n'y a plus de position au sens napoléonien du mot. La seule barrière naturelle qui ait encore une valeur par elle-même est un grand fleuve large, profond et rapide comme le Rhin. C'est la seule frontière militaire qui puisse être une sécurité.

M. Denis se rallierait personnellement à la thèse de M. Gallois sur la région de la Sarre, mais il se demande si nous ne devons pas hésiter à présenter des revendications au sujet desquelles il n'y a pas unanimité – loin de là – dans les cercles intellectuels les mieux informés. En ce qui touche la frontière du Rhin, il se demande si la sécurité ne pourrait pas être obtenue tout simplement par le désarmement de l'Allemagne.

Le général Bourgeois rappelle que la limitation des armements de la Prusse en 1807¹⁶⁹ ne l'a pas empêchée de reconstituer une forte armée qui nous a battus en 1814. Quelle puissance empêchera l'Allemagne moderne d'en faire autant ?

M. Seignobos croit qu'une occupation militaire peut tout régler. En s'en tenant à la formule « *restitutions, réparations, garanties* » on aura une paix équitable et stable. L'Allemagne doit des réparations pour les contrats qu'elle a signés et violés. Pour garantir l'indemnité énorme qu'elle sera condamnée à payer, son territoire devra être occupé pendant 20 ans. Pendant ce temps, la population allemande se déshabituera du service militaire et perdra l'esprit militariste. On ne doit pas craindre d'envisager l'occupation de toute l'Allemagne. Nous aurons tout ou rien.

Le général Bourgeois reconnaît que la guerre ne peut en effet finir que par l'écrasement complet de l'une des deux parties adverses. Mais comment réaliser l'occupation militaire de toute l'Allemagne ? Ce serait empêcher la démobilisation de plusieurs classes.

M. Seignobos croit qu'une classe suffirait, avec la collaboration des Russes, des Anglais et des Américains. La population civile désarmée ne peut rien contre un petit nombre de militaires armés de mitrailleuses et de canons.

M. Gallois admettrait, en cas d'occupation militaire, la possibilité d'exploiter les mines de la Sarre sera annexion du pays, mais à condition que la population soit consultée au bout d'un certain temps sur la possibilité de son incorporation à la France.

M. Aulard fait remarquer qu'il résulte des paroles de M. Gallois que la rectification de frontières qui nous donnerait tout le bassin de la Sarre, annexerait malgré eux assez de milliers d'habitants pour que nous ayons, en ce cas, la perspective de voir siéger au Parlement français, des députés protestataires. Le dommage moral que nous causerait cette infraction au principe du libre consentement des peuples, pour lequel les Alliés combattent, ne serait-il pas plus important que l'avantage économique en résultant ? Quant aux utilités stratégiques, il n'y aurait jamais de frontière assez rassurante pour ceux qui veulent violer le principe du libre consentement des peuples. La recherche de cette frontière rassurante mena jadis Napoléon jusqu'à Moscou, et finalement nous fit perdre les pays Rhénans dont la Révolution

¹⁶⁹ Après ses défaites d'Iéna et Auerstedt, la Prusse se voit imposer le sévère traité de Tilsit du 9 juillet 1807 : cession de la moitié de son territoire, lourde indemnité de guerre et limitation de ses armements.

avait pu annexer les habitants sans leur faire violence. M. Aulard se permet de faire remarquer qu'on vient d'invoquer les mêmes arguments qui ont servi aux Allemands à justifier de l'Alsace-Lorraine. Ce langage de la force serait déplacé dans les bouches françaises, même si nous avons la victoire totale. Mais nous sommes loin, hélas ! de cette victoire totale. On pose cette alternative, que nous écraserons les Allemands, ou que nous serons écrasés par eux. Il peut arriver cependant que les deux groupes de belligérants soient si affaiblis qu'ils finissent par s'accorder pour une cote mal taillée.

Il peut arriver que les Allemands soient en effet vaincus à fond, ais que cette victoire, sans épuiser nos alliés ait épuisé la France au point qu'elle n'ait plus la force de profiter des avantages économiques que lui offrirait les annexions préconisées par M. Gallois. M. Aulard conclut qu'il est de l'intérêt de la France, comme de son honneur, de respecter scrupuleusement le principe du libre consentement des peuples, et il est d'avis de ne conseiller aucune connexion, même lucrative, même d'un petit territoire, si elle doit faire violence aux annexés. L'hypothèse d'une république rhénane neutre ou protégée lui semble, d'autre part, fort légitime. Malheureusement, rien ne fait prévoir encore la victoire militaire qui pourrait permettre de réaliser cette hypothèse.

M. C. Benoist rappelle que l'Allemagne n'a donné de députés à l'Alsace qu'en 1874. Un délai de 3 ans ne serait-il pas suffisant pour que des élections dans la région de Sarrebruck-Sarrelouis ne puissent plus donner un député protestataire, étant donné la rapidité de l'évolution des sentiments que permettent d'escompter les témoignages très sérieux recueillis par M. Gallois.

M. Gallois sans vouloir revenir sur les arguments qu'il a développés, maintient que nous pouvons réclamer une rectification de frontière. En 1815, on nous a imposé le voisinage de la Prusse et on a ouvert dans notre frontière une brèche permettant de nous attaquer. Nous avons le droit et le devoir de boucher cette brèche.

M. Vidal de La Blache estime qu'on peut considérer la discussion comme épuisée, tous les points de vue ayant été présentés. Il conviendrait de revenir aux questions économiques. On pourra examiner dans la prochaine séance (qui est fixée à 15 jours), le rapport sur les textiles. M. E. de Martonne espère pouvoir présenter son rapport sur la navigation rhénane.

La séance est levée à 18 heures 45.

9^e séance du Comité d'études
lundi 4 juin 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Discussion du rapport sur les textiles présenté par M. Schefer.
- Note de M. Ch. Seignobos sur *Le régime des pays de la rive gauche du Rhin et le principe des revendications de la France.*
- Rapport de M. C. Schefer sur *La frontière économique du Rhin : fer et houille.*

10^e séance du Comité d'études lundi 11 juin 1917

Présents : MM. Aulard, Babelon, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, E. Denis, Gallois, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Schefer, Seignobos, Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Vidal de La Blache.

Lecture d'une lettre de M. E. Lavisce exprimant son vif regret de ne pouvoir encore aujourd'hui présider la séance, et son désir de voir les rapports réunis en vue d'une prochaine impression.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Aulard tient à répéter qu'il répugne personnellement à l'idée d'un plébiscite en Alsace-Lorraine, mais croit prudent de se préparer même en vue d'éventualités désagréables.

M. E. Denis a pris part il y a huit jours, au moment même où la lettre de M. Aulard était communiquée à la Commission, à une réunion du Comité d'Alsace républicaine, qui a voté à l'unanimité une résolution repoussant l'idée du plébiscite.

M. C. Benoist, également empêché d'assister à la dernière séance, croit pouvoir garantir qu'il y a quasi-unanimité au Parlement dans le même sens.

M. Vidal de La Blache estime que la question soulevée par M. Aulard n'est pas de celles pour l'étude desquelles notre Commission a été formée. Nous avons à réunir des documents utiles aux négociateurs du traité de paix, en suivant les idées directrices de notre politique.

Le général Bourgeois expose que la question du plébiscite a été indirectement considérée aux Affaires étrangères, en 1914 et en 1915, d'abord à propos de la législation à appliquer dans l'Alsace récupérée, puis à propos des séquestres. La solution définitivement adoptée touchant la condition d'Alsacien est celle-ci : est Alsacien celui qui serait resté Français si la guerre de 1870 n'avait pas eu lieu. Elle implique qu'on considère le traité de Francfort comme annulé par la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

M Aulard croit qu'il pourrait, en tout cas, être utile d'apporter des faits précis sur l'histoire du sentiment français en Alsace.

Après un échange d'observations entre MM. E. Denis, Gallois, Jullian, E. de Martonne, Vidal de La Blache, E. Bourgeois et Pfister, la Commission est d'avis que ce sujet pourrait en effet être traité dans un mémoire comme complément à celui de M. Denis sur les pays rhénans depuis 1815 et sans aucun rapport avec l'idée de plébiscite. Le général Bourgeois se chargera de ce rapport.

Discussion de la Note de M. Seignobos sur « Le régime des pays de la rive gauche du Rhin et le principe des revendications de la France ».

M. Seignobos s'excuse du caractère théorique de sa note. Il ne s'est pas préoccupé des détails d'application sur lesquels il est plus facile de s'entendre que sur les principes. Le régime proposé est un régime provisoire, mais qui pourrait conduire peut-être à une solution définitive. Il n'est pas impossible que les populations rhénanes perdent le goût du régime prussien.

On demande comment empêcher l'Allemagne de réformer une armée. Mais il n'y a pas de précédent au régime proposé. Napoléon après Iéna ne voulait pas supprimer l'armée prussienne, dont il comptait se servir au besoin, mais la limiter, ce qui était impossible. Nous voulons supprimer complètement l'armée allemande. Une très petite armée d'occupation peut tenir, avec des mitrailleuses, une population complètement désarmée.

Le général Bourgeois se demande si l'Allemagne ne pourrait pas préparer clandestinement une armée sous couleur de forces de police. Six mois suffisent pour former un soldat moderne. Et il faut compter avec ceux ayant déjà fait la guerre actuelle.

M. Ch. Benoist prend acte des déclarations de M. Seignobos reconnaissant la nécessité de nous assurer les houilles de la Sarre et de faire disparaître toute organisation militaire allemande de la rive gauche du Rhin. M. Seignobos veut arriver à ce résultat par une nouvelle méthode. En fait, la vieille diplomatie est usée, mais la nouvelle n'existe pas et la solution proposée représente une sorte de compromis.

Au sujet de « restitutions », M. Ch. Benoist fait remarquer que, demander simplement l'annulation du traité de Francfort c'est nous reporter à la frontière de 1815 et abandonner Sarrelouis. Mais l'interprétation très habile des « réparations » permet de réclamer les mines de la Sarre comme

compensation de nos mines du Nord détruites par les Allemands. La chose est d'autant plus facile que toutes ces mines sont à l'État prussien sauf deux, dont une est entre les mains d'une société française. Cette manière de présenter les choses aurait chance de rallier tous les suffrages.

Quant à la suppression totale de l'armée allemande, elle paraît difficilement réalisable.

M. Seignobos estime que nous sommes en présence d'une situation sans précédents. La guerre a amené des changements que personne ne pouvait prévoir. La collaboration de l'Amérique¹ rend possible une solution que l'on n'aurait peut-être pu présenter auparavant.

M. E. Bourgeois voudrait qu'on n'oublie pas que la France s'est défendue sans attendre l'Amérique, que toute la guerre a reposé sur elle pendant deux ans, que sa résistance a seule permis au monde d'échapper à la domination allemande. La France ne doit pas s'effacer devant personne, elle a droit à parler la première.

M. Schefer s'associe à ces déclarations. Il croit que le sentiment dominant chez tous les alliés est celui de la nécessité des garanties.

M. E. Denis se demande s'il n'y a pas quelques contradictions dans la thèse de M. Seignobos. La diplomatie moderne, dont il veut appliquer la méthode, cherche une solution acceptable par les deux adversaires. Celle qui nous est proposée ne représenterait-elle pas pour l'Allemagne une humiliation, d'où résulteraient des rancunes tenaces et la possibilité de nouveaux conflits ?

M. Seignobos considère l'Allemagne comme un ensemble hétérogène. Aucun arrangement n'est évidemment possible avec les Hohenzollerns et les Junkers². Il faut les sacrifier sans scrupules. Mais en dehors d'eux nous avons affaire à une masse amorphe, très plastique. Nous lui apportons trois choses dont elle peut s'estimer heureuse : 1) la possibilité d'un véritable régime démocratique ; 2) la suppression du service militaire ; 3) la dissolution de la monarchie des Habsbourg, qui non seulement émancipera les Slaves, mais permettra l'union des Allemands d'Autriche avec ceux d'Allemagne.

¹ Le Congrès américain a voté le 6 avril 1917, l'entrée en guerre aux côtés de la France et de la Grande-Bretagne.

² Le mot « Junker » a depuis le XIX^e siècle une connotation péjorative, désignant les grands propriétaires terriens installés à l'Est de l'Elbe, et considérés comme conservateurs et pangermanistes.

M. E. de Martonne ne craint pas d'humilier l'Allemagne. Il estime au contraire que la chose est nécessaire. Les grandes qualités des Allemands, que nul n'admire plus que lui, ont été changées en vices par un phénomène d'intoxication, par une sorte d'ivresse entretenue en surexcitant l'orgueil national. Nous avons affaire à un peuple malade, qu'il s'agit de guérir, comme un alcoolique, dans l'intérêt de la société des nations, aussi bien que dans son propre intérêt. L'occupation militaire, sera le signe incontestable montrant à tous les Allemands qu'on les a trompés. C'est un remède brutal, mais le seul dont l'efficacité puisse être garantie.

L'heure étant avancée, la discussion du rapport de M. E. de Martonne sur le Rhin est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à huit jours. Le Président invite les auteurs de mémoires déjà présentés à en revoir le texte en vue de l'impression qui devra incessamment commencer.

La séance est levée à la 18 heures 45.

11^e séance du Comité d'études
lundi 18 juin 1917 à 17 heure et demi à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Discussion du rapport de M. E. de Martonne sur *Les questions physiques et économiques de la navigation rhénane*.
- Rapport de M. Gallois sur *Les sels de potasse*.

*
* *

Présents : MM. Aulard, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, E. Denis, Gallois, Jullian, E. Lavissee, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, Vidal de La Blache.

M. Schefer excusé.

La séance est ouverte à 17 heures et demie sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Sur l'invitation du président, la Commission discute les conditions dans lesquelles se fera la publication de ses travaux.

Le général Bourgeois fera exécuter les cartes au Service géographique de l'Armée et l'impression du texte des mémoires rentrera dans les impressions diverses dont ce même service est chargé par le gouvernement. Le tirage sera limité à 500 exemplaires numérotés, déposés au Service géographique de l'armée dans les mêmes conditions que d'autres documents secrets et distribués sur ordre du président de la Commission ou du Gouvernement. L'avis général est que les plus grandes précautions doivent être prises pour que cette publication ne puisse, par une voie détournée, parvenir en Allemagne.

La publication des procès-verbaux des séances ne paraît pas désirable au Président, non plus qu'à MM. Aulard et Gallois. Les rapporteurs incorporeront à leurs rapports les observations les plus intéressantes présentées

dans la discussion. On fait remarquer cependant que des avis divergents ont été formulés et qu'il serait regrettable de ne pas en tenir compte. Le Président étudiera une solution.

Discussion du rapport de M. E. de Martonne sur les conditions physiques et économiques de la navigation rhénane.

M. E. de Martonne présente une série de cartes et diagrammes destinés à illustrer son rapport.

Une carte physique de la région rhénane montre la situation avantageuse du grand fleuve sur lequel le mouvement commercial atteint 100 millions de tonnes. On voit quelles facilités s'offrent aux communications avec les bassins voisins : Rhône, Meuse et Seine, Danube, Ems et Weser ainsi que la conjonction des bouches du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, qui fait de la Belgique un pays rhénan.

Un diagramme représentant les niveaux moyens mensuels du Rhin et de ses principaux affluents fait saisir l'heureuse combinaison d'influence qui supprime presque complètement les maigres : à Cologne et Emmerich nous retrouvons la crue alpine d'été du Haut-Rhin et la crue d'hiver de la Moselle, du Neckar ou du Main.

Deux cartes représentent la circulation commerciale sur le Rhin et les rivières ou canaux y attenants en 1900 et en 1912. Les progrès sont frappants, la largeur des bandes proportionnelles au tonnage est presque double en 1912. On voit que l'accroissement a porté surtout sur le Bas-Rhin en aval de Duisburg, c'est-à-dire de la région houillère westphalienne. Le mouvement vers l'amont y a doublé, le mouvement vers l'aval y a quadruplé. Au-dessus de Duisburg, l'accroissement de la circulation a porté surtout sur le courant vers l'amont. En 1900, la navigation ne remontait guère plus loin que Mannheim – Ludwigshafen. En 1912, on voit une bande assez large s'étendre jusqu'à Karlsruhe et Strasbourg. Le port alsacien tend à prendre la place de Mannheim comme point terminus de la navigation rhénane. La carte montre comment le courant commercial se ramifie au-delà de Strasbourg, empruntant les canaux alsaciens et lorrains et pénètre jusqu'à Nancy. Elle montre aussi comment, à l'autre extrémité, le courant commercial forme une sorte de delta, dont la branche la plus importante aboutit à Rotterdam, les deux autres atteignant Anvers et Amsterdam.

Deux cartes représentent le mouvement de la batellerie rhénane en 1912, la largeur des bandes étant proportionnelle au nombre des bateaux. La pre-

mière ne fait que présenter sous une autre forme l'image exprimée par la carte du tonnage commercial. Elle montre l'intensité de la circulation jusqu'à Strasbourg, les ramifications du courant en Alsace-Lorraine d'une part et en Belgique-Hollande d'autre part. La deuxième représente la part des différents pavillons. On y voit que les pavillons hollandais et belges dominent absolument sur tout le Bas-Rhin en aval de Duisburg. La flottille hollandaise est au tout premier rang ; elle vient chercher le charbon westphalien et apporte aux usines de la même région le minerai. On suit ses traces bien au-delà jusqu'à Mayence, Mannheim et même Strasbourg. Le pavillon prussien ne joue un rôle important qu'en amont de Duisburg. Il occupe le premier rang jusqu'à Mannheim. Le pavillon badois domine ou est à égalité avec le pavillon prussien entre Mannheim et Strasbourg. En définitive, la Batellerie rhénane est entre les mains de la Hollande, la Prusse, la Belgique et le pays de Bade. Il n'y a pas de batellerie alsacienne, bien que le tonnage de Strasbourg soit quadruple de celui de Kehl. Cette situation devra changer.

Une série de quatre cartes représente le mouvement des principales marchandises. Les cartes du courant de charbon, du courant de minerais et du courant de fers, doivent être examinées côte à côte. On voit un double courant charbonnier partir de Duisburg : le courant descendant a presque triplé de 1900 à 1912. On le voit se ramifier et la branche allant vers Anvers est presque aussi importante que celle allant vers Rotterdam. Le charbon de Westphalie vient concurrencer en Belgique les houilles anglaises et belges mêmes. Le courant ascendant a moins augmenté, mais on remarque qu'il s'arrêtait à peu près à Mannheim en 1900, tandis qu'en 1912 il atteint Karlsruhe et Strasbourg, qui devient un port charbonnier.

Le courant de minerais est presque exclusivement un courant montant, allant vers les usines de la Ruhr. De 1900 à 1912 on le voit quintupler. Son origine est surtout à Rotterdam, où arrivent les minerais de fer suédois et le cuivre des États-Unis.

Le mouvement des fers se fait en sens contraire. Le courant descendant débute à Mannheim et ne prend toute sa force qu'à Duisburg. On le voit se partager en trois branches à peu près égales vers Amsterdam, Rotterdam et Anvers.

Le courant de céréales, représenté sur une quatrième carte, mérite aussi considération. C'est surtout un courant ascendant, courant nourricier des régions peuplées et industrielles rhénanes, alimenté par trois branches partant d'Amsterdam, Anvers et Rotterdam, dont la dernière est la plus

importante. Il s'appauvrit progressivement vers l'amont et atteint encore Strasbourg.

De ces faits, on peut tirer quelques conclusions sur le régime commercial du Rhin.

On peut d'abord fixer les points vitaux actuels. Une carte montre par des bandes dont la largeur et la longueur sont proportionnelles à leur tonnage commercial, l'importance relative des différents ports. Rotterdam et Duisburg se détachent d'abord. C'est de là que nous avons vu partir et là que nous avons vu aboutir les courants de charbon, de minerais et de fer. Rotterdam est Hollandais, Duisburg est Prussien. La Hesse possède un groupe de ports au confluent du Main et du Rhin, dont le tonnage total égalerait à peu près la moitié de celui de Rotterdam. Un autre groupe badois et bavarois existe à l'embouchure du Neckar : Mannheim – Ludwigshafen – Rheinau. C'était là que s'arrêtait la navigation rhénane avant que Strasbourg n'ait commencé à se poser comme le terminus de la navigation et le port charbonnier du Haut-Rhin.

Une carte spéciale montre à une échelle plus grande le mouvement commercial sur le Rhin et les canaux alsaciens et lorrains. On y voit la part prépondérante du charbon dans la circulation : charbon de la Ruhr venant par le Rhin, charbon de la Sarre venant par le canal de la Sarre et atteignant Nancy, charbon même, qui pénètre en Alsace malgré les liaisons difficiles et qui pourrait concurrencer le charbon allemand quand le canal du Nord-Est aura enfin été exécuté. On doit remarquer l'importance de la circulation entre Strasbourg et Mulhouse. Elle diminue jusqu'à la frontière et devient à peu près nulle ensuite. Cette situation déplorable est due à l'opposition du Conseil des ponts et chaussées à l'exécution du projet depuis longtemps établi pour porter au profit normal le canal du Rhône au Rhin. Il faut absolument que ce projet soit exécuté dans l'intérêt du port de Strasbourg.

En définitive, il résulte de l'examen seul des faits que la Commission de navigation rhénane actuelle ne représente pas les intérêts réellement représentés sur le Rhin¹. Les puissances riveraines ne peuvent être seules à dire leur mot sur le régime commercial du fleuve. La Belgique doit certainement être consultée. L'Angleterre a de grands intérêts sur le Rhin, de même l'Amérique importatrice de céréales, cuivre et coton, la Suède fournisseur de

¹ Au sein de la Commission rhénane censée assurer le principe de libre navigation, les États riverains restent souverains : depuis 1871, le *Reich* y gouverne en tête-à-tête avec la Hollande, la Suisse ne participant pas à la Commission centrale.

minerais, la Russie et la Roumanie elle-même qui envoient leur blé. Le Rhin est le fleuve international par excellence. Nous avons intérêt d'ailleurs à ce que le cercle des intéressés soit élargi pour ne pas nous trouver en face d'une coalition de riverains germaniques et pouvoir assurer à Strasbourg la situation à laquelle il a droit.

M. E. Bourgeois approuve entièrement les conclusions de M. E. Martonne. Il rappelle que la Commission rhénane actuelle a des pouvoirs extraordinairement limités et n'est en somme guère autre chose qu'un Office de statistiques. Son rôle judiciaire même est bien minime. Les 3/4 des appels lui échappent et sont portés devant les tribunaux souverains des États riverains.

Le Président émet l'avis, appuyé par la Commission, que les cartes présentées par M. E. Martonne soient toutes imprimées et que le commentaire improvisé qu'il en a donné soit rédigé et ajouté à son rapport.

L'heure étant avancée, la discussion du rapport de M. Gallois sur la Potasse alsacienne est renvoyée à la prochaine séance qui est fixé à huit jours à 17 heures.

**12^e séance du Comité d'études
lundi 25 juin 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)**

Présents : MM. Aulard, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, Chuquet, Gallois, E. Lavissee, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, Vidal de La Blache.

M. E. Denis excusé.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Sur l'invitation du Président, M. E. de Martonne communique à la Commission de plan établi pour la publication par le Bureau. Le nouveau groupement des rapports adoptés après discussion est donné en appendice au procès-verbal.

Le Président rappelle quels principes doivent inspirer la révision des mémoires par leurs auteurs avant l'impression : on introduira les observations présentées dans la discussion dont on adopte le point de vue ; on modifiera la rédaction ou même éventuellement le plan en songeant que ces rapports seront communiqués à des étrangers ignorant nos préoccupations et notre histoire et que parmi les Français même qui les consulteront, plusieurs peuvent eux-mêmes ne pas être au courant de faits qui nous sont familiers. La plus grande clarté et la plus grande netteté dans les conclusions sont désirables.

Discussion du rapport de M. Gallois sur les sels de potasse d'Alsace.

M. Gallois expose le régime du commerce des potasses en Allemagne. Pour maintenir des prix élevés, une loi restreint le débit, sinon l'exploitation. Le Kalisyndicat contrôle les ventes¹. Les sels d'Alsace ne contenant pas de chlorure de magnésium, sont d'une utilisation plus facile que ceux de

¹ En 1884, les producteurs allemands de potasse créent leur propre cartel qui débouche sur le « Kalisyndikat » en 1902. Celui-ci se charge de réguler la production, approvisionner les marchés et assurer la réclame de la potasse auprès des agriculteurs allemands.

Staasfurt. Le retour de l'Alsace à la France le mettrait à la disposition de notre agriculture qui, jusqu'à présent, emploie très peu de potasse.

Sur une question de M. E. de Martonne, M. Gallois précise les conséquences heureuses qu'aurait pour l'industrie de la potasse alsacienne le recul de la frontière économique au Rhin.

- 1) le débit ne serait plus limité par le Kalisyndicat ;
- 2) les relations étant plus faciles avec les pays français voisins la potasse pourrait s'y répandre, en utilisant le canal du Rhône au Rhin aménagé au profil normal ;
- 3) dans les pays rhénans eux-mêmes, la potasse alsacienne pourrait concurrencer la potasse de Staasfurt jusqu'en Belgique.

La discussion du rapport de M. Denis est renvoyée à la prochaine séance, fixée à huit jours.

La séance est levée à 18 heures 30.

12^e séance du Comité d'études
lundi 25 juin 1917 à 17 heures à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Discussion du rapport de M. Gallois sur *Les mines de potasse de la Haute-Alsace*.
- Note de M. E. Denis sur *Les mouvements de l'opinion publique dans les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin après les traités de Paris (1814-1815)*.
- Questions diverses.

**13^e séance du Comité d'études
lundi 2 juillet 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)**

Présents : MM. Aulard, Babelon, C. Benoist, général Bourgeois, A. Chuquet, E. Denis, Gallois, E. Lavissee, Jullian, E. de Martonne, Pfister, Schefer, Seignobos, Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Le format de la publication des travaux du comité est de nouveau discuté. La majorité se prononce pour le gr. in 8^o type des « instructions aux ambassadeurs », et pour la mise à part des cartes, qui formeront un Atlas.

Les rapports revus par leurs auteurs devront être remis à M. de Martonne. Les épreuves seront communiquées au Président et à ceux des membres du Comité qui voudront bien aider à la révision, en suggérant au besoin des corrections.

La présente réunion sera la dernière. Les séances reprendront le 15 octobre. On abordera la deuxième partie du programme : questions relatives aux alliés de la France.

Il est décidé que le Comité s'adjoindra de nouveaux membres : MM. Demangeon¹ pour la Belgique, Diehl pour Constantinople, Haumant pour la Serbie et les questions slaves en général.

Une révision sommaire du programme déjà fixé conduit au partage suivant des questions (sujet à révision bien entendu).

Belgique-Luxembourg : MM. Babelon, Gallois, Demangeon, de Martonne.

Pologne : MM. Denis, Haumant, E. Bourgeois.

Roumanie : M. de Martonne.

¹ Albert Demangeon, qui occupe par intérim le poste de secrétaire du Comité, est un spécialiste de géographie économique, rurale mais aussi politique.

Tchèques et Slovaques : MM. Denis, Haumant, E. Bourgeois.

Serbie et Yougoslavie : M. Haumant.

Italie : M. Ch. Benoist.

Constantinople : M. Diehl.

Danube : MM. Babelon, E. Bourgeois.

Asie mineure : M. Gallois.

Syrie : M. E. de Martonne.

On commencera par la Belgique et M. Babelon sera prêt à fournir son rapport sur le Luxembourg à la première séance.

Discussion du rapport de M. Denis sur l'Opinion publique dans les pays rhénans après 1815.

M. Denis est arrivé aux conclusions suivantes qui étaient à prévoir :

Après 1815, la population a accueilli les changements politiques sans satisfaction, avec le sentiment d'être rattachée à un pays de civilisation inférieure. De 1815 à 1830, il n'y a envers la Prusse qu'indifférence ou hostilité. Après 1830, on tend à se rapprocher de l'Allemagne avec l'espoir de triompher de l'absolutisme prussien. Après 1848, cette tendance se développe plus ou plus favorisée par les progrès économiques.

M. Babelon signale plusieurs faits témoignant de la persistance des sentiments français : en 1870, on a frappé à Mayence des médailles à l'effigie de Napoléon III, qui devaient être distribuées à l'arrivée des Français. En 1816, le Conseil municipal de Mayence a accordé à la famille Jambon st. André la concession gratuite du terrain où est enterré le conventionnel en reconnaissance des services rendus au pays. M. Babelon a publié dans la *Revue Archéologique des lettres* très significatives de Mayence Badman régisseur des Douanes.

M. Aulard rappelle que le projet d'une République rhénane neutre a été agité en 1815. Le baron de Lamezan « ancien diplomate » s'en est fait l'avocat dans un curieux mémoire publié en 1816. « Mémoire relatif aux départe-

ments de la rive gauche du Rhin, ci-devant français » (Paris, 1816 in 8°, Bibliothèque nationale Mp : 4336). Il en cite un passage caractéristique :

« ... Tous les intérêts des gouvernements et des peuples de l'Europe démontrent la nécessité de réunir les départements de la rive gauche du Rhin, séparés de la France par la paix de Paris du 30 mai 1814, et tels qu'ils se trouvent actuellement, partie sous la domination prussienne, partie sous l'administration de l'Autriche et de la Bavière, d'après les stipulations du Congrès de Vienne et les cessions du 20 novembre 1815, dans un État indépendant, et de faire entrer cet État dans le système politique de l'Europe, de la manière désignée. Une population de près de deux millions suffirait à remplir la tâche qui lui serait destinée, et sa prospérité trouverait un garant sûr dans les besoins modérés d'un gouvernement sans système militaire et sans ambition. Que l'on ne présente pas, contre la création d'une républicaine germanique, les sophismes qu'un temps d'oppression et de despotisme a investis contre le système républicain. L'histoire de l'Europe et de la civilisation générale prouve combien cette forme de gouvernement convient aux États intermédiaires et chargés du maintien de la paix et de la conciliation de tous les intérêts.

« Si, d'ailleurs, jamais un pays peut être heureux avec une constitution républicaine, c'est sûrement cette partie de la Germanie. Avec un beau col, qui attache ; avec une fertilité et une industrie, qui rendent indépendant ; avec une population assez considérable pour donner de l'élévation à l'esprit national, et pas assez forte pour l'entraîner dans des vues ambitieuses, et avec des lumières et des connaissances répandues dans toutes les classes de la société, l'esprit de parti et d'intriguer trouverait ici moins d'éléments que partout ailleurs.

« Éloignés des vaines jouissances des capitales, l'unique bien auquel les habitants aspirent, c'est l'indépendance et le bonheur de la vie domestiques, les seuls garants de la stabilité des républiques. Les entreprises militaires auxquelles ils prirent part pendant le cours de la Révolution, ont donné de la vigueur à l'esprit public, sans que l'esprit militaire y soit devenu dominant. Unis par une constitution libérale et forte, ils s'attacheront avec toute la loyauté des Allemands et la vigueur des Français, à une patrie qui deviendra en Europe l'asile de tous ceux qui, avec des pensées libérales, cherchent le bonheur sans l'indépendance ».

Si les puissances répugnent trop à la forme républicaine, M. de Lamezan dit que les habitants des pays en question accepteront, « avec reconnaissance et soumission, le chef qu'on voudra leur donner », pourvu qu'ils aient une constitution et l'indépendance.

M. de Martonne a été frappé par la manière dont un géographe allemand qui a étudié dans les moindres détails la vie des campagnes dans la région de Coblenze parle des souvenirs de la domination française. « *L'œuvre de la domination française sur la rive gauche du Rhin a été décisive. Elle a radicalement supprimé les conditions juridiques embrouillées remontant au Moyen Âge en les remplaçant par les institutions démocratiques régulièrement construites. Le sentiment d'accomplir un progrès considérable s'est emparé alors de la population, et maintenant encore fait que les pays rhénans regardent avec fierté les inquisitions de cette période* ». (Rudolf Martiny Kulturgeographie des Koblenzer Verkehrsgobietes. Fürschungen zur Deutschen Landes und Volkskunde, tome XVIII, 1909).

Le général Bourgeois résume les conclusions de son étude sur le sentiment français en Alsace-Lorraine, qui sera prochainement distribuée au Comité.

Au point de vue politique, il faut distinguer trois périodes :

La première de 1871 à 1890 est une période de protestation ouverte, dans laquelle les Alsaciens attendent de jour en jour la libération. Le nombre des options² a été de plus de 300 000, dont 150 000 ont été déclarées en France seulement, 159 000 en France et en Allemagne (parmi celles-ci 28 000 en Lorraine, 38 000 en Basse-Alsace, 92 000 en Haute-Alsace). De ce nombre, les Allemands n'ont consenti à examiner que 60 000 et n'ont reconnu la quantité de Français avec droit de séjour en Alsace qu'à peine à 1 000 optants.

Dans les années suivantes, un fort courant de migration se produit (environ 500 000 jusqu'à 1910, d'après M. Vidal de La Blache).

Le nombre des députés protestataires a été de 15 sur 15 en 1874, 11 en 1877 (4 autonomistes) 15 en 1881 et 1884. La loi du septennat en 1886, les perquisitions et visites domiciliaires clôturent cette première période.

Dans la deuxième période de 1890 à 1901, les vieux Alsaciens sont découragés. La génération suivante a disparu par option ou émigration. C'est la deuxième génération qui apparaît. La lutte se transporte au Parlement où

² Les 1 600 000 Alsaciens-Lorrains habitant les régions annexées en 1871, peuvent utiliser leur droit d'option : les personnes qui souhaitent conserver la nationalité française – les « optants » – doivent transporter leur domicile en France avant octobre 1872. Il y eut environ 160 000 optants, mais seuls 50 000 d'entre eux ont effectivement quitté l'Alsace-Lorraine dans les délais impartis.

les députés alsaciens protestent très violemment contre les lois d'exception³. Il y a encore 13 protestataires en 1890, 11 en 1893, 13 en 1898 (tous les autres députés sont socialistes).

Dans la troisième période, l'Allemagne essaie de nouveau de la douceur. Les lois d'exception sont rapportées. La lutte des partis politiques est introduite en Alsace et le bloc alsacien est réduit à 9 protestataires en 1906 et 1911. Les Allemands en profitent pour tenter de faire croire au ralliement. Les affaires de Grafenstadt, Saverne et Wissembourg prouvent que le sentiment français reste vivant⁴.

Au point de vue de la vie intérieure, on peut dire que la courbe des sentiments français suit les fluctuations de la politique intérieure de la France, plus élevée quand les tendances militaristes s'accroissent comme au moment du Tonkin, du Boulangisme, au moment d'Agadir⁵, etc.

Dans son rapport, le Général donnera les chiffres des engagements annuels à la Légion étrangère, des Alsaciens-Lorrains entrés à Polytechnique et à Saint-Cyr, et des élèves du Collège de Colmar transféré à la Chapelle sous Rougemont.

La séance est levée à 18 heures 45.

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 octobre.

³ Les lois d'exception sont répertoriées dans ce que les protestataires baptisaient le « paragraphe de dictature » : elles permettaient au chef de l'administration allemande en Alsace-Lorraine de prendre des mesures exceptionnelles. Ce paragraphe a été supprimé en 1902.

⁴ En octobre-novembre 1913, l'affaire de Saverne illustre aux yeux des Français la persistance d'un esprit de résistance en Alsace-Lorraine : le mépris affiché par un sous-lieutenant allemand à l'égard de ses recrues alsaciennes, provoque des manifestations durant lesquelles les habitants de Saverne entonnent la Marseillaise. La crise, bientôt nationale, débouche sur une vague d'arrestations.

⁵ À l'issue de la guerre franco-chinoise pour le Tonkin, malgré la retraite française de Lang-Son, les Chinois reconnaissent par le traité de T'ien-tsin du 9 juin 1885, l'hégémonie française sur la région. Le général « La Revanche » est nommé ministre de la Guerre en janvier 1886. L'incident d'Agadir éclate en juillet 1911, lorsque le gouvernement allemand envoie la canonnière *Panther* croiser au large du port sous prétexte de protéger ses ressortissants.

Séance du Comité d'études
lundi 12 novembre 1917 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. Aulard, Babelon, C. Benoist, E. Bourgeois, général Bourgeois, C. Diehl, L. Gallois, E. Lavis, E. de Martonne, C. Pfister, C. Schefer, C. Seignobos, P. Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavis.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Sur l'invitation du Président, M. E. de Martonne expose l'état de la publication des travaux du Comité. Tous les rapports sont composés, sauf deux. Les 2/3 des cartes sont gravées, tirées ou prêt de l'être.

M. E. de Lavis pense que les rapports sur le Luxembourg devraient être insérés dans ce premier volume, comme touchant à la question des frontières de l'Alsace-Lorraine. Après un échange d'observations, le Comité adopte ce point de vue.

Lecture de la table des matières.

M. E. Lavis croit que le gouvernement devrait être consulté sur l'opportunité d'insérer en tête du volume la lettre à M. Briand, qui donne à nos travaux un cachet officiel, peut-être dangereux, en cas d'indiscrétion¹.

M. Aulard est d'avis qu'il faudrait supprimer jusqu'à l'estampille de l'Imprimerie nationale.

Le général Bourgeois fait remarquer que la loi exige le nom de l'imprimeur.

¹ Dans cette lettre du 17 février accompagnant la liste des membres du comité, Charles Benoist retraçait les grandes lignes du programme : « *examiner les diverses solutions qui compteraient dans l'hypothèse considérée comme certaine d'une paix victorieuse, la question de nos frontières de l'Est, en recueillir les données positives, fournir ainsi au gouvernement les éléments d'une décision qui n'appartient qu'à lui seul* ».

M. E. de Martonne rappelle que des commissions analogues à la nôtre ont été instituées dans la plupart des États belligérants.

Les journaux ont publié la lettre d'un député signalant la création d'une pareille Commission en Allemagne et demandant au président du Conseil quand nous ferons de même en France.

M. C. Benoist croit qu'on ne peut se dispenser d'indiquer en tête du volume dans quelles conditions le Comité a été constitué.

M. E. Lavis fait part de ses scrupules que lui a inspirés la lecture des épreuves du rapport de M. Seignobos.

M. E. de Martonne communique la rédaction qu'il a faite de la discussion de ce rapport. Le Comité estime que l'impression de cette discussion suffira pour bien montrer le caractère individuel des opinions exposées par le rapporteur.

En définitive, le plan du premier volume est adopté tel qu'il est donné en appendice à ce procès-verbal.

Sur l'invitation du Président, M. E. de Martonne donne quelques indications au sujet des questions que le Comité aura à aborder après la question du Luxembourg.

Il avait été décidé que nous nous occuperions d'abord de la Belgique. M. Demangeon a promis un rapport sur la question d'Anvers. Les frontières orientales de la Belgique pourraient être étudiées par M. E. Bourgeois qui s'offre à s'entendre à ce sujet avec M. Demangeon. Peut-être y aurait-il lieu de consacrer un court rapport à la frontière méridionale.

La question de l'Adriatique est une des plus importantes. Elle exigerait deux rapports, exposant le point de vue italien et le point de vue serbe. M. C. Benoist se charge du premier. On peut compter sur M. Haumont pour le second. Mais il semble nécessaire de préciser, en outre, certains éléments du problème : deux rapports complémentaires pourraient être prévus, un sur la répartition des nationalités, un sur la situation économique de l'Adriatique.

M. Vidal de La Blache signale la question de la Méditerranée orientale comme une de celles qui devront être traitées largement, particulièrement au point de vue économique.

La question de Pologne est soulevée. M. E. Bourgeois pense pouvoir apporter quelques précisions sur les vœux des Polonais.

On reviendra à la prochaine séance sur la fixation du programme des travaux.

Rapport de M. Babelon sur la question du Luxembourg. Répondant à une observation du Président, M. Babelon dit que, s'il a développé l'histoire du Moyen Âge, ça été pour montrer que la France a toujours eu les yeux fixés sur le Luxembourg.

M. E. Bourgeois, à propos des chemins de fer, indique que leur cession aurait été la rançon de la conservation de Belfort en 1871².

M. Vidal de La Blache communique un rapport inédit de M. de Gerando, au moment où Napoléon III préparait l'annexion du Luxembourg, d'où résulte que les Luxembourgeois, hostiles à la Prusse, désiraient avant tout rester indépendants.

M. Gallois rappelle que le 17 mai, les Luxembourgeois réfugiés à Paris ont voté la résolution suivante :

« Les originaires du Grand-Duché du Luxembourg proclament que désormais, après tant de crimes, toute neutralité luxembourgeoise sera impossible entre les barbares et les civilisés, entre l'Allemagne et la France ou les autres nations alliées.

Déclarent, en conséquence, qu'ils considèrent comme leur devoir le plus sacré de délivrer le Luxembourg de tout ce qui représente là-bas l'influence germanique, c'est-à-dire : de la grande-duchesse Adélaïde de Nassau, allemande et non luxembourgeoise ; de la cour de la grande-duchesse ; du système politique grand-ducal ; du personnel gouvernemental choisi par la grande-duchesse allemande et qui ne serait pas décidé à se séparer de l'ancienne politique germanique du grand-duché.

S'engagent à lutter de toutes leurs forces pour substituer au régime grand-ducal, imposé par l'étranger, une autre forme de gouvernement sur lequel le peuple luxembourgeois se prononcera librement par une consultation nationale dès que l'ennemi ne souillera plus son territoire, et qui assurera l'indé-

² Par les préliminaires de paix du 26 février 1871, le gouvernement français a renoncé à une partie de la Lorraine correspondant approximativement à la Moselle, et à l'Alsace excepté Belfort.

pendance du Luxembourg dans une union étroite vers la France, l'Angleterre, la Russie républicaine, les États-Unis et toutes les grandes nations démocratiques.

La séance est levée à 18 heures 45.

La prochaine séance dans 8 jours.

Séance du Comité d'études
lundi 19 novembre 1917 à 5 heures à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Ordre du jour :

- Rapport de M. L. Gallois sur *Les industries du Luxembourg*.
- Questions diverses.

*
* *

Présents : MM. Aulard, C. Benoist, général Bourgeois, Demangeon, Denis, Diehl, L. Gallois, Haumant, Jullian, E. Lavissee, E. de Martonne, C. Pfister, P. Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Discussion du programme des travaux, qui est fixé comme suit, sauf modifications ultérieures.

Belgique. La question d'Anvers par A. Demangeon (date février). La frontière orientale de la Belgique par MM. E. Bourgeois et A. Demangeon.

La frontière méridionale de la Belgique par M. Gallois (janvier).

Les relations économiques franco-belges spécialement sur la frontière méridionale par A. Demangeon.

Adriatique. Le point de vue italien par M. Benoist (janvier).

Le point de vue serbe par M. Haumant (janvier).

L'Adriatique économique par E. de Martonne (mars).

L'Adriatique stratégique par le général Bourgeois et E. de Martonne.

La Méditerranée orientale. La Syrie, race et religions par M. P. Vidal de La Blache.

Les intérêts français en Syrie par M. Diehl (février).

La Syrie économique par M. E. de Martonne.
Vue générale sur l'Asie mineure par L. Gallois.
La question d'Arménie par Ch. Diehl.
La question des îles N.
Constantinople et les détroits au point de vue politique par Ch. Diehl.
Constantinople et les détroits au point de vue économique par M. Masson¹.

Frontières serbes. La question du Banat par E. de Martonne.
La question de Macédoine par E. Haumant.

Frontières roumaines. Transylvanie et Bucovine² par E. de Martonne.
Dobroudja par E. de Martonne.

La Danube. Historique par E. Bourgeois.
Conditions économiques. N.

La Pologne. Enquête sur les vœux des Polonais par MM. Aulard et E. Denis.
Les ressources économiques par M. Denis.
La question de la Prusse orientale.

Les Tchéco-Slovaques. Par M. Denis.

*Le Danemark et le Sleswig*³. Par M. Verrier.

*
* *

Rapport de M. L. Gallois sur les « Industries métallurgiques du Luxembourg ».

¹ Professeur d'histoire économique à l'Université d'Aix-Marseille, Paul Masson est spécialiste de la Méditerranée orientale.

² La Transylvanie est bordée par les Carpates et le fleuve Prut'. La Bucovine correspond à la région de Czernowitz entre Moldavie et Bessarabie, dont les monastères peints font partie du berceau national roumain. Si les experts reviendront sur la Transylvanie, la question de la Bucovine ne sera plus abordée *per se* dans les comptes-rendus qui nous sont restés. Il faut dire que les prétentions ukrainiennes y sont vite balayées par les revendications de la Roumanie qui apparaît comme une candidate autrement plus fiable.

³ Les archives ne gardent pas trace de cette discussion éventuelle. Le duché de Sleswig (en danois) ou Schleswig (en allemand) – 500 000 Allemands, 200 000 Danois-, appartenait au roi du Danemark depuis 1721, à titre d'union personnelle. À la suite de la guerre de 1864, le duché est placé sous administration prussienne, incorporé officiellement deux ans plus tard. Un plébiscite tenu en 1920, attribua le Sleswig septentrional – au nord de Flensburg – au Danemark.

La grande industrie n'est née qu'au XIX^e siècle ; elle est presque entièrement entre les mains des Allemands. On compte dix grosses usines dépendantes de six sociétés dont trois allemandes parmi lesquelles les Gelsenkirchen et les Deutsch-Luxemburgische⁴. Sur 43 concessions de mines, 13 sont allemandes. Le charbon vient de Westphalie ?

L'industrie luxembourgeoise est donc aux mains de l'Allemagne. Elle souhaite s'en affranchir, mais redoute d'être privée de débouchés et de charbon. Le canal de la Chiers permettrait d'établir des rapports avec Dunkerque et Anvers⁵.

M. Vidal de La Blache fait remarquer que la question se pose presque exactement dans les mêmes termes que pour la Lorraine annexée. Les difficultés soulevées par un changement de frontières sont les mêmes. Il semble que les solutions qui ont été envisagées pour la Lorraine seraient valables pour le Luxembourg.

Sur la proposition de M. Benoist, le Comité s'ajourne au début de l'année 1918.

La séance est levée à 18 heures 50.

⁴ De 1903 à 1907 dans la Ruhr, s'opère la concentration verticale des hauts-fourneaux et des aciéries par la fusion de la *Gelsenkirchener Bergwerks A.G.* avec la *Aachener Hüttenverein* d'Aix-la-Chapelle, lesquelles vont installer des complexes sidérurgiques géants en Lorraine et dans le Luxembourg.

⁵ Le projet de canal vise à relier cet affluent de la Meuse à Longwy.

Comité d'études

Le comité d'études se réunira lundi 2 décembre 1917 à 17 heures, dans le Cabinet de M. Lavisse, à l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm.

Ordre du jour :

- Discussion du rapport de M. Denis sur les programmes polonais.
- Discussion du rapport de M. Masson sur Smyrne.

Comité national d'études sociales et politiques

Séance du Comité d'études
lundi 28 janvier 1918 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. Aulard, C. Benoist, E. Bourgeois, Chuquet, Demangeon, L. Gallois, Haumant, E. Lavissee, E. de Martonne, C. Pfister, Schefer, Seignobos, P. Vidal de La Blache.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Sur l'invitation du Président, M. E. de Martonne expose l'état de l'impression du premier volume des travaux du Comité d'études ; M. Ch. Benoist rend compte des démarches qu'il a faites auprès du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, qui ont vivement été intéressés par l'œuvre du Comité.

Discussion du rapport de M. Ch. Benoist sur les revendications italiennes.

M. Ch. Benoist s'est attaché à laisser parler les Italiens, sans prendre à son compte aucunement la thèse présentée. Il montre la carte de *L'Allante della nostra guerra* fixant les « frontières naturelles » réclamées du Brenner jusqu'à l'Adriatique, y compris toute la Dalmatie.

Le rapport présenté aujourd'hui expose les raisons générales invoquées contre le tracé actuel des frontières et étudie spécialement la Trentin. De ce côté, les revendications n'ont pas toujours été aussi étendues. En 1866, la note Nigra¹ ne réclamait pas le Haut-Adige, peuplé d'Allemands. On s'en tenait alors aux limites de l'ancien évêché de Trente, qui passe au sud de Bezen.

Sur une question du président, M. Ch. Benoist précise que le mouvement irrédentiste n'a pris toute son ampleur actuelle que depuis une dizaine d'années. Des lignes ont été formées en opposition aux lignes pangerma-

¹ Costantino Nigra est ambassadeur italien à Paris lors de l'alliance italo-prussienne contre l'Autriche dans la guerre de 1866.

nistes ; la « Dante Allighieri » la ligue « ProDalmatia »² Les actes du prince de Hohenlohe gouverneur du Küstenland y ont été pour quelque chose³.

M. Seignobos croit qu'il s'agit d'un mouvement complètement distinct de l'ancien mouvement irrédentiste de Mazzini⁴. Il y a eu une période où on a comprimé les tendances anti-autrichiennes.

M. Gallois croit qu'il serait bon de signaler les exagérations des prétentions allemandes. Le géographe Penck a écrit que la frontière autrichienne devait être tracée au pied des Alpes⁵.

M. Vidal de La Blache fait observer qu'il y a deux théories de la frontière : la théorie classique suivant laquelle la frontière suit la ligne de partage des eaux, la théorie moderne qui cherche une frontière accommodée aux conditions géographiques, et d'après laquelle il peut paraître légitime de réunir des vallées sur deux versants. De ces Alpes franco-italiennes, le français déborde sur le versant italien.

M. E. de Martonne se demande s'il n'y aurait pas lieu d'exposer à côté de la thèse des revendications maximum italiennes, dont l'exposé le plus impartial fait ressortir une exagération frisant l'ironie, la thèse plus modérée que prévaut dans certains milieux italiens.

À propos de la suite des travaux du Comité, il faut remarquer que si M. Ch. Benoist a remis un rapport sur l'ensemble des revendications italiennes, on étudiera dans une série de chapitres ou rapports spéciaux les questions du Trentin, de la Vénétie julienne et de la Dalmatie.

² À la fin du XIX^e siècle, différentes sociétés irrédentes voient le jour dans les régions « italiennes » d'Autriche-Hongrie, afin de défendre la langue, la culture italiennes et s'opposer à l'influence de ce qui était désigné comme « le germanisme ». Elles naissent également en Italie même, à l'instar de la « Dante Allighieri » montée en 1889 par des Républicains modérés.

³ Le littoral autrichien du Küstenland correspond à l'Istrie et à la Vénétie julienne (région de Goritz/Gorizia). Il est sous l'autorité d'un gouverneur installé à Trieste. De 1904 à 1906 puis de nouveau de 1906 à février 1915, ce poste fut occupé par le prince Konrad zu Hohenlohe-Schillingsfürst. Cette période correspond à une poussée de germanisation par le biais de sociétés chargées de diffuser la culture allemande, comme les *Schulverein* et *Volksbund*.

⁴ Le Génois Giuseppe Mazzini (1805-1872) est une des figures les plus influentes du *Risorgimento*. Son programme tablait sur une série d'insurrections populaires visant à établir une république italienne unitaire.

⁵ Géographe, géologue et climatologue, Albert Penck (1858-1945) a étudié particulièrement les Alpes et leurs glaciations.

M. Haumant chargé d'exposer le point de vue serbe, a remis un rapport (qui sera présentée à la prochaine séance), traitant seulement de la question Dalmate. Il y aurait lieu de demander à M. Haumant un nouveau rapport sur les frontières dans la région Frioul-Carniole, sans préjudice peut-être d'un rapport général sur l'idéal yougoslave.

En outre, il semblerait utile que la question stratégie fut tranchée par un spécialiste. Le général Bourgeois pourrait faire ressortir ce qu'il y a de juste dans les revendications de la frontière alpine. La côte orientale de l'Adriatique devrait être étudiée au même point de vue.

Il y a donc à envisager encore au moins cinq rapports sur la question Adriatique. Revendications italiennes sur la Vénétie Julienne et la Dalmatie (M. Ch. Benoist). Revendications slaves sur la Dalmatie (Haumant), sur les régions au Nord de la Dalmatie (Haumant). La frontière alpine italienne au point de vue stratégique (général Bourgeois). La question stratégique Adriatique. Les conditions économiques (E. de Martonne).

Séance du Comité d'études
lundi 25 février 1918 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. Aulard, général Bourgeois, E. Bourgeois, Demangeon, L. Gallois, Haumant, E. de Martonne, Seignobos, C. Schefer, P. Vidal de La Blache.

M. Lavissee s'excuse de ne pouvoir venir présider.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de P. Vidal de La Blache¹.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. E. de Martonne expose les principaux points de son rapport sur les *Conditions physiques et économiques de la question Adriatique*. Il a présenté des faits dont il est nécessaire de tenir compte et envisagé les conséquences les plus vraisemblables des solutions diverses.

La forme des rivages de l'Adriatique assure un avantage stratégique évident à la rive orientale. Les avantages économiques des articulations de cette rive sont contrebalancés par les difficultés d'accès vers l'arrière-pays.

Les ports dalmates et istriens ne sont que des ports de cabotage. Plusieurs pourraient devenir de grands ports s'ils étaient reliés par voies ferrées à l'intérieur. Une grande Serbie ou un État yougoslave serait la puissance la plus sûrement intéressée à établir la jonction d'Antivari avec Nisch, de Raguse ou Spalato avec la Bosnie.

Les trois grands ports de l'Adriatique septentrionale (Venise, Trieste et Fiume les deux premiers ont toujours été rivaux. L'Autriche n'a consenti les sacrifices nécessaires au développement de Trieste que du jour où elle n'a plus eu d'autre porte sur la Méditerranée. Actuellement Trieste dispute victorieusement à Venise le commerce de l'Adriatique, a des relations importantes avec le Levant et l'Extrême-Orient, s'est créé des industries ;

¹ Dont c'est la dernière apparition au Comité.

elle fournit à l'Autriche (moins la Bohême et la Galicie) et à l'Allemagne du Sud des matières textiles et des produits coloniaux. Cependant, elle ne fait que le cinquième du commerce extérieur de la monarchie des Habsbourg, un tiers des exportations sortent par l'Elbe. On peut se demander si la presque totalité du commerce extérieur de l'Autriche ne s'orienterait pas vers les ports de l'Allemagne du Nord au cas où Trieste serait italien.

Fiume créée de toutes pièces par l'État hongrois, a les mêmes importations que Trieste, mais des exportations relativement plus considérables, grâce à la richesse agricole de son arrière-pays. Coupée de cet arrière-pays, elle pourrait regagner dans le nord des Balkans (Serbie-Bosnie) ce qu'elle perdrait dans la plaine Danube-Tissa, à condition d'appartenir à un État yougoslave.

M. E. Bourgeois a été frappé par les difficultés d'accès du port de Venise. Trieste aurait la chance de devenir le grand port Adriatique de l'Italie.

M. Demangeon voudrait savoir exactement quelle est la part du trafic de Hambourg intéressant l'Autriche ; il ne croit pas que l'attribution de Trieste à l'Italie puisse l'augmenter beaucoup.

M. Seignobos signale que les Tchèques se déclarent, s'ils forment un État indépendant, prêts à orienter leur commerce vers Trieste italienne plutôt que vers les ports allemands.

M. E. de Martonne se demande si les considérations de sentiment pourraient vraiment l'emporter sur un intérêt évident. La Bohême est naturellement drainée par l'Elbe vers Hambourg. Répondant à une question de M. Demangeon, il indique que les capitaux allemands figurent pour près de la moitié dans les sociétés de navigation du Trieste, les capitaux italiens pour un quart, les capitaux slaves pour un tiers.

M. Vidal de La Blache est d'avis que Venise ne pourra lutter contre Trieste italienne. Fiume continuera à jouer un rôle comme port balkanique.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la discussion du rapport de M. Haumont sur la frontière italo-slave. À la séance suivante viendra le rapport de M. Demangeon sur Anvers, puis les rapports de MM. E. Bourgeois sur la frontière orientale de Belgique et de M. Gallois sur la frontière méridionale.

La séance est levée à 18 heures 30.

Séance du Comité d'études
lundi 11 mars 1918 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. Aulard, E. Bourgeois, Chuquet, Demangeon, Diehl, Gallois, Haumant, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, C. Schefer.

Excusés : M. Ch. Benoist, Vidal de La Blache.

En l'absence de MM. Lavisse et Vidal de La Blache, la séance est ouverte sous la présidence de M. Aulard à 17 heures.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Haumant expose les principales conclusions de son rapport sur les frontières italo-slaves. La volonté des Slaves du Sud de former un État uni de la Serbie à la Slovénie ne peut plus être mise en doute¹.

Sur l'Isonzo² les Slovènes reconnaissent Gorizia comme ville italienne et sont disposés à renoncer aux campagnes slaves qui l'entourent. En Istrie, nous assistons à la slavisation irrésistible de populations hybrides, parmi lesquelles les Tchiches. La côte occidentale a de forts groupes restés italiens. Les Yougoslaves y renonceraient à condition qu'on ne leur conteste pas la côte orientale qui est purement slave et domine le Quarnero, ni Fiume où la majorité italienne disparaît si on tient compte des faubourgs de Sutchak et qui est menacée de slavisation. Un compromis semble donc possible de ce côté.

À la demande de M. Aulard, M. Haumant donne quelques indications sur la question très controversée de l'origine des Slaves en Istrie. La poussée

¹ La Déclaration de Corfou du 20 juillet 1917 a officialisé la volonté du Comité yougoslave en exil et du gouvernement serbe réfugié, de constituer une nation serbe, croate et slovène, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle confiée aux Karageorgévitch.

² Ce fleuve est nommé Soča par la population slovène, tandis que Gorizia est nommée Gorica. L'Isonzo marquait approximativement en 1871, la limite entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. La zone est le lieu d'affrontements extrêmement meurtriers entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie durant la Grande Guerre.

turque a fait refluer les populations Dalmates vers le Nord. Mais dès le x^e siècle, les textes parlent déjà d'une infiltration continue de Slaves.

M. Seignobos signale un texte plus ancien. Vers 800, un capitulaire parle d'un *MissusDominious* qui distribuait des terres aux Slaves.

M. E de Martonne présente à la Commission les cartes ethnographiques accompagnant les recensements autrichiens de 1900 et 1910. La prédominance des Italiens de l'Istrie occidentale, leur absence presque complète sur le Quarnero et en Dalmatie y sont évidents. Mais, comme toutes les cartes ethnographiques dressées jusqu'à présent, celles-ci ne donnent aucune indication sur l'importance des différents groupes nationaux. M. E. de Martonne a dressé une carte des pays yougo-slaves, où chaque nationalité est coloriée suivant trois tons de la même couleur, représentant les pays très peu peuplée (moins de 25 habitants au kq) moyennement peuplée (25 à 75) et très peuplés (plus de 75). On voit que la partie italienne de l'Istrie est la plus riche, tandis que l'intérieur et la côte de Quarnero ont des densités faibles. De même sur l'Isonzo, les fortes densités sont au contact des Italiens et des Slaves ; à l'Est on tombe dans un pays très pauvre. En général, tous les pays yougo-slaves le long de l'Adriatique sont très peu peuplés, sauf quelques points sur la côte.

Si le tracé d'une limite politique en Istrie devait s'appuyer sur un accident du relief, il pourrait suivre le bord du plateau karstique des Tchiches, et redescendre au Sud vers la Monte Maggiere. Ce tracé ferait la part belle aux Italiens, tout en laissant aux Slaves le Quarnero.

En raison des vacances de Pâques, la prochaine séance est remise au mardi 9 avril, M. Demangeon y présentera son rapport sur Anvers. Viendront ensuite les rapports de MM. E. Bourgeois et Gallois sur les frontières Est et Sud de la Belgique : puis celui de M. E. de Martonne sur la Dobroudja.

Séance du Comité d'études
mardi 9 avril 1918 à la Sorbonne,
salle des Cartes de l'Institut de Géographie
(Faculté des Lettres)

Présents : MM. E. Bourgeois, Demangeon, L. Gallois, E. de Martonne, Pfister, C. Schefer.

En l'absence de M. Lavissee, la séance est ouverte sous la présidence de M. E. Bourgeois, qui rend un hommage ému à la mémoire de P. Vidal de La Blache.

La nomination d'un nouveau vice-président paraît devoir être renvoyée à une séance où la Commission sera plus nombreuse. L'avis général des membres présents est que le choix de M. Ch. Benoist semble indiqué.

Pour permettre à M. E. Lavissee de présider la prochaine séance, la Commission se transportera à l'École normale supérieure.

M. Gallois expose les conclusions de son rapport sur la *Frontière franco-belge*. Il ne peut plus y avoir de difficultés entre la France et la Belgique. Mais si la Belgique est menacée, la France l'est aussi. La question qui se pose en réalité est donc celle de l'indépendance de la Belgique et de ses relations avec la France. Il ne peut plus être question de neutralité pour la Belgique¹. Les autorités militaires belges envisagent même une sorte de fusion de l'armée belge avec l'armée française (identité d'armement, conventions militaires). L'avenir économique de la Belgique exige lui-même une union étroite avec la France.

M. E. Bourgeois fait remarquer que c'est l'Angleterre qui a inspiré la neutralité de la Belgique comme une garantie contre la France². Maintenant, il s'agit de se défendre contre l'Allemagne et pour cela la neutralité s'est montrée une précaution illusoire.

¹ La conférence de Londres réunissant les Grandes puissances du Concert européen en novembre 1830, a proclamé un double principe accompagnant l'indépendance de la Belgique : celle-ci constitue un État perpétuellement neutre, l'inviolabilité de son territoire est garantie par les grandes puissances européennes.

² Il s'agissait du libéral Henry Palmerston, alors récemment installé au *Foreign Office*.

Après un échange d'observations entre MM. Schefer, Pfister, Demangeon et E. Bourgeois, la séance est levée à 18 heures.

À la prochaine séance qui aura lieu le lundi 15 avril à l'École normale, 45 rue d'Ulm, discussion du rapport de M. Demangeon sur Anvers.

Séance du Comité d'études du lundi 15 avril 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. E. Bourgeois, Demangeon, L. Gallois, Haumont, Lavis, E. de Martonne, Pfister, C. Schefer.

Excusés : MM. Babelon et Diehl.

M. Lavis, en ouvrant la séance à 17 heures, exprime en termes émus les sentiments de la Commission en présence de la perte qu'elle a faite dans la personne de son vice-président M. P. Vidal de La Blache.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, après que M. E. Bourgeois s'est défendu d'y avoir exercé réellement la présidence.

La Commission procède à l'élection d'un vice-président et désigne à l'unanimité M. Ch. Benoist.

M. Demangeon expose les principales conclusions de son rapport sur Anvers.

Il a visité Anvers en 1914 et a récemment consulté outre l'ingénieur en chef du port, un affréteur très important, divers financiers et publicistes belges.

Premier point à retenir : la richesse capitaliste d'Anvers ; les commerçants importateurs de blés de l'Argentine, ont placé leurs capitaux dans ce pays y achetant des terres et fondant des banques hypothécaires ; la guerre n'a pas touché à leur fortune qui pourra s'employer immédiatement au relèvement du port dès la paix signée.

Second point : Anvers vit du transit (1/2 des exportations, 2/3 des importations) et 87 % du transit est allemand. Aux exportations l'Allemagne fournit 120 millions de fers et aciers ouvrés sur un total de 134 millions, 18 de cotonnades sur 22, 19 de produits chimiques sur 31, etc. Les Allemands considèrent Anvers comme un port allemand.

Anvers n'est pas favorisé pour ses relations maritimes ni par la nature ni par la situation politique. L'amplitude des marées exige l'usage de bassins à flot, les méandres de l'Escaut obligent à des dragages coûteux pour éviter l'ensa-

blement des rives convexes. Le Bas-Escaut appartenant à la Hollande, celle-ci peut interdire l'extension des installations du port vers l'aval. Le statut de 1839¹ est interprété par elle comme laissant à la Belgique tous les frais de l'approfondissement du chenal. La Hollande peut fortifier le Bas-Escaut et on a vu dans la guerre actuelle qu'Anvers ne peut être secouru par mer. Il y a une injustice criante à ce que la Belgique ne possède pas au moins la rive gauche du Bas-Escaut.

M. Bourgeois suggère comme solution de cette question l'internationalisation du fleuve.

M. Schefer croit que les Belges pourraient obtenir satisfaction au point de vue des travaux d'entretien du chenal par une révision des conventions de 1839.

M. Gallois demande quels sont les sentiments de la Flandre zélandaise.

M. Demangeon répond que les relations économiques du pays sont très étroites avec la Belgique. Il n'y a pas de différence de religion ; la population est peu dense et rurale sauf à Saas de Gand où se trouvent des usines françaises (St-Gobain)². Cependant, les Belges reconnaissent que la propagande scolaire hollandaise aurait créé un état d'esprit défavorable à l'annexion.

Une circonstance importante à noter est que la flotte anversoise est presque toute étrangère (9/10). Le pavillon anglais tient encore le premier rang, mais le pavillon allemand gagne de plus en plus.

M. E. Bourgeois rappelle pour expliquer ce fait, qu'Anvers ne pouvait naviguer avant 1839.

M. E. de Martonne fait remarquer que la prédominance du pavillon étranger dans les ports européens n'est pas une exception, mais plutôt une règle :

¹ Le 19 avril 1839 à Londres, la Belgique et la Hollande signèrent le traité définitif réglant, entre autres, la cession du port d'Anvers à la Belgique et la circulation sur l'Escaut.

² La région de Gand constitue l'un des pôles du fort développement industriel qu'a connu la Belgique dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Fondée sous Louis XIV, la manufacture Saint-Gobain devient un groupe d'envergure européenne, dont les deux branches principales sont la fabrication du verre et l'industrie chimique. Des plates-formes tournantes, technique mise au point par l'industrie des glaces en 1890, sont conservées par Saint-Gobain dans ce port hollandais jusqu'en 1966.

70 % à Venise, 52 % à Marseille, 80 % à Rotterdam, même à Hambourg 45 %.

M. Demangeon indique que, en tout cas, les Belges se préoccupent d'accroître leur flotte. Une société anversoise doit mettre en service après la guerre une flotte de 600 000 tonnes.

Une des causes de la prospérité d'Anvers est l'existence de très nombreuses lignes de navigation régulières et rapides, permettant un embarquement de marchandises pressées. On en comptait 192, dont un grand nombre allemandes. Le nombre des lignes allemandes est plus grand que celui des lignes anglaises vers l'Amérique du Sud (13 contre 9) et même vers l'Australasie (6 contre 1).

Pour restaurer Anvers après la guerre, il faudra que la Belgique soit non seulement rétablie dans sa souveraineté, mais enrichie par l'exploitation du bassin houiller de la Campine³, par le développement d'industries dans la ville d'Anvers, par l'établissement de meilleures relations avec la région industrielle belge, particulièrement avec Liège. Anvers est, en effet, menacé de perdre son hinterland rhénan, qui pourrait se tourner exclusivement vers Rotterdam et Hambourg. Pour parer à ce danger, il faut songer à des relations plus étroites avec le Luxembourg et la Lorraine annexée qui, actuellement déjà, rentrent dans l'hinterland d'Anvers et à l'extension de ces relations à la France de l'Est, par la suppression de la surtaxe d'entrepôt, qui détourne artificiellement le trafic vers Dunkerque.

M. Schefer croit savoir que les Dunkerquois sont résignés à la suppression de la surtaxe, moyennant des compensations (canaux, subventions pour les travaux du port). D'ailleurs, il est bien évident que l'Alsace-Lorraine ne saurait accepter, quand elle nous sera rendue, le régime de la surtaxe.

M. Demangeon formule une dernière conclusion politique : les frontières de la Belgique doivent être rectifiées sur le Bas-Escaut et du côté du Limbourg⁴. Maastricht s'oppose à la jonction d'Anvers au Rhin par un canal.

³ Située au nord-est de la région flamande, à la frontière avec les Pays-Bas, la plaine de Campine sort de l'isolement économique grâce à l'exploitation du bassin houiller qui attire les industries verrière et métallurgique. La participation à ces investissements constitue, avant 1914, un des aspects de la stratégie française pour se renforcer dans le secteur sidérurgique. L'exploitation de la Campine cessera en 1992.

⁴ On distingue, à l'Est de la Meuse, le Limbourg des Pays-Bas – avec Maastricht –, de l'Ouest où se situe le Limbourg flamand.

M. E. Bourgeois a signalé dans son mémoire qui sera présenté à la prochaine séance la légitimité de cette dernière revendication.

Le Limbourg hollandais est pour la Belgique une véritable Alsace. Le président du Congrès belge en 1831 était de Maastricht⁵.

M. Demangeon, répondant à une question de M. Gallois sur les sentiments de la population de Maastricht, dit qu'on y voit de nombreuses enseignes en français. Il est évident en tout cas que la Hollande tient au Limbourg, qui renferme le seul bassin houiller de son territoire.

M. Lavissee est frappé par les difficultés que présenteront au Congrès de la paix le règlement des questions vitales pour les alliés, si l'on veut en toute occasion s'en tenir rigoureusement aux principes.

La prochaine séance aura lieu dans 8 jours, toujours à l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, au Cabinet du directeur.

Ordre du jour : Rapport de M. E. Bourgeois sur la frontière orientale de la Belgique, et continuation, s'il y a lieu, de la discussion du rapport de M. Demangeon.

La séance est levée à 18 heures 30.

⁵ Il s'agit en toute probabilité d'une erreur de M. Bourgeois. Le baron Erasme-Louis Surlet de Chokier, placé à la tête du congrès national belge d'abord en tant que président puis comme « régent », est né à Liège en 1769.

Séance du Comité d'études du lundi 29 avril 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. E. Bourgeois, L. Gallois, Lavissee, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, C. Schefer.

Excusés : MM. Ch. Benoist et Demangeon.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Le procès-verbal est adopté.

M. E. Bourgeois expose la conclusion de son rapport sur *La frontière orientale du royaume de Belgique*. Il présente une carte historique qu'il a établie pour montrer l'extrême enchevêtrement des territoires à la fin du XVIII^e siècle. La frontière fixée par les traités de 1815¹ apparaît très différente de ce qu'elle devait être en principe, c'est-à-dire de la frontière des Pays-Bas autrichiens en 1790². Il y a eu, en réalité, un véritable partage dont ont bénéficié la Prusse et la Hollande. La Prusse a annexé une large bande de territoires de la Moselle à la Meuse par Our, Manderscheid, St-Vith, Malmedy. Quand la Belgique proclame son indépendance en 1830, le Luxembourg et le pays de Maastricht en font partie, lui donnent des soldats, et même des ministres. Léopold déclare ne pouvoir accepter la couronne sans le Luxembourg. L'opposition surnoise de la Prusse finit, après 8 ans, par triompher. Léopold cède sous la pression de l'Europe ; Nothomb³

¹ À la faveur des Cent-Jours, Guillaume d'Orange qui a été nommé gouverneur de Belgique, se fait proclamer roi des Pays-Bas sur un territoire incluant les provinces belges. Le congrès de Vienne reconnaît l'union belgo-néerlandaise sous la souveraineté de la Maison d'Orange, mais cède à la Prusse les cantons d'Eupen et Malmédy, ainsi qu'une partie du Luxembourg.

² Le traité d'Utrecht de 1713 marque l'entrée des Pays-Bas méridionaux dans la sphère des Habsbourg. Résistant aux réformes de l'empereur Joseph II qui a décidé de centraliser et unifier les institutions politiques et judiciaires, les Pays-Bas méridionaux cèdent au courant révolutionnaire venu de France et chassent les Autrichiens en 1790. L'état fédératif des États-Belgiques-Unis proclamé le 11 janvier 1790 – dont ne fait pas partie le Luxembourg occupé par les armées autrichiennes –, est reconquis par les Habsbourg dès novembre.

³ Le libéral Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) est considéré comme un des grands défenseurs de la cause belge, un « homme de 1830 ». Habile diplomate, il négocie à la conférence de Londres contre le plan hollandais de démantèlement du nouvel État. Ce qui n'est pas ici précisé, c'est que Nothomb voit dans la Prusse un contrepoids à l'influence française. Il

accepte la séparation du Luxembourg en des termes qui rappellent ceux de Thiers parlant de l'Alsace-Lorraine. Les députés des pays arrachés à la Belgique protestent.

Au point de vue géographie, il n'est pas possible de trouver à l'Est de la Belgique une ligne de relief sur laquelle puisse s'appuyer une frontière ; mais il est incontestable qu'il y avait une frontière historique, celle des Pays-Bas autrichiens qui n'a pas été respectée en 1815, et que la Belgique a vainement revendiquée en 1831.

M. Gallois fait remarquer que si le relief de l'Eifel⁴ n'est pas une barrière, cependant la région est pauvre et peu peuplée.

M. Seignobos rappelle qu'en 1831-1838, le premier classement des parties politiques en Belgique s'est fait sur la question des frontières.

On distinguait les Verts et les Secs, les premiers intransigeants, les seconds prêts à des concessions.

Sur une question de M. E. de Martonne, M. Bourgeois explique que Maastricht était occupé en 1790 par la Hollande comme place barrière, mais était encore alors sous la suzeraineté de l'évêque de Liège⁵.

M. Schefer est frappé par le fait, mis en lumière par la carte, que la constitution des départements français, a été guidée par les anciennes limites. C'est la preuve qu'il y avait une certaine cohésion dans ces territoires.

M. Gallois soulève la question des sentiments actuels des Luxembourgeois. Les conditions ont bien changé depuis 1830. Toute la vie du pays est liée à l'industrie métallurgique.

M. E. de Martonne insiste sur les contours bizarres de la frontière de 1790. Il serait difficile d'y revenir. En tout état de cause des rectifications s'imposeraient. Les inconvénients économiques de l'enclave du Limbourg ont été

signe un traité de commerce avec le Zollverein en 1844, avant de prendre ses distances avec le Bismarck du *Kulturkampf*.

⁴ L'Eifel est une région de collines, à cheval entre la Rhénanie et la Wallonie (province de Liège).

⁵ La principauté de Liège est terre d'empire dirigée par un prince-évêque qui est également archevêque de Cologne, traditionnellement issu jusqu'au XVII^e siècle de la Maison Bavière des Wittelsbach.

montrés par l'étude de M. Demangeon sur Anvers ; les dangers au point de vue militaire ont été démontrés par la guerre actuelle.

La Commission examine l'ordre des travaux à suivre.

À la prochaine séance (dans 8 jours), rapport de M. E. de Martonne sur la Dobroudja. M. Lavissera demandera à M. Diehl de présenter ensuite son rapport sur Constantinople.

La séance est levée à 18 heures 30.

Séance du Comité d'études du lundi 6 mai 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. Aulard, Ch. Benoist, E. Bourgeois, Demangeon, Diehl, L. Gallois, Haumant, Lavis, E. de Martonne, Pfister, Seignobos, C. Schefer.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavis.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Lavis expose qu'il serait temps de songer à l'impression des rapports présentés jusqu'à présent dans la seconde série des travaux du Comité. Ces rapports pourraient paraître en fascicules séparés avant d'être réunis en un volume. MM. Ch. Benoist et Gallois appuient cette proposition qui est adoptée.

M. E. Bourgeois présente une note sur le développement historique de la question du Bas-Escout, qui complète le rapport de M. Demangeon sur Anvers. Il y montre que la propriété hollandaise est moins solide qu'on ne le croit. Elle a été discutée jusqu'en 1839, et les conventions sur lesquelles elle s'appuie ont été révisées plusieurs fois depuis 1648. Cette note sera imprimée comme appendice au Mémoire sur Anvers.

M. Demangeon communique deux lettres lui demandant communication de son rapport sur Anvers. Le Comité ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il expose ailleurs les résultats de ses recherches, en réservant la communication du rapport qui est à l'impression.

M. E de Martonne expose les conclusions de son rapport sur la Dobroudja¹. Rien ne justifie les revendications des Bulgares sur ce pays. Au moment de l'annexion à la Roumanie, les Bulgares n'y formaient pas le 1/5 de la population, d'ailleurs, très clairsemée. Les Turcotatares y dominaient.

¹ Province maritime qui borde la mer Noire. Une partie de la Dobroudja a été promise par les Empires centraux à la Bulgarie, dans leur traité d'alliance de septembre 1915. Mais Sofia refuse de laisser aux Allemands l'autre partie de la province. La Roumanie revendique également la région pour ses débouchés commerciaux vers le port de Constantza. Le traité de Neuilly du 27 novembre 1919 octroiera à la Roumanie la totalité de la province, y compris son Quadrilatère méridional peuplé presque exclusivement de Bulgares – lequel reviendra à la Bulgarie après la seconde guerre mondiale.

Depuis les Roumains, déjà très nombreux alors le long du Danube, ont acquis la majorité (54 %) grâce à leur forte natalité et à l'immigration d'environ 60 000 colons de Transylvanie et Munténie². La carte ethnographique établie au 1/500 000^e d'après les données village par village montre qu'il existe une masse de population roumaine tout le long du Danube, région la plus riche et la plus peuplée ; que cette masse pénètre dans l'intérieur, le long du chemin de fer notamment, que l'ancienne masse turco-tatare de la Dobroudja centrale et méridionale est contaminée partout par l'élément roumain. Les collines de Babadag dans le Nord restent le pays le plus mélangé et le seul où les Bulgares représentent un élément important. Ils y sont d'ailleurs des immigrants relativement récents, ce sont les colons transportés par les Russes en Bessarabie, qui se sont arrêtés là sur le chemin du retour.

Au point de vue économique, la Dobroudja a été complètement transformée par l'administration roumaine, la population a augmenté de 140 %, la production des céréales a augmenté dans la proportion de 1 à 3,5. La petite propriété domine.

Au point de vue politique, il faut noter le sens vrai de l'appui donné aux Bulgares par les Allemands : il s'agit de s'emparer des bouches du Danube, de supprimer la Commission danubienne et de tenir la clef des Balkans.

M. E. Bourgeois appuie ces conclusions touchant le Danube et propose que le rapport qu'il a présenté l'année dernière sur la liberté de navigation du Danube soit imprimé à la suite de celui de M. E. de Martonne.

M. Haumant se représente la Dobroudja comme un pays tatare pendant tout le Moyen Âge. Ces tatars nomades, non christianisés ont été facilement islamisés. D'autre part, les Bulgares sont eux-mêmes primitivement apparentés aux Tatars³.

M. Diehl conteste la conclusion des Tatars et des Bulgares. Il croit qu'on ne peut presque rien dire sur l'histoire médiévale de ces pays. Il est certain

² La province de Munténie correspond à l'Est de la Valachie, où se trouve Bucarest.

³ Les premiers Bulgares constituent un peuple nomade d'origine turco-tartare apparenté aux Huns, de langue turque, qui occupe les steppes russes à partir du v^e siècle, avant de s'installer dans les régions danubiennes. Plus tard, entre les ix^e et xii^e siècles, un deuxième royaume bulgare se développe sur la Volga moyenne : les Tatars de la Volga (Kazan) se considèrent comme leurs descendants.

seulement que la Dobroudja a fait partie du premier empire bulgare⁴ qui avait sa capitale entre Toutchouk et Varna à Abola, où les Russes ont fait des fouilles.

Répondant à M. Seignobos, M. E. de Martonne explique le point de vue roumain touchant l'annexion de la Dobroudja méridionale au traité de Bucarest⁵. Le traité de Berlin⁶ avait donné à la Roumanie de ce côté une frontière indéfendable malgré ses protestations. Le pays était d'ailleurs moins bulgare que turc.

La prochaine séance est fixée au mercredi après la Pentecôte, 22 mai. M. E. de Martonne y présentera son rapport sur la Transylvanie. À la séance suivante, viendra le rapport de M. Diehl sur Constantinople et les détroits. M. E. de Martonne écrira à M. Masson pour lui demander un rapport sur la même question au point de vue économique.

La séance est levée à 18 heures 30.

⁴ Le premier royaume bulgare est fondé en 681 dans le Bas-Danube. Dès lors, il est rejoint par des Slaves danubiens entre les VII^e et IX^e siècles, fusion dont est issu le peuple bulgare moderne qui va s'attaquer à Byzance à partir du VIII^e siècle.

⁵ À l'issue de la seconde guerre balkanique, le traité de Bucarest d'août 1913 octroie à la Roumanie la Dobroudja du Sud, précédemment bulgare.

⁶ En 1878, le traité de Berlin consacre l'indépendance de la Roumanie et fixe sa frontière en Dobroudja du Nord.

Séance du Comité d'études du mercredi 22 mai 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. Ch. Benoist, E. Bourgeois, L. Gallois, Lavisse, E. de Martonne, Pfister, Seignobos.

Excusés : MM. Diehl et Demangeon.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavisse.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Masson accepte de rédiger le rapport sur Constantinople et les détroits au point de vue économique.

M. E. de Martonne expose les conclusions de son rapport sur la question de Transylvanie¹. La carte ethnique qu'il représente est fondée sur les statistiques hongroises, seul document précis, d'apparence très exacte, mais entaché d'une erreur systématique, tout individu qui sait le hongrois étant recensé de race hongroise. Néanmoins, ces statistiques reconnaissent que les Roumains forment 55 % de la population de la Transylvanie propre, 70 % de celle de la grande Transylvanie (région naturelle comprenant le Bihar et Marmorosh), proposition inférieure de 15 à 20 % à la réalité. Les Roumains sont incontestablement l'élément le plus ancien et le plus vivace de Transylvanie. Pendant longtemps, ils n'ont pas songé à une union avec les pays roumains du bas Danube ; paysans opprimés par des seigneurs hongrois, ils tournaient leurs regards vers l'empereur à Vienne. La politique de la politique de magyarisation inaugurée en 1867² a provoqué la formation d'une conscience nationale et amené l'éclosion de l'irréductibilisme. Les Roumains de

¹ Cette province du Royaume de Hongrie est revendiquée par les Roumains pour des raisons historiques. S'appuyant sur l'article 3 de la convention d'armistice conclue par Franchet d'Espérey avec la Hongrie le 13 novembre 1918, l'armée roumaine va pénétrer en Transylvanie et créer le fait accompli. Par la déclaration d'Alba Iulia du 1^{er} décembre 1918 – rejetée par le gouvernement hongrois-, les Alliés reconnaitront l'union de la Transylvanie avec la Roumanie.

² L'année 1867 marque le Compromis austro-hongrois débouchant sur la Double-Monarchie : de part et d'autre du fleuve Leitha, les parties autrichienne (Cisleithanie) et hongroise (Transleithanie) restent unies par l'empereur et des ministères communs (Guerre, Finances, Affaires étrangères).

Transylvanie ont été forcé à reconnaître que leurs aspirations ne pouvaient être satisfaites dans le cadre de la monarchie des Habsbourg. Les mesures prises par le gouvernement depuis la guerre ont été les mêmes que dans les pays slaves et avec les mêmes résultats.

En réponse à diverses questions de MM. E. Bourgeois, Seignobos, Pfister, L. Gallois, M. E. de Martonne précise certains points.

L'idéal nationale roumain est né en Transylvanie, comme l'a très bien montré R. Eliade³, ce sont les prêtres uniates envoyés à Rome qui ont découvert la latinité de la race roumaine ; les premiers professeurs des écoles fondées en Moldavie et Valachie étaient des Transylvains. La religion chrétienne a été apportée aux Roumains entre le VI^e et le X^e siècle par les Slaves avec lesquels ils étaient en contact et à qui ils ont beaucoup emprunté. Les conditions de la propriété en Transylvanie ne sont pas meilleures qu'en Roumanie ; la moitié des propriétaires ont moins de 3 hectares et sont réduits à l'état de journaliers. La propriété moyenne paysanne ne représente pas 20 %. Les grands propriétaires sont des Hongrois et des Allemands. Il y a une question sociale qui se superpose à la question politique. Il y a peut-être une vie politique plus éveillée chez le paysan roumain de Transylvanie qu'en Roumanie. C'est le résultat de la lutte contre l'oppression magyare. La classe moyenne fait un peu défaut comme en Roumanie, mais il y a des ressources : les intellectuels transylvains passaient souvent en Roumanie ou bien se magyarisaient.

La prochaine séance est fixée au lundi 3 juin. Rapport de M. Diehl sur Constantinople et les détroits.

La séance est levée à 18 heures 30.

³ Il peut éventuellement s'agir de Radulesco Eliade (1802-1872), écrivain et homme politique roumain qui publia en 1828, la première grammaire roumaine. Il s'exila après les événements de 1848, notamment à Paris où il publia des ouvrages en français et contribua à la fondation de l'Académie roumaine.

Séance du Comité d'études du lundi 3 juin 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. Aulard, Diehl, L. Gallois, Haumant, Lavissee, E. de Martonne, Seignobos.

Excusés : MM. Demangeon et Pfister.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. de Martonne, à la demande du président, rend compte de l'achèvement de l'impression du premier volume des travaux de la Commission et de la visite qu'il a faite avec M. Ch. Benoist vice-président de la Commission pour en présenter les bonnes feuilles avec l'Atlas au président de la République et au ministre des Affaires étrangères¹. La possibilité de tirer à un plus grand nombre d'exemplaires certains mémoires a été envisagée.

M. Diehl expose les points principaux de son mémoire sur Constantinople et les détroits. Il a écarté l'histoire diplomatique antérieure au XIX^e siècle sans intérêt actuellement. L'Angleterre a été pendant la plus grande partie du XIX^e siècle la protectrice de Constantinople contre l'ambition russe. Depuis 25 ans, la situation a changé et la lutte est entre la Russie et l'Allemagne. Pour la Russie aux traditions politiques et religieuses s'ajoutent des nécessités économiques impérieuses : 42 % de son exportation passent par le Bosphore, 72 % du blé, 88 % du pétrole, 72 % des minerais de fer ; elle ne peut admettre la possibilité d'être bloquée par un incident auquel elle ne serait même pas mêlée comme c'est arrivé en 1912 au moment de la guerre italo-turque². Pour l'Allemagne, il s'agit de réaliser le rêve d'une expansion illimitée vers l'Asie occidentale, rêve qui paraît prendre corps par l'achèvement du chemin de fer de Bagdad³. Aucune conciliation n'est possible entre

¹ Respectivement, Raymond Poincaré et Stephen Pichon.

² La guerre contre la Turquie a assuré à l'Italie la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Dodécannèse.

³ Désireux de relier l'Anatolie aux provinces arabes, l'empire ottoman commande à un consortium allemand en 1899 (concession définitive en 1903), la construction du *Bagdad-bahn*, de Konya à Bagdad puis Bassora. Un embranchement étant prévu vers la Syrie, les Français souscrivent 30 % du capital de la société. En 1914, deux tronçons – un à chaque

la Russie et l'Allemagne. Les ambitions bulgares doivent aussi être notées ; elles ont été clairement exposées par le Mémorandum d'août 1915⁴. La tournure prise par la guerre laisse croire à l'Allemagne qu'elle a réalisé son rêve. Il y aura lieu de chercher une solution qui garantisse la neutralité réelle des détroits, sans laquelle la Russie est étouffée.

MM. Haumant, Lavisse et Seignobos apportent des témoignages confirmant les prétentions bulgares sur Constantinople. M. Aulard croit savoir que ces ambitions ont été encouragées et pourraient l'être encore.

D'après M. Haumant, la poussée vers Constantinople a été un mouvement naturel chez les Varigues au Moyen Âge ; elle a cessé quand ils se sont slavisés. Au XIX^e siècle, elle ne peut être considérée comme un mouvement vraiment populaire.

D'après M. Seignobos, c'est la guerre de Crimée⁵ qui a provoqué une nouvelle poussée vers Constantinople. Il s'agit cette fois d'un mouvement économique, né dans le monde commercial de Moscou, inquiet des conséquences d'une fermeture des détroits. La solution de la question qui s'impose est la neutralisation sous le contrôle d'une commission internationale où les Américains auraient la haute main comme étant la puissance la plus désintéressée.

M. de Martonne fait remarquer que c'est l'ambition allemande qui a ranimé et justifié chez les Russes le désir de tenir Constantinople ; les visées allemandes constituant une menace directe et intolérable pour le commerce russe. On devra tenir compte de ce que les visées russes reposent sur des faits incontestables ; mouvement commercial considérable n'ayant pas d'autre débouché possible que les détroits ; tandis que les visées allemandes reposent sur un rêve d'expansion économique, non encore réalisé. Il ne faudra pas oublier non plus que la Roumanie est intéressée à la liberté des détroits, par lesquels passent les deux tiers de ses exportations. En ce qui

extrémité – sont construits, Konya-Alep et Bagdad-Bassora. En revanche, les Britanniques empêchent le Koweït de céder les territoires nécessaires à l'édification d'un terminus maritime.

⁴ Le 14 août 1915, le gouvernement bulgare produit une note officieuse pour indiquer à quelles conditions il pourrait entrer en guerre. Le 6 septembre, un traité secret signé avec les Empires Centraux promet à la Bulgarie la Macédoine et un débouché sur l'Adriatique.

⁵ En 1856, le Congrès de Paris consacre la défaite de la Russie face à la coalition franco-britannique et turque durant la guerre de Crimée (1854-1855), à la suite de l'échec du siège de Sébastopol. Le traité signé le 30 mars institue l'indépendance de l'empire ottoman, tandis que la Russie renonce à la Bessarabie et à la Moldavie, et accepte la neutralisation de la mer Noire et la libre-circulation sur le Danube.

concerne le régime à établir, il ne faut pas se dissimuler que la neutralisation suppose si l'on veut qu'elle soit vraiment garantie, et par suite acceptable pour la Russie et la Roumanie, l'organisation d'une force armée à la disposition de la commission internationale, et l'entretien de forts commandant les détroits.

M. Haumont s'engage à présenter son rapport sur la Macédoine à la fin du mois de juin. D'ici là, une séance pourra être tenue pour la discussion du rapport de M. Masson, ou de celui de M. E. de Martonne sur la Bessarabie.

Séance du Comité d'études du lundi 24 juin 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. Ch. Benoist, E. Bourgeois, Demangeon, Diehl, L. Gallois, Haumant, Lavissee, E. de Martonne, Pfister, C. Schefer, Seignobos.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavissee.

Le procès-verbal est adopté.

M. E. de Martonne dépose sur le bureau l'exemplaire n° 1 du premier volume des Travaux du Comité et le fascicule contenant les fac-similés de pétitions des populations rhénanes demandant leur annexion à la France.

En l'absence de M. Masson, un résumé de son mémoire sur *Constantinople et les détroits au point de vue économique* est présenté par M. E. de Martonne. La décadence de Constantinople est due, en partie, aux conditions d'accès difficiles (courants de 2 nœuds dans les détroits, atteignant par vents du n. 5 et 6 n., tourbillon et atterrissements), en partie au déplacement des grandes voies commerciales, en partie à l'équipement insuffisant du port (quais construits depuis peu, docks à peu près inexistantes). Le trafic de Constantinople est très inférieur aux chiffres ordinairement donnés et qui sont ceux du trafic des détroits. Il n'est que de 4,5 millions de tonnes. Les pavillons ottomans et grecs viennent en première ligne (16,5 et 13 %) grâce à l'importance du cabotage par voiliers. La France suit (12,4 %) puis la Russie (11,4 %) ; l'Angleterre n'occupe que le 8^e rang. Smyrne¹ a plus d'exportations que Constantinople.

Le trafic des détroits a cru pendant que celui de Constantinople baissait. De 346 000 t. en 1841, il est passé à 16 millions en 1910. La plupart des navires passent les Dardanelles pénètrent dans la mer Noire. C'est l'Angleterre qui vient au 1^{er} rang (41 %) alors qu'en 1840 elle n'avait que le cinquième du mouvement. Elle doit cette situation à ce que ses cargos portant du charbon aux ports de la mer Noire, en reviennent chargés de céréales. La part du pavillon français a augmenté quoique dans de moindres proportions, celle des pavillons russes et hellène a notablement baissé.

¹ La région autour du port de Smyrne (actuelle Izmir) constitue le principal îlot de population grecque d'Anatolie.

L'avenir de Constantinople est compromis par la dislocation de l'empire turc, par l'échec probable du rêve pangermaniste de la « Bagdadbahn ». Mais le trafic des détroits ne peut qu'augmenter.

Il est évident que l'internationalisation s'impose.

Dans l'établissement du régime des détroits nous devons veiller à ce que l'on tienne compte des intérêts français, représentés par un grand nombre d'entreprises à Constantinople (quais, docks, phares, etc.).

M. Diehl est pleinement d'accord avec M. Masson sur l'internationalisation ; tout en regrettant qu'il n'ait pas développé un point de vue indiqué par lui : la nécessité absolue pour la Russie et la Roumanie d'être assurées contre la possibilité de voir fermée la seule porte ouverte à leur commerce de céréales et de pétrole. Il se demande si on ne pourrait pas produire des statistiques plus récentes que celles tirées du rapport de M. Lefèvre Méaulle daté de 1908. Les conditions ont certainement changé depuis.

M. E. Bourgeois doute qu'un rapport aussi détaillé que celui de M. Lefèvre Méaulle² ait pu être publié récemment. Mais peut-être en trouverait-on en manuscrit aux Affaires étrangères. Il s'offre à en faire faire le dépouillement.

M. Demangeon désirerait voir évaluer le commerce de Constantinople par le tonnage des marchandises plutôt que par le tonnage de jauge des navires, d'autant plus que Constantinople est en somme surtout un port d'approvisionnement. L'opposition entre cargos et bateaux de lignes régulières n'a pas grande signification. Il faudrait distinguer les *tramp* (sic)³ ; c'est par *tramp* anglais que, par exemple, les céréales de la mer Noire viennent à Anvers. Des détails seraient à souhaiter sur les colonies arménienne et grecque à Constantinople. Quelle est leur importance, leur rôle dans le commerce, de quels capitaux disposent-elles ? Question d'autant plus importante qu'on envisage un relèvement possible à Constantinople. Ce relèvement paraît, à vrai dire, moins probable qu'un développement de transit des détroits. Il y a apparence de contradiction entre les faits dénoncés dans la troisième partie (échec du plan pangermaniste, déplacement probable du trafic vers Smyrne, Alexandrette, Trébizonde, etc.) et la conclusion optimiste sur le grand avenir de Constantinople.

² Il s'agit sans doute de Hyacinthe Lefevre Méaulle, attaché commercial pour le Levant à Constantinople.

³ Le *tramp* désigne un navire commercial qui n'est pas affecté dans le cadre d'une ligne régulière, mais à la demande.

M. Gallois estime que le débouché naturel de la Mésopotamie sera Alexandrette. Smyrne même est mieux placé que Constantinople ; son développement a été contrarié par les tarifs réduits établis sur la ligne de Haïdar Pacha⁴ par les Allemands et les entraves imposées à leur instigation à la Compagnie française du chemin de fer Smyrne-Cassaba⁵.

M. E. de Martonne estime que la question des chemins de fer asiatiques devrait être reprise et développée.

Le Comité envisage l'organisation des travaux pour l'année prochaine. La dernière séance avant les vacances aura lieu le 8 juillet avec à l'ordre du jour, le Mémoire de M. Haumant sur la Macédoine.

Sont prévus pour la rentrée les mémoires suivants :

- E. de Martonne sur *La Bessarabie et sur le Banat*.
- M. Gallois sur *Salonique* (en collaboration probablement avec M. Masson), sur *Les chemins de fer d'Asie mineure et Bagdad* (complété par un mémoire sur *Smyrne* qu'on pourrait demander à M. Masson).

L'étude des questions touchant à la Pologne et la Russie devra être organisée. M. Haumant pour traiter de l'Ukraine, M. E. Bourgeois de la Pologne, M. Seignobos des Lettons. Le secrétaire écrira à M. Poirault pour la Finlande⁶.

La séance est levée à 18 heures 45.

⁴ Il s'agit du tronçon du *Bagdadbahn* reliant Istanbul à Bozanti (actuelle Pozanti, dans la région méridionale d'Adana).

⁵ La compagnie anglaise qui acquit en 1863 la concession (construction et exploitation de la ligne ferroviaire Smyrne-Cassaba, est devenue française, avec l'aide de capitaux belges, en 1893. La Compagnie française du Chemin de fer Smyrne-Cassaba a alors obtenu des autorités ottomanes une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans.

⁶ Ce rapport sur la Finlande ne sera pas finalisé.

Séance du Comité d'études du lundi 8 juillet 1918
à l'École Normale Supérieure
45 rue d'Ulm au Cabinet du Directeur

Présents : MM. Ch. Benoist, général Bourgeois, Demangeon, Diehl, Haumant, Lavisse, E. de Martonne, C. Schefer.

Excusés : MM. E. Bourgeois, L. Gallois, Pfister, Seignobos.

Séance ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Lavisse.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. de Martonne communique une lettre de M. Masson répondant aux observations présentées au sujet de son rapport sur Constantinople. En voici le résumé :

M. Masson en préconisant l'internationalisation estime avoir proposé la mesure la plus satisfaisante pour les puissances les plus intéressées à la liberté des détroits. Il ne croit pas que les conditions du commerce de Constantinople aient changé depuis 1908¹. Il n'a pu donner, faute de statistiques que des évaluations partielles du tonnage des marchandises. Il estime essentielle la distinction entre cargos et paquebots et paquebots mixtes. La plupart des cargos anglais franchissant les détroits sont des tramp. Il n'a pas cru utile de traiter la question des colonies grecques et arméniennes que M. Diehl dans son rapport n'a pas envisagée. Il ne croit pas qu'il y ait contradiction entre les constatations faites au sujet de la Bagdad Bahn et les conclusions sur l'avenir de Constantinople.

M. E. de Martonne fait remarquer que sur un point au moins, il semble que le sens des observations n'ait pas été bien compris : l'importance des colonies grecques et arméniennes était signalée par M. Demangeon, non au point de vue national mais comme facteur possible du relèvement économique de Constantinople.

¹ Année qui marque, entre autres, dans l'histoire de l'empire ottoman, le début de la révolution Jeune-Turc et l'indépendance du Royaume de Bulgarie.

Le général Bourgeois demande la parole pour exposer au Comité un projet suggéré par le major D.W. Johnson de l'état-major américain². Il s'agirait d'exécuter des plans reliefs de toutes les régions où le Congrès de la paix aura à discuter des déplacements de frontières. Le Service géographique de l'armée serait disposé à entreprendre ce travail considérable à condition que le gouvernement lui en donne l'ordre. Ce résultat pourrait sans doute être obtenu par une démarché du Comité d'études prenant le projet sous son patronage.

M. E. de Martonne expose que le major D.W. Johnson s'est ouvert à lui de ce projet et lui a demandé de l'aider à en fixer le plan et à reconnaître si le Service géographique de l'armée serait disposé à y coopérer. Dans son idée il s'agissait d'une entreprise exécutée à frais communs par le gouvernement américain et le gouvernement français, l'exécution étant confiée au Service géographique de l'armée. Le major D.W. Johnson pense à exécuter seulement des plans de la frontière franco-allemande, franco-belge, des Balkans, etc.

Le général Bourgeois croit qu'il faudrait pousser jusqu'au Rhin, faire la Pologne et les provinces baltiques. On ne saurait concevoir trop largement le projet.

M. Schefer est tout à fait séduit par ce projet. Il serait d'avis d'un commencer l'exécution le plus tôt possible, sans attendre un échange de vues entre les gouvernements français et américain.

Le Comité étant à l'unanimité favorable au projet, il est décidé : 1) que M. E. de Martonne élaborera avec le major D.W. Johnson un programme, qui pourra, suivant les circonstances, être élargi ou restreint ; 2) que M. Ch. Benoist ira présenter ce programme au président du Conseil, ministre de la Guerre³, dans une huitaine de jours et qu'on étudiera dès à présent les moyens de le réaliser au Service géographique de l'armée.

M. E. de Martonne dépose sur le bureau le premier exemplaire de l'Atlas accompagnant le tome I des travaux du Comité d'études. L'ensemble des 500 exemplaires sera déposé dans le courant de la semaine au ministère des Affaires étrangères.

² Le Major Johnson est en quelque sorte l'homologue américain de Martonne. Il seconde le colonel House qui a été placé par Wilson à la tête de la commission de l'*Inquiry* chargée d'examiner les conditions de la paix.

³ C'est-à-dire Georges Clemenceau.

Pour les tirages à part, il attend toujours les instructions sur le chiffre du tirage. On décide de tirer à 500 exemplaires et de faire cliquer en vue de tirages supplémentaires possibles.

Le Comité examine le programme de ses travaux pour l'année prochaine qui est ainsi fixé :

Questions balkaniques : Salonique par M. Gallois (pour novembre ou décembre). Frontières nord de la Serbie par M. Haumant (décembre).

Questions roumaines : la Bessarabie par M. E. de Martonne (novembre). La Bucovine par M. E. de Martonne (janvier). Le Banat par M. E. de Martonne.

Questions polonaises et russes : (Le comité prend connaissance d'une lettre de M. E. Bourgeois adressée à M. E. de Martonne proposant de se charger d'un rapport sur la Pologne en collaboration avec M. Levandowski, polonais naturalisé français ; son Président estime qu'il vaut mieux qu'un nom polonais ne paraisse pas dans nos travaux ; il se propose d'écrire à M. Denis pour le prier de prendre en mains l'étude des questions polonaises. M. E. de Martonne présente un fascicule de l'Encyclopédie polonaise publiée à Lausanne, il y a là une foule de renseignements utiles, mais qui devraient être contrôlés, comme le montre l'exemple des cartes de répartition de la petite propriété, et qui devraient être mis en œuvre par un Français ou des Français ayant une éducation géographique et un certain esprit de synthèse. Il est entendu que la question polonaise sera étudiée par le Bureau).

M. Seignobos s'est engagé à traiter des Lettons (dates ?). M. Haumant traitera l'Ukraine (vers février) ; M. Meillet⁴ sera sollicité pour un rapport sur la Lituanie ; M. Poirault pour un rapport sur la Finlande.

Questions asiatiques : M. Gallois traitera des chemins de fer de l'Asie mineure (date ?). M. Masson a décliné le rapport sur Smyrne, vue ses occupations, une nouvelle tentative sera faite auprès de lui en lui proposant une date éloignée. M. Meillet sera sollicité de donner un rapport sur l'Arménie, M. Diehl doit traiter des intérêts français en Syrie (date ?). M. E. de

⁴ Antoine Meillet, disciple de F. Saussure et professeur au Collège de France, est un passionné des langues baltes dont il estime que l'archaïsme permettrait de remonter à la langue primitive commune l'indoeuropéen (« si vous voulez parler l'indoeuropéen, allez discuter avec un paysan lituanien »). Avec Henri Hauser, c'est un des fondateurs du comité franco-letton de rapprochement intellectuel, et il s'est rapidement engagé en faveur de la Lettonie. Le cas letton étant pris par C. Seignobos, il traite ici de la Lituanie, dans une optique très polonophile.

Martonne de la Syrie au point de vue géographique et économique, M. Ch. Benoist voudrait qu'on s'occupât des questions caucasiennes.

M. Haumant expose les conclusions de son rapport sur la Macédoine⁵. Il a voulu simplifier une question très embrouillée. Au fond, il s'agit d'un conflit historique entre Bulgares et Serbes. Tous les deux se réclament de l'ancienne extension des empires médiévaux. L'empire serbe est plus récent. Cependant, la domination bulgare a laissé des traces plus apparentes ; la diffusion du nom de Bulgare, est due à l'influence religieuse de l'exarchat fondé par les princes bulgares comme instrument politique de lutte contre les Grecs. Au XIX^e siècle, il est certain que la propagande bulgare avait gagné la majorité de la population de la Macédoine ; mais le ralliement à la Serbie s'était fait en 1913⁶ sans difficulté, d'après le témoignage d'un Russe favorable aux Bulgares. Si la Serbie obtient un débouché sur l'Adriatique, il sera plus facile de solutionner la question de Macédoine, le pays étant incontestablement plus serbe au N.O., plus bulgare au S.E.

M. Ch. Benoist et Schefer appuyant l'idée sur les populations macédoniennes sont réellement sans conscience nationale décidée du côté serbe ou grec, par des témoignages de Macédoniens associés à la propagande bulgare et grecque.

M. Diehl voudrait qu'on insiste sur la vanité des arguments historiques. L'empire bulgare n'a été qu'une création éphémère et était le fruit d'une conquête s'étendant sur des pays tout à fait étrangers.

M. Lavissee juge très sage les conclusions du rapporteur. L'heure étant avancée, il lève la séance (19 heures et quart).

Le Comité s'ajourne au mois de novembre.

⁵ Les limites géographiques de la Macédoine sont fluctuantes : sous la domination ottomane (c'est alors le vilayet de Roumélie), les chrétiens avaient pour habitude de reprendre Strabon et de l'étendre jusqu'à l'Adriatique et la mer Égée. Un sentiment national s'affirme en Macédoine à la fin du XIX^e siècle, sur fond de conflit serbo-bulgare à son sujet.

⁶ À l'issue de la seconde guerre balkanique, la Macédoine est partagée en 1913 entre la Serbie au Nord, la Grèce au Sud, et la Bulgarie pour le district montagneux de Stroumitsa, au Nord-Est. La Conférence de la Paix retouchera cette distribution en attribuant la partie bulgare aux Serbes.

Complément au procès-verbal

M. Gallois empêché d'assister à la séance envoie les observations suivantes au sujet du rapport de M. Haumant.

Il faudrait distinguer en Macédoine : le Nord est incontestablement plus serbe, le Sud plus bulgare. En général, ces populations ont été sans nationalité définie jusqu'aux derniers temps. Même après qu'elles semblaient gagnées à la Bulgarie, elles ont accueilli sans aucune protestation le rattachement à la Serbie.

Le principe des nationalités ne saurait ici être appliqué.

Il faudrait aussi tenir compte des conditions géographiques. La vallée du Vardar est complètement séparée de la Bulgarie par des massifs de hautes montagnes et se rattache au contraire directement à la Serbie méridionale, formant l'extrémité de la grande voie des communications balkaniques de Belgrade à Salonique. À l'est du Vardar, se trouve un massif de population turque compacte. C'est là que semblerait devoir être la vraie frontière.

La ligne Morava-Vardar restera semble-t-il l'axe principal du commerce balkanique ; il n'est pas admissible que l'Entente la laisse tomber aux mains de ses ennemis.

M. E. de Martonne tient à s'associer aux observations de M. Gallois. Un rapport sur la question macédonienne lui paraît devoir comporter nécessairement un paragraphe géographique. Il faut rappeler aux diplomates qui sont assez portés à l'oublier les réalités du relief et des grandes lignes de la géographie humaine. L'importance de la ligne Morav-Vardar ne saurait trop être mise en évidence.

Comité d'études

Commission d'études polonaises

Séance du mardi 22 octobre 1918

Présents : MM. Boyer, Demangeon, Denis, Eisenmann, Fallex, Grappin, Haumant, Gallois, Meillet, Pichon¹.

La séance est ouverte à 17 heures 1/2 sous la présidence de M. Denis. M. Lavisse, empêché, s'était fait excuser.

M. Denis propose à la Commission de commencer tout de suite ses travaux en cherchant quels sont les problèmes essentiels soulevés par la question polonaise et dans quel esprit il faut les aborder. D'une part, il semble qu'on doive, pour étudier la Pologne, rechercher les conditions géographiques, les conditions ethnographiques et les conditions économiques des territoires et des populations de ce pays. D'autre part, il semble qu'on doive, dans un esprit de haute impartialité, s'efforcer, avant tout, d'exposer des faits plutôt que de prendre parti, sous cette réserve cependant que, dans l'intérêt de la France, il pourra y avoir des solutions à recommander plutôt que d'autres.

M. Meillet estime que, parmi les problèmes polonais à élucider, le plus difficile n'est pas celui des frontières de la future Pologne² ; le bloc polonais est relativement aisé à limiter. La difficulté réside essentiellement dans un fait social, le fait qu'il existe, en dehors des territoires reconnus comme polonais, une bourgeoisie et une aristocratie polonaise qui, en Lituanie, en Russie blanche, en petite-Russie, se superposent, comme classes dirigeantes, aux populations non polonaises. Dans le problème polonais, il y a beaucoup plus qu'une question politique, il y a une question sociale, une question de

¹ Paul Boyer est un linguiste spécialiste de la langue russe, administrateur de l'École des Langues Orientales et co-fondateur de l'Institut d'Études Slaves. Le professeur de la Sorbonne Louis Eisenmann a soutenu en 1904, une thèse sur *Le compromis austro-hongrois de 1867* ; c'est un proche d'Ernest Denis et d'Edvard Beneš qu'il a connu à Dijon. Professeur de lycée, Maurice Fallex est un spécialiste de géographie européenne, mobilisé durant la guerre au sein du Service central d'Alsace-Lorraine. Jules-Eugène Pichon, farouche partisan de l'indépendance tchécoslovaque qui a été lecteur à l'université de Prague pendant 17 ans, a fourni au comité une recherche extrêmement documentée sur les « richesses minières et métallurgiques de la région entre la Meuse et le Rhin ».

² Si le Conseil National Polonais a été reconnu le 3 juin 1918, la Pologne ne recouvrera *de facto* et *de jure* son indépendance, que le 11 novembre 1918.

propriété et une question de civilisation. Ainsi la ville de Vilna³ est polonaise, mais les campagnes qui l'entourent sont lituaniennes. On ne doit pas se dissimuler qu'aucune solution ne sera acceptée par tous les intéressés puisque, sur le même territoire, il n'y a pas unanimité de tendance et d'intérêts, mais au contraire coexistence d'une majorité et d'une minorité de tendances et d'intérêts hétérogènes. La question de la grande propriété dépasse le problème polonais, et avec elle c'est presque tout le problème de l'Orient slave qui se pose.

M. Denis pense, comme M. Meillet, que la Commission doit en effet concevoir ses travaux dans l'esprit le plus large, en y comprenant toutes les recherches d'ordre économique et social susceptibles d'éclairer la situation de la Pologne. Le désir ardent que nous avons d'une paix stable, fait un devoir aux Français de ne rien négliger pour établir les faits en toute impartialité.

M. Boyer et plusieurs autres membres s'associent entièrement aux observations de MM. Denis et Meillet.

M. Denis passe à l'examen des questions particulières qui pourraient faire, de la part des membres de la Commission, l'objet de rapports. Après un bref échange d'observations, la Commission adopte un plan de travail qui comprend d'abord des études générales sur la Pologne, ensuite des études sur les rapports entre la Pologne et les nationalités slaves voisines.

1) *La répartition des Polonais.* On décide de fonder cette étude de la répartition des Polonais sur les résultats des élections aux diverses assemblées représentatives de Russie, d'Allemagne et d'Autriche. On aura ainsi le nombre absolu et la proportion relative des hommes qui se disent Polonais. Les résultats seront traduits graphiquement sur des cartes.

M. Boyer étudiera la représentation polonaise pour la partie russe de la Pologne ; M. Eisenmann, pour la partie allemande ; M. Pichon pour la partie autrichienne⁴.

³ En polonais Wilno, en lituanien Vilnius, Vilna a été réunie à la Pologne à la suite de l'Union de Lublin de 1569. Annexée par la Russie lors du partage de 1795, elle est prise par les Allemands en septembre 1915.

⁴ L'État polonais a disparu au XVIII^e siècle en trois épisodes, les partages de 1772, 1793 et 1795. La partie russe – la plus importante – correspond à la région de Varsovie et va jusqu'à la Haute Vistule et au Bug, la partie prussienne correspond à la Posnanie et la Poméranie, et la partie autrichienne à la Galicie (Cracovie).

- 2) *Les variations des frontières de l'État polonais.* Cette étude est confiée à M. Fallex qui, depuis longtemps déjà, réunit des documents cartographiques et historiques sur cette question politique.
- 3) *Le commerce, l'industrie et les finances en Pologne.* Cette étude est confiée à M. Eisenmann.
- 4) *La propriété foncière polonaise.* Cette étude est confiée à M. Grappin.
- 5) *La questions des Juifs en Pologne.* Cette étude est confiée à M. Denis.
- 6) *La question lituano-polonaise.* Cette étude est confiée à M. Meillet.
- 7) *La question ukraino-polonaise.* Cette étude est confiée à M. Haumant.
- 8) *La question silésienne.* Cette étude est confiée à M. Pichon.

Pour la discussion des rapports, on adopte les dates suivantes :

22 novembre : MM. Boyer, Eisenmann et Pichon. La répartition des Polonais, d'après la représentation polonaise aux assemblées représentatives.

29 novembre : M. Denis. La question des Juifs en Pologne.

6 décembre : M. Meillet. La question lituano-polonaise.

13 décembre : M. Pichon. La question silésienne.

20 décembre : M. Eisenmann. Le commerce, l'industrie et les finances en Pologne.

10 janvier : M. Fallex. Les variations des frontières de l'État polonais.

17 janvier : M. Grappin. La propriété foncière polonaise.

24 janvier : M. Haumant. La question ukraino-polonaise.

Pour les réunions de la Commission, on adopte provisoirement le vendredi à 17 heures, jour et heure qui paraissent convenir à tous les membres. D'ailleurs, pour cette question, comme pour celle du local, on consultera M. Lavisse.

M. Denis est d'avis qu'on pourrait, si les rapports prévus sont rédigés et discutés sans retard, au jour fixé, envisager l'étude d'autres questions : par exemple, la question de l'accès territorial de la Pologne et la mer ou encore la démographie polonaise (population urbaine et rurale, natalité, émigration) ; le moment venu, la Commission d'occupera de l'attribution de ces rapports.

M. Denis émet le vœu que, pour aider les membres de la Commission dans certaines besognes matérielles fort longue que leurs recherches exigeront, on leur fournisse la collaboration d'une secrétaire.

En attendant que ce vœu se réalise, s'il doit se réaliser, M. Gallois pense que, avec l'assentiment du directeur du Service géographique de l'armée, on pourrait employer les secrétaires de la Commission de géographie à préparer les matériaux nécessaires à la confection des cartes qui devront prendre place dans les rapports.

La séance est levée à 18 heures 45.

Procès-verbal de la réunion du Comité d'études 18 novembre 1918

Le Comité d'études se réunira le lundi 18 novembre, à 17 heures, dans le Cabinet de M. Lavis, à l'École normale supérieure.

Ordre du jour :

- Fixation de l'ordre des travaux.
- Discussion du rapport de M. Gallois, sur le port de Salonique.

*
* *

Le Comité d'études s'est réuni à l'École normale supérieure sous la présidence de M. Lavis à 17 heures.

Présents : MM. Ch. Benoist, Demangeon, Gallois, Jullian¹, Haumont, Pfister, Pichon, Seignobos.

Excusés : MM. Denis et Diehl.

M. Lavis annonce qu'il a reçu, pour l'envoi du premier volume des travaux du Comité, des lettres de remerciements de Monsieur le président de la République, de Monsieur l'ambassadeur de France à Rome, de Monsieur l'ambassadeur de France à Londres et de Monsieur l'ambassadeur de France à Madrid².

Au sujet de la distribution de ce premier volume, M. Lavis avait reçu une demande de M. Jules Cambon³, ambassadeur de France, chargé de l'étude des questions relatives à l'Alsace-Lorraine, auprès de la présidence du Conseil. À son grand étonnement, il apprend que le ministère des Affaires étrangères n'a pas cru devoir accueillir le vœu. On ne voit pas ce qui, dans

¹ L'Antiquisant – et patriote – Camille Jullian enseigne au Collège de France ; il est le spécialiste de ce qu'il nomme la « nation gauloise ».

² Respectivement Paul Cambon, Camille Barrère et Gabriel Alapetite.

³ Après Washington et Madrid, Jules Cambon a été ambassadeur de France à Berlin de 1907 à 1914. Il devient ensuite secrétaire général des Affaires étrangères, poste qu'il conservera jusqu'en 1920.

les circonstances actuelles, s'y oppose et ce qui peut maintenant interdire à personne l'audace de ne pas avoir peur de tout. Il faudra sans doute en écrire à M. le président du Conseil.

M. Ch. Benoist pense aussi que le moment est venu de distribuer ces rapports dont la haute valeur et la grande objectivité sont reconnues par tous ceux qui ont pu les lire. Il se charge de porter la question devant M. le ministre des Affaires étrangères.

M. Demangeon, secrétaire du Comité en l'absence de M. E. de Martonne, donne l'état des travaux.

Les rapports bons à tirer sont :

- Adriatique économique par M. E. de Martonne.
- Constantinople et les détroits par M. Masson ;
- Constantinople et la question des détroits par M. Diehl ; Anvers par M. Demangeon ;
- Frontière orientale de Belgique par M. E. Bourgeois ;
- Frontière méridionale de Belgique par M. Gallois ;
- Question adriatique et yougoslave par M. Haumant ;
- Transylvanie par M. de Martonne ;
- Dobroujda par M. E. de Martonne.

Ainsi que les événements le rendent nécessaire, il est décidé de faire tirer, parmi ces rapports, même ceux qui doivent contenir des cartes. La lenteur de l'exécution de ces cartes ne permet pas d'attendre. On insèrera dans les rapports un papillon indiquant que la distribution des cartes se fera à une date ultérieure.

L'Imprimerie nationale se plaignant que beaucoup de caractères sont immobilisés par les travaux du Comité, il est entendu qu'elle pourra ne pas conserver la composition, à condition d'en garder les empreintes.

Les rapports bons à mettre en pages sont :

- Macédoine par MM. Haumant et Gallois ;
- Revendications italiennes par M. Ch. Benoist.

Il y a un rapport prêt pour la composition : Salonique, par M. Gallois.

M. Masson vient d'envoyer son rapport sur Smyrne qui sera distribué, aussitôt dactylographié ; mais la discussion n'en sera pas possible avant le lundi 2 décembre. Le Comité remercie M. Masson d'en avoir achevé un travail aussi important, malgré ses douloureuses préoccupations.

Au sujet de l'étude des intérêts français en Syrie, il est entendu qu'on la divisera en deux rapports, l'un sur le point de vue historique qu'on demandera à M. R. Pinon⁴, l'autre sur le point de vue économique qu'on demandera à l'une des personnes qui s'en occuperont au Congrès français de la Syrie à Marseille⁵.

Les travaux de la Commission d'études polonaises ne pourront pas commencer le 22 novembre, la dactylographie des rapports n'étant pas terminée. Mais M. Denis a rédigé un rapport sur le problème polonais, exposant les différentes solutions et opinions en présence, qui pourra servir de préface à l'étude des questions polonaises ; il sera discuté dans la séance du lundi 25 novembre. On y joindra la discussion du rapport de M. Pichon sur la répartition des Polonais dans la Silésie autrichienne et en Galicie.

Les événements rendent indispensable l'étude de la question des Allemands d'Autriche⁶. M. Seignobos demandera à M. Grenard de vouloir bien se charger d'un rapport sur les Allemands de l'Autriche proprement dite. M. Pichon accepte de faire un rapport sur les Allemands de Bohême et de Moravie ; et, comme préface générale aux études ethnographiques sur l'Autriche, un rapport critique sur la valeur et la méthode des recensements de l'empire austro-hongrois.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Gallois sur Salonique.

⁴ René Pinon est historien, spécialiste de la question d'Orient, et professeur à l'École libre des sciences politiques. Il dirige également la revue *La Voix de l'Arménie* fondée en janvier 1918.

⁵ Ce Congrès initié par la chambre de commerce de Marseille se déroulera du 3 au 5 janvier 1919 sous la présidence d'Ernest Babelon, avec notamment les participations de Paul Masson et Emmanuel de Martonne. Il s'agit de revenir sur les relations commerciales franco-syriennes, mais aussi de mettre en lumière les actions françaises en matière d'archéologie et d'enseignement.

⁶ Le 21 octobre 1918, les députés autrichiens de langue allemande forment une République démocratique de l'Autriche allemande qui proclame son rattachement à l'Allemagne. Les « Allemands » sont donc la première nationalité d'Autriche-Hongrie à avoir fait officiellement sécession de l'empire.

M. Gallois résume ses conclusions. Salonique⁷, port de second ordre, ne sert en rien de débouché à l'Europe centrale. C'est uniquement un port balkanique, mal desservi d'ailleurs par chemin de fer et en partie séparé de son arrière-pays par la frontière serbo-grecque. Son commerce se compose essentiellement de deux éléments : le commerce de Salonique et le commerce de transit. Le commerce de Salonique consiste surtout en importations de produits fabriqués dont beaucoup venaient d'Allemagne ; ces marchandises, destinées aux maisons de commerce juives de la ville, sont distribuées par elles en Macédoine et jusqu'en Albanie et Épire. Le commerce de transit est essentiellement constitué par le bétail serbe qui, depuis 1906, s'expédie vers l'Italie méridionale et vers Malte.

Que deviendra ce commerce après la guerre⁸ ? Le commerce proprement dit risque de voir tarir ces débouchés puisque Salonique sera toujours séparé par la frontière serbo-grecque de ce qui fut son arrière-pays sous le régime turc. Le commerce de transit subira de grandes modifications, car la Serbie, par le chemin de fer qu'elle doit construire vers Saint-Jean de Medua⁹, aura accès à la mer Adriatique ; elle aura intérêt à suivre cette voie plus courte pour l'expédition de son bétail en Italie.

Les Saloniciens ne cachent pas qu'ils sont inquiets pour l'avenir de leur port. Ils sentent que Salonique intéresse peu les Grecs et que ceux-ci penseront davantage au Pirée. En outre, beaucoup de marchandises de la Macédoine orientale prendront le chemin de Cavalla¹⁰, quand la voie ferrée aura atteint ce port. Enfin, l'expropriation des terrains, rendue nécessaire pour la reconstruction de la ville à la suite du grand incendie peut faire une situation difficile à leurs propriétaires, les Juifs qui sont l'âme du commerce de Salonique.

Les commerçants de Salonique souhaiteraient que le port devînt international : mais il n'en est plus question. Dans ces conditions, ils demandent

⁷ Salonique se trouve dans la partie méridionale de la Macédoine. Les attentats qui y éclatent en 1903, donnent le départ de l'insurrection de toute la Macédoine contre l'autorité turque, et plus largement de troubles qui perdureront dans la province jusqu'aux guerres balkaniques de 1912-1913.

⁸ Rappelons qu'un armistice ne constitue qu'un cessez-le-feu, et que donc juridiquement les Alliés sont toujours en guerre contre les Puissances centrales. L'état de belligérance ne prend fin qu'avec le traité de paix.

⁹ Le port adriatique de Saint-Jean de Medua est également revendiqué par le Monténégro qui y voit « le poumon de Scutari ».

¹⁰ La région de Cavalla, tout comme Salonique, a été récupérée à l'issue des guerres balkaniques par la Grèce qui s'est ainsi accrue d'environ 1 200 000 habitants, avec le soutien à la fois de la France et de l'Allemagne.

l'établissement d'un port franc, avec un droit de transit stipulé dans le traité de paix.

Plusieurs de ces intéressantes suggestions ont été inspirées par M. Gallois, depuis la rédaction de son rapport par des conversations qu'il a eues avec des commerçants de Salonique. M. Lavissee pense que M. Gallois les incorporera à son rapport afin qu'elles ne soient pas perdues.

La prochaine réunion du Comité aura lieu le lundi 25 novembre. L'ordre du jour comportera la discussion des rapports de MM. Denis et Pichon.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études 3 décembre 1918

Le Comité d'études s'est réuni à l'École normale supérieure sous la présidence de M. Lavisse à 17 heures.

Étaient présents : MM. Ch. Benoist, Boyer, Demangeon, Denis, Diehl, Eisenmann, Fallex, Gallois, Grappin, Meillet, Pichon, Seignobos.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lavisse a reçu des ministres de France aux Pays-Bas et en Norvège¹ des lettres de remerciements pour le premier volume des travaux du Comité. Il annonce le prochain retour de M. E. de Martonne.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Masson sur Smyrne.

M. Diehl a lu avec un très vif intérêt le remarquable rapport de M. Masson dont il pense qu'on peut adopter toutes les conclusions. Il veut seulement signaler quelques erreurs qui sont certainement des fautes de transcription. Le tableau de la page 42 indique pour l'Asie mineure une population de 1 398 374 Grecs ; d'après un document intitulé : *l'Hellénisme et les principes du président Wilson* lequel utilise les mêmes sources, ce total serait de 1 698 000. Pour le Mutessarifat des Dardanelles², il y a discordance entre le tableau de la page 42 et celui de la page 65 : c'est, en faisant l'addition, 32 000 et non 38 000 Grecs qu'il faut lire. Il faudrait donc rectifier le total à 1 692 374.

À la page 79, on trouve des chiffres donnés d'après Cuinet qui peuvent être rectifiés d'après le même document ainsi qu'il suit : 25 010 Grecs, Karpathes 8 527, Kasos 5 700, Symi 16 000, Loros 6 000, Kalymnos 18 000, Kos 10 500. Ces chiffres rectifiés datent de 1912, mais il faut sans doute tenir compte que, du fait des massacres, cette population grecque a baissé.

À la page 62, c'est 1 320 navires et non 13 120 qu'il faut lire.

¹ Respectivement Henry Allizé et Edmond Bapst.

² L'Empire ottoman est divisé en *vilayets* (vastes provinces), lesquels se divisent eux-mêmes en *sandjaks* (départements). Parmi ces derniers, ceux qui jouissent d'une certaine indépendance et relèvent directement du ministère de l'Intérieur sont appelés *mutessarifats*.

M. Diehl pense que, s'il y a plus de Grecs dans le vilayet³ de Smyrne que dans le vilayet de Brousse, c'est à cause de la puissance d'attraction des chemins de fer : on remarque que c'est le long des voies ferrées que se développe la poussée hellénique.

M. Lavisse pense qu'il y aurait avantage à abréger le titre du rapport de M. Masson, et d'accord avec le Comité, il propose simplement : *Smyrne et l'Hellénisme en Asie mineure*. Le Comité décide d'imprimer sans tarder le rapport de M. Masson.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Denis sur les programmes polonais.

M. Denis résume les conclusions de son rapport qui est l'exposé, non pas de ses opinions personnelles, mais des revendications maxima des Polonais ; au reste, tout le monde est un peu impérialiste en Pologne, et les données du rapport ne sont peut-être déjà plus tout à fait exactes, les désirs des Polonais s'accroissent peu à peu.

Il y a deux parties dans ces revendications polonaises : les unes concernent l'ouest, les autres l'est du pays. Du côté de l'ouest, les Polonais veulent un port sur la Baltique ; cette poussée polonaise jusqu'à Danzig couperait en deux la Prusse. Dès lors, que faire de la Prusse orientale ? Les Polonais se résignent à violer les principes des nationalités et pensent rattacher la Prusse orientale à la Pologne. Au reste, c'est l'intérêt même de la Prusse orientale dont les ports ne peuvent pas vivre sans l'arrière-pays polonais. Si la Prusse orientale devenait polonaise, on verrait bientôt s'y diriger l'émigration polonaise.

Du côté de l'est, pour les Polonais partisans d'une très grande Pologne, la limite serait la ligne de partage entre Baltique-mer Noire d'une part et Caspienne d'autre part ; la Pologne engloberait des peuples comme les Esther, les Lettons, les Lithuaniens ; ce serait la restauration de l'unité ancienne⁴, y compris même (pour les plus hardis des Polonais) l'Ukraine et la Galicie.

³ Le vilayet est une division administrative de l'empire ottoman, souvent traduit par « gouvernement », qui se subdivise en « sandjak ».

⁴ En 1386, la Pologne a formé avec le grand-duché de Lituanie un royaume, la « *Res Publica [Rzeczpospolita]* des Deux Nations » qui a notamment battu les Chevaliers teutoniques à la fameuse bataille de Grünwald en 1410. Cet État polono-lituanien atteint sa plus grande expansion de la Baltique à la mer Noire en 1618, incluant les territoires belarus et la majeure partie des terres ukrainiennes. Le XVII^e siècle voit son rétrécissement progressif, en commençant par l'Ukraine au profit de la Russie.

Quelle sera la solution du problème polonais ? Elle n'apparaît pas facile, surtout du côté de l'est. On ne voit pas que les partisans de la grande Pologne aient facilement gain de cause de ce côté. Du point de vue français, il vaut mieux que la Pologne ait satisfaction vers la Baltique, au détriment de la Prusse : notre intérêt n'est pas qu'elle s'entende avec l'Allemagne, mais que, conformément à une longue tradition, elle demeure avec nous contre le danger germanique.

M. Boyer se déclare épouvanté devant ce programme polonais qui est celui des Polonais de droite, des Polonais les plus impérialistes. Il n'est pas vrai que l'influence polonaise soit si grande déjà dans les pays que ces impérialistes visent à réunir ; en Ukraine, en Russie blanche, les classes dirigeantes ne sont pas, en majorité, polonaises ; et même en Lituanie où l'élément possédant est polonais, l'élément possédé ne l'est pas ; en Lituanie, pour les masses rurales, l'ennemi c'est le propriétaire polonais. De même, on ne voit pas à quel titre les Polonais revendiquent la Lettonie ; les Lettons forment un groupe très évolué au point de vue économique et intellectuel ; Riga est une grande ville lettone, les Lettons propagent leur influence jusque dans le pays de Novgorod ; pourquoi leur refuser l'indépendance ? De même, il est inexact de dire qu'il y a peu de différence entre le langage des petits Russes et le langage des Polonais ; cette différence est, au contraire, énorme, et il faudra aux Polonais un gros effort pour apprendre le petit russe. De même, il n'est pas tout à fait exact que les Polonais aient toujours, en tout domaine, pratiqué un système de tolérance par exemple, socialement la Pologne est antisémite. Il semble aussi que les chiffres d'Estoniens, de Lettons, de Lituanais donnés par les Polonais sont inférieurs à la réalité. Il y aurait lieu, dans ces conditions, de chercher si l'on ne pourrait pas, à côté de l'exposé des Polonais impérialistes, donner un exposé du programme non impérialiste.

M. Grappin estime qu'il y a souvent équivoque entre la Pologne historique et la Pologne ethnographique. Pour tous les Polonais sensés, la réalisation de la première est impossible : seuls les Polonais conservateurs sont partisans de l'extension de la Pologne « historique ».

M. Meillet pense que le programme impérialiste, exposé dans le rapport de M. Denis, n'est pas celui des ouvriers, ni celui de la classe rurale paysanne qui est la plus illettrée de l'Europe. Il importe de savoir ce que désirent ces classes qui vont sans doute bientôt être les classes dominantes.

M. Denis constate cependant que certains partis avancés reviennent à l'impérialisme par un détour ; car, selon eux, l'amélioration de la situation de la classe ouvrière n'est possible que dans un grand État, c'est-à-dire dans une Pologne assez étendue ; elle serait difficile à réaliser dans une poussière

d'État. En tout cas, il est bon de ne pas oublier l'intérêt de la France ; il faudrait étudier sérieusement la possibilité d'une Prusse orientale indépendante, séparée du reste de la Prusse. Il est de notre intérêt que les Polonais s'installent solidement sur la Baltique.

M. Lavis. Il semble que tout le monde est d'accord pour que, à côté du programme impérialiste, nous ayons aussi l'exposé des programmes modérés.

Le Comité fixe au mardi 10 la prochaine séance avec l'ordre du jour suivant : Rapport du M. Pichon sur les recensements d'Autriche-Hongrie et sur les Polonais de Galicie⁵.

La séance est levée à 19 heures.

⁵ Le fleuve San, un affluent de la Vistule, marque la limite entre la Galicie occidentale polonaise, et la Galicie orientale ruthène. Les Ruthènes sont des Ukrainiens de rite catholique grec, qui, socialement, forment les couches paysannes au service de propriétaires majoritairement polonais. C'est ainsi que la Galicie orientale est revendiquée par les Polonais et les Ukrainiens.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études 10 décembre 1918

Le Comité d'études s'est réuni à l'École normale supérieure sous la présidence de M. Lavisse à 17 heures.

Étaient présents : MM. Ch. Benoist, Demangeon, Eisenmann, Gallois, Fallex, Pichon, Seignobos.

Excusés : MM. Grappin, Haumant, Meillet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire annonce qu'il a reçu les rapports de MM. Denis et Meillet. Il a eu de M. Pinon la promesse d'un rapport sur les intérêts français en Syrie, au point de vue historique. Il constate que l'Imprimerie nationale montre une déplorable lenteur dans le tirage de nos rapports. M. Lavisse écrira au général Bourgeois pour s'en plaindre et pour lui demander d'intervenir auprès de l'Imprimerie.

L'ordre du jour appelle la discussion de M. Pichon sur les recensements des populations en Autriche-Hongrie.

M. Pichon résume les conclusions de son rapport. Il montre pour quelles raisons il y a lieu de se méfier des résultats des recensements austro-hongrois. En Autriche, c'est sur la langue usuelle que repose les statistiques ; ce sont les municipalités, contrôlées et surveillées par une commission gouvernementale, qui font exécuter les recensements ; il est évident que l'intervention gouvernementale entraîne des abus ; on voit par exemple à Budweis¹ une municipalité allemande avec une majorité tchèque ; à Zara², une municipalité italienne avec majorité yougo-slave ; nécessairement, il y a des minorités favorisées, Allemands dans le Nord, Italiens dans le Sud, Polonais en Galicie. En Hongrie, on prend pour base la langue maternelle ; mais on la définit de telle manière que cela revient, en fait, à la langue usuelle. Pour plusieurs raisons, certaines nationalités sont favorisées : c'est le cas pour les Allemands et les Magyars. On voit donc qu'il faut accepter avec une grande

¹ Budweis est une ville de Bohême méridionale célèbre pour ses activités de brasserie. Elle porte depuis la fin de l'Autriche-Hongrie, le nom tchèque de České Budějovice.

² Zara est une ville de Dalmatie, sur la côte adriatique. Cédée par Venise à l'Autriche en 1797, elle a fait successivement partie du Royaume d'Italie (1805-1809), puis des Provinces Illyriennes françaises (1809-1813), avant de retourner à l'Autriche. En 1918, elle est occupée par l'Italie, à qui elle sera cédée par le traité de Rapallo de 1920.

prudence les résultats de tous ces recensements. Il doit en être de même pour les statistiques se fondant sur la religion, pour certains recensements particuliers exécutés sans contrôle par quelques nationalités et pour les statistiques basées sur le résultat des élections.

M. Seignobos constate que le meilleur système de recensement des nationalités est celui qu'emploie la Belgique. Il est bien regrettable que le congrès de 1873 n'ait pas abouti pour l'Autriche-Hongrie à l'adoption de ce système.

M. Eisenmann remarque, au fond, dans tous ces recensements austro-hongrois, ce n'est pas la méthode qui est défectueuse, mais l'application de cette méthode ; l'influence de l'État, avec toutes ses pressions, toute statistique. On peut dire qu'en Hongrie c'est le gendarme qui fait le recensement dans les campagnes.

*
* *

On passe à la discussion du rapport de M. Pichon sur la *Répartition des Polonais dans la Silésie autrichienne et en Galicie*.

M. Pichon explique qu'il s'agit surtout du commentaire d'une carte. Il faudra faire une carte spéciale pour la Silésie et la Galicie et d'autres cartes pour les autres pays polonais ; car les systèmes d'élection ne sont pas les mêmes ; il est donc impossible d'établir pour l'ensemble de la Pologne, une carte unique basée sur les élections. En ce qui concerne Silésie et Galicie, les circonscriptions électorales n'ont pas de continuité territoriale et elles sont composées le plus souvent par des éléments territoriaux fort distants les uns des autres. En fait, en Galicie, le système avantage les Polonais ; en Silésie, il favorise les Allemands.

M. Gallois. Pour rétablir la carte de répartition des Polonais en Silésie et Galicie, nous nous servirons comme base, des circonscriptions administratives, nous la ferons établir au Service géographique de l'armée.

La séance est levée à 18 heures 30.

**Procès-verbal de la séance du Comité d'études
18 décembre 1918
à l'École normale supérieure**

Le Comité d'études se réunira le mercredi 18 décembre 1918, à 17 heures, dans le Cabinet de M. Lavissee, à l'École normale supérieure.

Ordre du jour :

- Rapport de M. Denis sur *Les Juifs en Pologne*.
- Rapport de M. Meillet sur *La nation arménienne*.

*
* *

Présents : MM. Aulard, Ch. Benoist, Boyer, Demangeon, Denis, Eisenmann, Fallex, Gallois, Lavissee, de Martonne, Meillet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lavissee communique plusieurs lettres accusant réception des travaux du Comité. Celle de l'ambassadeur de la République aux États-Unis signale un fait qui rend utile une insertion au procès-verbal.

Monsieur le Président,

La valise m'a récemment apporté le précieux volume et L'Atlas relatifs à l'Alsace-Lorraine que vous avez bien voulu m'adresser.

Je vous prie, ainsi que le Comité d'études, d'agréer mes sincères remerciements pour un travail si consciencieux et si opportun. Le grain semé par vous tombera ici en terre préparée ; plusieurs ouvrages de mérite, celui du professeur Hazen¹, par exemple, ont ouvert la voie ; et le cœur américain est si bien à l'unisson du nôtre, en ce qui concerne cette question, que lorsque le Président, lisant devant les deux Chambres lundi dernier les conditions de l'armistice, arriva au mot Alsace-Lorraine, ce fut un déchainement d'enthousiasme indes-

¹ Charles Downer Hazen, spécialiste notamment de la Révolution Française et de l'époque napoléonienne, a publié à New York en 1917, un ouvrage de 250 pages : *Alsace-Lorraine under German Rule*.

cripible, tous les membres du Congrès debout, applaudissant et acclamant la libération des provinces perdues. Ces sentiments seront rendus plus vifs encore par une publication qui les justifie. Veuillez recevoir, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguées.
*Signé : Jusserand*²

M. Lavisson annonce que le ministère des Affaires étrangères lui a demandé une note succincte sur le bassin de la Haute-cœur. M. Gallois a bien voulu la rédiger. M. Berthelot³ s'intéresse particulièrement aux travaux du Comité. Il doit insister pour que l'Imprimerie nationale hâte l'impression et désignera quels sont les rapports considérés comme très urgents.

M. Fallex demande la parole pour une communication en dehors de l'ordre du jour. Il a pu à l'aide de documents d'archive fixer l'histoire de la frontière Nord de l'Alsace au cours du XVIII^e siècle à celle de la frontière de la Haute-cœur, rectifiant ou complétant les mémoires de MM. Pfister et Vidal de La Blache insérés dans le premier volume des travaux du Comité. M. Fallex présente deux cartes qu'il a établies à l'échelle de 1/100 000^e et les notes qu'il a rédigées pour leur servir de commentaire.

Le Comité décide que les notes de M. Fallex seront dactylographiées et distribuées avant d'être discutées à une prochaine séance.

M. Denis résume son rapport sur *La question juive en Pologne et en Ukraine*. Les Juifs établis depuis longtemps dans ces pays y forment une masse considérable (près de 1/7 de la population) accrue par l'afflux des Juifs russes, misérables, fanatiques et ignorant le polonais, qui rendent l'assimilation d'autant plus difficile. Un véritable mouvement national est né dans cette masse⁴. On réclame un véritable privilège de territorialité : solution inadmissible, même dans l'intérêt des Juifs qu'elle désignerait à la haine publique.

² Jean Jules Jusserand est ambassadeur de France à Washington de 1902 à 1920.

³ Philippe Berthelot est au Quai d'Orsay le directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales, dont l'influence va croissant.

⁴ L'Empire des Habsbourg étant plus clément à l'égard des Juifs que les autres régimes européens (l'émancipation y est acquise depuis les années 1860), les possibilités d'études supérieures y étaient plus grandes. C'est ainsi que, notamment en Galicie, s'y sont simultanément développés la culture polonaise et le nationalisme juif.

Ce qu'on peut demander c'est l'octroi de larges libertés garanties par la Constitution de l'État polonais, qui devra son existence aux puissances de l'Entente ; écoles juives de tous les degrés et non plus seulement écoles rituelles, emploi du yiddish dans l'administration des communes juives, et même dans la justice de première instance, représentation proportionnelle permettant d'élection de députés juifs.

M. Boyer approuve les conclusions générales du rapport, inspirées par la justice et le bon sens. Les choses seront facilitées par une large émigration des Juifs vers la Russie, où ils retourneront quand la sécurité leur sera assurée, et où ils pourront être assimilés. Le peuple russe n'est pas réellement hostile aux Juifs. La proportion des mariages mixtes est plus grande en Russie qu'en Pologne. Relativement au yiddish et à son emploi dans les écoles et l'administration, il y a lieu de remarquer qu'il s'agit en réalité d'un dialecte allemand né en Souabe et Alsace, sans doute contaminé de mots slaves, turcs ou tatares suivant le pays, mais resté foncièrement germanique : si bien que les Polonais ont le droit de redouter son extension comme une porte ouverte à l'influence allemande.

M. Meillet confirme ce dernier point : les Allemands pendant l'occupation de la Pologne ont favorisé l'usage du yiddish. Il est d'accord avec M. Denis pour demander que le traité de paix garantisse aux Juifs polonais un certain nombre de droits nationaux. Un des points les plus importants est la question du repos hebdomadaire, les Juifs respectant le sabbat ne peuvent chômer aussi le dimanche.

M. Boyer croit qu'il serait dangereux d'imposer aux Polonais le respect du sabbat. En général, il désapprouve le sionisme, comme un mouvement dangereux. L'octroi d'un statut national aux Juifs serait un cadeau détestable.

M. Aulard est du même avis. Il conviendrait de s'en tenir à la garantie des libertés religieuses et scolaires dans les lignes générales.

M. Eisenmann fait remarquer que la religion juive admet la non-observance des rites dans le cas de force majeure. La question juive en Pologne se posera sans doute au Congrès de la paix comme une question de minorité nationale ; cependant, il n'est guère admissible de lui donner la même solution qu'à la question des Allemands de Bohême.

M. Meillet expose les conclusions de son rapport sur l'Arménie⁵.

⁵ La partie occidentale de l'Arménie est passée au XVI^e siècle sous domination ottomane, tandis que la partie orientale allait à la Perse. Le Congrès de Berlin attribue à la Russie les

La question est très difficile à cause de l'extrême dispersion des Arméniens. Ils sont plus ou moins nombreux mais ne forment nulle part un groupe compact. Il est presque impossible de définir une Arménie. La région à laquelle ce nom est généralement appliqué et où les Arméniens sont en effet particulièrement nombreux est un pays de hautes montagnes d'un accès très difficile, sans voies ferrées. Les Turcs y ont favorisé l'extension des Kurdes musulmans, peuple de pasteurs nomades et pillleurs, au détriment des Arméniens chrétiens : agriculteurs sédentaires. Des massacres et des déportations⁶ ont à peu près vidé l'Arménie turque. Même en ramenant sur leurs terres les restes des populations chrétiennes, on se trouvera, en constituant un État arménien, amené à confier le pouvoir à une minorité. Cette solution est cependant inévitable, si l'on ne veut pas laisser aux Turcs le bénéfice de leurs massacres. L'État arménien ne pourra subsister par ses propres moyens. Pour y maintenir l'ordre, y développer les communications, et y permettre le relèvement d'un pays ruiné l'aide collective des puissances sera nécessaire.

M. Denis demande qu'on rappelle la responsabilité de l'Allemagne dans les massacres d'Arménie. Il n'accepte pas la solution proposée : le régime du condominium n'a jamais donné que des déboires. Ne vaudrait-il pas mieux laisser le pays aux Turcs en donnant aux Arméniens des garanties solides ?

M. Seignobos estime que les Turcs ont suffisamment montré leur incapacité à gouverner. Les Kurdes sont un peuple dominé par une féodalité, qui est responsable de leurs cruautés ; débarrassés de cette féodalité, ils pourraient être associés au gouvernement avec les Arméniens. Il s'agirait de réaliser ce qui a été fait au Liban, où Maronites et Druses vivent maintenant en bonne intelligence.

M. de Martonne demande comment M. Meillet définit l'État arménien et s'il comprendrait la Cilicie⁷. Il signale que dans un mémoire américain, l'État arménien est considéré comme devant aller de la mer Noire à la Méditer-

régions ottomanes de Kars et Ardahan. Le traité de Brest-Litovsk de mars 1918, depuis annulé, a fait de l'Arménie russe un État indépendant.

⁶ Les premiers massacres organisés de populations arméniennes eurent lieu en 1893, puis se répétèrent en 1896 et 1909. En 1915, le génocide arménien fit entre 1 million et 1 million et demi de morts. La destruction systématique des sujets arméniens et syriaques de l'empire ottoman fut orchestré par le parti-État « Union et Progrès » en deux étapes : massacres des hommes et des conscrits (avril-octobre 1915) puis déportation des femmes et des enfants qui seront éliminés dans le désert syrien et en Mésopotamie.

⁷ La Cilicie est une région du sud-est de l'Anatolie, entre les monts Taurus et la côte méditerranéenne.

ranée, et que la France est désignée comme la puissance la plus apte à y exercer le protectorat, jusqu'au moment où le pays pourrait vivre par ses propres forces.

M. Meillet ne considère pas la Cilicie comme un pays arménien, mais il estime nécessaire de laisser un couloir d'accès à la mer de ce côté, aboutissant à un port de la base d'Alexandrette. Si on n'admet pas le protectorat collectif, on pourrait charger les États-Unis de l'exercice au nom des puissances.

La prochaine séance est fixée au jeudi 26 décembre. Rapport de M. Haumant sur la frontière nord de la Yougoslavie et M. Meillet sur la Lituanie.

Séance du Comité d'études jeudi 26 décembre 1918

Présents : MM. Demangeon, Fallex, L. Gallois, Haumant, Lavis, E. de Martonne, Pichon.

Excusés : MM. Denis et Eisenmann.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Fallex signale qu'il a reçu un exemplaire complet de l'*Atlas de Pologne* de Romer¹ et le tient à la disposition du Comité.

Une révision de la liste des rapports prévus conduit à l'adoption du programme suivant (M. E. de Martonne verra M. Berthelot et saura quels sont ceux qui sont considérés comme les plus urgents. Des lettres de rappel seront adressées aux auteurs).

Pologne

- M. Pichon : *Les Polonais d'Autriche* (à l'impression).
- M. Eisenmann : *Les Polonais d'Allemagne* (manuscrit promis pour le 29 décembre).
- M. Boyer : *Les Polonais de Russie* (à réclamer).
- M. Denis (?) : *Vue d'ensemble sur la répartition des Polonais*.
- M. Fallex : *Frontières historiques de la Pologne* (promis pour début janvier).
- M. Grappin : *Propriété foncière en Pologne* (à réclamer).
- M. Eisenmann : *Industrie, commerce et finances de la Pologne* (la secrétaire s'entendra avec M. Eisenmann sur la manière de traiter ce sujet).

¹ Eugen Romer, professeur de géographie de l'université de Lwów – anciennement Leopol – en Galicie autrichienne, a publié un *Atlas de Pologne*, dont Martonne a rédigé la recension pour les *Annales de Géographie* en septembre 1920.

Tchéco-Slovaques

- M. Pichon : *Les Allemands de Bohême* (sera discuté à la prochaine séance).
- M. Pichon : *Frontières de l'État tchéco-slovaque* (pour janvier).
- ? ? ? ? : *Débouchés de l'État tchécoslovaque*.

Russie

- M. Haumant : *L'Ukraine* (pour janvier).
- M. Meillet : *La Lituanie* (sera discuté à la prochaine séance).
- M. Seignobos : *Les Lettons* (à réclamer).

Roumanie

- M. E. de Martonne : *Le Banat* (pour janvier).
- *La Bessarabie*
- *La Bucovine*.

Syrie

- M. Pinon : *Les intérêts français, historique* (à réclamer).
- M. Bernard : *Les populations, races et religions* (M. Gallois le demandera à M. Bernard).
- M. E. de Martonne : (?) *La Syrie économique*.

M. Haumant résume son rapport sur la frontière septentrionale de l'État yougoslave.

Pas de difficulté du côté de l'Autriche. Les villes allemandes comme Marburg et même Klagenfurt pourront redevenir slaves facilement. Des nombreux îlots slaves au nord de la Drave, on ne peut laisser ceux qui touchent au fleuve en dehors de la frontière. La Baranya entre Drave et Danube renferme aussi des colonies slaves anciennes qui doivent être retenues, sans toutefois aller jusqu'à Pecz. Le couloir proposé pour rejoindre les

Tchécoslovaques aux Yougoslaves n'intéresse pas ces derniers² ; ils reconnaissent l'inconvénient d'annexer plusieurs 100 000 Allemands ou Hongrois pour conserver quelques 50 000 Slaves. Dans le Backe entre Danube et Theiss, les Slaves dominent au sud, mais non au nord ; cependant, la ville de Subotitza (Marie Theresciopel) est un centre serbe important, on propose de l'incorporer, quitte à favoriser des échanges de populations.

Le Banat offre encore plus de difficultés. Les Serbes y ont la majorité relative à l'Ouest. Ils sont attachés au pays par des souvenirs historiques (le Banat a fourni d'intellectuels la Serbie) ; enfin ils réclament un glacis devant Belgrade. Les Roumains n'ont pas toujours réclamé tout le Banat. On pourrait s'entendre sur une frontière passant par Versetz et Weiskirchen.

M. Pichon croit que bien des difficultés seront levées en accordant pendant 10 ans le droit d'option à tous les allogènes. Des échanges de populations se feront entre les Serbes restés au nord de la frontière et les Allemands ou Hongrois qui y seront incorporés. De pareils déplacements sont prévus dès à présent dans les villes autrichiennes. Vienne se videra des étrangers attirés par le taux des impôts inférieur à celui des autres villes (centimes additionnels 70 % contre 100 à 120 à Prague et Innsbruck).

M. Gallois voudrait qu'on songe dans le tracé des frontières aux relations économiques, aux moyens de communication.

M. E. de Martonne s'élève contre la tendance à négliger toute autre considération que celle de la répartition des races ; on aboutit ainsi à des tracés de frontière désavantageux au point de vue stratégique ou économique. La Drave serait une excellente frontière et on devrait recommander de s'y tenir, en sacrifiant les îlots slaves de la rive gauche. La solution proposée pour le Banat est à peu près acceptable ; mais les arguments empruntés aux Serbes sont parfois aussi sujets à caution que certains arguments roumains. La question reviendra devant le Comité.

La prochaine séance est fixée au vendredi 3 janvier.

À l'ordre du jour :

- Rapports de MM. Meillet sur *La Lituanie* et Pichon sur *Les Allemands de Bohême*.

² Ce couloir dit « galicien » ou « ruthène », éventuellement prélevé sur les terres polonaises et roumaines, est un éphémère et obscur projet que la délégation tchécoslovaque présentera à la conférence de la Paix en 1919, qui fait encore polémique.

Séance du Comité d'études du vendredi 3 janvier 1919

Présents : MM. Boyer, Demangeon, Fallex, L. Gallois, Lavisse, E. de Martonne, Meillet, Pichon, Seignobos.

Excusés : MM. Aulard, Denis, Eisenmann.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

À la demande du Président, M. E. de Martonne rend compte des entretiens qu'il a eu au ministère des Affaires étrangères avec M. Berthelot et avec M. Piccioni¹. Les travaux de notre Comité sont hautement appréciés et on estime que le premier volume a eu une très heureuse influence sur les résolutions récemment prises. Une nouvelle démarche auprès du président du Conseil pourrait peut-être obtenir des conditions plus libérales de distribution. Tous les mémoires prévus sont considérés comme intéressants et urgents.

Pendant son récent séjour en Amérique, M. E. de Martonne a distribué 5 exemplaires du volume et de l'*Atlas* et 10 à 80 exemplaires de chaque mémoire extrait du premier volume. Il a reçu de nombreuses lettres de remerciements parmi lesquelles celle de M. Abbot², directeur de l'*Outlook*, mérite d'être citée :

C'est le sentiment unanime du peuple américain que l'Alsace-Lorraine sera réunie à la République française par la conférence de la paix. L'Outlook a, dès le début de la guerre, pris position en affirmant que la justice sociale aussi bien que les convenances politiques exigeaient cette restitution.

Le secrétaire signale encore au Comité que les plans en relief, dont l'établissement a été demandé en vue de l'étude des frontières et discuté à une séance de l'année dernière, en présence du général Bourgeois, sont en voie d'exécution à l'atelier des Invalides du Service géographique de l'armée. Presque toute la rive gauche du Rhin est achevée à l'échelle du 1/100 000^e. On commence la Tchéco-Slovaquie et les Balkans au 1/200 000^e. Les

¹ Camille Piccioni est sous-directeur des archives au Quai d'Orsay.

² Lawrence F. Abbot est le président et directeur de la société éditrice *The Outlook*, célèbre notamment pour avoir publié, à la demande de Theodore Roosevelt lui-même et durant son mandat, les dépenses présidentielles.

Italiens ont exécuté au 1/75 000^e toute la frontière alpine, le Carso et la Dalmatie.

Le secrétaire communique enfin une note de M. Sauvaire-Jourdan, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, qui lui a été adressée et dans laquelle on demande que le traité de paix nous reconnaisse la faculté de réaliser les projets de canalisation de la Moselle. Le Comité décide de passer à l'ordre du jour.

M. Meillet résume un rapport sur la Pologne et la Lituanie³. On ne peut définir la Lituanie que linguistiquement. Au X^e siècle, les langues baltiques comprenaient encore le prussien, langue morte depuis le XVI^e siècle, et le letto-lituanien, d'où sont issus le letton, plus évolué, et le lituanien resté extrêmement archaïque. Pendant tout le Moyen Âge, les Lituanien demeurent des barbares, la civilisation leur vient par les Russes, en contact plus direct avec le monde byzantin. À partir du XVI^e siècle, l'union avec la Pologne réalisée par les Jagellons, et la christianisation définitive de la Lituanie y font pénétrer l'influence polonaise. Tous les éléments cultivés sont polonisés. Le peuple continue à parler lituanien.

Ce n'est qu'au XIX^e siècle, que la Lituanie commence à être constitué en langue littéraire. La conscience nationale existe chez le bas clergé et dans le monde des petits employés. Mais les propriétaires restent polonais. Il y a antagonisme entre eux et les paysans. Mais cet antagonisme n'est pas sensiblement différent de celui qui existe en Pologne entre paysans et propriétaires, tous Polonais.

Il paraît actuellement aussi difficile de rattacher la Lituanie à la Pologne qu'à la Russie. Cependant, on ne conçoit guère qu'un pays purement agricole puisse se développer indépendamment de ses voisins, surtout quand il se trouve leur boucher l'accès de la mer. La Lituanie entrera probablement dans une fédération russe et polonaise.

M. Boyer approuve la réserve des conclusions de M. Meillet. Le cas de la Lituanie est le même que celui des Lettons et des Estoniens. Ces pays passeront vraisemblablement par un stade d'indépendance pour aboutir plus

³ La majeure partie de la Lituanie, liée personnellement à la Pologne, passe à la Russie dès le premier partage de 1772. À l'issue du troisième partage de 1795, seule la région de Memel est passée à la Prusse, le reste étant sous autorité tzariste. Occupée à partir de 1915 par les Allemands, la Lituanie recouvre son indépendance le 2 novembre 1918.

ou moins vite à se rallier à une république fédérative russe. La participation de la Pologne à ce groupement semble douteuse.

M. Demangeon remarque que Riga ne peut être séparé de son arrière-pays russe. On ne doit pas oublier les considérations économiques.

M. E. de Martonne signale l'utilité de donner une carte de la répartition du lituanien. Le recensement russe de 1897 est sujet à caution. Dans le gouvernement de Vilna, il compte 56 % de Russes et seulement 24 % d'orthodoxes, alors qu'il est établi que les catholiques sont Polonais ou Lituaniens. Le recensement épiscopal de 1850 et le recensement civil de 1857 ne trouvaient que 20 à 30 % de Russes.

M. Boyer rappelle que les Russes ont énergiquement comprimé le mouvement de renaissance lituanienne depuis 1863, en interdisant l'impression de livres en caractères romains. Depuis la révolution de 1905, les écoles lituaniennes se sont multipliées et il y a un progrès marqué.

La prochaine séance est fixée au lundi 13 janvier.

À l'ordre du jour :

- Rapport de M. Pichon sur *Les Allemands de Bohême*, et de M. Eisenmann sur *Les Polonais en Allemagne* d'après les élections au Landtag. Discussion des notes de M. Fallex sur la frontière de la Queich et celle de la Sarreau XVIII^e siècle.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études 13 janvier 1919

Présents : MM. Diehl, Eisenmann, Fallex, Gallois, Haumant, Lavisse, Meillet, E. de Martonne, Seignobos.

Excusés : MM. Aulard, Boyer, Denis.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. Seignobos en remettant le manuscrit de son rapport sur les Lettons signale la nécessité d'un rapport économique sur Riga. Le Comité décide d'en charger M. Demangeon, qui a déjà appelé l'attention sur cette question.

Sur la demande du Président, M. E. de Martonne rend compte des démarches qu'il a faites pour hâter l'exécution des cartes au Service géographique de l'armée et pour trouver une solution à la question d'un local convenable pour le secrétariat du Comité d'études. Malgré une intervention de M. Tardieu et l'acceptation en principe d'une ouverture de crédit par le ministère des Affaires étrangères, rien n'est encore décidé sur le dernier point.

M. Lavisse a vu le président de la République qui insistera pour une distribution plus libérale de nos travaux, M. E. de Martonne fera une note sur les demandes que nous avons reçues.

M. Pichon expose les conclusions de son rapport sur les Allemands de Bohême.

Les frontières de la Bohême sont nettement marquées par trois murailles montagneuses. Les Allemands s'y sont cependant infiltrés : ils continuent une propagande scolaire et économique. Ils réclament soit la formation d'un *Deutsch Böhmen* autonome ; soit le rattachement à l'Allemagne – soit le rattachement à l'Autriche allemande.

La première solution est inconcevable, les Allemands de Bohême se trouvant géographiquement séparés en quatre groupes. Il en est de même pour les Allemands de Moravie. Le rattachement à l'Autriche allemande n'est pas possible pour les groupes situés au nord, le rattachement à l'Allemagne pour ceux situés au sud.

Il faut aussi tenir compte de l'unité géographique de la Bohême, non seulement au point de vue physique, mais au point de vue économique. Les régions industrielles du nord de la Bohême¹ qui sont allemandes ne peuvent être séparées de la Bohême tchèque qui est un pays agricole, lui fournissant la main d'œuvre, la nourriture et lui offrant un débouché.

Les Tchèques sont prêts à reconnaître aux Allemands tous les droits des minorités ; ils peuvent disposer d'eux-mêmes, mais non du sol qu'ils occupent. On propose un droit d'option pendant 10 ans. Il y a place à Vienne pour de nombreux Allemands, si, comme cela a déjà commencé, les Tchèques quittent cette ville, où ils seraient d'après Hecke de 3 à 500 000 (300 000 personnes originaires des pays tchèques).

M. Diehl a entendu cette dernière idée exprimée par un Hongrois, qui reconnaissait la présence de 400 000 tchèques à Vienne.

M. Seignobos fait remarquer que les Tchèques de Vienne sont en majorité des ouvriers, tandis que les Allemands de Bohême sont des bourgeois. Il faudrait permettre aux Allemands domiciliés en Bohême de conserver la nationalité allemande.

M. Eisenmann objecte que le concept allemand d'Autriche n'est pas bien défini. Il y a en Autriche de grandes diversités régionales qui aboutiront peut-être à un démembrement. On ne peut admettre l'idée qu'on n'ait pas de droit sur le pays qu'on occupe. La solution du problème des Allemands de Bohême devrait être imposée au nom de l'intérêt supérieur de l'Europe.

M. Meillet n'admet pas l'argument du droit historique. Mais il faut des États viables. La Bohême forme un tout : nous devons exiger que ses habitants s'arrangent entre eux.

M. Haumant défend le droit historique. Les Allemands ont été appelés en Bohême. Ils y sont des hôtes.

M. E. de Martonne met en garde contre l'usage de l'argument d'unité géographique. En réalité, l'unité physique de la Bohême n'existe qu'au point de vue hydrographique. Les montagnes bordières du fameux quadrilatère ne

¹ Au départ, une petite usine de mécanique avait été fondée à Plzeň en 1859, par le comte von Graf Waldstein. Sept ans plus tard, le baron Emil Škoda la rachète, et lui imprime une rapide expansion dans le domaine des rails, des locomotives, des moteurs, et surtout des armes. À l'issue de la première guerre mondiale, la branche armement emploie 30 000 ouvriers dans différentes manufactures installées à Plzeň ou Nýřany.

sont pas importantes ; on en gravit le faite par une montée insensible, comme c'est le cas pour l'Erzgebirg², lorsqu'on vient du nord, où on les traverse très facilement par de larges vallées ou des couloirs comme c'est le cas dans les Sudètes. Une carte de la densité de la population montrerait que ces soi-disant barrière sont les régions les plus peuplées (dans l'Erzgebirg le maximum de densité est entre 500 et 800 mètres d'altitude). La vérité est qu'il y a une solidarité économique entre les régions périphériques allemandes et industrielles d'une part, et les régions centrales tchèques et agricoles. C'est là le point capital sur lequel il faudrait insister, peut-être en se servant des études de Rauchberg³, qui a donné les précisions les plus nettes sur le rôle économique des Tchèques et des Allemands. Il serait bon de rappeler aussi l'histoire du peuplement de la Bohême, comme les plaines centrales à loess ont été occupées dès la paléolithique, et comment la périphérie est restée forestière jusqu'au milieu du Moyen Âge, où les Allemands l'ont défrichée en grande partie.

M. Eisenmann résume en quelques mots son rapport sur les Polonais d'Allemagne d'après les élections. La pression gouvernementale et la géométrie électorale faussent les résultats.

M. Meillet fait remarquer que les Cachoubes⁴ parlent une série de dialectes dont on ne peut dire sûrement qu'ils sont polonais.

M. E. de Martonne demande que le rapport soit complété par un tableau comparatif du pourcentage des voix polonaises et des individus polonais d'après le recensement allemand, et par une carte traduisant cette comparaison.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 22 janvier.

À l'ordre du jour :

- Les notes de M. Fallex sur *Le Schaumbourg et la Queich*, et le rapport de M. Seignobos sur les Lettons.

² Ces « Monts Métallifères » constituent un massif ancien situé aux confins de l'Allemagne et de la Bohême où il culmine à 1 244 mètres.

³ Il s'agit sans doute du statisticien Heinrich Rauchberg né à Vienne en 1860 (il décèdera à Prague en 1938), auteur de nombreux ouvrages publiés entre 1889 et 1908, sur l'Autriche-Hongrie et la Bohême.

⁴ Les Kachoubes qui parlent un dialecte polonais mélangé d'allemand, sont installés en Prusse occidentale et Poméranie orientale – c'est-à-dire sur le futur tracé du « corridor de Danzig ». Ils seraient alors entre 200 000 et 300 000, germanisés au XIX^e siècle.

La séance est levée à 19 heures.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études mercredi 22 janvier 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Boyer, Demangeon, Denis, Diehl, Eisenmann, Gallois, Fallex, E. de Martonne, Meillet, Lavis, Pichon, Seignobos, Verrier¹.

Excusé M. Grappin.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. E. de Martonne expose l'état des pourparlers au sujet de l'installation du Comité dans un local et avec un personnel auxiliaire approprié à son activité. Un hôtel a été réquisitionné par le ministère des Affaires étrangères, les réparations seront poussées activement et l'installation au 2^e étage comprenant cinq grandes pièces est prévue pour le début de février. Deux officiers, normaliens ou étudiants mobilisés, deux dactylographes, deux dessinateurs et deux plantons nous seront donnés.

Le Comité discute l'attribution de mémoires signalés comme particulièrement urgents. M. Verrier se chargera outre du rapport sur le Slesvig, de celui sur la Finlande. Pour la frontière gréco-bulgare on sollicitera le concours de M. Pernot². M. Demangeon pourrait étudier les frontières d'un État international des détroits.

M. E. de Martonne signale la présence à Paris de M. Romer, professeur de géographie à l'Université de Lemberg, qui lui a remis outre son Atlas de la Pologne et sa statistique polonaise, une série de travaux et de cartes ethniques du plus haut intérêt. On en tiendra compte pour la rédaction des rapports sur la Pologne.

M. Seignobos résume les conclusions de son rapport sur les Lettons. Les renseignements statistiques qui y sont donnés sont d'après les Lettons qui les lui ont communiqués dérivés du recensement de 1897 corrigé d'après la

¹ Paul Verrier réalise le mémoire sur le Sleswig, question qu'il exposera également à Jules Laroche, le sous-directeur Europe du Quai d'Orsay.

² Hubert Pernot est spécialiste de langue et littérature grecques modernes qu'il enseigne à la Sorbonne.

méthode des coefficients. Pour Riga, les chiffres s'accordent avec le recensement de 1913.

Les Lettons ont été opprimés à la fois par les Allemands et par les Russes. La renaissance lettone est très récente. Au début de la guerre le sentiment dominant était la fidélité à la Russie, pour s'affranchir du joug des barons baltes. Ce sentiment a persisté, malgré les maladresses du gouvernement provisoire, jusqu'à la retraite russe, qui a soulevé un grand mécontentement. Actuellement, le parti socialiste bolchévique n'est qu'une minorité. L'occupation allemande ne s'est pas faite sans résistance et dès la retraite, l'indépendance a été proclamée³.

Les Lettons veulent être indépendants, mais non isolés, ils aimeraient une confédération avec les Estoniens et même les Finlandais. Deux difficultés sont à signaler : les barons baltes ont encore une grande influence : la prospérité de Riga est liée à son arrière-pays qui est la Russie. Les Lettons reconnaissent l'importance de cette dernière considération : ils veulent rester unis économiquement à la Russie, être ses commissionnaires sur la Baltique.

M. Meillet voudrait qu'on insiste sur la différence des langues lettone et lituanienne. Il trouve inquiétant le projet de grouper en confédération les peuples baltiques, isolant la Russie ; qu'on prenne garde à l'influence allemande sur un peuple, peu nombreux, très éprouvé par la guerre, très combattif d'ailleurs et où les barons baltes sont encore puissants.

M. Boyer partage les inquiétudes de M. Meillet. Le courant pour l'indépendance complète est né chez les Lettons de la peur du bolchévisme ; durera-t-il ? Les Lettons, plus instruits et plus actifs que les Russes, se répandent naturellement à l'est comme directeur d'usines et d'affaires commerciales, officiers, professeurs ; la Russie est pour eux une terre de colonisation. Ils sont les courtiers du commerce russe sur la Baltique. Riga ne peut être séparée de son hinterland. On peut concevoir une Pologne complètement détachée de la Russie, non une Lettonie. Nous devrions chercher un terrain d'entente, le pays letton pourrait rentrer dans la république fédérale russe, avec une très large autonomie.

M. Denis craint aussi que les Lettons séparés complètement de la Russie ne tombent sous l'influence de l'Allemagne. Le pays est trop petit pour se suffire à lui-même. Il appelle l'attention du Comité sur le danger de trop

³ Son indépendance proclamée le 18 novembre 1918, la Lettonie a été rapidement attaquée par l'Armée Rouge.

s'inspirer dans nos études de l'esprit scientifique et la nécessité de songer aux circonstances qui nous imposent certaines précautions contre l'Allemagne.

M. Fallex résume les deux notes qu'il a rédigées pour compléter les travaux du Comité sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine au XVIII^e siècle. Les deux questions sont liées. C'est en exécution du troisième traité de Vienne⁴ (1736-1738) que Louis XV et Louis XVI procédèrent à des échanges de territoire pour supprimer les enclaves. En Lorraine, nous abandonnons, morceau par morceau, le Schambourg. En Alsace, au contraire, notre frontière est portée en avant jusqu'à la Queich par une série de conventions en partie secrètes. À la veille de la Révolution, les principes allemands avaient déclaré que les difficultés suscitées à la France depuis Munster étaient « *irrévocablement terminées* » ; de leur aveu, les limites de la Basse-Alsace étaient la Queich. Il y a plus : en attendant que la France entrât en possession des terres bipontines et palatines, on lui avait reconnu une frontière militaire : les lignes de la Queich, conformément au précédent traité de la Barrière (1715⁵).

Conclusion : on doit rayer des cartes historiques la dénomination de « *Bailliages contestés* » et la remplacer par celle-ci « *Bailliages cédés éventuellement à la France pour lui être réunis à la mort de l'électeur palatin* ». En outre, le Bailliage de Guttenberg, qui était de souveraineté royale, devrait être englobé dans la frontière du royaume de France en 1792.

M. Gallois approuve les conclusions de M. Fallex relativement à la qualification des bailliages dit contestés.

La séance est levée à 19 heures.

⁴ Le traité de Vienne conclu le 18 novembre 1738 met fin à la guerre de succession de Pologne. Pour avoir renoncé à son trône, le roi Stanislas Leszczyński obtient le duché de Bar et de Lorraine.

⁵ Traité confirmant aux Hollandais le droit, établi en janvier 1713 par Louis XIV, de tenir garnison dans les villes de Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Warneton, Comines et le fort de Knock.

**Séance du Comité d'études du mardi 4 février
à l'École normale supérieure
Cabinet du directeur, à 17 heures**

Ordre du jour :

- Rapport de M. Haumant sur l'Ukraine.
- Rapport de M. Fallex sur les frontières de l'État polonais.
- Questions diverses.

*

* *

Présents : MM. Ch. Benoist, Boyer, Denis, Diehl, Gallois, Fallex, Haumant, Lavisse, E. de Martonne, Pichon, Pernot, Seignobos, Meillet.

Excusé : M. Demangeon.

Lecture du procès-verbal. M. Meillet désire que son intervention dans la discussion du rapport de M Seignobos soit résumée ainsi :

M. Meillet voudrait qu'on insiste sur la différence des langues lette et lituanienne. Les influences subies ont été très différentes : les Litua-niens ont subi des influences slaves, les Lettons une influence alle-mande. Il trouve inquiétant le projet de grouper en confédération les peuples baltiques, isolant les Russes qui forment une masse énorme. Le peuple letton très éprouvé par la guerre, est peu nombreux, son caractère est âpre, le droit des Lettons à l'indépendance avec le désir qu'ont les Russes d'accéder à la mer.

M. Seignobos indique que les chiffres qu'il a donnés sur les Lettons sont tirés de l'ouvrage de Müller, et que la méthode des coefficients dont il a parlé consiste à augmenter les nombres du dernier recensement d'après le mouvement de la population.

M. Denis demande qu'on songe à un rapport sur l'Albanie. Après discussion, il est décidé que le secrétaire écrira à M. Brunhes¹.

À la demande du Président, M. E. de Martonne indique la part prise par notre Comité aux travaux de la Conférence de la paix. M. Tardieu a réuni une Commission interministérielle pour étudier sommairement les frontières à proposer pour nos alliés et a demandé notre concours. MM. Denis, Haumant, Ch. Benoist, Eisenmann, Pichon et de Martonne ont pris part à plusieurs séances où on a étudié la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Les réunions continuent à intervalles très rapprochés.

L'installation du Comité d'études dans son nouveau local, pourra d'après l'architecte, se faire avant le 15 février. D'ici là, trois pièces nous sont offertes au 31 rue de Constantine.

D'après une lettre de M. Berthelot, il y aurait toujours opposition en haut lieu à la distribution du tome I^{er} de nos travaux.

M. Fallex résume ses deux mémoires sur les frontières historiques de la Pologne. On doit les envisager comme un commentaire des deux cartes qu'il a dressées. Le fait général le plus intéressant est le recul vers l'est de la Pologne sous la poussée allemande, jusqu'au XII^e siècle, puis l'expansion vers l'est et le sud-est. Les partages de la Pologne sont précisés avec plus d'exactitude qu'on ne l'avait fait jusque-là.

M. Seignobos demande pourquoi Souvalki a été attribué au Grand-Duché de Varsovie². M. Denis croit que Napoléon I^{er} voulait se réserver un contact avec la Lituanie.

M. Haumant expose les conclusions de son rapport sur l'Ukraine. Les publicistes ukrainiens invoquent l'importance numérique de leur groupement (30 millions) et ses traits spéciaux (type physique et langue). En réalité, les différences entre grands et petits russes sont de celles que l'on constate en tous pays entre gens du Nord et du Sud. Il est vrai cependant que le développement historique de l'Ukraine s'est fait indépendamment de la Russie³.

¹ Jean Brunhes est considéré comme le fondateur de la géographie humaine.

² La région de Souvalki a effectivement été attribuée à la Prusse en 1795, puis au Duché de Varsovie en 1807.

³ Les Ukrainiens s'enorgueillissent d'appartenir à une civilisation plus ancienne que celle de sa voisine russe, le royaume de Kiev datant du X^e siècle. Ils rattachent également leur histoire à l'existence postérieure d'un État cosaque du Dniepr. Au XIX^e siècle, le sentiment

Le pays s'est uni librement à la Moscovie pour se garder contre les Polonais, mais en se réservant une très large autonomie. Cette autonomie n'a pas été respectée. Après la révolte de Mazeppa⁴, à laquelle le peuple ne prend pas part, l'Ukraine est définitivement annexée. Le titre d'Hetmann⁵ disparaît et le servage est introduit sous Catherine II. Le mouvement autonomiste ne date que du milieu du XIX^e siècle. Il est en partie inspiré par le sentiment que le Midi plus riche (mines et terres à blé) est négligé par le nord ; il est fortifié par la réaction contre les mesures du gouvernement russe interdisant toute publication en langue petit-russe. Mais il ne s'agit pas de séparation ; les élections à la Douma le prouvent.

Depuis la guerre, l'Allemagne et l'Autriche ont évidemment travaillé, en se servant des Ruthènes de Galicie et en semant l'argent. La Rada⁶ était autonomiste d'abord et négociait avec Petrograd pour l'extension du territoire reconnu à l'Ukraine. La peur du bolchévisme a poussé au séparatisme ; les paysans ukrainiens propriétaires craignent le partage avec les paysans russes. Actuellement, tout ce qu'on peut dire est qu'il n'y a aucun gouvernement représentant quelque consistance.

Dans ces conditions, il serait dangereux de reconnaître un État ukrainien indépendant. La grande-Russie qui renaîtra un jour, ne peut être séparée de la mer Noire et privée des mines du Donetz. On doit souhaiter la constitution d'une Russie fédéraliste, formée d'une douzaine d'États autonomes, parmi lesquels la petite-Russie compterait pour trois ou quatre (projets Semen-Tianchanski)⁷.

M. Boyer reconnaît que le mouvement séparatiste en petite-Russie est superficiel. Il s'appuie sur des différences linguistiques, sur l'existence d'une littérature petit-russe qui ne doit pas être sous-estimée, sur la réaction contre l'intolérance moscovite, enfin il a été grandement favorisé par l'influence autrichienne qui a fait des ruthènes de Galicie des agents. Les publications

national ukrainien se manifeste dans les œuvres d'historiens comme Nicolas Kostomarov ou de poètes comme Taras Chevtchenko, puis de revues et de sociétés scientifiques.

⁴ Devenu Hetman des cosaques en 1687, Mazeppa est un farouche défenseur de l'indépendance ukrainienne. Il est, à cet effet, tour à tour l'allié du tzar Pierre le Grand puis du roi de Suède Charles XII.

⁵ Titre porté depuis le XVI^e siècle par le chef des Cosaques. L'hetmanat est supprimé en 1784 après la révolte menée par le Cosaque du Don Pougatchev (et non par Mazeppa comme l'indique M. Haumant). Le titre est dès lors porté par le tzar ou par l'héritier au trône de Russie.

⁶ La *Rada*, ou conseil central, de la République Populaire d'Ukraine fut fondée à Kiev le 4 mars 1917.

⁷ Semenov Tian-Chanski est un scientifique et explorateur de « l'Orient russe », connu également pour ses activités politiques et diplomatiques.

de propagande ukrainienne ont été imprimées à Vienne et Munich. La peur du bolchevisme a été pour beaucoup dans le mouvement vers la séparation.

M. Meillet croit utile d'insister sur le caractère original de la petite-Russie au point de vue du régime de la propriété. Pas de propriété communautaire comme en grande-Russie mais propriété paysanne et grand nombre de domaine à partager. Les intérêts des paysans ne sont pas les mêmes qu'au Nord.

M. Seignobos est d'avis que le mouvement ukrainien n'a jamais été vraiment séparatiste, il s'agissait d'une simple réaction contre l'interdiction de la langue petit-russe⁸. Mais récemment, on est passé de la peur du bolchevisme à la peur d'une Russie reconstituée et réactionnaire.

M. Denis croit que l'avenir de la Russie est dans le fédéralisme. Mais il lui semble qu'on sous-estime la force du mouvement séparatiste en Ukraine. Superficiel jusqu'en 1897⁹, il est devenu une force avec laquelle il faut compter. Si la Russie se reconstitue, il est très possible que ce ne soit pas en partant du nord, mais au contraire du sud, qui possède les richesses économiques, et en outre, le sentiment de la liberté. Il faut s'entendre sur le sens du mot fédéralisme. La petite-Russie doit entrer dans la fédération russe sur le pied d'égalité absolue.

M. E. de Martonne appelle l'attention sur l'importance des considérations économiques, effleurées seulement par M. Haumant. Il y aurait à établir le bilan des ressources de la petite-Russie, en songeant que les lecteurs de nos rapports ne sont pas forcément au courant de la géographie économique de l'ancienne Russie. Un examen plus détaillé de ces données peut d'ailleurs être utile. On doit se demander si la Moscovie peut vivre séparée de l'Ukraine, et si celle-ci aurait elle-même intérêt à cette séparation. Les éléments se trouveraient dans l'*Atlas* d'Engelbrecht¹⁰ paru depuis la guerre, et la grande enquête économique russe parue vers 1900.

La séance est levée à 19 heures 15. Prochaine séance le mercredi 12 février.

⁸ En 1876, la Russie tzariste interdit l'usage de l'ukrainien : « *L'Empereur daigne ordonner : [...] 3°- Sont interdites les déclarations en langue petite russe ainsi que l'impression de textes en cette langue accompagnant des notes de musique* ».

⁹ Année du grand recensement dans l'empire russe.

¹⁰ Theodor Heinrich Engelbrecht est un géographe allemand qui fit paraître en 1899, un atlas sur l'agriculture en Europe.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études mercredi 12 février 1919

Présents : MM. Brunhes, Diehl, Fallex, Gallois, Grappin, E. de Martonne, Pernot, Pichon, Seignobos.

Excusés : MM. Demangeon, Denis, Haumant, Lavis, Meillet, Verrier.

En l'absence de M. Lavis, indisposé, et de M. Ch. Benoist, la séance est ouverte sous la présidence de M. Diehl.

Lecture du procès-verbal qui est adopté, avec une addition demandée par M. Fallex.

M. E. de Martonne donne des indications sur la part prise par notre Comité aux travaux de la Conférence de la paix. De nombreuses réunions du Comité interministériel ont eu lieu chez M. Tardieu, parfois jusqu'à deux par jour, MM. Ch. Benoist, Haumant, Denis, E. de Martonne ont pris part aux séances où ont été discutées, depuis notre dernière réunion, les affaires yougoslaves, roumaines et grecques. On a demandé à plusieurs reprises des consultations précises, tracés de frontières et calculs sur les populations de différentes races comprises entre différents tracés. Pour répondre rapidement à ces demandes, il manque encore à notre secrétaire, un local et le personnel auxiliaire nécessaire. En attendant le local qui nous était promis au 13 Boulevard des Invalides, nous disposons provisoirement de 3 pièces au 31 rue de Constantine, avec un dessinateur, et depuis hier une dactylographe. Les officiers et secrétaires demandés par M. Berthelot n'ont point encore été accordés.

Au sujet de la distribution des travaux du Comité, un pas semble avoir été fait. M. Piccioni a demandé une liste de plusieurs centaines de noms. On y comprendra les bibliothèques et sociétés à fournir après la paix.

M. Grappin expose les conclusions de son rapport sur la propriété foncière en Pologne. La question a une grande importance à cause de la prépondérance de l'élément rural en Pologne. Au nord-ouest et à l'est domine la grande propriété. Dans la Galicie et la Silésie de Teschen, il y a, au contraire, morcellement excessif. Partout existe un prolétariat rural. Pour assainir les conditions de la propriété, il serait nécessaire que la Pologne reçoive à l'est une extension, qui lui permettrait de faire un sort, comme colons aux paysans pauvres polonais.

M. Meillet retenu par une séance de la société de linguistique, dont il est secrétaire, a envoyé au Président une lettre dans laquelle il fait les observations suivantes :

Autant j'approuve la documentation du rapport de M. Grappin et sa précision, autant ses conclusions m'inquiètent. Si nous avons été choqués de voir la Prusse vouloir coloniser et germaniser la Posnanie, il n'apparaîtrait pas moins inadmissible de soutenir une politique qui consisterait à coloniser par l'envoi de colons, les territoires lituaniens, blancs-russes et petits-russes. Il me semble que le Comité ne peut, sans se compromettre, soutenir une proposition qui porte d'une manière aussi manifeste le caractère de l'impérialisme polonais. J'ajoute que cette politique n'est pas seulement à écarter au nom des droits des nationalités. Elle dit être repoussée à deux autres points de vue :

D'abord elle tend à maintenir indirectement la propriété foncière polonaise dans des territoires où la grande masse de la population n'est pas polonaise. Elle apparaîtrait donc antidémocratique et, par la même dangereuse, en un temps où l'Europe orientale s'oriente vers la démocratie la plus extrême.

Au point de vue polonais même, elle diminuerait l'influence des paysans propriétaires de la Pologne proprement dite. Ce qui donne à la nouvelle Pologne une assiette solide, c'est cette classe puissante de paysans propriétaires du sol. Si l'on étend la Pologne hors du domaine proprement polonais où la répartition de la propriété est aussi saine, on réintroduira dans l'État polonais un élément de déséquilibre. Mieux vaut une Pologne relativement petite mais politiquement unie, qu'une Pologne grande, menacée par des irrédentismes et minée par des difficultés agraires.

D'autre part, M. Haumant en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance écrit :

Je tiens à dire que, je ne peux m'associer aux conclusions de M. Grappin. Il veut fortifier la Pologne en lui donnant des territoires ethnographiquement russes (grands ou petits-russes, peu importe !). Or, il lui créera, en même temps à l'Est, des ennemis irréconciliables qui se joindront, un jour ou l'autre, à ceux qu'elle aura déjà à l'Ouest. C'est reconstituer la situation du XVIII^e siècle, pour aboutir au même résultat.

M. Seignobos approuve les observations de M. Meillet. C'est la thèse des grands propriétaires polonais que M. Grappin nous apporte. La théorie des

« *confins* » polonais¹ vaut la théorie allemande des « *marches slaves* ». D'ailleurs, les grands domaines de Lituanie et Russie blanche sont déjà ou seront incessamment partagés, en sorte que les colons polonais ne trouveraient plus à rien à prendre. Les élections en Lituanie ont donné la majorité aux Chrétiens sociaux. En Pologne, même les démocrates catholiques l'emportent, c'est-à-dire les paysans propriétaires. Les « *servitudes* » dont on a parlé ne sont probablement que la vaine pâture, comme le morcellement signalé, peut n'être que le système des bandes de terrain connu dans tous les pays à villages agglomérés et à assolement triennal, de la France à la Russie.

M. Grappin ne tient pas aux conclusions critiques. Il n'a fait que reproduire un thème courant dans la presse polonaise, surtout la presse conservatrice.

M. E. de Martonne appelle l'attention sur la répartition géographique de la grande propriété, telle qu'elle ressort de la carte de Romer : peu de grandes propriétés dans le royaume de Pologne et dans la Galicie : beaucoup de grandes propriétés, non seulement à l'Est, en petite et blanche Russie, mais à l'Ouest en Silésie, Posnanie. Ces territoires de l'Ouest, qui doivent incontestablement revenir à la Pologne, ne sont-ils pas susceptibles d'offrir plus légitimement aux pays polonais des terres, par partage des grandes propriétés ?

M. Brunhes fait remarquer que de grandes surfaces en Russie blanche sont très peu peuplées et sans valeur (marais du Pripet). Ce sont justement les régions où la carte Romer marque le maximum de grandes propriétés.

La prochaine séance est fixée au vendredi 21 février.

À l'ordre du jour :

- Rapport de M. Pernot sur *La Macédoine orientale et la Thrace*.

*
* *

Addition au procès-verbal de la séance du 4 février 1919.

Après M. Seignobos demande pourquoi Souvalki a été attribué au Grand-Duché de Varsovie.

¹ Dans la conscience collective polonaise, ces territoires orientaux de l'ancienne *Res Publica* gardent, sous le nom de *Kresy* (Confins, Marches) un caractère spécial, quelque peu phantasmatique, créant un engagement émotionnel particulièrement fort. Un grand nombre de Polonais illustres sont originaires des *Kresy*.

M. Fallex répond que Souvalki avait été incorporé à la Prusse en 1795 : or, c'est la part prussienne aux partages de la Pologne qui constitue en 1807 le duché de Varsovie.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études vendredi 21 février 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Aug. Bernard¹, Boyer, J. Brunhes, Fallex, Gallois, Haumant, E. de Martonne, Pernot, Pichon.

Excusés : MM. Grappin, Meillet, Seignobos, E. Lavissee et A. Demangeon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Martonne entretient le Comité des résultats obtenus pour l'organisation du secrétariat. Les lieutenants Chabot et Cazin y sont attachés. Un dessinateur, un dactylographe et un planton sont affectés aussi au service.

Le local du 13 Boulevard des Invalides ne semble pas devoir être prêt avant quelques semaines et nous occupons toujours 3 pièces au 31 rue de Constantine.

L'Imprimerie nationale a poussé plus activement le travail depuis une dizaine de jours.

M. Pernot expose les conclusions de son rapport sur *La question de la Macédoine orientale et de la Thrace*. Nous ne possédons que des statistiques tendancieuses. Les grecques sont encore les moins mauvaises. Une enquête sur place permettrait seule de fixer la vérité.

Cavalla, revendiqué par les Bulgares, n'est pas le meilleur débouché de Sofia ; Salonique vaudrait au moins autant, sinon mieux. Les marins estiment que Porto-Lagos pourrait faire un port plus abrité. On doit d'ailleurs tenir compte de l'état d'esprit des populations : Grecs et Musulmans décimés par les déportations et la famine ont conçu contre les Bulgares une haine formidable. Ils accepteraient peut être l'internationalisation, mais le rattachement à la Grèce serait bientôt réclamé. Autant vaut y tenir tout de suite, quitte à soumettre l'administration grecque à un contrôle.

¹ Augustin Bernard est un disciple de Vidal de La Blache et admirateur de Lyautey, spécialiste de géographie de la colonisation qu'il enseigne à la Sorbonne.

Il n'y a pas lieu de laisser aux Bulgares un débouché sur la Méditerranée, réclamé seulement en vue d'ambitions politiques. Des facilités commerciales suffiront.

M. Meillet en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, envoie quelques observations critiques sur le rapport de M. Pernot.

Les Grecs occupent depuis l'Antiquité des rivages et seulement des rivages. Cela n'avait pas de gros inconvénients quand ils étaient la façade de populations barbares ; c'est intolérable devant des populations civilisées. La prétention des Grecs d'avoir tout le rivage de l'Égée sous prétexte qu'il y a relativement beaucoup de Grecs dans les ports ne saurait être soutenue. Je sais ce qu'on peut dire, et avec raison, contre les Bulgares. Il reste vrai qu'ils sont la partie la plus active, la plus sérieuse, la plus laborieuse de la population des Balkans. Nous ne devons pas les mécontenter trop profondément, et justement, en leur refusant tout débouché sur la mer Égée. En le faisant, nous affaiblissons la position des Serbes vis-à-vis des Italiens, ce qui serait mauvais.

M. Boyer s'appuie sur les rapports des Lazaristes, de divers savants linguistes, et d'officiers de l'armée d'Orient, pour soutenir que les Bulgares sont un peuple de travailleurs, de bons administrateurs. Le développement de l'enseignement primaire en Bulgarie est remarquable. La proportion des illettrés dans l'armée serait moins grande qu'en France, alors qu'elle serait de 50 % en Serbie et de 70 % en Roumanie. La culture reste primaire sans doute, et toute matérielle. Le peuple bulgare n'en représente pas moins une force exceptionnellement solide. Il serait imprudent de vouloir trop la comprimer.

M. Pernot ne croit pas que la disparition des illettrés prouve autre chose qu'un caporalisme scolaire à la prussienne. Nos officiers n'ont connu à Salonique que les plus mauvais éléments de la population grecque ; en Bulgarie ils ont vu le paysan, qui est ce qu'il y a de meilleur. L'annexion de la Crète² a déjà fait beaucoup gagner à la Grèce ; les populations hellènes d'Asie mineure apporteront un élément sérieux et pondérateur.

² Les Turcs ayant été forcés par les grandes puissances du Concert européen d'évacuer la Crète en 1898, à la suite d'une nouvelle insurrection et d'une nouvelle guerre turco-grecque, l'île est rattachée à la Grèce en 1908, proclamation devenue effective en 1913.

M. Brunhes fait des réserves au sujet du témoignage des Lazaristes invoqué par M. Boyer. Ils ont été les inventeurs du mouvement Bolgaria, et ont cherché à diviser l'Église orthodoxe, dans l'intérêt du catholicisme.

M. Fallex reconnaît dans les qualités des Bulgares celles des Allemands : discipline, organisation matérielle, force. Nous n'avons pas intérêt à voir l'idéal qui a menacé l'Europe centrale et occidentale dominer dans les Balkans.

L'accès à la mer ne peut être refusé à la Bulgarie. Mais la question a changé de sens si l'on admet l'internationalisation des détroits. Dans ces conditions, la Méditerranée est ouverte aux Bulgares aussi bien qu'aux Roumains.

M. Haumant admet que la Bulgarie [*mot illisible nde*] a un gouvernement despotique jusque vers 1905³ a fait plus de progrès, pendant ce temps que la Serbie en proie à des luttes antérieures. Mais depuis la Serbie s'est rattrapée et la supériorité d'instruction de la Bulgarie ne paraît pas certains.

M. de Martonne conteste l'exactitude du pourcentage des illettrés donné pour la Roumanie. Il signale l'intérêt de donner des détails plus précis sur les facilités d'accès de Sofia à Salonique et sur les avantages de Porto-Lagos ou Dede-Agatch⁴ par rapport à Cavalla.

La séance est levée à 19 heures.

La prochaine séance aura lieu le mardi 4 ou le vendredi 7 mars.

Ordre du jour :

- Rapport de M. Pichon sur *Les frontières de l'État tchécoslovaque*.

³ À partir de 1886, la Bulgarie est gouvernée par le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha qui prend le titre de tzar en 1908 après avoir proclamé l'indépendance totale du pays.

⁴ Dédéagach (Alexandroupoli en grec moderne) est un port de la mer Égée, situé à la limite de la Macédoine orientale et de la Thrace. À la Conférence de la Paix, Wilson préconisera un temps l'accès de la Bulgarie à la mer Égée par la cession de Dédéagach.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études vendredi 7 mars 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Boyer, Jean Brunhes, Demangeon, Fallex, Gallois, Meillet, de Martonne, Pichon.

En l'absence de M. Lavisse dont la santé s'améliore, mais sans qu'il lui soit encore possible d'assister à la séance, M. Ch. Benoist préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gallois rend compte d'une démarche qu'il a faite auprès de M. Renaud, directeur du Service hydrographique de la Marine, comme suite à la discussion sur le rapport de M. Pernot touchant la Thrace et la Macédoine orientale. M. Renaud a été déjà consulté plusieurs fois sur la valeur respective de Cavalla, Porto-Lagos et Dede-Agatch. Il n'y a, selon lui, aucun doute possible, c'est à Cavalla que les dépenses pour l'aménagement d'un port moderne seraient le moins élevées.

À la demande du Président, M. de Martonne rend compte de la situation actuelle au secrétariat et de la part prise par notre Comité aux travaux de la Conférence de la paix.

Le personnel auxiliaire demandé a été accordé :

- le lieutenant Chabot ;
- le lieutenant Blache ;
- officier interprète Cazin ;
- soldat Desmaret.

L'installation au 13 Boulevard des Invalides est définitivement abandonnée. Mais les locaux suffisants sont à notre disposition au 31 rue de Constantine, avec les meubles indispensables.

Le secrétariat a eu à fournir à maintes reprises des consultations à la délégation française.

MM. Demangeon, Gallois, Verrier ont fourni des notes.

MM. Haumant et de Martonne ont été convoqués comme experts à plusieurs séances de commissions interalliées et des sous-commissions s'y rattachant.

M. Pichon expose les conclusions de son rapport sur les frontières de l'État tchécoslovaque. Le noyau de cet État semble devoir être formé par les trois pays de la couronne de Bohême : Bohême, Moravie, Silésie. Les Tchèques ne réclament cependant de la Silésie que ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité de leur frontière orientale notamment le comté de Glatz¹. Mais ils demandent la Slovaquie.

Le Slovaque est, malgré les contestations élevées à ce sujet, un dialecte tchèque. Son extension est plus grande que ne l'indiquent les statistiques. Tout individu bilingue est compté comme Magyar. Bien que la natalité des Slovaques soit supérieure à celle des Magyars, ceux-ci augmentent, ceux-là diminuent.

Presbourg², ville d'apparence allemande, redevient slovaque les jours de marché ; sa banlieue est slovaque ; elle est absolument nécessaire comme débouché sur le Danube.

Teschen³, est réclaté par les Tchèques, en vertu du droit historique et de sa liaison vers les hauts-fourneaux d'Ostrau auxquels il fournit le charbon.

En réponse à une question de M. Boyer, M. Pichon explique que l'organisation de l'enseignement primaire et secondaire dans la Slovaquie rencontrera de grandes difficultés ; car, sous la domination hongroise, il n'y avait que deux lycées slovaques, récemment fermés d'ailleurs, et pas une école normale.

M. Fallex, répondant à une question de M. de Martonne, montre que la frontière entre Pologne et Hongrie dans les Carpates est restée presque telle qu'actuellement pendant de longs siècles. Seul, le pays de Zips a changé

¹ Situé en Haute-Silésie, le comté de Glatz est passé à la Prusse en 1742. Son tracé forme un enfoncement allemand en territoire tchèque, dit la « trouée de Glatz », d'où les revendications tchécoslovaques.

² Nom que les Français donnent à la ville baptisée en allemand Pressburg et en hongrois Pozsony, et qui devient sous le nom de Bratislava, la principale ville slovaque.

³ La Silésie ex-autrichienne de Teschen (Tešín en tchèque, Cieszyn en polonais) formait un duché ayant appartenu à la Pologne au Moyen-Âge, avant de passer à la couronne de Bohême du XIV^e au XVII^e siècles. Cette région de 2 283 km² contient l'un des meilleurs charbons d'Europe, et des nœuds ferroviaires de première importance. Elle est également revendiquée par la Pologne.

deux fois de mains et a été définitivement annexé à la Hongrie au moment du premier partage de la Pologne.

Le Comité examine les prochains mémoires devant venir en discussion. M. Brunhes promet pour mardi prochain le manuscrit de son rapport sur l'Albanie.

M. Verrier qui a déjà remis une note sur le Slesvig la développera à la prochaine séance.

M. Cazin a promis son rapport sur la Galicie orientale pour la séance suivante.

M. Demangeon s'occupe des frontières de l'État des détroits.

Un rapport sur les débouchés économiques de l'État tchécoslovaque est devenu maintenant possible. M. Eisenmann pourrait être invité à le rédiger.

La séance est levée à 16 heures 45.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études mardi 18 mars 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Bernard, Boyer, Brunhes, Demangeon, Fallex, Gallois, de Martonne, Meillet, Pernot, Pichon, Seignobos.

Excusé : M. Haumant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

À la demande du Président, M. E. de Martonne signale la part de plus en plus active prise par notre Comité aux travaux de la Conférence de la paix. Le secrétariat, définitivement installé 31 rue de Constantine, a fourni à maintes reprises des consultations ou informations et a été officiellement chargé de dresser les tableaux statistiques donnant la surface, la population totale et la part des nationalités dans les territoires revendiqués et accordés aux différents États. Le secrétaire a assisté presque quotidiennement, comme expert, à des séances de commissions ou sous-commissions interalliées.

Les reliefs des zones frontières disputées, établis par le Service géographique de l'armée, conformément aux propositions du major Johnson et au plan tracé par lui et M. E. de Martonne, vont être, à la suite d'une démarche récente, déposés à notre secrétariat, 31 rue de Constantine. C'est à savoir : les reliefs de la rive gauche du Rhin (de Strasbourg à Emmerich) au 1 : 100 000 ; les reliefs de la frontière Nord de la Tchécoslovaquie au 1 : 200 000 ; les reliefs de la péninsule des Balkans (Albanie, Macédoine et Serbie méridionale) au 1 : 200 000. Ceux établis par les Italiens, à la demande du Service géographique de l'armée, pour la Dalmatie au 1 : 200 000 et pour les Alpes sud-orientales au 1 : 75 000 nous seront aussi confiés.

Les impressions de nos mémoires à l'Imprimerie nationale marchent en ce moment mieux que l'exécution des cartes au Service géographique de l'armée.

M. Brunhes résume son rapport sur l'Albanie.

Le doute n'est plus possible sur l'existence d'une race, d'une langue albanaise. Le régime social dominant est celui de la tribu, avec des chefs héréditaires, mais contrôlés par des conseils de notables, à comparer aux Grisons.

À noter le rôle éminent de la femme albanaise, même chez les Musulmans. Le sentiment de communauté ethnique est indiscutable, malgré les divisions religieuses ; il a été surexcité par les événements des dernières années. Les Albanais ne sont nullement incapables de discipline. Ils ont l'intelligence politique : Mehemet Ali et Crispi¹ étaient d'origine albanaise.

Il est certain que les Albanais ne supporteraient pas le protectorat italien. Ils avaient accueilli avec enthousiasme la création pendant l'occupation française de Korcha², d'une république indépendante et s'étaient montré capables d'organisation.

La frontière de 1913³ n'est pas parfaite, mais il serait sage de s'y tenir.

M. Gallois se demande si vraiment les Albanais sont en état d'administrer. Il lui semble que les Serbes ont le droit de réclamer Scutari⁴ comme débouché de chemin de fer.

M. Brunhes rappelle qu'il y a dès à présent des éléments intellectuels en Albanie. On peut compter aussi sur les Albanais d'Amérique pour l'œuvre d'organisation.

M. Pernet considère la carte ethnographique de Bako comme exagérant l'extension des Albanais. Les Koutzovalaques de Metsovo⁵, qu'il connaît, sont des grecs. Parva est grec. Tous les villages entre Janina et Argyrokastrò sont grecs. À Argyrokastrò même, il y a plus de Musulmans que de Chrétiens, mais il n'est pas sûr que tous les Musulmans soient des Albanais. Il ne faut pas oublier que les Albanais s'assimilent très facilement (on en trouve en Grèce jusqu'aux environs d'Athènes qui se considèrent comme

¹ Méhémet-Ali combattit les Français à Aboukir (1799) avant de s'emparer du pouvoir en 1804 et se faire reconnaître pacha d'Égypte par l'empire ottoman. Il parvint à imposer l'autorité égyptienne sur la Syrie, la Crète, le Hedjaz, qu'il fit évacuer en échange de la possession héréditaire de l'Égypte et du Soudan (1841). Francesco Crispi est un Républicain mazzinien qui se convertit à la monarchie par souci de l'unité et de la grandeur de l'Italie. Reconnu comme chef de la gauche, il fut plusieurs fois Premier ministre (1887-1891, 1893-1896).

² Cette région du sud de l'Albanie est occupée à partir de 1916, par le général français Sarrail. L'infanterie coloniale de l'Armée d'Orient participe ainsi à la fondation de la brève « République autonome de Korça ».

³ À la suite de la révolte albanaise de 1912, les grandes puissances reconnaissent l'Albanie comme principauté indépendante.

⁴ Scutari, Shkodra ou Shkodër, est une ville d'Albanie septentrionale occupée par les Vénitiens qui doivent la céder aux Turcs en 1479. Les Monténégrins l'occupent à leur tour à partir de 1913. Elle sera effectivement attribuée à l'Albanie.

⁵ Les « Koutsovalaques » ou « Aroumains » sont un peuple de bergers et artisans, aux confins des mondes grec, albanaise et slave.

des Hellènes), et que par contre, ils sont impuissants à assimiler d'autres peuples. Leur état inférieur de civilisation par rapport aux Grecs rend inadmissible un tracé de frontière qui soumettrait des Grecs à une Albanie autonome.

M. E. de Martonne fait remarquer qu'il y a deux Albanies profondément différentes au point de vue physique, économique et social. L'Albanie du Nord, plus montagneuse, plus âpre, plus boisée ; l'Albanie du Sud plus ouverte avec des plaines littorales plus riches, plus méditerranéennes et pénétrant plus largement dans l'intérieur. La première est celle qui vit sous le régime de la tribu, généralement considéré comme la vie de toute l'Albanie. La seconde connaît des formes sociales les plus élevées ; le régime du clan, avec des chefs, grands propriétaires groupant autour d'eux des clients répartis dans plusieurs villages, le régime municipal, comme à Korcha et à Valona, dans les confins grecs. Ce n'est que dans l'Albanie méridionale qu'on peut trouver des éléments d'organisation.

Il semble que les circonstances politiques rendent difficiles toute autre solution que le protectorat italien.

M. Demangeon demande si les Albanais participent à la vie maritime, quelles relations économiques ils ont avec les pays voisins.

M. Brunhes répond que la vie maritime est aux mains des Grecs et des Italiens, que les relations commerciales sont très peu développées.

M. Meillet fait remarquer que la langue albanaise a subi l'influence de toutes les langues des peuples voisins, sans influencer elle-même sur aucune autre. Le fait de conserver une vieille langue n'est pas un indice de force nationale, mais plutôt de vie arriérée. Les influences dominantes dans la langue albanaise sont d'origine italique : latin autrefois, italien maintenant. Il semble qu'il y ait là une pente naturelle.

M. Boyer ne croit pas qu'il y ait dans la langue albanaise plus d'un 10^e de mots originaux.

M. Fallex rappelle que l'indépendance de l'Albanie a été inventée par l'Autriche⁶ pour maintenir ouverte à son profit la question d'Orient.

⁶ À l'issue de la première guerre balkanique de 1912, Grecs, Bulgares et Serbes avaient prévu de se partager l'Albanie. Mais désireuses de limiter l'influence de la Serbie dans la région, et d'empêcher sa communication directe avec l'Adriatique, l'Autriche et l'Italie s'entendent pour imposer l'autonomie de l'Albanie sous l'autorité du sultan (conférence de Londres, décembre 1912).

M. Meillet et M. de Martonne ajoutent que les Autrichiens se servaient pour leur propagande de leurs missionnaires catholiques. Les prêtres mirdites⁷ étaient payés par l'Autriche.

M. Pernot constate que le sentiment général paraît peu favorable en somme à la cause albanaise.

La prochaine séance est fixée à 8 jours

Rapport de M. Bernard sur *Les populations de Syrie*.

La séance est levée à 19 heures.

⁷ Les montagnes du nord de l'Albanie ont longtemps fait figure de bastions catholiques.

Séance du Comité d'études du mardi 25 mars 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Bernard, Boyer, Demangeon, Fallex, Gallois, de Martonne, Meillet, Seignobos.

Excusé : M. J. Brunhes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec l'addition suivante demandée par M. Seignobos :

La difficulté est que les Albanais qui peuvent se gouverner sont ceux du Sud et que ceux dont on prévoit l'autonomie sont ceux du Nord.

Le centre intellectuel de l'Albanie Koritza est sur la frontière.

À la demande du Président, M. de Martonne rend compte des services rendus par notre secrétariat aux travaux de la Conférence. M. Denis a été récemment appelé avec notre secrétaire à une commission interalliée.

Les reliefs dont il a été question à la dernière séance sont déjà en partie déposés à notre secrétariat et peuvent y être consultés.

Rien de nouveau pour la distribution de nos travaux.

M. Bernard résume son rapport sur *Les populations de Syrie*. La Syrie est un pays mal conformé, bande étroite de territoire bloquée par le désert trop proche de la côte, avec des communications difficiles entre le littoral et l'intérieur. Son unité tient à des différences profondes avec les pays voisins (Égypte, Arabie, Anatolie) et à l'usage général de la langue arabe. La culture française y est très répandue, plus que dans bien de nos colonies.

Le système des millet¹ appliqué sous la domination turque avait ses avantages. On ne saurait y renouer immédiatement. Avant d'arriver à une laïcisation de la politique, il faudra passer par une période de transition pendant laquelle une autorité ferme sera nécessaire.

Les frontières de la Syrie sont marquées, au point de vue géographique par le désert au sud et à l'est, au nord par la limite de la langue arabe vers Killis

¹ Le système des *millet* fut mis en place par le sultan Mehmet II après la prise de Constantinople en 1453. Il s'agit d'un « pacte de protection », discriminatoire et institutionnalisé, qui soumet les sujets non-musulmans à certaines obligations mais garantit leur sécurité et leur liberté de culte.

et Aintab. Cependant, des accords en isolant la Palestine et nous accordent une sphère d'influence allant très loin au nord et à l'est. Les Syriens réclament la frontière naturelle du Taurus. Les Arméniens demandent la Cilicie pour avoir un débouché sur la Méditerranée. Ils seront sans doute soutenus par la puissance qui s'engagera à assurer leur développement en exerçant le protectorat.

Ce que nous pouvons et devons chercher en Syrie, c'est surtout le développement de notre influence intellectuelle.

M. Seignobos n'attache pas d'importance au sionisme. Il se réduit en définitive à une sorte de tentative de reconstitution archéologique. Il n'y a pas de danger à laisser un certain nombre de juifs tenter l'expérience de l'établissement en Palestine.

M. Boyer rappelle que le résultat des élections en Pologne a été franchement défavorable au sionisme.

M. Gallois voit dans la Galicie un complément nécessaire de la Syrie du Nord. C'est un carrefour de route, surtout depuis la construction du chemin de fer de Bagdad, qui y draine les régions du sud-est de l'Anatolie (Césarée, Marash). Nous avons des intérêts en Galicie qui ne doivent pas être abandonnés. Le port d'Alexandrette est le seul existant de ce côté. On ne voit pas la nécessité d'en créer un autre. L'Arménie peut trouver un débouché assuré à Alexandrette même, si ce port reste entre nos mains avec toute la plaine de Cilicie.

M. Meillet ne croit pas devoir prendre au sérieux la réclamation d'Alexandrette par les Arméniens. Ce n'est que depuis les croisades que les Arméniens sont descendus en Cilicie et ils n'y forment nulle part la majorité. Néanmoins, on ne peut leur refuser un accès à la mer sous forme d'un couloir qui aboutirait soit à Youmourtalik soit à Mersina.

La prochaine séance est fixée à huit jours.

Ordre du jour :

- rapport de M. Demangeon sur *La formation d'un État international des détroits*.

La séance est levée à 18 heures 45.

Séance du Comité d'études du mercredi 2 avril 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Bernard, Demangeon, Diehl, Fallex, Gallois, Lavisse, de Martonne, Meillet, Pichon, Seignobos.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E. de Martonne expose dans quelles conditions les travaux du Comité ont été jusqu'à présent utilisés à la Conférence de la paix, et comment plusieurs d'entre nous ont été appelés à fournir des notes qui ont joué un rôle important dans certaines délibérations, ou à prendre part personnellement aux débats de différentes commissions.

Membres du Comité consultés : MM. Demangeon, Denis, Haumont, de Martonne, Verrier, Gallois.

Questions discutés :

- frontière de Transylvanie ;
- Banat ;
- frontière serbo-bulgare ;
- frontière de la Drave ;
- revendications belges ;
- questions du Slesvig ;
- frontière orientale de la Pologne.

Il apparaît actuellement que la fin de non-recevoir toujours opposée par le ministre des Affaires étrangères aux demandes de communication de nos travaux imprimés, peut avoir eu des conséquences fâcheuses. On est en droit de regretter notamment que le premier volume, où sont exposés tous les éléments de la question de la Haute-cœur, soit resté inconnu à toutes les délégations des grandes puissances sauf une.

M. Lavisse propose d'écrire à ce sujet au président de la République et au ministre des Affaires étrangères.

M. de Martonne signale que l'ensemble des reliefs au I : 75 000 des Alpes orientales établi par l'état-major italien et comprenant environ 40 blocs, est assemblé dans la salle principale de notre secrétariat, il pourra y rester pendant 48 heures encore, et les membres du Comité d'études trouveront sans doute intérêt à l'examiner.

M. Demangeon résume son rapport sur la formation territoriale de l'État international des détroits.

Le tracé de frontière a été déterminé d'après les principes suivants :

- 1) Assurer la maîtrise des détroits par la possession de leurs deux rives, plus les îles de la mer de Marmara, Imbros et Ténédos (cette dernière île nécessaire comme poste de secours en cas de vents violents rendant l'entrée des Dardanelles difficile).
- 2) Inutilité d'un grand territoire dont les frontières seraient plus difficiles à surveiller.
- 3) Exclusion de tout autre grand État maritime de la mer de Marmara.
- 4) Inutilité de chercher une frontière stratégique, mais nécessité d'une frontière facile à parcourir pour la surveillance douanière ; d'où un tracé suivant de grandes routes.
- 5) Inutilité d'étendre la frontière pour assurer l'alimentation de Constantinople (l'alimentation en viande par exemple venant de l'Anatolie centrale) mais nécessité d'assurer l'alimentation en eau par la possession de l'Istrandja dagh¹.

L'État formé suivant ces principes aurait une population de 1 715 000 habitants, dont 41 % de Turcs, 31 % de Grecs, 10 % d'Arméniens.

Diverses variantes sont envisagées :

Extension jusqu'à Maritza, recul au sud de Midia, extension de l'État sur toute la rive sud de la mer de Marmara.

Dans l'État proposé, Constantinople représente les 3/4 de la population. Il ne faut pas être optimiste sur son avenir, Constantinople restera un port d'escale et une grande gare de voyageurs, mais son rôle comme port régional paraît fini. L'exode des Turcs serait probablement limité aux fonctionnaires et leurs familles (environ 200 000 habitants). Il est à supposer que la population grecque, déjà très nombreuse, acquerra presque la majorité numérique et en tout cas, rendra la direction politique.

¹ L'Istrandja-Dagh est une chaîne montagneuse qui, en Thrace, borde la mer Noire.

L'importance des capitaux français engagés en Turquie, ne doit pas être oubliée. Ils montent à environ deux milliards et demi.

M. Meillet croit à la décadence de Constantinople qui était la capitale de l'Anatolie. La population turque a dû perdre beaucoup par la guerre.

M. Diehl craint un exode des Turcs de Constantinople plus considérable que celui qui est prévu et entraînant une prépondérance définitive des Grecs.

M. Brunhes faut remarquer qu'on se trouvera en présence d'un cas pareil à celui de la Crète.

M. de Martonne ne croit pas qu'on puisse négliger les considérations stratégiques pour fixer la frontière de l'État international des détroits. Il semble nécessaire d'occuper une pointe d'où l'on puisse surveiller les routes. Une force armée (internationale sans doute) est à prévoir si l'on veut que les détroits soient à l'abri d'un coup de main. Il y aurait intérêt à établir la frontière le plus loin possible de la mer de Marmara pour éviter qu'une seule puissance, établie à la fois sur la mer Noire et la mer Égée, ne soit tentée par une pareille opération.

La Commission examine les rapports prévus pour les prochaines séances :

- Le Slesvig par M. Verrier ;
- La Finlande par M. Verrier ;
- Le Banat par M. de Martonne ;
- La frontière de la Drave dans les Alpes par M. de Martonne ;
- Les Polonais en Russie d'après les élections à la Douma par M. Boyer ;
- Le Danube économique par M. xxx
- Les débouchés de l'État tchécoslovaque par M. xxx ;
- Le commerce de la Pologne par M. Eisenmann.

La séance est levée à 18 heures 45.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études mercredi 14 mai 1919

Présents : MM. Ch. Benoist, Diehl, Eisenmann, Fallex, Lavisse, de Martonne, Pichon, Seignobos.

Excusés : MM. Brunhes, Boyer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Martonne présente un rapport de M. Chabot sur *La question de Danzig*.

Si Danzig est incontestablement une ville allemande, il se trouve sur le bord d'une bande de territoire polonais atteignant la mer, et il est le port le plus proche de cette bande. La ville a toujours été économiquement liée à la Pologne.

Actuellement, le port est peu important. Son trafic n'atteint pas deux millions de tonnes. Il importe du charbon et des engrais chimiques, exporte des produits agricoles et du sucre brut. Il est en rapport surtout avec les ports allemands de la Baltique.

Ses relations continentales se font par la Vistule, qui apporte du bois, du sucre brut et des céréales, emporte de la houille et du pétrole. Le canal de Bromberg soutire une partie du commerce de la Pologne, mais surtout du bois. Les voies ferrées sont disposées de façon défavorable à Danzig, qui n'est atteint par aucune ligne à double voie. L'arrière-pays de Danzig se trouve limité à peu près à la Prusse orientale et ne dépasse pas Posen¹.

Danzig est certainement appelé à un développement plus important s'il peut devenir le port de la Pologne ; et il le doit certainement. Si la Pologne n'a pas un libre débouché maritime, on aura constitué un grand État, qui sera au point de vue économique vassal de l'Allemagne.

¹ Nom allemand de Poznań, capitale historique de la Grande-Pologne où fut fondé le premier siège épiscopal de Pologne en 968. La Posnanie fut enlevée par la Prusse lors des partages de la fin du XVIII^e siècle.

M. Eisenmann est très frappé de la disposition des voies ferrées, qui paraît avoir été réglée par des idées stratégiques et sacrifie complètement Danzig. On est en droit de dire aux Allemands : « *Nous vous enlevons un port dont vous vous êtes désintéressés, dont vous avez même empêché le développement normal. La population allemande de Danzig sera facilement assimilée au bout de deux générations, quand les rapports avec l'arrière-pays polonais seront devenus ce qu'ils devraient être naturellement. Quand l'allemand n'est pas le maître, il est absorbé par les Polonais* ».

M. Fallex rappelle que les Polonais dénoncent le détournement du trafic vers Stettin et Hambourg ; et font état d'une adresse de commerçants de Danzig préconisant le rattachement de la ville à la Pologne pendant la guerre.

M. de Martonne a obtenu au secrétariat de la Conférence de la paix un exemplaire des *Conditions de paix*. La lettre d'envoi spécifie le caractère rigoureusement confidentiel de cette communication. Il est décidé en conséquence que le volume restera déposé au secrétariat du Comité 31 rue de Constantine, où les membres du Comité pourront le consulter.

Parmi les rapports prévus qui n'ont pas encore été remis par les auteurs ou pour lesquels on n'a pas trouvé de rédacteur, le secrétaire signale :

- *La Pologne économique* par M. Eisenmann ;
- *La répartition des Polonais d'après les élections aux assemblées représentatives, III Russie* par M. Boyer ;
- *La Bessarabie et la Bucovine* par M. de Martonne.

M. Haumant a rédigé comme appendice à son rapport sur l'Ukraine une note analysant les chapitres économiques du livre de Rudniczky². Le Comité estime que la question est d'importance assez grande pour exiger un rapport spécial. M. Eisenmann suggère le nom de M. Pierre Chasles³ comme auteur du rapport.

M. Ch. Benoist propose que le Comité soit convoqué, même sans qu'il y ait un rapport à discuter, dans le cas où le bureau estimerait utile que nous exprimions un avis sur une question importante. Le Président enverrait au

² Il s'agit sans doute de *L'Ukraine et les Ukrainiens* publié en 1915, par Stepan Roudnitskiei.

³ Ce docteur en droit et licencié ès lettres est un spécialiste de la Russie où il s'est rendu pendant la guerre. Il avait auparavant étudié, pour sa thèse soutenue en 1909, le Parlement dans ses rapports avec le tzar.

ministre des Affaires étrangères une note résumant les conclusions du débat. M. Eisenmann signale comme pouvant être discutée dans les conditions la question de l'Autriche.

La séance est levée à 18 heures 45.

Séance du Comité d'études du 2 juin 1919

Présents : MM. Aulard, Ch. Benoist, Bernard, Demangeon, Fallex, Gallois, Lavisse, de Martonne, Meillet, Pichon.

Excusés : MM. le général Bourgeois, Haumant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Martonne annonce qu'il a accepté, sur l'avis de M. Lavisse, une mission en Roumanie. En son absence, M. Demangeon fera fonction de secrétaire.

Le Comité demande à M. Gallois de rédiger un rapport sur la Macédoine orientale.

M. de Martonne expose les conclusions de son rapport sur la Bessarabie¹. Au point de vue géographique, le pays ne diffère en rien de la Moldavie. Il en a fait partie jusqu'en 1812. Au point de vue ethnique la majorité est incontestablement roumaine. En 1812, les Roumains étaient plus de 85 % ; mais les plaines steppiques du Sud étaient à peu près désertes. L'établissement de colons allemands, bulgares et russes, l'émigration des Roumains au-delà du Dniestr ont amené une certaine bigarrure de la carte ethnographique, mais les Roumains dominent encore (50 à 60 % dans l'ensemble, 70 % dans les campagnes). La russification était très avancée quand la guerre a éclaté. Le paysan, bien pourvu de terres et maintenu dans l'ignorance par l'absence totale d'écoles, ne connaissait pas la Roumanie. Toute l'intelligence était russe de sentiment. La chute du tsarisme, et le bolchevisme ont produit les mêmes effets que chez les autres allogènes de l'ancien Empire russe. L'occupation par les troupes roumaines, la propagande scolaire ont amené naturellement la proclamation de l'indépendance et le rattachement à la Roumanie, la prolongation de l'anarchie russe, le développement de l'instruction en Bessarabie consolident la situation.

M. Meillet exprime l'avis que la restauration de la Russie n'aura pas lieu sans soulever la question de Bessarabie.

¹ À la suite de la guerre russo-turque d'avril 1877-janvier 1878, le traité de San Stefano du 3 mars 1878 octroie à l'empire russe la Bessarabie et la Moldavie. L'ensemble de la région fait sécession de la Russie révolutionnaire durant l'été 1917, puis proclame son indépendance le 7 février 1918. La Bessarabie est alors revendiquée par la République démocratique d'Ukraine et la Roumanie, en plus de la Russie bolchevique. La Roumanie ayant recouvré sa souveraineté, l'union de la Bessarabie est proclamée officiellement le 10 décembre 1918.

M. de Martonne présente un rapport de M. Hauteceur² sur la Galicie orientale et en résume les conclusions. Polonais et Ruthènes invoquent des arguments historiques, géographiques, économiques, ethnographiques, politiques. On peut dégager quelques faits certains : majorité de Ruthènes, mais nombreux îlots polonais. Les Juifs, actuellement anti-polonais, ne sont pas ruthénophiles. Au point de vue économique, il n'est pas douteux que les Polonais représentent un élément supérieur et plus actif. La Galicie orientale dispose d'un excédent de ressources agricoles par rapport à l'Ukraine. Elle a du pétrole qui manque à la Pologne et non à l'Ukraine. Le sens naturel du courant d'échanges paraît donc être vers la Pologne.

Faute de trouver une solution radicale acceptable par les deux partis, on peut songer à un régime mixte sous l'égide de la Société des nations.

M. Meillet voit la principale difficulté dans le fait qu'on ne sait encore à qui la Pologne aurait à disputer la Galicie orientale, au cas où elle prétendrait s'y maintenir, à l'Ukraine ou à la Russie. En outre, la question politique se complique d'une question sociale, les grands propriétaires sont Polonais. M. Fallex se place au point de vue français. Notre intérêt est de faire une Pologne forte, capable de séparer l'Allemagne de la Russie. Il rappelle que, pour la Bohême, les frontières historiques sont acceptées sans discussion. Il rappelle les réclamations des Ruthènes des Carpates ou Lèmes demandant à suivre le sort des Ruthènes du Sud rattachés à l'État tchécoslovaque.

M. de Martonne a l'impression qu'il est vraiment difficile de se prononcer, les arguments invoqués en faveur des Polonais pouvant être facilement retournés. Mais, si l'on ne croit pas au maintien de l'Ukraine comme État indépendant, peut-on imposer à la Pologne la présence de la Russie sur les Carpates ?

La séance est levée à 18 heures 45.

² Louis Hauteceur, Normalien, a enseigné avant la guerre à l'Institut français de Saint-Petersbourg.

Procès-verbal de la séance du Comité d'études mardi 6 mai 1919

Présents : MM. Boyer, Demangeon, Fallex, Gallois, Haumant, Lavisse, E. de Martonne, Pichon, Seignobos.

Excusés : Ch. Benoist, Diehl.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lavisse a écrit à M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'il avait été décidé à la dernière séance et a reçu la réponse suivante qu'il communique au Comité :

Affaires étrangères, Cabinet du ministre

Paris, le 10 avril 1919

Mon Cher Maître,

Mieux que personne, j'ai apprécié l'intérêt et la valeur des travaux du Comité d'études, dont j'ai suivi et utilisé les publications au fur et à mesure de la réception des brochures. Les agents qualifiés du ministère des Affaires étrangères et du Commissariat général franco-américain, ainsi que les délégués et techniciens français de la Conférence en ont reçu communication.

Le ministère des Affaires étrangères s'est occupé également, après le Service géographique de la guerre, de loger le Comité, sur sa demande, et de faciliter la poursuite de ses travaux. M. de Martonne se trouve installé 31 rue de Constantine, aussi largement qu'il a été possible, auprès du secrétariat de documentation de mon département.

Il n'y a pas double emploi entre les travaux d'un caractère historique, géographique et ethnographique poursuivis par le Comité d'études et les notes d'ordre économique et politique rédigées, sur la demande des services, par le secrétariat de documentation.

En raison même de l'importance de la personnalité des auteurs des études du Comité et du caractère délicat d'un certain nombre des questions traitées (Luxembourg, Alsace, Adriatique, etc.) le président du Conseil a jugé

comme moi-même, qu'il était nécessaire de conserver un caractère confidentiel au premier volume et à l'*Atlas* qui l'accompagne, et d'en limiter, pendant la période encore en cours des négociations avec nos alliés, la distribution aux délégués et membres français des Commissions, en même temps qu'à diverses personnalités choisies.

Tous ont trouvé, dans cette remarquable documentation, des éléments précieux pour défendre la légitimité des thèses françaises, et des données approfondies pour l'étude des problèmes de la paix. Je suis particulièrement heureux de vous en donner ici le témoignage officiel et personnel.

J'ajoute que mon intention est de me concerter avec M. de Martonne pour faire, par le soin de mon département, aussitôt que l'état des pourparlers avec les alliés le permettra, l'envoi des publications déjà parues aux principales bibliothèques des universités et des grandes villes de France, ainsi qu'aux personnes qui doivent normalement avoir connaissance de ces importants travaux.

Veillez m'excuser, Mon Cher Maître et ami, de vous avoir fait attendre cette réponse à votre lettre et à vos justes préoccupations et croyez-moi votre sincèrement et attentivement dévoué.

Signé : S. Pichon

M. de Martonne a vu M. Piccioni à la suite de cette réponse du ministre. Il a été entendu que l'expression « *diverses personnalités choisies* » pouvait être interprétée de façon qu'il nous fût permis de satisfaire à un petit nombre de demandes. Dix exemplaires ont été remis au général Bourgeois, qui les avait promis aux généraux de Castelnau, Fayolle, Gouraud, Mangin, Gérard, de Maudhuy, Hirschauer, Degoutte, Buat et Nudant. En outre, les maréchaux Joffre et Pétain, les généraux Le Rond et Belin, M. Charguéaux, M. Millebrand, M. le directeur des Mines au ministère de la Reconstitution qui tous avaient demandé notre premier volume ont pu enfin être satisfaits.

M. E. de Martonne a été chargé de présenter les excuses de M. Ch. Benoist, empêché, qui aurait désiré faire une communication importante. Le Comité entendra M. Ch. Benoist à sa prochaine séance.

M. E. de Martonne, résume son rapport sur la question du Banat¹. Il a essayé de s'élever au-dessus des polémiques passionnées et de dégager quelques faits certains. De ce nombre est le contraste géographique et économique entre le Banat montagneux à l'Est et la plaine du Banat à l'Ouest. Malgré ou peut-être à cause de ce contraste, il existe une certaine solidarité entre les deux régions. La plaine dépend de la montagne pour les eaux, la pierre, le bois. Elle commerce surtout avec Budapest qui reçoit son blé et son bétail.

Au point de vue ethnique le Banat est un pays très bigarré. Cependant, les Roumains forment une masse compacte à l'Est. Les Serbes sont plus divisés. Les Allemands, dont le nombre dépasse les Serbes, sont groupés à l'Ouest de Temesvar. Les Hongrois sont très disséminés. Cette situation résulte d'une évolution dont les derniers épisodes sont artificiels. Pendant le Moyen-Âge et le début des temps modernes des flots d'immigrants serbes se déversent sur le Banat. Cependant, en 1718, la plaine est encore peu peuplée. À partir de ce moment, la colonisation allemande puis magyare de la plaine, l'extension croissante des Roumains réduisent de plus en plus l'importance de l'élément serbe. Cet élément, même laissé face à face avec les Roumains, serait en état d'infériorité.

Les solutions extrêmes de la question semblent devoir être écartées, malgré les avantages économiques qu'elles offriraient. Il semble qu'on doive chercher un compromis qui devra satisfaire aux conditions suivantes : laisser aux Yougoslaves tous les groupes serbes compacts échelonnés le long du Danube et de la Tisza, laisser aux Roumains l'usage de la voie ferrée Tomesvar-Banias, et l'accès à la Tisza du confluent du Meros.

M. Haumant est d'accord avec M. de Martonne pour la solution proposée. Il rappelle que les revendications serbes datent du XVIII^e siècle. La moindre vitalité des Serbes du Banat est due à leur faible natalité, conséquence du contact avec les Hongrois chez lesquels le malthusianisme est répandu. Il faut noter aussi qu'au XVIII^e siècle, la plaine du Banat était ravagée, la population réfugiée dans quelques villes fortifiées ; c'est donc avec des éléments urbains que les Serbes ont repeuplé la plaine ; les Roumains dans la montagne étaient restés des paysans.

¹ La province habsbourgeoise du Banat qui a subi une forte magyarisation au XIX^e siècle, est revendiquée par les Serbes et les Roumains. Les troupes serbes occupent depuis le début du mois de novembre 1918, cette région qui a été promise à la Roumanie par le traité de 1916. Au début de l'année 1919, les troupes françaises de l'armée d'Orient y ont donc aménagé une zone tampon.

M. Boyer, signale que la vitalité inférieure des Serbes de Hongrie est un fait général. M. Picot² le notait déjà à propos des îlots serbes en voisinage de Budapest, qui disparaissent naturellement.

M. Seignobos croit que la statistique hongroise peut désavantager les Serbes plus que les Roumains.

Le Comité discute le groupement des rapports qui forment le second volume et adopte la table des matières suivante :

² Émile Picot, enseignant de l'Institut des Langues Orientales décédé en 1918, avait notamment publié en 1873 : *Les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, leur Église*.

1^{re} partie – Belgique

1. La frontière franco-belge par M. Gallois

La frontière orientale du royaume de Belgique par M. Bourgeois avec une carte.

Le port d'Anvers par M. Demangeon, avec deux cartes.

Appendice : Note sur la frontière belge du Bas-Escaut par E. Bourgeois.

II – Le Slesvig

La question du Slesvig par M. Verrier

III – L'État tchécoslovaque

1. Le recensement des populations en Autriche-Hongrie par J.E. Pichon
2. Les Allemands de Bohême et de Moravie par J.E. Pichon avec une carte
3. Les frontières de l'État tchécoslovaque par J.E. Pichon.

IV – Pologne et Russie

1^{re} partie – Depuis les origines jusqu'à 17

2^e partie – Les partages

1. Les frontières de l'État polonais, de la Pologne de 1770 à [*chiffre manquant nde*] par M. Fallex.
2. La répartition des Polonais d'après les résultats des élections aux assemblées représentatives. I. Silésie autrichienne et Galicie par J.E. Pichon, avec une carte.

3. La répartition des Polonais d'après les résultats des élections aux assemblées représentatives. II. Pologne prussienne par M. Eisenmann.
4. La répartition des Polonais d'après les résultats des élections aux assemblées représentatives. III. Russie par M. Boyer.
5. La question juive sur le territoire de la Pologne historique par M. Denis.
6. La propriété foncière en Pologne par M. Grappin.
7. La Galicie orientale par M. Hauteœur.
8. Dantzig par M. Chabot.
9. Pologne et Lituanie par M. Meillet.
10. La Nation lettone par M. Seignobos, avec une carte.
11. L'Ukraine par M. Haumant.
12. La Pologne économique par M. Eisenmann (ou M. Réaux).

V – Questions adriatiques – Yougoslavie – Roumanie

1. Les revendications italiennes par M. Ch. Benoist, avec une carte.
2. La question Adriatique au point de vue des Yougoslaves par M. Haumant.
3. Conditions physiques et économiques de la question Adriatique par M. de Martonne.

Appendice : Note sur le trajet du chemin de fer dit du 45 parallèle.

4. La question de Macédoine par M. Haumant.

Appendice : L'argument géographique dans la question de Macédoine par M. Gallois.

5. Le port de Salonique par M. Gallois.
6. L'Albanie par M. Brunhes.
7. La frontière Nord de la Yougoslavie par M. Haumant.

8. Le Banat par M. de Martonne.
9. La Dobroudja par M. de Martonne avec une carte.
Appendice I : Note sur la carte ethnographique de la Dobroudja.
Appendice II : Note sur la frontière méridionale de la Dobroudja.
10. La Transylvanie par M. de Martonne, avec une carte.
Appendice I : Note sur la carte ethnographique de la Transylvanie.
Appendice II : Statistique technique de la Transylvanie.
11. La Bessarabie par M. de Martonne.
12. La Bucovine par M. de Martonne.
13. Liberté et neutralité de la navigation du Danube par M. Bourgeois.

VI – Turquie d’Europe et d’Asie

1. La Thrace et la Macédoine par M. Pernot.
2. Constantinople et la question des détroits par M. Diehl.
3. Constantinople et les détroits, leur rôle économique par M. Masson.
4. Condition de la formation territoriale de l’État international des détroits par M. Demangeon.
5. Smyrne et l’hellénisme en Asie mineure par M. Masson.
6. La nation arménienne par M. Meillet, avec deux cartes.
Appendice : Note sur la répartition des Arméniens.
7. Les populations de Syrie par M. Augustin Rihard.

Comité d'études
Sous-commission des affaires polonaises
Séance du 9 mars 1919

Présents : MM. Boyer, Demangeon, Denis, Fallex, Gallois, Meillet, E. de Martonne, Pichon. M. Hermitte du ministère des Affaires étrangères assiste à la séance¹.

M. de Martonne présente les excuses de M. Ch. Benoist, et rappelle l'objet de la réunion, c'est la première fois que le Comité d'études fait appel à des étrangers pour exposer les éléments des problèmes politiques dans lesquels ils sont intéressés. La Sous-commission des affaires polonaises ne pouvait laisser échapper l'occasion de se documenter que lui offraient des savants aussi distingués que MM. Romer, Litoswaski, Tannenbaum et Stefaniki.

M. Litoswaski expose les revendications polonaises au sujet de Gdansk.

La Pologne se présente au point de vue géographique comme le pays du bassin de la Vistule et des régions voisines. Tout son commerce tend vers l'embouchure de la Vistule qui est son seul lien avec la mer. Elle a donc impérieusement besoin de posséder Gdansk, qui est le port de cette embouchure.

Mais il ne suffirait pas de donner à la Pologne la seule ville de Gdansk ; tant que l'ennemi possèdera une embouchure de la Vistule il y développera un autre port rival qui menacera le commerce de Gdansk et risquera de l'étouffer. Ainsi en est-il arrivé lorsque les Allemands, au XIII^e siècle et au XVIII^e siècle, maître d'Elbing, ont essayé de favoriser ce port aux dépens de Gdansk. Ce que la Pologne réclame, c'est la propriété exclusive de tout le bassin et de toute l'embouchure de la Vistule.

Gdansk, de son côté, se sent entraîné vers la Pologne. Depuis 1308, date à laquelle les Allemands ont massacré presque toute la population slave, la ville est entièrement allemande, et cependant à plusieurs reprises les marchands de Gdansk ont manifesté le désir de voir leur cité rattachée à la

¹ Quatre représentants du gouvernement polonais à la Conférence de la Paix : Romer, Litoslawski, Stefaniki et Tannenbaum sont reçus par le Comité le 9 mars 1919, en « sous-commission polonaise ». Ils sont accompagnés par Hermitte, diplomate du Quai d'Orsay.

Pologne. C'est là que Leczinski², le dernier roi que la Pologne se soit librement donné, vint chercher un refuge ; en 1807, Gdansk se laisse assez facilement prendre par les Français et elle ne se laissa reprendre en 1813 qu'après Lepzig et à la suite d'un siège de 10 mois ; même après la prise de la ville par les Allemands en 1813, une délégation d'habitants de Gdansk demande le rattachement à la Pologne. Et en 1918, on a trouvé dans les archives de Varsovie un document émanant du ministère des Affaires étrangères allemand et signalant que des marchands de Gdansk s'étaient adressés à la Pologne. Et depuis l'armistice, le prix des maisons s'est élevé dans la ville.

Ces aspirations de Gdansk s'expliquent par des raisons économiques, Gdansk a intérêt à s'unir à la Pologne parce que, tant qu'il restera allemand, il sera négligé au profit des ports allemands. Par exemple, les émigrants polonais étaient dirigés sur Brême et Hambourg. Et c'est ainsi que Gdansk, qui, en 1874, représentait le 10^e du commerce allemand n'en représentait plus en 1910 que 3 %. Pour les Allemands, ce n'est qu'un port de 3^e rang ; pour la Pologne, c'est le seul port.

La possession de Gdansk est absolument nécessaire à la Pologne.

M. Denis se demande si les différents canaux reliés à la Vistule ne draineront pas toujours le commerce vers la mer du Nord, plus libre que la Baltique au détriment de Gdansk.

M. Litoswaski. Sans doute les Allemands se sont servis des canaux pour développer Stettin au détriment de Gdansk ; mais ce monopole fera place à la libre concurrence.

M. Denis estime que les arguments historiques sont dangereux à invoquer. Par exemple, on trouverait qu'Hambourg s'est défendu plus longtemps que Gdansk en 1813. Le document de 1918 est plus probant. Son authenticité est certaine ?

M. Stefaniki. Cette authenticité est indiscutable ; le document a été trouvé dans les archives allemandes de Varsovie après le départ des Allemands. C'est une note datée du 24 octobre 1918 émanant de l'ambassade allemande à Berne ; elle fait savoir au gouvernement général de Varsovie, que, d'après des renseignements de source sûre, une délégation de commerçants de

² Stanisław Leszczyński, en polonais, fut roi de Pologne de 1704 à 1709, puis de nouveau élu à ce titre en 1733. Il renonce définitivement à sa couronne en 1734 mais garde le titre.

Gdansk serait partie en Pologne pour demander l'annexion de Gdansk à la Pologne. Cette note a d'ailleurs été publiée dans l'*Indépendance polonaise*³.

M. Denis. A-t-on reçu par ailleurs confirmation de ces mouvements ?

M. Romer. Il est actuellement presque impossible de communiquer avec Gdansk ; mais on trouve des indications conformes dans certaines notes de journaux allemands.

D'ailleurs, tandis qu'en Pologne allemande la proportion des Allemands dépendant directement de l'État, fonctionnaires civils et militaires, est extrêmement élevée (33 % dans 42 districts, 50 % dans 17 autres et 75 % pour 4 d'entre eux), cette proportion n'atteint que 8 % à Gdansk, ville de commerçants.

D'autre part, il n'y a pas en Pologne de ville dont l'accroissement ait été aussi petit que celui de Gdansk depuis cent ans (2 %) ce qui prouve bien que Gdansk a été ruiné par la Prusse.

M. Meillet. Il est bien certain en effet que Gdansk n'a pas eu son développement normal, et que son état actuel ne représente pas ce qu'il aurait été sous l'administration polonaise.

Mais que doit-il advenir de la Prusse qui est, elle, extrêmement allemande. Devrait-elle devenir polonaise ?

M. Litoswaski. La Prusse orientale ne serait pas nécessairement rattachée à la Pologne mais lui serait subordonnée. Elle pourrait d'ailleurs toujours communiquer librement par mer avec l'Allemagne.

M. Tannenbaum. Insiste sur les nécessités économiques qui exigent le rattachement de Gdansk à la Pologne.

La Pologne est un pays de population dense, sans grandes richesses naturelles, sauf la houille et le pétrole. Elle doit importer des matières premières ; actuellement, elle les importe surtout de l'Ouest (110 millions de roubles contre 10 venant de Russie) ; et ces importations ne se font pas par Gdansk mais par Brême.

Toute la politique allemande tend à faire de Gdansk et Königsberg les ports de la Russie, de Brême et Hambourg les ports de la Pologne. Aussi tandis

³ Ce titre de presse paraît brièvement pour 25 numéros entre janvier et juillet 1919.

que l'accroissement de navigation sur les fleuves allemands variait de 600 à 800 %, sur la Vistule il n'était que de 6 % (si bien qu'à Varsovie, ne pouvant faire venir le pétrole de Galicie, on était obligé d'acheter le pétrole du Caucase).

Si la Pologne n'a pas Gdansk, elle devra continuer à importer par Brême et Hambourg. Gdansk est la clé de l'indépendance économique de la Pologne.

M. de Martonne. Que faut-il penser de l'hypothèse dans laquelle Gdansk, sans être polonais, serait pour la Pologne un port libre ?

MM. Litoswaski et Romer. Répondent que si Gdansk est un port libre, on ne pourra le soustraire à l'influence allemande. L'Allemagne réussira toujours à être prépondérante en fait, dans la Commission internationale qui en serait chargée, parce que les petits États baltiques ne pourront pas lui résister. Gdansk ne saurait donc être une ville libre. Il faut que la Pologne l'ait complètement à elle.

M. de Martonne. Si Gdansk devient polonais, quelle étendue de côtes faudrait-il lui adjoindre pour garantir sa sécurité ?

M. Romer. Il faudrait évidemment dépasser les limites ethnographiques, que d'ailleurs l'annexion de Gdansk aurait déjà violées.

À l'Ouest, il serait nécessaire d'annexer Butow et Lauenburg et d'aller jusqu'à la ligne du Stolpe ; à l'Est, il faudrait comprendre tout le delta jusqu'à Elbing. D'autre part, il serait indispensable d'avoir des garanties internationales pour le port de Pillau qui commande l'entrée du Frischeshaff, au même titre que pour tout autre détroit européen.

M. Litoswaski. Il faut d'autre part quelques côtes pour permettre de recruter des marins.

MM. Meillet et Denis. Ajoutent enfin que seule l'internationalisation de Kiel et des canaux de la Baltique assurerait le libre développement de Gdansk, mais c'est une question qui dépasse la question polonaise.

M. Romer, professeur de géographie à l'Université de Lemberg prend la parole pour exposer la question de la Galicie orientale.

La question de la frontière polonaise en Galicie orientale est particulièrement délicate à cause de l'absence totale de limite ethnographique. Sur

150 km, la limite entre les Polonais et les Ruthènes est indécise, et la carte ethnographique n'est qu'une bigarrure. C'est ailleurs qu'il faut chercher les raisons de rattacher la Galicie orientale à la Pologne ou à la Russie.

- 1) Sol-la Galicie orientale représente pour la Pologne la seule région du Loess et du Tchernoziom à laquelle elle puisse prétendre ; tandis que le sol de l'Ukraine est fait tout entier de ses terres fertiles. La possession de la Galicie orientale serait donc un intérêt capital pour les Polonais et ne serait qu'un faible appoint pour l'agriculture ukrainienne. De même, les Carpates de Galicie représentent pour les Polonais l'unique région de forêts et de pétroles.
- 2) Population. Il y a exactement autant de Polonais en Galicie orientale qu'en Galicie occidentale (2 500 000).
- 3) Vie intellectuelle et civilisation. Si l'on établit une carte de la répartition des livres publiés depuis cent ans, on trouve exactement le même nombre de livres publiés en Galicie orientale qu'en Galicie occidentale. (Pour les journaux, il y a une différence en faveur de la Galicie orientale due à la présence de Lemberg).

La Galicie orientale est donc exactement dans le même état de civilisation que la Galicie occidentale.

Elle le doit aux Polonais qui représentent un stade de civilisation infiniment plus avancé que les Ruthènes. On remarque en effet que les 91 % de la population ruthène sont composés d'agriculteurs tandis que 49 % seulement de Polonais appartiennent à cette classe. En revanche, les industriels et commerçants représentent 39 % de la population polonaise et seulement 5 % de la population ruthène. Enfin, tandis que les Polonais comptent 17 % d'intellectuels, les Ruthènes n'en ont que 1 %. Et si l'on examine la production des céréales dans les différentes régions de Galicie, on trouve que cette production est proportionnelle au nombre de Polonais dans chaque région.

On peut donc dire que les Ruthènes seront mieux gouvernés par les Polonais que les Polonais ne le seraient par les Ruthènes.

D'ailleurs, les relations entre les Polonais et les Ruthènes sont extrêmement cordiales et tout permet de croire que les Ruthènes ne feront aucune difficulté à se laisser gouverner par les Polonais. Les mariages mixtes entre Polonais et Ruthènes sont actuellement extrêmement nombreux (de 15 à 38 % suivant les régions) et l'identité des problèmes sociaux chez les

Polonais et les Ruthènes doit encore contribuer à rapprocher les deux populations.

Et ce qui fait présager que la tutelle polonaise sera bien accueillie, c'est que déjà aujourd'hui les Polonais, qui possèdent la haute main sur l'administration locale, n'en ont nullement abusé. On trouve en effet en Galicie, une école primaire pour 1 560 Ruthènes et une pour 1 500 Polonais. Autre exemple : les Ruthènes qui paient 39 % d'impôts nomment 37 % de députés à la diète galicienne.

Les Ruthènes accepteront donc certainement d'être administrés et gouvernés par les Polonais.

Conclusion : La Galicie orientale ne peut être que polonaise, car autrement elle serait russe, l'État ukrainien devant un jour ou l'autre rentrer dans le sein de la Russie. Or, les Carpates ne doivent former à aucun prix la frontière de la Russie. Car si les Russes s'appuient sur les Carpates, ils doivent fatalement aller jusqu'à Przesmyl, et les Russes à Przesmyl c'est la guerre en Europe.

La Podolie⁴ n'est pas russe ; elle n'a aucun rapport avec Kiev. Ses cultures sont, en effet, toutes différentes des cultures ukrainiennes ; son réseau fluvial est distinct du réseau ukrainien et les Russes n'ont jamais réussi à vaincre les obstacles qui séparent le Dniepr du Dniestr. La Podolie est entraînée vers l'Ouest par sa situation géographique, c'est cette situation qu'il s'agit de consacrer.

M. Cazin⁵ est frappé par le fait que la mise en valeur matérielle et intellectuelle de la Galicie orientale est due tout entière aux Polonais. La Galicie orientale a produit plus d'écrivains, de poètes, de littérateurs que la Galicie occidentale.

On ne peut donc pas accuser les Polonais d'impérialisme quand ils démontrent la supériorité de leur civilisation sur la civilisation ruthène, supériorité grâce à laquelle ils possèdent, en réalité et depuis longtemps, le pays. Comme interprète auprès des prisonniers de guerre polonais M. Cazin a eu l'occasion d'examiner 800 à 900 prisonniers de guerre autrichiens origi-

⁴ Cette région située au nord du Dniestr a été réunie en 1430 à la Pologne. En 1795, elle est annexée par la Russie.

⁵ Paul Cazin est un officier-interprète qui participe, en tant que membre auxiliaire, à l'étude des frontières de la Pologne.

naires de Galicie ; la moitié environ étaient Ruthènes ; ils ne nourrissaient aucun sentiment hostile vis-à-vis des Polonais et ils ont été en très grande majorité favorables à la création d'une armée polonaise. Les rares manifestations anti-polonaises étaient dues, sans aucun doute possible, à la propagande faite par les prisonniers allemands dans les dépôts français. Il n'y a donc pas de séparatisme ruthène en Galicie. Sans doute, on ne peut pas dire qu'en l'état actuel la masse ruthène soit polonophile, mais elle est amorphe et se laisse pénétrer par la civilisation polonaise.

M. Litoswaski. L'industrie du pétrole en pays ruthène ne compte que 1 % d'ingénieurs et un nombre infime d'ouvriers ruthènes. Si l'on retirait les Polonais, ce serait la ruine de cette industrie.

M. Boyer. Reconnaît que la civilisation polonaise l'emporte sur la civilisation ruthène et de très haut. Mais cela ne suffit peut-être pas. En Finlande, par exemple, à la suite du mouvement démocratique du XIX^e siècle, les éléments finnois ont repoussé peu à peu les éléments suédois qui leur étaient cependant supérieurs en civilisation. Et il est possible que le suffrage universel mette de même les Polonais en fâcheuse posture vis-à-vis des Ruthènes malgré tous les mérites de la civilisation polonaise. L'argument de civilisation est insuffisant en pays de suffrage universel.

M. Stefaniki. Les rapports du Comité interallié pour la protection des intérêts pétrolifères en Galicie montrent que la prospérité de cette industrie dépend de la Pologne. Un sondeur des mines de pétrole se désigne couramment sous le nom de Hazoure, c'est-à-dire de Polonais, ce qui marque bien que seuls les Polonais possèdent les capacités nécessaires pour se livrer à cette industrie. De plus, l'industrie pétrolifère en Russie serait détruite par la concurrence, avec les mines du Caucase. Les conditions onéreuses de l'exploitation, dues à la profondeur des puits (qui va jusqu'à 1 800 m), rendraient en effet la lutte impossible. Enfin, le pétrole est un des rares articles d'exportation de la Pologne ; et la Pologne en a besoin pour maintenir le cours de son change.

M. Boyer. Fait remarquer que, dans le bassin de Donetz aussi, les ingénieurs sont des Polonais, que ce sont également des Polonais qui sont ingénieurs du transsibérien et que d'une façon générale, la Russie est un champ d'exploitation ouvert aux Polonais.

M. Meillet. Estime qu'on ne peut pas s'appuyer sur l'état actuel de la civilisation. Il faut actuellement 30 ans à un peuple pour acquérir l'outillage de la civilisation moderne.

D'autre part, ce qui fait actuellement la force des Polonais, c'est qu'ils détiennent une grande partie de la terre ; une fois la réforme agraire réalisée, ils en détiendront moins, et leur situation en sera diminuée.

M. Litoswaski. À mesure que les Ruthènes s'élèveront en civilisation, ils comprendront mieux la nécessité d'entrer dans une unité géographique aux frontières naturelles comme la Pologne, formée par le besoin de la Vistule et les pays voisins.

M. Meillet. Demande que l'on précise la frontière réclamée par les Polonais.

M. Romer. Répond qu'il faut à la Pologne une frontière commune avec la Roumanie. Sinon la Russie viendrait aux Carpates, et cela ne manquerait pas de créer des frottements entre Polonais et Russes.

La Russie ne doit pas dépasser les nœuds hydrographiques du plateau de Minsk et de Podolie ; en allant plus loin elle empièterait sur les pays de la Vistule.

Les Polonais demandent toute la Galicie orientale et une partie de la Podolie. La frontière longerait le Dniestr jusqu'à Kamienro Podolski ; puis suivrait le Gloutch jusqu'aux marais de Pinsk.

M. Denis. Demande quelle est la population des parties de la Podolie et de la Volhymée ainsi rattachée à la Pologne.

M. Romer. La superficie est considérable mais la population est faible. Elle est au maximum d'un million et demi d'habitants, ce pourrait être ultérieurement un champ de colonisation pour les pays surpeuplée de la Galicie occidentale polonaise.

M. Tannenbaum. Présente quelques observations sur l'émigration polonaise.

L'émigration définitive de 1900 à 1910 se chiffre par une moyenne annuelle de 48 000 individus. Il faut y ajouter une émigration saisonnière de 300 000 Polonais, allant passer 9 à 10 mois en Allemagne.

Cette émigration et la conséquence naturelle d'un accroissement de population plus considérable que l'accroissement industriel et qui ne saurait trouver son emploi dans l'industrie locale.

M. Stefaniki. Fait un tableau de la question juive en Pologne. L'acuité de la question juive en Pologne est due au fait que le déplacement continu des Juifs vers l'Est a été arrêté à l'entrée de la Russie ; d'où un reflux vers la Pologne ; mais le jour où les barrières artificielles tomberaient, la poussée vers l'Est reprendrait normalement.

La densité considérable des Juifs en Pologne⁶ montre qu'ils n'y sont pas vraiment persécutés. En Galicie, 11 % de la population est juive. Or, on compte dans l'administration 13 % d'éléments juifs et 20 % dans les écoles normales.

Cette population juive s'est presque toute entière spécialisée dans le commerce et l'industrie. En Galicie, 41 % de la population juive s'adonne au commerce et à l'industrie, contre 26 % seulement de la population polonaise. Les Juifs sont surtout petits commerçants, et la situation prédominante qu'ils occupent dans le petit commerce leur a créé souvent des difficultés avec la population ; c'est ainsi que pendant la guerre, on leur a fait grief de l'augmentation du prix de la vie.

Cependant, il n'y a pas en Pologne d'antisémitisme profond, et les animosités existantes, dues surtout à une différence de situation sociale, iront en s'atténuant. Le gouvernement désire donner aux Juifs tous les droits de citoyens polonais à condition qu'ils en acceptent aussi toutes les charges. C'est le régime adopté dans les démocraties de l'Europe occidentale, et c'est tout ce qu'il est possible de faire. On ne saurait, par exemple, accorder aux Juifs le droit d'user officiellement d'une langue à eux, yiddish ou autre, car les villes polonaises qui ont parfois 80 % de population juive ne parleraient plus la même langue que le reste de la Pologne et deviendraient des villes étrangères dans leur propre patrie.

M. Boyer. Demande qu'elle est la proportion des sionistes, et des Juifs polonisant.

M. Romer. En Galicie, la proportion des polonisants a monté de 60 % en 1880 ; à 70 % en 1890 ; 75 % en 1900 et 92 % en 1910, ce qui prouve bien que les Juifs se rapprochent de plus en plus des Polonais. Aux dernières élections, il y avait 30 000 électeurs sionistes pour 900 000 Juifs.

M. Meillet. Fait remarquer que cependant à Varsovie le nombre des Juifs qui ont voté pour l'assimilation à la Pologne a été très faible.

⁶ En fait, les Juifs constituent 10 % de la population polonaise.

M. Romer. On ne saurait admettre pour les Juifs des droits distincts de ceux des autres citoyens ; la Pologne risque d'être « congestionnée » par les Juifs tant que les barrières élevées par les États voisins pour refouler les Juifs ne seront pas tombées.

M. Tannenbaum. Fait remarquer que la question juive ne s'est posée en Pologne que depuis 70 ans. Cela peut s'expliquer par le développement du commerce de transit de la Pologne, développement qui a été surtout considérable pendant ces dernières années. Les Juifs ont joué le principal rôle dans ce transit entre l'Allemagne et la Russie qui profitait peu à la Pologne. Ils ont acquis ainsi une place à part dans la population et sont devenus surtout les agents des Allemands et des Russes.

La guerre en a montré des exemples et souvent les Juifs ont servi la politique allemande et le commerce allemand au détriment de la Pologne. Ces considérations expliquent en partie la naissance et le développement de l'antisémitisme.

M. Denis. Remercie les savants et experts polonais des intéressantes communications qu'ils ont bien voulu faire devant le Comité d'études.

La séance est levée à 19 heures 30.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine

Travaux du Comité d'études. Série imprimée, Paris : Imprimerie nationale ; 1918-1919 (Cote : F 2069)

- Benoist, Charles, *Les Revendications italiennes*, 1918, 48 p.
- Bourgeois, Émile, *La Frontière orientale du royaume de Belgique*, 1918, 21 p.
- Bourgeois, Émile, *Liberté et neutralité de la navigation du Danube*, 1918, 20 p.
- Brunhes, Jean, *Indépendance politique et limites possibles de l'Albanie*, 1919, 17 p.
- Cayeux, Lucien, *Le Minerai de fer de Lorraine*, 1919, 37 p.
- Demangeon, Albert, *Formation territoriale de l'État international des Détroits*, 1919, 24 p.
- Demangeon, Albert, *Le Port d'Anvers*, 1918, 52 p.
- Denis, Ernest, *La Question juive sur le territoire de la Pologne historique*, 1919, 22 p.
- Diehl, Charles, *Constantinople et la question des détroits*, 1918, 24 p.
- Pichon, Jules-Eugène ; Eisenmann, Louis, *La Répartition des Polonais d'après les résultats des élections aux assemblées représentatives*, 1919, 8 + 11 p.
- Fallex, Maurice, *La Question de la Queich et la question du Schambourg au 18^e siècle*, 1919, 31 p.
- Gallois, Lucien, *La Frontière franco-belge*, 1918, 6 p.
- Gallois, Lucien, *Le Port de Salonique*, 1918, 11 p.
- Grappin, Henri, *La Propriété foncière sur les territoires de la Pologne historique*, 1919, 40 p.
- Haumant, Émile, *La Frontière septentrionale de l'État Yougo-Slave*, 1919, 23 p.
- Haumant, Émile, *La Question adriatique, au point de vue des Yougo-Slaves*, 1918, 28 p.
- Haumant, Émile, *La Question de Macédoine...* Avec un appendice, par L. Gallois, 1918, 15 p.
- Jourdy, général Émile, *Enquête sur les richesses minérales du nord-est de la France et des régions voisines*, 1919, 6 p.

- Jourdy, général Émile, *La Potasse d'Alsace*, 1919, 12 p.
- Martonne, Emmanuel de, *Conditions physiques et économiques de la question Adriatique*, 1918, 25 p.
- Martonne, Emmanuel de, *La Dobroudja*, Rapport présenté à la séance du 6 mai 1918, 1918, 20 p.
- Martonne, Emmanuel de, *La Transylvanie*, 1918, 46 p.
- Masson, Paul, *Constantinople et les Détroits : leur rôle économique*, 1918, 41 p.
- Masson, Paul, *Smyrne et l'hellénisme en Asie mineure*, 1918, 49 p.
- Meillet, Antoine, *La Nation arménienne*, 1919, 21 p.
- Pichon, Jules-Eugène, *Le Recensement des populations en Autriche-Hongrie*, 1919, 9 p.

*Travaux du Comité d'études pour la Conférence de la paix, Série polyco-
piée, 1918-1919 (Cote F res 155)*

- Aulard, Alphonse, *Un témoignage sur la persistance du sentiment français à Sarrelouis (1815-1880)*, [1918], 39 p.
- Babelon, Ernest, *La Question du Luxembourg*, [1918], 65 p.
- Babelon, Ernest ; Jullian, Camille, *Le Rhin dans l'Antiquité*, [1918], 6 p.
- Bernard, Augustin, *Les Populations de la Syrie*, [1918], 16 p.
- Benoist, Charles, *Les Revendications italiennes*, [1918], 2 fasc., 36 et 56 f.
- Bourgeois, général Robert, *La Frontière militaire du Nord et du Nord-Est* (Rapport présenté à la séance du 30 avril 1917), 1918, 22 p.
- Brunhes, Jean, *Des raisons de l'indépendance politique et des limites possibles de l'Albanie*, [1918], 24 p.
- Chabot, Georges, *La Question de Danzig*, [1918], 19 p.
- Demangeon, Albert, *Formation territoriale de l'État international des Détroits*, [1918], 24 p.
- Demangeon, Albert, *Le Port d'Anvers*, [1918], 85 p.
- Denis, Ernest, *Note sur les mouvements de l'opinion publique dans les provinces allemandes de la rive gauche du Rhin après les traités de Paris (1814-1815)*, [1918], 32 p.
- Denis, Ernest, *Les Programmes polonais*, [1918], 27 p.
- Denis, Ernest, *La Question juive en Pologne et en Ukraine*, [1918], 33 p.

- Diehl, Charles, *Constantinople et la question des détroits*, [1918], 37 p.
- Fallex Maurice, *Les Frontières de l'État polonais*, [1918], 47 + 19 p.
- Fallex Maurice, *La Question de la Queich et la frontière de la Basse-Alsace au XVIII^e siècle*, d'après les documents diplomatiques, [1919], 1 vol. (14-IV f.)
- Fallex Maurice, *La Question du Schambourg et la frontière lorraine au 18^e siècle*, [1919], 9 p.
- Gallois, Lucien, *Le Bassin houiller de Sarrebruck*, étude économique et politique, [1918], 34 p.
- Gallois, Lucien, *La Frontière franco-belge*, [1918], 7 p.
- Gallois, Lucien, *Les Mines de fer et les industries métallurgiques du Grand-Duché de Luxembourg*, [1918], 21 p.
- Gallois, Lucien, *Le Port de Salonique*, [1918], 14 p.
- Gallois, Lucien, *L'Utilisation du Rhin comme force motrice*, [1919], 7 p.
- Grappin, Henri, *La Propriété foncière polonaise*, [1919], 58 p.
- Haumont, Émile, *La Frontière septentrionale de l'État Yougoslave*, [1919], 19 p.
- Haumont, Émile, *Le Problème ukrainien*, [1918], 20 p.
- Haumont, Émile, *La Question de la Dalmatie, au point de vue serbe*, [1918], 25 p.
- Haumont, Émile, *La Question de Macédoine*, [1918], 18 p.
- Hauteœur Louis, *Le Problème de la Galicie orientale*, [1918], 40 p.
- Martonne, Emmanuel de, *La Bessarabie avec une carte et un appendice*, [1918], 19 p.
- Martonne, Emmanuel de, *Conditions physiques et économiques de la navigation rhénane*, [1918], 31 p.
- Martonne, Emmanuel de, *Conditions physiques et économiques de la question Adriatique*, [1918], 35 p.
- Martonne, Emmanuel de, *Note sur la carte des frontières de la Lorraine et de l'Alsace en 1814 et 1815*, [1918], 11 p.
- Martonne, Emmanuel de, *La Question du Banat*, [1918], 34 p.
- Martonne, Emmanuel de, *La Transylvanie*, [1918], 31 p.
- Masson, Paul, *Smyrne et les îles turques de l'Archipel leur rôle économique l'hellénisme et son influence*, [1918], 87 p.
- Meillet, Antoine, *La Nation arménienne*, [1918], 21 p.
- Meillet, Antoine, *Pologne et Lituanie*, [1918], 11 p.
- Pernot, Maurice, *Question de la Macédoine orientale et de la Thrace*, [1918], 21 p.

- Pfister, Christian, *La Frontière entre l'Alsace et le Palatinat*, [1918], 14 p.
- Pichon, Jules-Eugène, *Les Allemands de Bohême et de Moravie*, [1918], 21 p.
- Pichon, Jules-Eugène, *Les Frontières de l'État tchécoslovaque*, [1918], 22 p.
- Pichon, Jules-Eugène, *La Répartition des Polonais d'après la représentation polonaise aux assemblées représentatives*, [1918], 10 p.
- Pichon, Jules-Eugène, *Les Richesses minières et métallurgiques de la région entre la Meuse et le Rhin, mars 1917*, [1918].
- Schefer, Christian, *La Frontière économique*, [1918], 14 p.
- Schefer, Christian, *La Frontière économique du Rhin, fer et houille*, [1918], 13 p.
- Schefer, Christian, *L'Industrie textile dans le pays rhénans*, [1918], 10 p.
- Seignobos Charles, *La Nation lettone*, [1918], 19 p.
- Seignobos Charles, *Le Régime des pays de la rive gauche du Rhin et le principe des revendications de la France*, [1918], 8 p.
- Verrier, Paul, *La Question du Slesvig*, [1918], 24 p.
- Vidal de la Blache, Paul, *Les Frontières de la Sarre*, [1918], 11 p.

Comité d'études, *Travaux*, tome Premier, *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*, Paris, Imprimerie nationale, 1918, 453 p. ; tome II, *Questions Européennes*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, 859 p.

- Charles Benoist, *Les Nouvelles frontières d'Allemagne et la nouvelle carte d'Europe*, Paris, Plon-Nourrit, 1920, 191 p.
- *Souvenirs de Charles Benoist*, tome III : « 1902-1933. Vie parlementaire, vie diplomatique », Paris, Librairie Plon, 495 p.-XXXVI p., 1934.
- Brisse André, Le Réseau ferré de l'Asie Mineure, in : *Annales de Géographie*, 1903, t. 12, n° 62, p. 175-180.
- Gallois Lucien, La répartition de la population dans le bassin de la Sarre et les régions environnantes, In : *Annales de Géographie*. 1919, t. 28, n° 154, p. 280-292.
- Hanotaux Gabriel, *Carnets (1907-1925)*, Paris, Pedone, 1982, 445 p.
- Tardieu André, *La Paix*, Paris, Payot, 1921, 120 p.

OUVRAGES ET THÈSES

- Christian Baechler, Carol Fink (dir.), *L'Établissement des frontières en Europe après les deux guerres mondiales*, Bern-Berlin-Paris, Peter Lang, 1996, 457 p.
- Daniel Beauvois (dir.), *Les Confins de l'ancienne Pologne. Ukraine, Lituanie, Biélorusse XVI^e-XX^e siècles*, 1988, 282 p.
- Étienne Boisserie, Diana Jamborová et Vlasta Křečková, *Parlons slovaque. Une langue slave*, Paris, L'Harmattan, 2009, 366 p.
- Christophe Charle, *La République des universitaires*, Paris, Seuil (L'univers historique), 1994, 506 p.
- Isabelle Davion, Jerzy Kłoczowski et Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l'Europe du partage à l'élargissement (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Paris, PUPS, 2007, 290 p.
- Isabelle Davion, *Mon voisin, cet ennemi. La politique de sécurité française face aux relations polono-tchécoslovaques entre 1919 et 1939*, Bruxelles-New York-Francfort-Londres-Paris, Peter Lang, 2009, 472 p.
- Nicolas Ginsburger, « *La guerre, la plus terrible des érosions* ». *Cultures de guerre et géographes universitaires, Allemagne-France-États-Unis (1914-1921)*, thèse de doctorat sous la direction d'Annette Becker, 2010, 1682 p.
- Julien Gueslin, « *La France et les "petits États" baltes : réalités baltes, perceptions françaises et ordre européen (1920-1932)* », thèse de doctorat sous la direction de Robert Frank, 2005, 624 p.
- Jean-Noël Grandhomme, *La Roumanie de la Triplice à l'Entente 1914-1919*, Saint-Cloud, Soteca, 2009, 273 p.
- Peter Jackson, *Beyond the Balance of Power. France and the Politics of National Security in the Era of the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, 559 p.
- Stanislas Jeannesson, *Jacques Seydoux (1870-1929). Un diplomate européen*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2013, 409 p.
- Michel Kazanski, *Les Slaves*, Paris, Éditions Errance, 1999, 159 p.
- Jerzy Kłoczowski (dir.), *L'Héritage historique de la Res Publica de Plusieurs Nations*, Lublin, Towarzystwo Instytutu Europy Środkowo-Wschodniej, 2004, 174 p.
- Olivier Lowczyk, *La Fabrique de la paix. Du comité d'études à la Conférence de la Paix, l'élaboration par la France des traités de la première guerre mondiale*, Paris, Economica, 2010, 533 p.
- Henri Minczeles, *Une histoire des Juifs de Pologne. Religion, culture, politique*, Paris, La Découverte, 2006, 370 p.

- Jean Sellier, André Sellier, *Atlas des peuples d'Europe centrale* 2007, *Atlas des peuples d'Europe occidentale* 2006, *Atlas des peuples d'Orient* 2004, Paris, La Découverte.
- Georges-Henri Soutou, *L'Or et le sang. Les buts de guerre économiques de la première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989, 963 p.
- Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, 2007, 515 p.
- Georges-Henri Soutou, *La Grande illusion. La France et la Paix, 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2015, 377 p.

Articles

- Jacques Bariéty, « La Grande Guerre (1914-1919) et les géographes français », *Relations Internationales* 109/2002, p. 7-24.
- Jacques Bariéty, « Les occupations françaises en Allemagne après les deux guerres mondiales », *Relations Internationales* 79/1994, p. 319-334.
- Jacques Bariéty, « Les traités de paix de 1919-1920 et le projet d'un réseau européen de voies navigables », *Relations Internationales* 95/1998, p. 297-311.
- Jacques Bariéty, « La France et la naissance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, 1914-1919 », *Relations Internationales* 103/2000, p. 307-327.
- Jacques Bariéty, « Le Comité d'études du Quai d'Orsay et les frontières de la Grande Roumanie, 1918-1919 », *Revue Roumaine d'Histoire* XXXV 1-2/1996, Bucarest, Académie roumaine, 1-2, p. 43-51.
- Centre de Recherches Relations Internationales de l'université de Metz, *Travaux et Recherches* 1972, t. III, Metz, S.M.E.I., 1973, 278 p.
- Georges Chabot, « La géographie appliquée à la conférence de la paix en 1919, une séance franco-polonaise », *La Pensée géographique française contemporaine. Mélanges André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, 1972, p. 101-105¹.
- Vincent Cloarec, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 », *Relations Internationales* 93/1998, p. 5-27.
- Jean-Pierre Daviet, « Entreprise et progrès technique : Saint-Gobain de 1830 à 1939 », *Histoire, économie et société. « Le changement technique contemporain : approches historiques »*, n° 1/1983, p. 19-39.

¹ Le lieutenant Chabot est présent à la séance du 7 mars 1919 : d3/115.

- Isabelle Davion, « Medzi kariérou a históriou, osobná dráha a medzinárodné vzťahy – k metodológii a problematike biografii diplomatov » [Entre Carrière et Histoire, trajectoire personnelle et Relations internationales : méthodologie et problématiques des biographies de diplomates], *Biografia a historiografia. Slovenský, český a francúzsky pohľad*, Bohumila Ferenčuhová a kol., Spoločnosť Pro Historia, Bratislava, 2012, p. 57-65.
- Robert Demoulin, *Jean-Baptiste Nothomb et les débuts de la Belgique indépendante*, Actes du Colloque international de Habay-la-Neuve, 5 juillet 1980, *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 64/1986, n° 4, p. 879-881.
- Xavier Galmiche, « La Galicie, confins de la paix et de la guerre chez les auteurs de Bohême », *Cultures d'Europe centrale*, n° 4 : « Le mythe des confins », 2003, 11 p.
- Julien Gueslin, « La France face aux indépendances baltes, de Brest-Litovsk à la conférence de la Paix », *Relations Internationales* 93/1998.
- Frans van Kalken, Pierre Nothomb, « Les hommes de 1830 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 11/1932, p. 296-297.
- Olivier Lahaie, « La coopération européenne en temps de guerre : l'exemple du Bureau interallié de renseignements (septembre 1915) », Isabelle Davion, Frédéric Dessberg et Christian Malis (dir.), *Les Européens et la guerre*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 31-58.
- Olivier Lowczyk, « Le général Bourgeois, un militaire imposé ? L'influence de l'état-major français sur le Comité d'études en 1917 », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains* 229/mars 2008, Paris, PUF, p. 5-19.
- Pierre Renouvin, « Les buts de guerre du gouvernement français (1914-1918) », *Revue Historique*, 235/janvier-mars 1966, p. 1-38.
- Tomasz Schramm, « Les éléments constitutifs de l'identité polonaise au moment de la renaissance de l'État polonais en 1918 », *Politické a kultúrne transfery medzi Francúzskom, Nemeckom a strednou Európou (1840–1945) : prípad Slovenska / Political and cultural transfers between France, Germany and Central Europe (1840-1945) : the case of Slovakia*, Ed. Bohumila Ferenčuhová. Jean-Louis Georget et al, Veda, Vydavateľstvo SAV, Bratislava 2010, p. 136-158.
- Georges-Henri Soutou, « La France et les marches de l'Est, 1914-1919 », *Revue Historique* 528/octobre-décembre 1978, p. 341-388.
- Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la première guerre mondiale : actualité du passé ? », *Politique étrangère*, 3/1993, p. 697-711.

- Georges-Henri Soutou, « Le coke dans les relations internationales en Europe de 1914 au plan Dawes (1924) », *Relations internationales*, 43/1985, p. 249-267.
- Georges-Henri Soutou, « Problèmes concernant le rétablissement des relations économiques franco-allemandes après la première guerre mondiale », *Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*, 2/1974, München, Artemis Verlag, p. 580-596.
- Georges-Henri Soutou, « Le Luxembourg et la France en 1919 », *Hémecht. Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, 4/1987, p. 485-512.
- Georges-Henri Soutou, « Le Concert Européen, de Vienne à Locarno », G.H. Soutou et Jean Bérenger (dir.), *L'Ordre européen du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1998, 192 p.
- Taline Ter Minassian, « Les Géographes français et la délimitation des frontières de la Bulgarie à la conférence de la Paix en 1919 », *Balkanologie*, VI (1-2)/2002, p. 199-212.
- Taline Ter Minassian, « Les Géographes français et les frontières balkaniques à la Conférence de la Paix en 1919 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 44-2/1997, p. 252-286.
- Michel Trebitsch, « La seconde patrie : l'accueil des intellectuels d'Europe centrale et orientale à Paris dans l'entre-deux-guerres », *Pairs « capitale culturelle » de l'Europe centrale ? Les échanges intellectuels entre la France et les pays de l'Europe médiane 1918-1939*, dir. par M. Delaperrière et Antoine Marès, Cultures et sociétés de l'Est 30, Paris, IES, 1997, p. 25-44.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	3
<i>Introduction</i>	7
<i>1^{re} séance du mercredi 28 février 1917</i>	39
<i>2^e séance du lundi 19 mars 1917</i>	43
<i>3^e séance du lundi 26 mars 1917</i>	47
<i>4^e séance du lundi 23 avril 1917</i>	53
<i>5^e séance du lundi 30 avril 1917</i>	57
<i>6^e séance du lundi 7 mai 1917</i>	63
<i>7^e séance du lundi 14 mai 1917</i>	69
<i>Supplément au procès-verbal de la 7^e séance</i>	69
<i>Séance du lundi 14 mai 1917</i>	71
<i>8^e séance du lundi 21 mai 1917</i>	77
<i>9^e séance du lundi 4 juin 1917</i>	81
<i>10^e séance du lundi 11 juin 1917</i>	83
<i>11^e séance lundi 18 juin 1917</i>	87
<i>12^e séance du lundi 25 juin 1917</i>	93
<i>12^e séance du lundi 25 juin 1917</i>	95
<i>13^e séance du lundi 2 juillet 1917</i>	97
<i>Séance du lundi 12 novembre 1917</i>	103
<i>Séance du lundi 19 novembre 1917</i>	107
<i>Comité national d'études sociales et politiques</i>	112
<i>Séance du lundi 28 janvier 1918</i>	113
<i>Séance du lundi 25 février 1918</i>	117
<i>Séance du lundi 11 mars 1918</i>	119
<i>Séance du mardi 9 avril 1918</i>	121
<i>Séance du lundi 15 avril 1918</i>	123

<i>Séance du du lundi 29 avril 1918</i>	127
<i>Séance du lundi 6 mai 1918</i>	131
<i>Séance du mercredi 22 mai 1918</i>	135
<i>Séance du lundi 3 juin 1918</i>	137
<i>Séance du lundi 24 juin 1918</i>	141
<i>Séance du lundi 8 juillet 1918</i>	145
<i>Commission d'études polonaises – Séance du mardi 22 octobre 1918</i>	151
<i>Procès-verbal de la réunion du 18 novembre 1918</i>	155
<i>Procès-verbal de la séance du 3 décembre 1918</i>	161
<i>Procès-verbal de la séance du 10 décembre 1918</i>	165
<i>Procès-verbal de la séance du 18 décembre 1918</i>	167
<i>Séance du jeudi 26 décembre 1918</i>	173
<i>Séance du du vendredi 3 janvier 1919</i>	177
<i>Procès-verbal de la séance du 13 janvier 1919</i>	181
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 22 janvier 1919</i>	185
<i>Séance du mardi 4 février</i>	189
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 12 février 1919</i>	193
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 21 février 1919</i>	197
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 7 mars 1919</i>	201
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 18 mars 1919</i>	205
<i>Séance du mardi 25 mars 1919</i>	209
<i>Séance du mercredi 2 avril 1919</i>	211
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 14 mai 1919</i>	215
<i>Séance du 2 juin 1919</i>	219
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 6 mai 1919</i>	221
<i>Sous-commission des affaires polonaises – Séance du 9 mars 1919</i>	229
<i>Bibliographie</i>	239

Achévé d'imprimer le 7 juillet 2015
sur les presses de
La Manufacture - Imprimeur – 52200 Langres
Tél. : (33) 325 845 892

N° imprimeur : 150533 - Dépôt légal : juillet 2015
Imprimé en France



